



T. CHARLIER/AP

## Europe à 25 : VGE esquisse son projet de Constitution

**PRÉSIDENT** de la Convention chargée de refondre le projet européen, Valéry Giscard d'Estaing a présenté, lundi 28 octobre, le canevas d'un projet de Constitution d'une Europe à 25. Ce « squelette », déjà détaillé, veut concilier les aspirations des fédéralistes et celles des partisans d'une Union intergouvernementale. Cette accélération du débat européen est assombrie par une forte tension entre Paris et Londres autour de la politique agricole commune.

Lire page 6

### BRESIL

**La lutte contre la faim sera une priorité de la présidence de Lula** p. 4  
point de vue p. 15  
kiosque p. 16, éditorial p. 17

### RUSSIE

**Poutine déclare la guerre aux « terroristes internationaux »** p. 3

### CHIRAC À BORDEAUX

**Face aux jeunes, il défend une France des droits de l'homme** p. 8

### AIR LIB

**Vers la fin du soutien financier de l'Etat** p. 20

### GOÛTS

**Le chocolat tient Salon à Paris** p. 27

### PORTRAIT

**Jeanine Roze, la fée-musique du dimanche** p. 33

International.....	2	Aujourd'hui.....	24
Union européenne...	6	Météorologie.....	28
France.....	8	Jeux.....	28
Société.....	10	Culture.....	29
Horizons.....	13	Carnet.....	34
Entreprises.....	18	Abonnements.....	34
Marchés.....	22	Radio-Télévision.....	35

### CINÉMA

## Isabelle et Adolphe



**CÉDANT** au désir d'Isabelle Adjani (photo) de tourner un film dont *Adolphe*, de Benjamin Constant, serait le point de départ, Benoît Jacquot renouvelle l'écriture cinématographique.  
Tous les films pages 29 à 32

**DANS UN ENTRETIEN** au *Monde*, le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, estime qu'un accord est possible au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Irak. Tout en souhaitant un accord le plus large possible, il détaille les discussions en cours, notamment avec la France. Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères, souhaite lui aussi une position unanime à l'ONU. « Je ne crois jamais que la guerre est inévitable », explique Colin Powell. La position des Etats-Unis n'est pas conçue pour aboutir à une guerre, mais pour faire face à un danger qui menace la région du golfe Persique et le monde. Il s'agit d'essayer de résoudre ce problème et de le résoudre pacifiquement. » Aux Nations unies, le calendrier s'accélère. Le Conseil de sécurité a entendu, lundi, le chef des inspecteurs du désarmement, Hans Blix, qui a émis quelques réserves sur le texte américain. Cette audition ouvre la voie à une semaine décisive qui pourrait être celle du vote d'une résolution sur le régime des inspections en Irak.



Lire pages 2, 13 et 14

Lire pages 10 et 11

# Les divergences à l'ONU sur l'Irak : ce qu'en dit Colin Powell

► **Entretien avec Colin Powell : « Je ne crois jamais que la guerre est inévitable »**

► **Il souhaite un accord très large sur l'Irak à l'ONU**

► **Voyage à Bagdad : notre reportage au cœur de la dictature**

► **Bonnes feuilles : les révélations de Scott Ritter, ex-chef des inspecteurs de l'ONU**

## Abrogation de la loi de 1948 : vers la fin des loyers protégés

**L'ANNONCE** par le gouvernement de la suppression prochaine de la loi de 1948, qui encadre les loyers d'environ 300 000 logements, suscite l'inquiétude des locataires. Gilles de Robien, le ministre du logement, a promis que les personnes âgées ou de condition modeste, largement majoritaires dans ces appartements, seraient épargnées, mais plusieurs associations redoutent une accélération de la « déréglementation des loyers ».

Maintes fois amendé, ce texte mythique, voté en pleine pénurie locative, assurait un encadrement des loyers et un droit au maintien dans les lieux. Mais, invoquant la faible rentabilité, certains propriétaires n'ont pas entretenu leurs biens, contribuant au développement de l'habitat insalubre.

## Manœuvres autour de Canal+

**EMMENÉS PAR** Jérôme Seydoux (Pathé) et Patrick Le Lay (TF1), des investisseurs ont mandaté BNP Paribas pour proposer à Vivendi de lui racheter sa filiale Canal+. Associé à Vivendi au sein du bouquet CanalSatellite, le groupe Lagardère a fait savoir sa très vive opposition à ce projet.

Selon des experts, cette offre, même si elle est refusée, pourrait avoir pour objet de déstabiliser Canal+ dans un moment délicat. La date limite pour les appels d'offres portant sur les retransmis-

sions télévisées des matchs de football de première division est fixée au 12 novembre.

Vivendi a obtenu du tribunal de commerce de Paris un délai d'un mois pour contrecarrer l'offensive de Vodafone sur Cegetel. De son côté, le parquet de Paris a décidé, mardi 29 novembre, d'ouvrir une enquête sur les comptes du groupe Vivendi Universal. Cette enquête fait suite au dépôt, le 25 juillet, d'une plainte avec constitution de partie civile d'une association de petits actionnaires.

► **Pathé et TF1 convoitent le groupe**

► **Bataille pour les droits du football**

► **Ouverture d'une enquête sur les comptes de Vivendi**

Lire pages 18-19, et aussi page 12

## Un patron homosexuel bouscule les préjugés de la City

### LONDRES

de notre correspondant à la City

Président-fondateur de la compagnie aérienne BMI British Midland, Sir Michael Bishop a révélé son homosexualité dans un entretien au *Sunday Times* du 27 octobre. L'événement est d'importance et sans précédent à la City. Jusque-là, Michael Bishop avait observé une grande discrétion sur sa vie privée. Ce patron très médiatique ne s'est jamais montré en public avec son « partner » - le partenaire, comme on dit outre-Manche du compagnon ou de la compagne. Les journalistes le présentaient invariablement comme « un célibataire endurci, amateur d'opéra, en particulier Gilbert et Sullivan ». Façon de dire sans le dire qu'il est homosexuel.

Car si la City, dans les affaires d'argent, passe pour une vieille dame permissive, elle reste conservatrice en matière de mœurs, notamment envers ceux qui n'aiment pas les femmes. Au puritanisme protestant, toujours présent dans les classes dirigeantes, s'ajoute la crainte des tabloïds qui multiplient les dénonciations sur l'homosexualité avouée ou supposée de personnalités publiques. Exacerbée par la concurrence,

l'atmosphère machiste des salles de change crée un climat peu propice à la tolérance.

Résultat de cette homophobie ambiante : à compétences égales, un gay a peu de chances d'accéder à un poste de direction dans les secteurs-clés de la haute banque d'investissement, de l'informatique ou des marchés. Michael Bishop a estimé que la City est mûre pour le changement. Les analystes qui suivent BMI British Midland n'ont rien trouvé à redire à la démarche de ce sexagénaire moustachu, très papy dans son éternel blazer marine.

Les mentalités sont en train de changer. Pour attirer les meilleurs éléments, les banques se sont récemment mises à courtiser la communauté gay. JP Morgan, UBS Warburg, Barclays et Morgan Stanley ont encouragé l'installation d'une section « gay et lesbienne » au sein de l'entreprise. Lors de la présentation des résultats annuels, le président du major pétrolier BP, Lord Browne, a déclaré : « Il est dans notre intérêt de nous débarrasser de cette image bien ancrée de société blanche, anglo-saxonne, mâle et hétérosexuelle. »

Marc Roche

### SCIENCES

## C'est démontré : Napoléon n'a pas été empoisonné !



**LA THÈSE** de l'empoisonnement de Napoléon à l'arsenic est scientifiquement réfutée par une équipe de chercheurs du CEA, du synchrotron d'Orsay et du laboratoire toxicologique de la préfecture de police de Paris. Les experts sont formels : l'arsenic, présent dans les cheveux du défunt, est dû aux méthodes de conservation des mèches impériales. Napoléon serait mort d'une complication d'un cancer gastrique. Mais, pour l'historien Jean Tulard, la légende « irrationnelle » de l'assassinat continuera de courir.

Lire page 24

### ANALYSE

## L'immigration à front renversé

**DEVINETTES** : Qui prétend ces temps-ci que « la France a besoin d'immigrés » ? Noël Mamère ? Non, Nicolas Sarkozy. Quel discours récent met en avant la « lutte contre toutes les formes de discrimination », sexisme et homophobie inclus ? Celui de Marie-George Buffet ? Non, la citation est de Jacques Chirac. Qui prône le passage à l'acte à propos du droit de vote des étrangers ? Vincent Peillon ? Non, Philippe Douste-Blazy. Qui vient de déclarer « ouvert » le débat refusé par la gauche depuis plus de dix ans sur la « double peine » ? Encore l'inévitable M. Sarkozy.

Sur l'atlas politique de l'immigration et de l'intégration, les boussoles s'affolent. La droite se donne le frisson en prononçant des mots longtemps tabous dans ses rangs, en provoquant l'opposition à front

renversé. Prise en flagrant délit de promesses oubliées, la gauche, au lieu d'admettre qu'elle a failli et d'oser dire « chiche ! », ironise sur les « promesses non tenues renouvelées » du président de la République à propos de l'intégration, esquisse une vague autocritique sur la double peine (Daniel Vaillant) ou se réfugie dans le silence après avoir été en pointe sur ces sujets (Martine Aubry). Seules quelques personnalités comme Jack Lang ou Julien Dray reconnaissent que certaines propositions du gouvernement sont bonnes à prendre.

Le piège a commencé à se refermer dès cet été avec les sans-papiers. Confronté à la colère des étrangers en attente de régularisation, Nicolas Sarkozy joue les anti-longtemps tabous dans ses rangs, en provoquant l'opposition à front

renversé et annonce un réexamen du dossier de tous ceux qui le demandent, autrement dit une opération de régularisation. La Ligue des droits de l'homme et le MRAP, associations de gauche qui dénonçaient le « blocage » sous Lionel Jospin, ne peuvent qu'approuver.

Le ministre de l'intérieur s'offre même le luxe d'expliquer le drame des sans-papiers non par le contenu de la loi votée par la gauche en 1998, mais par la manière restrictive dont les préfetures l'appliquent. Au risque de bousculer les fonctionnaires qui sont sous ses ordres, et de donner raison aux collectifs de défense des étrangers proches de l'opposition.

Philippe Bernard

Lire la suite page 17

**LOUIS ROEDERER**  
CHAMPAGNE

DE L'EXCEPTION LA REGLE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

www.champagne-roederer.com

# INTERNATIONAL

## LA CRISE IRAKIENNE

Dans un **ENTRETIEN** accordé le 28 octobre à plusieurs organes de presse européens, dont *Le Monde*, le secrétaire d'Etat américain Colin Powell affirme que son pays préférerait agir dans le cadre de l'ONU

à propos de l'**IRAK**. Il estime possible de parvenir à une synthèse des positions en présence au Conseil de sécurité mais rappelle que, si ces efforts échouaient, les Etats-Unis ne se détourneraient pas du problème

irakien et agirait sans **NOUVELLE RÉSOLUTION** de l'ONU. Le ministre français des affaires étrangères ainsi que le secrétaire général de l'ONU ont souhaité que le Conseil parvienne à une position unanime. Le

Conseil devait discuter mardi des aménagements à apporter à la proposition de résolution américaine sur le régime des inspections, après avoir entendu lundi le chef des inspecteurs, **HANS BLIX**.

## Un accord est « possible » à l'ONU, estime Colin Powell

Dans un entretien avec des journaux européens, le secrétaire d'Etat américain relève que les membres du Conseil sont « assez d'accord » sur le régime des inspections en Irak et que ceux qui voulaient un débat au Conseil avant un éventuel passage à l'action « ont satisfaction »

### WASHINGTON

de notre correspondant

Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, a accordé, lundi 28 octobre, un entretien à quatre journaux européens, *The Financial Times* (Londres), *Handelsblatt* (Düsseldorf), *Le Monde* (Paris) et *El País* (Madrid), ainsi qu'à l'agence d'information russe Itar-Tass.

**Dans quel délai voulez-vous arriver à une décision au sujet de l'Irak ?**

Je n'ai pas de délai spécifique. Il est clair que nous devons mener ce débat à son terme dans le futur proche. Nous avons considérablement réduit nos différences, mais il y en a encore. Nous travaillons dur pour voir si elles peuvent être résolues et, si oui, elles le seront rapidement. Je pense que nous pouvons avoir une résolution largement approuvée. Si ces différences ne peuvent pas être résolues, alors nous aurons une difficulté. Je ne suis pas encore en mesure de déclarer qu'il y a succès ou échec.

Les Etats-Unis pensent que, pour résoudre cette affaire, le mieux serait de parvenir à une résolution qui bénéficie d'un fort soutien au Conseil de sécurité. Ce serait le meilleur signal possible indiquant à l'Irak qu'il est temps de coopérer. Cependant, la résolution doit être claire au sujet des violations irakiennes. Elle doit être claire sur un régime d'inspection dur, qui ne permette pas à Saddam Hussein de tricher encore ; je pense que le Conseil de sécurité en est fortement convaincu. Et ce doit être une résolution qui, d'une manière ou d'une autre, entraîne des conséquences si l'Irak manque de nouveau à ses obligations.

C'est là que se situent les points de désaccord : non pas sur le principe des conséquences, mais sur la façon de les déterminer et d'y arriver. Il serait de beaucoup préférable, pour tous ceux qui sont concernés, que nous trouvions une voie permettant que le Conseil soit uni. Mais, comme le président l'a dit clairement depuis le début, l'Irak pose un problème dont nous ne pouvons pas nous détourner.

Nous ne voulons pas voir un jour l'Irak menacer le monde avec ses armes de destruction massive et devoir nous demander : « Pourquoi n'avons-nous rien fait quand nous le pouvions ? »

**Vous avez dit, samedi 26 octobre, que les deux questions restant en discussion étaient la caractérisation des violations qui pourrait commettre l'Irak au regard d'une nouvelle résolution et les conséquences auxquelles il devrait faire face. En est-on toujours là ?**

Oui, c'est là que cela patine. Vous savez que je m'intéresse à la mécanique auto ? Eh bien, je travaille sur l'engrenage. Si on réglait ces problèmes, même s'il y a d'autres sujets dont certains veulent discuter, les principales questions seraient résolues. Quand nous avons commencé à discuter, tout le monde pensait que le plus gros problème serait celui du régime d'inspection dur. Nous avons écouté, nous avons adapté notre position ; les autres ont adapté la leur et accepté certaines de nos idées. M. Blix et M. Al-Baradeï ont été



MARTINE MONSIVALS/AP

Le chef de la diplomatie américaine assure que les Etats-Unis « participeront au débat » aux Nations unies au cas où le dossier irakien serait renvoyé devant le Conseil de sécurité après une éventuelle violation par Bagdad de la prochaine résolution exigeant son désarmement.

**réunion des ministres des affaires étrangères. Appuyez-vous cette idée ?**

C'est une option. J'ai discuté de cette idée avec Dominique de Villepin, de même qu'avec les ministres [britannique, russe et chinois]. Il

### M. de Villepin souhaite un vote unanime

Le ministre français des affaires étrangères Dominique de Villepin a estimé nécessaire un vote unanime du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'Irak, afin de contraindre Bagdad à faire face à ses obligations, dans une interview diffusée lundi 28 octobre par la BBC. « Le problème, au sein de la communauté internationale, n'est pas : agir ou ne pas agir. Il est de savoir quelle efficacité aura l'action que nous allons décider », a déclaré M. de Villepin. « C'est pour cela que nous pensons que la résolution sur l'Irak doit être adoptée par une décision unanime », a-t-il ajouté. « Si nous devons avoir simplement la décision unilatérale d'un pays, nous n'obtiendrons jamais le message fort et l'efficacité qui est nécessaire pour que l'Irak remplisse ses obligations », a-t-il encore souligné.

« Nous avons besoin d'une résolution qui dira quelles sont les modalités pratiques nécessaires pour que les inspecteurs de l'ONU reviennent en Irak et comment ils devront travailler, a encore déclaré M. de Villepin ; et ensuite, si l'Irak ne remplit pas ses obligations, alors le Conseil de sécurité devra se réunir à nouveau pour décider quoi faire. »

entendus, lundi, par le Conseil de sécurité. D'après ce que je sais, nous sommes assez d'accord sur ce que doit être le régime des inspections dans une nouvelle résolution.

**Les Français ont proposé une**

est trop tôt pour décider. Nous y verrons plus clair dans un jour ou deux.

**Joschka Fischer, le ministre allemand des affaires étrangères, sera à Washington mercredi. Si une guerre avec l'Irak est inévitable, qu'attendez-vous de l'Allemagne ?**

Je ne vais pas dire au gouvernement allemand ce que sa position devrait être. Je vais dire à mon vieil ami Joschka Fischer, de façon directe et vigoureuse, ce que nous croyons être la bonne manière d'agir. Je ne crois jamais que la guerre est inévitable. La position

des Etats-Unis n'est pas conçue pour aboutir à une guerre, mais pour faire face à un danger qui menace la région du golfe Persique et le monde. Il s'agit d'essayer de résoudre ce problème, et de le résoudre pacifiquement. Si les Etats-Unis cherchaient une guerre et n'étaient pas intéressés par une solution pacifique, le président ne serait pas allé aux Nations unies, le 12 septembre, faire le discours qu'il y a fait. Il n'aurait pas laissé passer les six dernières semaines, et mes cheveux seraient moins gris !

**La principale préoccupation de pays comme la France est cependant votre demande d'inclure dans la résolution des formules qui paraissent autoriser d'avance l'emploi de la force. Pourquoi êtes-vous si opposé à une seconde résolution ?**

La violation des résolutions du Conseil de sécurité a été flagrante, évidente, au-delà de toute question. Personne ne le conteste. Nous croyions que si l'on renvoyait les inspecteurs, les Irakiens ne coopéreraient que s'ils savaient que des conséquences sérieuses s'ensuivraient dans le cas contraire. C'est la raison pour laquelle notre première proposition de résolution mentionnait le recours à « tous les moyens nécessaires ». Plusieurs de nos amis ont dit que cela allait trop loin pour eux et qu'ils voulaient une pause, permettant au Conseil de sécurité d'examiner si le recours à « tous les moyens nécessaires » ne devait pas plutôt figurer dans une autre résolution. Ainsi, nous avons eu le débat sur

les deux résolutions. Nous avons écouté attentivement. Nous avons souhaité surmonter cette différence, et nous l'avons fait. Nous sommes passés à une autre formulation, selon laquelle M. Blix ou M. Al-Baradeï rendraient compte au Conseil s'ils étaient empêchés de faire leur travail, ce qui représenterait une nouvelle violation. Le Conseil examinerait la situation et la nécessité d'une application totale de ses décisions.

Tous ceux qui voulaient qu'un débat soit possible avant que le Conseil ne passe à l'action ont, ainsi, satisfaction. Certains disent que cela revient à une seconde résolution, mais il pourrait ne s'agir que d'un second débat. Ceux qui vou-

**« Vous savez que je m'intéresse à la mécanique auto ? Eh bien, je travaille sur l'engrenage »**

laient [revenir devant le Conseil de sécurité en cas de violation] auront la possibilité de proposer, ou non, une seconde résolution, et nous participerons à ce débat. Mais nous devions nous assurer que si M. Blix ou M. Al-Baradeï font rapport sur de nouveaux manquements, une nouvelle infraction, une nouvelle violation, un nouveau problème, nous ne soyons pas menottés et que rien

ne puisse arriver. En même temps, il est clair qu'il faudra un certain temps pour que chacun se fasse une opinion, que ce soit au Conseil de sécurité, selon la résolution que nous proposons, ou que ce soit au sein du gouvernement des Etats-Unis ou de ceux de nos alliés disposés à agir en l'absence d'une nouvelle résolution de l'ONU. La situation ne sera pas si tendue qu'une violation rapportée par M. Blix ou M. Al-Baradeï entraînera quelque chose le lendemain matin ! Ce que nous proposons, c'est que le Conseil de sécurité se réunisse immédiatement pour examiner le rapport des deux responsables des inspections.

**Pourquoi jugez-vous, cependant, qu'une première résolution qui ne comporterait pas la définition des «sérieuses conséquences» serait trop faible ?**

Au contraire, notre position, maintenant, est qu'une telle résolution ne serait pas trop faible, parce que l'Irak sait que, cette fois, s'il ne respecte pas la volonté du Conseil de sécurité, cela aura des conséquences : ou bien de façon multilatérale, sous l'autorité de l'ONU, ou bien, comme le président l'a dit, à la façon de l'intervention au Kosovo, c'est-à-dire avec des pays s'unissant pour régler le problème.

**Vous avez dit samedi que, si un accord n'est pas possible, il faut en prendre acte. Par un vote ?**

Je suis sûr que, tôt ou tard, quelqu'un va dire : « Nous pensons que nous sommes allés aussi loin que possible et nous soumettons notre proposition au vote du Conseil de sécurité. » La proposition est votée ou ne l'est pas. Si elle ne l'est pas, une autre résolution peut être présentée. Il est possible qu'aucune résolution ne puisse être votée par le Conseil. Je pense qu'il est toujours possible de mélanger ces propositions en une résolution qui bénéficiera d'un fort soutien.

**S'il n'y a pas d'accord, pas de résolution, la guerre est inévitable ?**

La seule chose que je peux dire, parce que c'est la politique des Etats-Unis et que le président a été clair à ce sujet, c'est que nous croyons fermement que l'Irak doit être désarmé, pour le bien du monde, pour le bien des Nations unies et pour le bien des peuples de la région et du peuple irakien. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau

## Hans Blix émet quelques réserves sur le texte américain

Le chef des inspecteurs de Nations unies appelle à l'unité du Conseil de sécurité

**NEW YORK (Nations unies)**  
correspondance

Le chef de la mission d'inspection de l'ONU en Irak (Unmovic), Hans Blix, entendu lundi 28 octobre par le Conseil de sécurité de l'ONU, a appelé ce dernier à refaire son unité sur une résolution. « Nous avons du mal à peser de tout notre poids si nous n'avons pas le soutien de l'ensemble du Conseil », a-t-il insisté, dans un discours prononcé aux côtés du directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Mohammed Al-Baradeï. « Je garde espoir que le Conseil parviendra à se mettre d'accord sur une résolution à laquelle tous les Etats membres ou une grande majorité d'entre eux pourront souscrire », a également déclaré le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

A la grande satisfaction des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, le chef des inspecteurs de l'ONU s'est montré favorable à une résolution vigoureuse, donnant « des signaux très clairs » pour éviter « un jeu du chat et de la souris » entre la mission d'inspection et le régime irakien. « Il est souhaitable que l'Irak comprenne que tout manque de coopération ou toute violation des dispositions de la résolution appellera des réactions de la part du Conseil de

sécurité », a-t-il dit. Hans Blix s'est toutefois gardé de donner son opinion sur la question centrale : faut-il ou non autoriser, même implicitement, un recours automatique à la force contre l'Irak en cas de non-coopération ?

Les diplomates s'attendaient à ce que Washington propose de nouvelles concessions, avant une réunion du Conseil mardi soir. Certaines de ces concessions pourraient s'inspirer des remarques de Hans Blix sur plusieurs points controversés du projet de résolution américain.

► **Recours à la force.** « Je serai en désaccord avec toute interprétation suggérant que nous tenons la paix et la guerre entre nos mains. Nous rapportons. C'est le Conseil de sécurité et ses membres qui décident », a déclaré M. Blix, ce qui rejoint la démarche en deux temps proposée par Paris. Le projet de résolution américain demande au chef des inspecteurs de « rapporter immédiatement au Conseil toute ingérence de l'Irak dans les activités d'inspection ». Hans Blix craint visiblement qu'un tel rapport ne soit interprété comme un signal déclenchant une offensive armée.

► **Calendrier.** Le projet américain donne sept jours à l'Irak pour accepter la nouvelle résolution. Plu-

sieurs pays, dont la France, jugent cette exigence dangereuse, dans la mesure où l'Irak s'est rarement soumis de bonne grâce à ce type de délai. Tout en relevant que cette disposition n'est pas juridiquement nécessaire, Hans Blix ne s'y est pas opposé. Il a noté qu'elle retarderait de quelques jours le départ des inspecteurs.

La résolution américaine demande par ailleurs à l'Irak de produire sous trente jours un rapport décrivant ses programmes d'armement. Dans un pays où l'industrie pétrochimique est massive, ce court délai « pourrait être problématique », estime Hans Blix.

► **Conditions des interrogatoires.** Le texte américain donne pouvoir à l'Unmovic d'évacuer hors d'Irak, avec leur famille, les scientifiques irakiens qui choisiraient de coopérer avec la mission d'inspection. « Il y aurait de grandes difficultés à user d'une telle autorité », a déclaré Hans Blix.

► **Sites sensibles et présidentiels.** Il est acquis que les sites dits sensibles, comme certains ministères, seront inspectés de la même manière que tous les autres. Selon la résolution 1284, qui fait toujours autorité, l'accès aux sites présidentiels est possible, mais il n'est pas

immédiat. M. Blix préférerait pouvoir inspecter les fameux « palais » quand bon lui semble. Si le Conseil lui donne ce mandat, l'Unmovic procédera « avec le même professionnalisme que pour tous les autres sites », a-t-il assuré.

► **Composition des équipes d'inspection.** Le texte américain demande qu'elles soient composées « des experts les plus accomplis, les plus dévoués et les plus expérimentés de la communauté internationale ». Certains craignent que cela soit utilisé pour augmenter le nombre d'Américains dans la mission. Hans Blix est visiblement mal à l'aise avec cette formulation. S'il ne s'agit que de compétence professionnelle, cette formule « est redondante » avec la résolution 1284, a-t-il dit.

► **Renseignement.** Pour lever une ambiguïté du texte américain, Hans Blix a rappelé que si l'Unmovic reçoit des informations des services de renseignement des Etats membres du Conseil, elle n'est en aucun cas tenue « à un échange à double sens ». Par le passé, des inspecteurs de l'ONU avaient fourni des renseignements aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne.

Philippe Bolopion



**HARRY WINSTON**  
PARIS • 29 AVENUE MONTAIGNE • 33.1.47.20.03.09  
NEW YORK • BEVERLY HILLS • PARIS • GENÈVE • TOKYO • OSAKA

# Vladimir Poutine déclare la guerre aux « terroristes internationaux »

La Russie « répliquera par des mesures adéquates » aux menaces d'organisations « criminelles »

## MOSCOU

de notre correspondante

Trois jours après le dénouement de la crise des otages à Moscou, où l'intervention des forces de l'ordre contre le commando tchétchène a mené à la mort de 117 otages (soit au moins deux otages tués pour chaque assaillant tchétchène abattu), le président russe, Vladimir Poutine a opté pour la méthode de force en matière de représailles. L'ennemi désigné par le chef du Kremlin est le « terrorisme international ». La Russie, a-t-il annoncé lors d'une réunion du gouvernement, lundi 28 octobre, tandis que le pays observait une journée de deuil pour les victimes, prendra « les mesures adéquates » contre les terroristes « où qu'ils se trouvent ».

« Le terrorisme international nous nargue », a déclaré, lundi, M. Poutine. « Il se comporte de façon de plus en plus cruelle. Ici ou là, dans le monde, sont formulées des menaces concernant l'utilisation de moyens comparables à des armes de destruction massive, a-t-il poursuivi. Si quelqu'un s'avisait d'utiliser de tels moyens contre notre pays, alors la Russie répliquera par des mesures adéquates face à ces menaces. Elle le fera partout où se

trouvent les terroristes, les organisations de ces criminels, ou leurs inspireurs financiers et idéologiques. »

Le président Poutine a ainsi formulé un parallèle entre la réaction que Moscou entend mettre en œuvre, après cette prise d'otages, et la riposte générale de « guerre contre la terreur » que le président américain, George Bush, avait annoncée au lendemain du 11 septembre 2001. M. Poutine a promis une redéfinition des tâches confiées aux forces armées. « En raison de la menace croissante de voir le terrorisme international employer des moyens comparables à des armes de destruction massive, a-t-il expliqué, l'état-major recevra aujourd'hui les instructions nécessaires afin d'introduire des modifications dans les plans d'utilisation des forces armées. »

La référence à des « armes de destruction massive » pourrait être, selon des commentateurs russes, une réponse à une déclaration faite, la veille, par un représentant tchétchène présent à Copenhague, Akhmed Zakaev. Celui-ci avait appelé le Kremlin à ouvrir des négociations, estimant que d'autres actes terroristes risquaient de se produire en Rus-

sie, notamment « contre une centrale nucléaire ». Mais en imputant aux « terroristes » l'usage d'armes prohibées, M. Poutine pouvait aussi chercher à détourner l'attention de l'opinion publique de la façon dont s'est achevée la prise d'otages. Des analystes s'interrogeaient par ailleurs

## Le président russe a exclu, lundi, toute négociation avec les dirigeants indépendantistes tchétchènes

sur les cibles que la Russie pourrait désormais « envisager de frapper », citant notamment la République ex-soviétique de Géorgie, que Moscou a menacé plusieurs fois cette année d'intervention armée.

Le président Poutine a exclu, lundi, toute négociation avec les dirigeants indépendantistes tchétchènes

nes. « La Russie ne conclura pas d'accord avec les terroristes et ne cédera à aucune forme de chantage », a-t-il déclaré. Cette approche a trouvé le soutien des Etats-Unis, lundi. « C'est une tragédie, mais [le président Bush] estime que la responsabilité en incombe aux terroristes » a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer, commentant les pertes en vies humaines à Moscou.

M. Poutine n'a pas fait de commentaire sur le nombre élevé de morts ni sur la controverse autour de l'utilisation du mystérieux gaz, que les autorités refusent d'identifier. De nombreuses incertitudes demeurent. Alors que 311 personnes étaient encore hospitalisées, mardi, une quarantaine de familles continuaient de chercher un proche disparu, dont le nom ne figurait ni sur les listes d'hôpitaux, ni sur celles des morgues. Aucune liste officielle des victimes de la prise d'otages n'a été rendue publique. Selon un site Internet, Gazeta.ru, le nombre de morts pourrait s'élever à 200, car « mille personnes se trouvaient dans la salle de spectacle ».

Natalie Nougayrède

# Après dix mois de cavale, Abou Qutada a été incarcéré

Le plus influent – et le plus surveillé – des chefs islamistes de Londres s'était volatilisé fin 2001

## LONDRES

de notre correspondant

L'homme qui fut, pendant dix mois, le plus recherché de Grande-Bretagne, Abou Qutada, se trouve depuis six jours dans une cellule de la prison de haute sécurité de Belmarsh, au sud-est de Londres. A quelques kilomètres de la « planque » où il a été arrêté le 23 octobre.

Le plus influent des chefs islamistes du « Londonistan », qualifié par le juge espagnol Baltasar Garçon de « dirigeant spirituel » d'Al-Qaïda en Europe, s'était volatilisé en décembre 2001, avec sa femme enceinte et quatre enfants, alors qu'il était l'un des hommes les plus étroitement surveillés du royaume, et quelques heures seulement avant le vote aux Communes d'une loi antiterroriste qui permet aujourd'hui sa détention illimitée sans jugement.

Abou Qutada, 42 ans, a passé, semble-t-il, l'essentiel de cette existence clandestine dans une sorte de « café Internet » d'où il n'est sorti que rarement. Selon un autre leader islamiste londonien, Omar Bakri Mohammed, l'imam a été victime d'une imprudence de sa femme qui aurait par erreur activé son téléphone portable alors qu'elle rendait visite à son mari, provoquant leur repérage immédiat et le raid de la police.

Son arrestation n'a pas dissipé le mystère qui avait entouré et suivi sa disparition. En juillet, le magazine américain *Time* assurait que le sulfureux prédicateur aux trois dates de naissance et aux neuf pseudonymes était un informateur et vivait dans le nord de l'Angleterre, sous la protection du MI 5, le service de contre-espionnage britannique. Une affirmation vivement démentie à Londres, et mise sur le compte de la malignité d'un membre des services français. Il n'empêche : comment Abou Qutada a-t-il pu passer dix

mois au cœur de la capitale sans être découvert ? La police a-t-elle été, en l'occurrence, particulièrement inefficace ? Ou a-t-elle laissé l'imam tranquille pour mieux le surveiller ? Si oui, pourquoi a-t-elle changé d'avis ?

Sept policiers au moins s'intéressent de près à ce Palestinien, né près de Bethléem, dont on retrouve un peu partout la trace, au détour des enquêtes sur les réseaux de Ben Laden. Arrivé à Londres en 1993, où il obtint l'asile politique, Abou Qutada a dispensé ses leçons religieuses au Franco-Algérien Djamel Beghal, futur chef d'un réseau islamiste, aujourd'hui incarcéré en France. Longue barbe noire, éternelles calottes et robes blanches, il s'est vite imposé comme le plus compétent des dignitaires islamistes londoniens. En 1999, il fut condamné à la prison à vie par un tribunal jordanien pour avoir financé un réseau terroriste. A Hambourg, des cassettes de ses prêches ont été retrouvées dans l'appartement de Mohammed Atta, le chef des kamikazes du 11 septembre. Il a eu des contacts réguliers avec la cellule madrilène d'Al-Qaïda, dont il aurait reçu l'argent qu'elle avait collecté.

Le juge Garçon, qui a fait emprisonner en Espagne 18 terroristes présumés, aurait l'intention de venir à Londres interroger Abou Qutada, contre lequel la justice britannique n'a pour l'instant retenu aucun chef d'inculpation. Que va-t-elle faire de ce détenu ? Le juger ? Ou le garder au secret pendant des années ? Ce dernier scénario est juridiquement possible : une cour d'appel de Londres vient de confirmer la validité de la législation qui permet la détention administrative illimitée d'étrangers présumés terroristes.

Jean-Pierre Langellier

## A Copenhague, le premier « Congrès mondial tchétchène »

### COPENHAGUE

de notre envoyée spéciale

Les Tchéchènes de la diaspora, déjà aussi nombreux, peut-être, que ceux de Tchétchénie, pourraient-ils, en s'unissant, amener le Kremlin aux négociations de paix qu'il refuse ?

Une centaine de Tchéchènes – venus de Russie, de la CEI, d'Europe ou des Etats-Unis – se sont lancés dans le pari en créant, lundi 28 et mardi 29 octobre à Copenhague,

dainement intéressés à la Tchétchénie. Mais c'est surtout Moscou qui fit de ce Congrès un événement, en qualifiant ses participants de « terroristes », alors même que ceux-ci ne parlaient que des moyens de mettre fin à une guerre qui engendre du terrorisme. Ils ont par contre peu parlé de la prise d'otage à la tribune.

S'en expliquant au Monde, M. Zakaev a reconnu que ni lui ni le président Maskhadov, dans sa pre-

danois présent. Cependant, ajoute M. Zakaev, « renier ces femmes [membres du commando de Moscou] que nous n'avons pas su défendre, c'est aussi immoral. Les prises d'otage ne sont pas nos méthodes ni notre politique. Les Russes font tout pour nous y pousser, mais ils n'y arriveront pas. Pour autant, chacun doit savoir que la radicalisation est inévitable si la guerre se poursuit. Il n'y a pas eu un seul kamikaze lors de la première guerre. Aujourd'hui, il y en a des dizaines. Et tous ces jeunes fanatisés, nous devons en reprendre le contrôle, nous ne pouvons les abandonner à ceux qui les confortent dans la folie. C'est pourquoi le temps n'est plus où l'on pouvait isoler les radicaux, les séparer de la résistance ».

### « BASE DE DISCUSSION »

Paradoxalement, un discours semblable fut tenu par l'ex-président du Soviet suprême russe Rouslan Khasboulatov. « Si Maskhadov dit aujourd'hui "stop, on arrête et on rentre chez nous", je ne pense pas qu'il sera écouté par plus d'un dixième des combattants, a assuré ce Tchétchène qui vit à Moscou. Les Russes ne comprennent pas qu'il y a des milliers de jeunes qui ne se rendront jamais. Et si Moscou ne négocie pas, non seulement il y aura d'autres attentats mais ces loupes vont faire exploser tout le Caucase du Nord. » Certains des Tchétchènes présents à Copenhague, qui, il y a quelques années encore, considéraient M. Khasboulatov comme un « traître », l'élaient lundi au conseil de surveillance du Congrès. M. Khasboulatov a proposé un

plan de paix, accepté comme « base de discussion » par le président Maskhadov : il prévoit une double nationalité russo-tchétchène, le maintien de frontières « administratives » et une Tchétchénie démilitarisée dans un espace économique commun. Le Kremlin a répondu en l'accusant de se faire le complice des « terroristes internationaux » réunis à Copenhague...

Sophie Shihab

## Les condoléances du président Maskhadov

La déclaration suivante du président Aslan Maskhadov a été affichée, samedi 26 octobre, sur le site Internet Chechenpress.org, dirigé par son représentant spécial Akhmed Zakaev : « J'ai suivi avec une grande angoisse les événements qui se sont déroulés à Moscou. En raison de circonstances particulières, je n'ai pu communiquer avec les médias. Mais mon représentant spécial gardait le contact avec moi. Nous condamnons résolument le terrorisme comme moyen d'obtenir quelque but que ce soit. L'action du théâtre n'a aucun lien avec nos structures officielles. Mais je me sens responsable (...) pour ceux qui, par désespoir, ont été jusqu'au sacrifice. Une responsabilité plus grande encore repose sur la direction russe, qui, par sa politique barbare, inhumaine, a amené des milliers de Tchétchènes à ne plus voir de sens à leurs vies. (...) Nous avons appelé [les preneurs d'otages] à la raison. Mais (...) une issue pacifique n'entraîne pas dans les plans de ceux qui ont déjà la mort de dizaines de milliers d'innocents sur la conscience. En mon nom et en celui du peuple tchétchène, je présente mes condoléances aux proches des morts durant l'assaut sans gloire des forces russes contre le théâtre. »

un « Congrès mondial tchétchène », avec l'aide d'un Comité de soutien danois. Ils ont appelé à des négociations avec le président indépendantiste Aslan Maskhadov.

Son représentant Akhmed Zakaev n'était présent, officiellement, qu'à titre d'invité, mais s'est trouvé fort sollicité par des médias que la prise d'otage à Moscou a sou-

mière réaction publiée samedi, n'ont directement condamné les auteurs de l'opération de Moscou, se bornant à « condamner toute forme de terrorisme ». Il admet que distinguer terrorisme et acte de désespoir présente un « risque », également souligné par des invités comme l'ex-président lituanien Vytautas Landsbergis ou le seul député

## Un précédent : les gendarmes français à La Mecque

IL Y A 23 ANS, l'Arabie saoudite a été le théâtre d'une attaque similaire à celle qui a été entreprise contre le théâtre de Moscou. Mais, cette fois-ci, sont intervenus des commandos français, utilisant des gaz à la requête des autorités saoudiennes contre des insurgés qui avaient pris position dans la Grande Mosquée de La Mecque.

Les événements en question ont eu lieu entre le 23 novembre et le 5 décembre 1979 : un groupe de cinq gendarmes français, commandé par le capitaine Paul Barril, a été requis, avec l'accord de l'Elysée et du gouvernement, pour aider des forces saoudiennes de sécurité dépassées à venir à bout de plusieurs centaines de rebelles au régime du roi Khaled.

Au milieu des fidèles dans la Grande Mosquée de La Mecque, ces insurgés faisaient partie d'un mouvement clandestin d'opposition, qui réclamait l'instauration d'une république à Riyad, le départ des Américains d'Arabie saoudite, l'arrêt de la répression dans le royaume et la fin de la corruption du régime wahhabite.

Les gendarmes français, qui appartenaient au Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), ont été appelés en renfort pour mater la rébellion. Ils ont dû subir, sur place, une rapide cérémonie de « conversion » à l'islam pour qu'il ne soit pas dit, par les plus religieux, que des non-musulmans avaient été introduits par le pouvoir dans le périmètre sacré de La Mecque.

Un avion français a transporté des cartouches de gaz – des gaz asphyxiants et lacrymogènes – et

les cinq gendarmes, après examen de l'affaire, ont été conduits à conseiller les autorités, à coordonner, à diriger les opérations et à faire manœuvrer les 3 000 soldats saoudiens mobilisés par ailleurs.

Du propre aveu, à l'époque, du ministre saoudien de l'intérieur, le prince Nayef Ben Abdel Aziz, et de l'un des officiers des forces spéciales saoudiennes sur place, les insurgés, au nombre de 500, se sont battus avec détermination et ils n'ont commencé à se rendre qu'après l'usage des gaz.

### UN BILAN CONTROVERSÉ

Le bilan reste controversé. Les Saoudiens ont fait état de 135 morts – 75 insurgés et 60 gardes nationaux – et de l'exécution par décapitation de 63 rebelles. Mais il semble qu'un tel bilan ait été très au-dessus de la réalité, puisque, bien après les événements, on a évoqué la disparition de quelque 4 000 personnes.

Hasard du calendrier ou témoignage de remerciement : le 5 janvier 1980, le chef de l'Etat français, Valéry Giscard d'Estaing, recevait par lettre du roi Khaled l'assurance du renouvellement, pour trois ans, de l'accord pétrolier avec Riyad qui garantissait à la France 10 % de son approvisionnement national. En octobre de la même année, le ministre français de la défense de l'époque, Yvon Bourges, faisait chevalier du Mérite, à titre exceptionnel, le capitaine Barril dans la cour d'honneur des Invalides, à Paris.

Jacques Isnard

**Breguet. La passion laisse des traces.**  
Chronographe Type XX Transatlantique en acier, avec fonction "retour en vol".  
Mouvement à remontage automatique avec date et petite seconde. Compteurs de 30 minutes et de 12 heures. Lunette tournante graduée. Chiffres et aiguilles luminescents. Couronne vissée. Etanche à 100 mètres.

Boutique et Musée Breguet, 20, Place Vendôme, 75001 Paris, tél. 01 47 03 65 00  
Boutique Breguet, 26, La Croisette, 06400 Cannes, tél. 04 93 38 10 22  
Boutique Tourbillon, 6, Rue Royale, 75008 Paris, tél. 01 55 35 01 50  
www.breguet.com

## Le président élu, Lula, a annoncé aux Brésiliens qu'il maintiendra une politique de rigueur budgétaire

Au lendemain de son élection à la présidence, le représentant de la gauche a assuré que, malgré les contraintes, il ferait de la lutte contre la faim une priorité de son mandat

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant

Comment concilier austerité fiscale et investissements sociaux, au nom d'un « nouvel ordre économique choisi par les électeurs » ? Ces deux objectifs, difficilement compatibles, étaient pourtant au cœur du premier discours aux Brésiliens prononcé à Sao Paulo, lundi 28 octobre, par Luiz Inacio Lula da Silva, chef historique du Parti des travailleurs (PT) et ancien leader syndical des métallos, au lendemain de son élection à la présidence, avec 61,27 % des suffrages exprimés.

Courant novembre, les négociateurs brésiliens doivent en effet réexaminer avec les représentants du Fonds monétaire international les termes de l'accord, approuvé le 6 septembre, qui prévoit un prêt de 30,4 milliards de dollars. La première partie (6 milliards) est disponible pour l'année 2002, et la mise à disposition du solde, en plusieurs tranches sur l'année 2003, est conditionnée au respect d'une stricte rigueur budgétaire.

Plébiscité par l'immense masse des exclus de l'électorat brésilien, le président élu se voit, avant même son entrée en fonctions, fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2003, contraint de naviguer au plus juste entre la nécessité de rassurer des marchés financiers, en effervescence chronique sous la menace d'un moratoire sur la dette publique, et l'obligation de donner d'emblée des gages sur sa volonté de résorber l'énorme « dette sociale » dont il va hériter, ce qui ne peut se faire « d'un coup de baguette magique ».

« Notre gouvernement, a précisé Lula, va honorer les contrats établis par le gouvernement sortant, ne va pas relâcher son attention sur le contrôle de l'inflation, et maintiendra – comme c'est la règle dans les administrations du PT – une politique de responsabilité fiscale. C'est pour cela que je dis avec clarté à tous les Brésiliens : la dure traversée que le pays affronte exigera l'austerité dans l'usage des fonds publics et un combat implacable contre la corruption. »

En dépit d'une marge de manœuvre des plus réduites, en raison de la situation financière du pays, le président élu a tenu à prendre des



MARCELO LIMA/ANP

Lors de sa première conférence de presse, lundi 28 octobre à Sao Paulo, comme président élu, Lula a promis lundi de faire du social une urgence de son gouvernement. « Je suis optimiste : un nouveau Brésil est en train de naître », a-t-il dit, visiblement ému. Mais, Lula a également confirmé qu'il respecterait tous les engagements internationaux du Brésil et maintiendrait la politique d'austerité et de rigueur.

engagements sur le terrain social en annonçant la création d'un secrétariat de l'urgence sociale, « doté d'un budget et de pouvoirs en vue de commencer, dès janvier, le combat contre le fléau de la faim ».

« Si à la fin de mon mandat chaque Brésilien peut s'alimenter trois fois par jour, j'aurai réalisé la mission de ma vie », a-t-il proclamé.

La création d'emplois étant une autre des priorités majeures de son programme de gouvernement,

Lula a promis de « mobiliser immédiatement les ressources publiques disponibles et les partenariats avec l'initiative privée », pour relancer les secteurs de la construction civile et de l'assainissement. « Le Brésil fera ce qu'il lui incombe, a-t-il souligné, pour surmonter la crise, mais il est essentiel que, outre l'appui des organismes multilatéraux comme le FMI, la Banque inter-américaine de développement (BID) et la Banque mondiale, soient réta-

### Les félicitations du président Bush

Le président américain George W. Bush a félicité, lundi 28 octobre, le président élu brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva pour sa victoire à l'élection présidentielle. M. Bush a déclaré au vainqueur qu'il « se réjouissait de travailler avec lui, principalement pour faire progresser la démocratie, parvenir à une méthode de gouvernement efficace et favoriser le libre-échange sur le continent » américain, a déclaré le porte-parole du président, Ari Fleischer.

« Le secrétaire au Trésor se réjouit de la fin de l'incertitude et de travailler avec le nouveau gouvernement. Nous avons toutes les raisons de croire que le nouveau gouvernement respectera ses engagements de poursuivre la politique économique de l'administration précédente », a déclaré le secrétaire américain au Trésor, Paul O'Neill. L'administration Bush a régulièrement félicité le gouvernement du président Fernando Henrique Cardoso, pour son maintien d'une politique monétaire et budgétaire « saine » pour maîtriser les déficits et l'inflation. L'appui de Washington a été décisif dans l'octroi par le FMI, début septembre, d'un prêt d'un montant de 30,4 milliards de dollars.

bles les lignes de crédit aux entreprises nationales et au commerce extérieur. »

Sur les thèmes relatifs à la politique internationale, Lula a souvent eu recours aux mêmes arguments, développés ces dernières années par le président sortant, Fernando Henrique Cardoso. Notamment sur les négociations commerciales en cours sur la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA, qui à partir de 2005 doit englober tous les pays du continent à l'exception de Cuba) et sur le projet du même type devant associer l'Union européenne au Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay).

« Nous exportons, a-t-il indiqué, des denrées alimentaires qui continuent d'affronter un protectionnisme injuste de la part des grandes puissances économiques. Nous n'économiserons pas nos efforts pour lever cet obstacle. »

### UN CATALOGUE D'INTENTIONS

Avant son élection, Lula expliquait que la ZLEA, l'une des priorités de George W. Bush, représentait un « processus d'annexion » au profit des Etats-Unis. « L'heure est venue, a-t-il dit, de réaffirmer notre engagement en faveur d'une défense courageuse de notre souveraineté régionale. Nous allons favoriser les accords commerciaux bilatéraux et lutter pour qu'un nouvel ordre économique international réduise les injustices, le déséquilibre croissant entre pays riches et pauvres, tout comme l'instabilité financière, qui a imposé tant de préjudices aux pays en développement. »

A l'évidence, le marché brésilien espérait davantage qu'un catalogue d'intentions. Le mystère le plus total planant encore sur les prochains dirigeants du ministère des finances et de la banque centrale, les marchés ont manifesté leur déception par une chute de 2 % de la monnaie nationale, le real, face au dollar et de 4,4 % de l'indice boursier de Sao Paulo.

Ce mardi, les présidents sortant et élu se rencontreront à Brasilia pour installer la « commission de transition » chargée de préparer la passation des pouvoirs.

Jean-Jacques Sévillat

## Démissions à la tête de l'armée serbe de Bosnie

BANJA LUKA. L'affaire des ventes d'armes à l'Irak a conduit à la démission Slobodan Bilic, ministre de la défense de la Republika Srpska (RS, l'entité serbe de Bosnie), et Novica Simic, chef d'état-major de l'armée, a annoncé lundi 27 octobre le Conseil supérieur de défense de la RS. Le Conseil « considère que cet acte contribue à améliorer la position internationale de la Republika Srpska et de la Bosnie malgré le fait qu'il n'y a pas de responsabilité directe » des démissionnaires dans l'affaire.

La RS avait reconnu le 23 octobre que l'entreprise Orao (Aigle), une firme serbe bosniaque travaillant pour l'armée de l'entité, avait fabriqué des pièces destinées à des avions de chasse irakiens et livrées à l'Irak par l'intermédiaire de la firme yougoslave Jugoimport. Par ailleurs, en Serbie, le quotidien Blic a rapporté lundi que les Etats-Unis ont informé les autorités de Belgrade au mois de mai de l'implication de compagnies yougoslaves dans des programmes de construction de missiles en Libye et en Irak. Selon Blic, Washington cite notamment Jugoimport, ainsi que trois autres sociétés : Infinity, Bruner Company et Ede-pro. – (AFP.)

## Enquête sur la mort d'un diplomate américain en Jordanie

WASHINGTON. Des agents du bureau de la sécurité diplomatique du département d'Etat participent à l'enquête sur l'assassinat lundi 27 octobre d'un diplomate américain en Jordanie, ont indiqué deux responsables américains sous couvert d'anonymat. Lawrence Foley, qui travaillait pour l'Agence américaine pour le développement international (Usaid) a reçu plusieurs balles tirées d'une distance comprise entre 1,5 et 6 mètres devant son domicile, et les motifs semblent être politiques, ont-ils ajouté. Selon des sources policières en Jordanie, « l'assassin a probablement utilisé un silencieux ». L'ambassade des Etats-Unis a « recommandé que tous les citoyens américains [en Jordanie] restent vigilants en raison des menaces contre les intérêts américains tel que stipulé par un message émis le 13 octobre ». – (AFP.)

## Israël : tensions au cabinet avant le vote du budget

JÉRUSALEM.

Le ministre israélien de la défense et chef du Parti travailliste, Benjamin Ben Eliezer (photo), a réaffirmé lundi 27 octobre que son parti voterait mercredi contre le budget de 2003, à moins que le premier ministre Ariel Sharon transfère aux programmes sociaux de l'argent prévu pour les colonies juives.

De son côté, M. Sharon a menacé de limoger tout ministre qui rejeterait son budget, se préparant à l'une des crises les plus graves depuis son arrivée au pouvoir, il y a 19 mois. Le limogeage de ministres ferait éclater la coalition « d'union nationale » dont les membres contrôlent 80 des 120 sièges du Parlement, ce qui pourrait entraîner des élections anticipées en janvier, neuf mois avant la date prévue.

Par ailleurs, la présentation du nouveau gouvernement palestinien au Conseil législatif, initialement prévue lundi à Ramallah, a été reportée à mardi, les Palestiniens accusant Israël de vouloir saboter la réunion en interdisant à 13 des 85 élus de s'y rendre. Les élus de la bande de Gaza, qui ont choisi de ne pas aller à Ramallah par solidarité avec ceux de leurs collègues à qui l'armée israélienne a interdit de s'y rendre pour des « raisons de sécurité », devaient participer à la session du Conseil par vidéo-conférence. Le principal conseiller de M. Arafat, Nabil Abou Roudéina, a vivement critiqué la décision israélienne, estimant qu'il s'agissait d'une mesure visant à « saboter le Parlement et les réformes institutionnelles et constitutionnelles ». – (AFP, Reuters.)

## Islamabad récuse le futur gouvernement cachemiri

ISLAMABAD. L'accord de gouvernement conclu ce week-end entre le parti du Congrès et le Parti démocratique du peuple (PDP), arrivés en tête des récentes élections au Cachemire sous contrôle indien, a été critiqué lundi 28 octobre par le Pakistan dont les autorités ont estimé que cette coalition n'offrirait pas de solution durable au conflit cachemiri. Après deux semaines de tractations, les deux formations pro-indiennes ont décidé que le chef du PDP (16 sièges aux élections), Mufi Mohammed Sayeed, dirigera le gouvernement pendant trois ans, puis laissera la place à un dirigeant du Congrès (20 sièges) pour les trois ans suivants.

« La solution au conflit passe par le fait d'accorder à la population le droit à l'autodétermination promis par le gouvernement indien et des organismes internationaux », a commenté Ahmed Khan, le porte-parole du ministère pakistanais des affaires étrangères, en évoquant les résolutions inappliquées de l'ONU. – (AFP.)

## Séoul évalue l'arsenal biochimique détenu par la Corée du Nord

SÉOUL. La Corée du Nord dispose de milliers de tonnes d'armes biochimiques et a fabriqué trois armes nucléaires rudimentaires, selon des révélations de Shin Kun, directeur du service national de renseignement sud-coréen, faites lundi 28 octobre devant la commission parlementaire en charge des services secrets. Le régime communiste de Pyongyang a lancé son programme d'armement biochimique voici une quarantaine d'années environ, a-t-il indiqué, en ajoutant : « On pense que la Nord possède en stock entre 2 500 et 4 000 tonnes d'armes biochimiques », selon des propos rapportés par un parlementaire de l'opposition. Shin Kun a aussi révélé que Pyongyang pourrait avoir déjà à sa disposition trois armes nucléaires rudimentaires, confirmant ainsi les propos récents des dirigeants américains concernant le programme atomique secret nord-coréen. Ces armes auraient été fabriquées à partir de plutonium – entre 7 et 22 kg – extrait par le Nord avant l'ouverture en 1992 par Pyongyang de ses installations nucléaires aux inspections de l'Agence internationale à l'énergie atomique. – (AFP.)



MICHAEL KREMER/AFP

## Un programme à la fois orthodoxe et volontariste

Toutes les références au marxisme ont été bannies par le candidat du Parti des travailleurs

APRÈS trois échecs dans la course à l'élection présidentielle, le candidat du Parti des travailleurs (PT), Luiz Inacio Lula da Silva, a modifié son discours et son programme pour l'emporter en 2002. Il a banni de son vocabulaire toutes les références marxistes qui nourrissaient ses précédentes campagnes. Le programme de Lula et du PT s'est avéré au final d'une facture orthodoxe. Cela étant, il se caractérise par une attitude volontariste, qui le démarquait de ses rivaux.

► **Politique industrielle.** Le dis-

cours nationaliste de la campagne a été un leitmotiv du candidat Lula et du PT, pour qui « le Brésil a besoin d'une politique industrielle qui soutienne la production pour le marché interne et pour l'exportation ». Le pays en a d'autant plus besoin que cette production ralentie doit couvrir le manque de crédits qui pénalise les chefs d'entreprise brésiliens et « alléger les charges fiscales élevées touchant la production ».

► **Croissance.** Pour les économistes du PT et pour Lula, il est impératif de relancer la croissance (qui ne devrait être que de 1,5 % du PIB en 2002), et cela passe par la stimulation et « le développement d'un marché interne, en investissant résolument dans le secteur productif et en renforçant le secteur exportateur ».

Les projets annoncés pendant la campagne – « Logement », « Faim zéro », « Energie », entre autres – font partie de ce programme volontariste du gouvernement. Le fondement de ce programme économique repose sur la certitude que « l'inclusion économique et sociale de près de 50 millions de Brésiliens vivant en dessous de la ligne de pauvreté » donnera une accélération notable à l'économie. Cela d'autant plus que la volonté a été affichée par Lula de favoriser les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises.

► **Exportations.** L'urgence, selon Lula, est d'analyser de nouvelles possibilités de relations commerciales avec des partenaires importants comme la Chine, la Russie, le Mexique, les pays d'Amérique du Sud, l'Europe et les Etats-Unis. Le programme de Lula prévoit également l'adoption

d'une réforme fiscale qui aide les entreprises exportatrices et « protège les produits stratégiques ». L'augmentation des exportations est considérée comme essentielle. « Nous devons augmenter le solde de notre balance commerciale pour diminuer notre vulnérabilité externe », a-t-il annoncé. Cela passe, selon lui, par une intervention de l'Etat qui « peut aider en réduisant les taux d'intérêt, en récupérant la capacité d'investissement public, principalement dans la création de technologie nationale et le soutien aux exportations de pro-

### L'augmentation des exportations est considérée comme essentielle

duits transformés à haute valeur ajoutée et en soutenant le remplacement des importations par des produits nationaux ».

► **Dette extérieure.** Le thème des finances publiques et de la dette a, dès le début de la campagne, focalisé l'attention et provoqué un mouvement de défiance des marchés financiers. Pourtant, sur ce problème, Lula s'est montré d'une orthodoxie parfaite. Il a annoncé dès le début de la campagne électorale que la situation du pays expliquait « l'importance d'obtenir rapidement des soldes commerciaux positifs ». Il a répété à plusieurs occasions que « le respect des échéances et des engagements est important pour un bon roulement de la dette et pour obtenir des conditions plus favorables

pour les obligations d'Etat ». Par ailleurs, le candidat du PT a écarté toute « renégociation unilatérale, restructuration forcée ou encore tout refus de payer ».

► **Privatisations.** La question des privatisations a également fait l'objet de propositions pragmatiques qui supposent de différencier les situations. Si Lula a déclaré à plusieurs reprises que « les entreprises des secteurs stratégiques ne seront pas privatisées », il n'a pas de position de principe sur ce sujet. Il a assuré que, selon les cas, « certaines entreprises pouvaient être privatisées ou administrées en partenariat avec l'initiative privée ».

► **Environnement.** La défense de l'environnement n'est pas considérée par Lula comme « une chose séparée des autres politiques structurelles de combat contre la pauvreté, telles que la réforme agraire, la politique agricole, la récupération des fleuves et de leurs bassins, la politique nationale d'assainissement ». Les responsables du PT considèrent que l'urgence pour éviter « des situations de risques écologiques et humains » est de mettre en place des politiques appropriées, afin que « les personnes qui migrent aujourd'hui vers les banlieues des villes puissent rester dans leurs régions d'origine ».

Le véritable projet dans ce domaine pour Lula est de concilier « la protection de l'environnement avec la création d'emplois ». Pour y parvenir, le nouveau gouvernement veut réaliser « un zonage socio-environnemental du pays afin d'identifier l'alternative la plus appropriée à chaque écosystème ».

Alain Abellard

**DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS**  
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix  
**Rembourse la différence si vous trouvez moins cher 1 mois suivant l'achat**

**MIEUX QUE DES SOLDÉS**

**MATELAS • SOMMIERS**  
Vente par téléphone possible  
fixes ou relevables - toutes dimensions.  
**SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI  
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX**  
Garantie 5 et 10 ans

**CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC**  
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bourmas

**MOBECO**  
247, rue de Belleville - Paris 19<sup>ème</sup>  
148, av. de Malakoff - Paris 16<sup>ème</sup>  
50, avenue d'Italie - Paris 13<sup>ème</sup>  
**01.42.08.71.00 - 7/17**  
5500 m2 d'exposition  
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

## Blaise Compaoré, président du Burkina Faso « Personne ne peut souhaiter une déstabilisation de la Côte d'Ivoire »

Ouagadougou se défend d'avoir soutenu la rébellion ivoirienne

### OUAGADOUGOU

de notre envoyée spéciale

Voisin du nord de la Côte d'Ivoire, en proie à une rébellion armée depuis le 19 septembre, le Burkina Faso est nécessairement impliqué dans la crise : au moins 2,3 millions de ses ressortissants vivent et travaillent en Côte d'Ivoire. Au regard de cet enjeu, vital pour lui, le Burkina Faso a-t-il appuyé en sous-main la rébellion pour en finir avec « l'ivoirité », le concept d'exclusion qui menace de renvoi la main-d'œuvre sahélienne ? Le président ivoirien, Laurent Gbagbo, a accusé le Burkina Faso de « complicité, ne serait-ce que passive ». Interrogé par *Le Monde*, le président burkinabé, Blaise Compaoré, s'en explique.

**Vous avez accueilli à Ouagadougou des déserteurs de l'armée ivoirienne qui sont aujourd'hui engagés dans l'insurrection en Côte d'Ivoire. Pourquoi ne les avez-vous pas extradés ?**

La meilleure façon de régler ce genre de problème entre Etats de droit, c'est de passer par le canal judiciaire. Mais je peux vous affirmer qu'il n'y a pas eu d'interpellation du Burkina Faso par les autorités de Côte d'Ivoire : ni mandat d'arrêt, ni commission rogatoire. La présence à Ouagadougou de ces déserteurs – une dizaine, je crois – était connue de tout le monde. J'en avais moi-même parlé au président Gbagbo, lors de sa visite, en décembre 2001. Ce sont les autorités ivoiriennes qui ont sous-estimé le problème. Quand, quelques jours avant le 19 septembre, Djibril Bassolé [ministre burkinabé de la sécurité] avait évoqué le cas du fameux « IB » [le sergent-chef Ibrahim Coulibaly, l'un des déserteurs ivoiriens à Ouagadougou] devant son homologue ivoirien [Emile Boga Doudou, assassiné dans les premières heures du putsch], celui-ci n'avait pas pris la chose au sérieux. « "IB", c'est un sapeur-pompier, ce n'est pas un militaire ! », avait-il répondu. Comme si ces histoires de déserteurs ne les intéressaient pas.

**Et tous ces militaires, sauf le fameux « IB », sont repartis en**



BEHROUZ MEHR/ANP

**Côte d'Ivoire sans que les autorités burkinabées s'en inquiètent ?**

Vous savez, les gens vont et viennent librement. Avec une pièce d'identité, vous pouvez faire le tour de l'Afrique de l'Ouest sans que personne ne vous arrête ! Jusque'en 1947, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso formaient une seule et même colonie. Alors, les frontières... Les déserteurs sont repartis les uns après les autres ; le mouvement a dû s'étaler sur plusieurs mois. Il en reste encore quelques-uns à Ouagadougou. Certains n'ont aucune envie de repartir en Côte d'Ivoire. On les accueille, c'est naturel. Laurent Gbagbo lui-même avait été accueilli ici, en 1982 [en route pour son exil volontaire en France]... Non, je le répète : il vaut mieux que les Ivoiriens se préoccupent des causes réelles qui ont provoqué l'instabilité chez eux, plutôt que de chercher un facteur extérieur. Vous ne pouvez pas proclamer « l'ivoirité », c'est-à-dire diviser les gens en citoyens de première et de deuxième classe, développer la xénophobie et ajouter à tout cela des élections imparfaites sans fragiliser le pays. La poudrière qu'on a sous les yeux aujourd'hui, cela fait trois ans qu'on la voyait se mettre en place.

**Le Mali, dont plusieurs ressortissants ont été tués en Côte d'Ivoire, a reçu les excuses du gouvernement ivoirien. Le Burkina, dont les ressortissants ont aussi été victimes d'exactions, s'est-il vu présenter des excuses ?**

Nous n'en attendons pas. Mais le gouvernement ivoirien doit savoir qu'il y a des limites à ne pas dépasser. C'est dans notre intérêt, bien sûr, mais dans le sien aussi. Personne ne peut souhaiter une plus grande déstabilisation de la Côte d'Ivoire. Pour ce qui est de nos ressortissants, qui sont près de 3 millions installés chez notre voisin, les chiffres parlent d'eux-mêmes. (...) Si on fait le total des Burkinabés rapatriés de Côte d'Ivoire depuis ces trois dernières années, on dépasse largement les 200 000. Cependant, on n'a pas noté d'énormes mouvements de foule – alors même que des zones entières de la Côte d'Ivoire sont majoritairement peuplées de Burkinabés. Les gens restent, en dépit des problèmes, parce qu'ils se sentent chez eux. Je ne pense pas qu'on ira au drame. Personne n'y a intérêt. La pression combinée de la Cedeao [Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest] et de la France donne des chances au dialogue qui permettra, je l'espère, de trouver une sortie politique à la crise.

Propos recueillis par  
Catherine Simon

## En République centrafricaine, les putschistes gagnent du terrain

Le président Ange-Félix Patassé est en mauvaise posture face aux troupes du général Bozizé, qui contrôlent une partie de la capitale

**AU QUATRIÈME JOUR** d'une tentative de coup d'Etat revendiquée par l'ancien chef d'état-major de l'armée centrafricaine, le général François Bozizé, Bangui a vécu les combats à l'arme lourde les plus intenses et, sans doute, les plus meurtriers.

Lundi soir 28 octobre, alors que les habitants de la capitale centrafricaine continuaient à fuir en grand nombre la ville, aucun bilan des affrontements n'était disponible. Depuis vendredi, les troupes du général Bozizé et les forces fidèles au président Ange-Félix Patassé, parmi lesquelles un contingent d'une centaine de soldats libyens, se livrent une âpre bataille d'artillerie pour le contrôle de Bangui. Venus du nord et ayant établi leur quartier général à la périphérie de la ville, au « PK-12 », les rebelles ont progressé, lundi, malgré les bombardements de l'aviation libyenne qui, toute la journée, a pilonné leurs positions. Dans la soirée, ils ont atteint le camp Béal, l'ex-base militaire française au centre-ville, proche de l'Assemblée nationale. A quelques centaines de mètres de là seulement se trouve la résidence du chef de l'Etat. Celui-ci, selon des informations difficiles à recouper, se serait mis en

sécurité à l'archevêché, adossé au fleuve Oubangui, tout au sud de la ville.

En franchissant l'Oubangui à partir du Congo-Kinshasa voisin, près de 300 combattants du Mouvement pour la libération du Congo (MLC), qui contrôle la rive d'en face, sont venus à la rescousse d'Ange-Félix Patassé. Le président apparaissait néanmoins en mauvaise posture, la majorité de l'armée centrafricaine – au sein de laquelle les Gbayas, l'ethnie du général Bozizé, sont fortement représentés – ayant rallié les rebelles, ou refusant de combattre.

### ARRIÉRÉS DE TRAITEMENTS

Victime de sa paranoïa aiguë, qui a fini par frapper même son entourage le plus proche, le chef de l'Etat est aujourd'hui isolé. Son régime, tout en refusant le dialogue avec les syndicats et les partis d'opposition, a cumulé plus de trente mois d'arriérés de traitements dans la fonction publique. Dans ces conditions, même la garde prétorienne libyenne, appelée à être relevée ces jours-ci par une « force de sécurité » de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (Cemac), ne semble plus en mesure de sauver le pouvoir.

Quasiment en guise d'anniversaire de sa dernière tentative de putsch, le général Bozizé, un ancien compagnon d'exil, au Togo, d'Ange-Félix Patassé et proche parent de la première épouse de celui-ci, est passé à l'action en se jouant à la fois de la France et de la Cemac. Cette dernière avait décidé, le 2 octobre, de l'éloigner en Algérie, pour faire baisser la tension entre la Centrafrique et le Tchad. Résistant à une tentative d'arrestation à Bangui, le 27 octobre 2001, le général Bozizé avait engagé l'épreuve de force avec le régime, avant de se réfugier au Tchad voisin. De là, il s'est rendu, la semaine dernière, en France, d'où il a déclenché et revendiqué son coup d'Etat, avant de rentrer dans son pays, de nouveau via le Tchad.

A Paris, on n'a rien vu venir. Apparemment mal renseigné sur la situation en Centrafrique, le ministre délégué à la coopération, Pierre-André Wiltzer, croyait encore samedi, en clôturant les états généraux des ONG du développement à Agen, qu'il allait pouvoir se rendre, comme prévu, mercredi 30 octobre, en visite à Bangui...

S. Sm

## L'étrange manège des officiers ivoiriens dans la capitale burkinabé

ABIDJAN, OUAGADOUGOU  
de nos envoyés spéciaux

Il n'est pas dans les habitudes, à Ouagadougou, de s'interroger sur les opposants armés d'autres pays que le président Blaise Compaoré accueille comme monnaie d'échange, moyen de pression ou instruments d'une future déstabilisation.

« On a appris la présence des militaires ivoiriens dès qu'ils sont arrivés, à l'été 2000, explique ainsi le secrétaire général du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples, Chrysogone Zougmore. Personne n'a été bien étonné. Ce n'est pas la première fois que des militaires d'autres pays sont accueillis. Par exemple, il y a eu des militaires libériens, des opposants tchadiens, des rebelles angolais de l'Unita, etc. On est habitué. Chacun sait que c'est la volonté du président et, donc, on n'y touche pas. Ni le Parlement ni le gouvernement ne sont informés, alors... » Alors, on respecte le « domaine réservé » de Blaise Compaoré.

Depuis que *Le Monde* a révélé (le 11 octobre) la présence à Ouagadougou de sous-officiers ivoiriens qui forment aujourd'hui l'encadrement de la rébellion, les langues se sont déliées dans la capitale burkinabé. Bien sûr, cette présence intriguait. Bien entendu, les Ivoiriens fréquentaient des familles et, surtout, des filles locales. Qui oublierait, par exemple, un « Zaga-Zaga », le caporal Omar Diarrasouba, ainsi surnommé à cause du crépitement du fusil d'assaut qu'il a tatoué en diagonale sur le torse ? Les témoins sont unanimes : les militaires ivoiriens étaient des « chiens fous », constamment en train de se quereller. Plus d'une fois, il a fallu que leur « grand frère », le sergent-chef Ibrahim Coulibaly, surnommé « IB », intervienne pour éviter qu'ils s'entre-tuent.

Ces hommes étaient donc visibles. Ils faisaient leur jogging, ou sillonnaient la ville juchés sur leurs mobylettes. Seul le sergent-chef

Ibrahim Coulibaly avait à sa disposition un véhicule, une Land Rover verte avec chauffeur, immatriculée au Burkina Faso. Deux autres 4x4 étaient prêtés aux exilés, mais rarement utilisés, pour plus de discrétion. A la « table ronde », comme ils appelaient leur réunion hebdomadaire dans la villa d'« IB », les soldats ivoiriens en rupture de ban se rendaient en deux-roues.

### VILLAS ET VOITURES

Qui leur prêtait villas et voitures ? Qui leur donnait de l'argent, voire remboursait leurs frais médicaux ? « Le Conseil de l'Entente », la présidence burkinabé, ont-ils confié à leurs amis. Ce n'est pas une preuve. Il n'en reste pas moins que plusieurs des maisons que les déserteurs ivoiriens occupaient, et dont chacune était gardée par un soldat burkinabé, font partie d'un lot, anciennement propriété d'une société d'Etat. Depuis la privatisation de celle-ci, elles appartiennent à Alizeta Ouedraogo, belle-mère de François Compaoré, frère cadet du chef de l'Etat.

Les rebelles ivoiriens ont-ils reçu un entraînement militaire au Burkina Faso ? La preuve formelle ne peut en être apportée. Cependant, une trentaine d'entre eux ont passé les six mois précédant l'insurrection dans des camps au Burkina Faso, notamment à Pô, d'où ils donnaient, par des moyens détournés, des nouvelles à leurs petites amies locales. Ils se plaignaient du « régime dur, sans eau ni électricité », d'une « galère » qui allait finir par leur « coûter [leur] gros ventre ». Régulièrement, toutes les deux semaines, l'un d'entre eux passait à Ouagadougou, pour s'entretenir avec « IB ». Le dernier passage attesté date de début septembre, quinze jours avant le début de la rébellion en Côte d'Ivoire...

C. S. et S. Sm

# Via Vienne



A Vienne, des correspondances faciles  
vers l'Asie et l'Australie.

# vers l'Asie et l'Australie.



10,000 Xtramiles  
via Vienne  
Earn miles with  
Miles & More



www.austrianairlines.fr

Contactez Austrian Airlines au

☎ 0820 816 816 (0,118 EUR TTC/min)

ou votre agence de voyages habituelle.

Austrian Airlines et Lauda Air vous proposent les meilleures correspondances vers l'Asie et l'Australie, via l'aéroport de Vienne, où les transferts se font très simplement et rapidement. En "Grand Class" d'Austrian Airlines et en "Amadeus Class" de Lauda Air - récompensées à plusieurs reprises lors de concours internationaux -, vous bénéficierez d'un service 1ère classe au tarif classe Affaires.



AUSTRIAN AIRLINES

A STAR ALLIANCE MEMBER

Période de voyage : 1.10 - 15.12.2002. Information et inscription :  
www.austrianairlines.fr, rubrique "Miles&More"

\* Valable en Classe Affaires, excepté sur les vols vers Kuala Lumpur.  
Bangkok 5 x par semaine, vol quotidien à partir du 2 déc. 02

# La Convention présente un canevas de Constitution pour l'Europe à 25

Le président de l'assemblée chargée de refondre le projet européen, Valéry Giscard d'Estaing, a présenté, lundi 28 octobre, une « ossature » de texte qui tente de concilier les aspirations des fédéralistes et celles des partisans d'une Union intergouvernementale

## BRUXELLES

de notre bureau européen

On est encore loin de la Constitution que les chefs d'Etat et de gouvernement devront proposer aux citoyens de l'Union européenne élargie de quinze à vingt-cinq membres, mais on en a désormais l'ossature. Le président de la Convention chargée de refondre le projet européen, Valéry Giscard d'Estaing, a présenté, lundi 28 octobre, aux conventionnels, réunis à Bruxelles, une « ossature » de texte qui permet de se faire une première idée de l'apparence qu'aura le document final. C'est à partir de ce canevas, qui a donné lieu aussitôt à des controverses dans l'Hémicycle, que les débats vont désormais s'engager pour tenter de définir ce que doit être l'Europe de demain et la manière dont elle fonctionnera.

La première partie du projet, la plus importante, est consacrée à l'architecture constitutionnelle de l'Union : « Il faut que cette première partie soit claire et percutante, qu'elle fasse l'objet, à la limite, d'un certain lyrisme. C'est la base et le fonctionnement de l'Union. Elle doit être lisible par tous », a souhaité M. Giscard d'Estaing. Elle constituera le cœur de la Constitution, le vrai texte de référence de l'Union, comprenant ses valeurs, ses objectifs, ses institutions. La deuxième partie, sur les politiques de l'Union et leur mise en œuvre, est appelée à être modifiée plus facilement, sans passer par un processus de révision

supposant une ratification par les Etats membres. Enfin, la troisième partie traite des dispositions générales et finales, qui assureront notamment la continuité juridique avec les traités antérieurs de Rome et de Maastricht.



« La tortue sera présente au rendez-vous de l'été 2003 »

VALÉRY GISCARD D'ESTAING

La présentation de ce texte montre que la Convention, qui a parfois donné l'impression de patouer, avance. « Ainsi la tortue sera présente au rendez-vous de l'été 2003 », a affirmé VGE. « Si je vous avais dit, il y a six mois, que nous

allions avoir un traité constitutionnel qui donne à l'Union une personnalité juridique, qui intègre la charte des droits fondamentaux et qui mettrait fin aux piliers [ceux-ci réservent un traitement différent à la politique étrangère et à la coopération pénale dans l'Union européenne], vous m'auriez dit que je rêvais », affirme le vice-président de la Convention, Jean-Luc Dehaene. Le ministre allemand des affaires étrangères, le Vert Joschka Fischer, qui représentait pour la première fois son gouvernement à la Convention, a affirmé son optimisme en soulignant qu'il y a deux ans, lorsqu'il avait lancé à Berlin l'idée d'une institution européenne, il n'aurait « jamais imaginé qu'on aurait aujourd'hui ce projet de traité constitutionnel ».

Le texte est loin d'être neutre et le présidium a engagé en le présentant un vrai débat : sous chaque mot se cache un choix politique.

Communauté européenne, Union européenne, Etats-Unis d'Europe ou Europe unie, il faudra choisir un nom à la nouvelle entité, et la réponse à cette question grand public ne sera pas neutre.

Déjà, le gouvernement britannique ne veut pas entendre parler d'Etats-Unis d'Europe.

De même, il est proposé d'accorder aux Européens une double citoyenneté, européenne et nationale, ce qui fait bondir le souverainiste français William Aitbol. « Le texte démarre de manière très fédérale. » Mais, se rassure-t-il, « si c'est un squelette, c'est celui d'un diplodocus : la tête est petite et très fédérale, mais très éloignée du corps », estimant que « tout le monde est d'accord pour aller vers plus d'intergouvernemental ».

## LA GAUCHE ISOLÉE

Le projet concocté par VGE permet en effet la prise en compte des souhaits des partisans d'une Europe intergouvernementale. Il reprend ainsi la proposition de Jacques Chirac, Tony Blair et José Maria Aznar de créer un poste de président du Conseil européen, en plus de celui de président de la Commission européenne. Il évoque aussi la possibilité d'instituer un Congrès des peuples européens. Cette proposition, qui reviendrait à faire entrer les parle-

ments nationaux dans les prises de décision européennes, a sans tarder enflammé l'Hémicycle. Pierre Moscovici, au nom des autorités françaises, s'en est fait le défenseur, mais la plupart des conventionnels ont estimé qu'il ne servirait à rien de créer une nouvelle institution qui compliquerait la tâche du Parlement européen. M. Giscard d'Estaing est alors intervenu pour appeler la Convention à être « un peu plus imaginative » : « Vous n'êtes pas là pour améliorer les traités existants », a-t-il lancé à l'Assemblée, l'exhortant à faire preuve d'invention... et parvenant à maintenir à l'ordre du jour une proposition qui venait clairement d'être repoussée.

Dès sa première intervention, très écoutée, Joschka Fischer a réaffirmé que l'Allemagne entendait défendre l'équilibre entre l'intérêt des Etats et celui des citoyens européens et n'accepterait pas un renforcement du Conseil « au détriment de la Commission ».

Cette dernière n'a pas les grâces de M. Giscard d'Estaing et l'eurodéputé autrichien Johannes Voggenhuber (Vert) trouve qu'il écoute un

peu trop les gouvernements : « Il y a une tendance permanente à infiltrer dans la Convention les exigences du Conseil qui n'ont jamais été discutées, comme l'idée d'un Congrès européen et la présidence de l'Union européenne », peste-t-il. En revanche, accuse-t-il, il y a des sujets qui « ne sont même pas pris en compte, comme l'exigence d'avoir une politique sociale de l'Union ».

Sur ce plan, la gauche reste isolée à déplorer que la Convention ne débattre pas davantage du contenu des politiques que les Européens veulent mener ensemble. « L'Union n'est pas un Etat, donc elle doit partir des objectifs communs – que voulons-nous faire ensemble ? – pour répondre aux questions institutionnelles », affirme l'eurodéputée socialiste française Pervenche Berès, qui estime que « l'on est en train de fermer toutes les portes pour pouvoir parler du contenu des politiques ». Ce à quoi M. Dehaene rétorque que : « La Convention n'est pas là pour parler de la politique agricole commune. »

Henri de Bresson et Arnaud Leparentier

## Les grandes lignes de la première partie de l'esquisse constitutionnelle

► **L'article premier** prévoit de mettre en place une entité qui pourrait être nommée « Communauté européenne », « Union européenne », « Etats-Unis d'Europe » ou « Europe unie ». Il s'agit d'une Union d'Etats, conservant leur identité nationale, qui coordonnent étroitement leurs politiques au niveau européen et qui gèrent, sur le mode fédéral, certaines compétences communes. L'article reconnaît le caractère pluriel de l'Union, qui est ouverte à tous les Etats européens qui partagent les mêmes valeurs et qui s'engagent à les promouvoir en commun.

► **L'article 2** énumère les valeurs de l'Union : dignité humaine, droits fondamentaux, démocratie, état de droit, tolérance, respect des obligations et du droit international.

► **L'article 3** définit les objectifs de l'Union : sauvegarde des valeurs communes, promotion de la cohésion économique et sociale, renforcement du marché intérieur de l'Union économique et monétaire, promotion de l'emploi et degré élevé de protection sociale, protection de l'environnement, création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice, développement d'une politique étrangère et de sécurité commune, ainsi que de défense.

► **L'article 4** reconnaît la personnalité juridique de l'Union.

► **L'article 5** accorde à tout citoyen la double citoyenneté, nationale et européenne, et énumère les droits qui y sont attachés : circulation, séjour, vote et éligibilité aux élections municipales et européennes. Il établit le principe de non-discrimination des citoyens de l'Union en fonction de la nationalité.

► **L'article 6** doit permettre d'inclure dans la Constitution la Charte des droits fondamentaux adoptée à Nice en décembre 2000.

► **L'article 7** définit les principes d'action de l'Union, qui doit agir dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

► **L'article 8** précise que toute compétence non attribuée par la Constitution à l'Union demeure de

la compétence des Etats membres, établit la primauté du droit de l'Union dans l'exercice des compétences qui lui ont été confiées, fixe les règles de contrôle de la subsidiarité et précise à cet égard le rôle des Parlements nationaux.

► **L'article 10** énumère les catégories de compétence exclusives de l'Union, **l'article 11** celles qui sont partagées avec les Etats membres, **l'article 12** précise les domaines où l'Union appuie ou coordonne l'action des Etats membres mais n'a pas la compétence pour légiférer.

► **L'article 14** établit que l'Union dispose d'un cadre institutionnel unique et énumère les institutions de l'Union.

► **Les articles 15 à 23** établissent les institutions (Conseil européen, Parlement, Commission, Conseil des ministres, Cour de justice, Banque centrale européenne, etc.), ainsi que le mode de désignation de leurs membres et présidents.

► **L'article 19** évoque la possibilité d'instituer un Congrès des peuples d'Europe et précise quelles seraient sa composition et sa mission.

► **Les articles 24 à 32** définissent la mise en œuvre des actions de l'Union.

► **Les articles 29, 30 et 31** précisent les procédures applicables pour la politique étrangère, les politiques de défense, de police et de justice.

► **L'article 38** prévoit que le budget de l'Union est intégralement financé par des ressources propres.

► **L'article 41** établit qui représente l'Union dans le monde et définit le rôle et le rang du futur haut-représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune.

► **L'article 45** établit la suspension des droits d'appartenance à l'Union en cas de constatation d'une violation des principes et valeurs de l'Union par un Etat membre.

► **L'article 46** mentionne la possibilité d'établir la procédure de retrait volontaire de l'Union d'un Etat membre.

## M. Raffarin veut lancer « un grand débat »

« Je vais m'engager personnellement pour que l'année 2003 soit une année où, vraiment, on va lancer un grand débat sur les institutions », a déclaré Jean-Pierre Raffarin, lundi 28 octobre, sur LCI. Il faut que « les Français disent quelle Europe ils veulent et ce qu'ils ont sur le cœur », a ajouté le premier ministre. M. Raffarin s'est prononcé en faveur d'une présidence européenne supérieure aux six mois actuels, qu'il a jugés insuffisants « pour faire un travail durable ». A ses yeux, une Europe élargie qui rassemble « presque deux fois plus [de population] que les Etats-Unis », constitue la réponse à la mondialisation. Critiquant vivement le gouvernement précédent, le premier ministre a affirmé que les relations franco-allemandes étaient alors « peu fertiles ». Il s'est félicité du « renouveau » des relations avec Berlin concrétisé par l'accord entre Jacques Chirac et le chancelier allemand Gerhard Schröder sur la politique agricole commune, au sommet de Bruxelles, les 24 et 25 octobre.

## Joschka Fischer défend son projet intégrationniste

### BRUXELLES

de notre bureau européen

Dans le théâtre d'ombres de la Convention, dont doit sortir la future Constitution européenne, quelques acteurs ont un rôle particulier, au premier rang desquels le grand maître des cérémonies, Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République française, qui a levé, lundi 28 octobre, le voile sur la première ébauche de Constitution européenne.

Ce jour-là, la curiosité allait pourtant à Joschka Fischer, héros Vert des élections allemandes du 22 septembre, confirmé avec éclat dans ses fonctions de vice-chancelier et de ministre des affaires étrangères, auréolé sur la scène européenne par le discours qu'il avait prononcé, le 12 mai 2000, à l'université Humboldt de Berlin. Il avait proposé à l'Europe, qui piétinait dans la négociation du traité de Nice, sa vision « d'une fédération d'Etats et de citoyens, démocratique et unie sur le plan politique », ancrée dans une Constitution. L'idée avait été reprise un mois plus tard, au Reichstag de Berlin, par Jacques Chirac, puis avait fait son chemin dans les dédales de Nice pour aboutir un an plus tard. Joschka Fischer, depuis, était resté silencieux. Le voilà qui resurgit, convaincu depuis toujours qu'après la longue série d'élections européennes, avant l'élargissement, il y a un espace de deux ans pour construire sa vision.

Le ministre s'est assis, lundi, au milieu de ses

nouveaux collègues, attendant son tour de parole pour énoncer quelques-uns de ses principes : et d'abord qu'on était là, selon lui, pour construire « une fédération des Etats-nations, qui soit à la fois une Union d'Etats et une Union des citoyens », basée sur quatre principes : renforcement de la légitimité démocratique ; claire répartition des pouvoirs ; maintien de l'équilibre dans le triangle institutionnel Conseil-Commission-Parlement ; enfin, renforcement de la capacité exécutive de l'Union sans renationalisation des politiques. Le ministre a estimé que l'idée d'un président de l'Europe pouvait paraître populaire, à condition qu'elle ne remette pas en cause le caractère citoyen de l'Union. Il a appelé que l'Allemagne se devait par tradition de défendre le caractère intégrationniste du projet européen.

Pour défendre ses idées, le ministre compte sur une étroite coordination avec la France. Dans un couloir, il a rencontré brièvement les deux représentants de l'exécutif français à la Convention, le socialiste Pierre Moscovici et Pascale Andreani, conseillère du premier ministre. Paris et Berlin sont convenus de présenter des idées communes sur les grands chantiers en discussion quand la négociation se nouera vraiment, au début 2003. M. Fischer a assuré ses interlocuteurs qu'il s'y emploierait.

H. de B.

## Le « vigoureux échange » Blair-Chirac menace le sommet du Touquet

L'incident de Bruxelles, à propos de la PAC, confirme la dégradation des relations franco-britanniques

### LONDRES

de notre correspondant

Plusieurs journaux britanniques publient, mardi 29 octobre, la même photo, où l'on voit Tony Blair et Jacques Chirac converser tout sourire. Cet aimable dialogue a bien eu lieu à Bruxelles, vendredi 24 octobre, lors du sommet européen. Mais c'était « avant ». Avant le « vigoureux échange » entre le premier ministre britannique et le président français révélé, lundi, par le *Financial Times*, et sur lequel la plupart des quotidiens d'outre-Manche font leur manchette.

Que s'est-il passé ? Lors de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, Tony Blair a découvert, stupéfait et furieux, que Jacques Chirac et le chancelier Gerhard Schröder s'étaient mis d'accord, la veille, pour maintenir en l'état le

financement de la politique agricole commune jusqu'en 2006. Ce motif d'irritation s'ajoutait au mécontentement britannique suscité par la proposition émise, juste avant le sommet, par M. Chirac, de rediscuter de la « ristourne » consentie chaque année par l'Europe à la Grande-Bretagne dans sa contribution au budget européen.

### « MAL ÉLEVÉ »

Avocat résolu d'une réforme radicale de la PAC, Tony Blair a vivement exprimé ses vœux. Il a fait valoir notamment, en « corrigeant » M. Chirac, que l'accord conclu sur la PAC à Berlin, en 1999, et qui porte jusqu'en 2006, n'excluait pas un réexamen de celle-ci à mi-parcours, c'est-à-dire en 2003. Cette « rectification » de M. Blair avait provoqué la fameuse « petite

phrase » du président français : « Vous avez été très mal élevé et on ne m'avait jamais parlé comme cela auparavant ». Plus grave, sur le fond, M. Chirac aurait ensuite ajouté : « Notre prochain sommet est annulé ». Français et Britanniques doivent en effet tenir au Touquet, au plus tard début décembre, leur rituelle rencontre bilatérale.

Nul ne savait, mardi matin, si ce sommet aurait bien lieu comme prévu. A Londres, les diplomates du Foreign Office cités par la presse laissent entendre que cette mini-tempête franco-britannique devrait s'apaiser rapidement. Au 10, Downing Street, comme d'ailleurs à l'Élysée, on s'efforce de ne pas grossir l'incident. « Il faut s'attendre à ce genre de choses lors d'un sommet de l'Union européenne, parce que les gens doivent défendre les intérêts de

leur propre pays », a constaté calmement, lundi, le porte-parole de Tony Blair. L'opposition conservatrice en profite pour souligner que le premier ministre a été « dupé » à Bruxelles, ce que l'intéressé dément en rappelant que Londres continuera d'exiger une réforme de la PAC.

Il reste, au-delà de cette querelle bruxelloise que les relations entre Paris et Londres se sont dégradées depuis quelques mois. Sur l'Irak, la France est de plus en plus perçue ici, avec un agacement croissant, comme l'obstacle principal, avant même la Russie, au vote à l'ONU de la résolution parrainée par Washington et Londres. La personnalité, assez peu flegmatique de M. Chirac, ajoute-t-on à Londres, ne contribue guère à calmer les esprits.

Jean-Pierre Langellier

À LIRE DANS LE MONDE DOSSIERS & DOCUMENTS

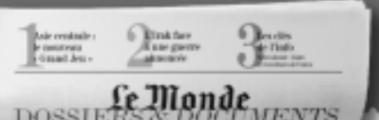
Deux grands dossiers...

...et

1 Asie centrale : le nouveau « Grand Jeu »

2 L'Irak face à une guerre annoncée

3 L'actualité du mois, dans « Les clés de l'info »



NUMÉRO DE NOVEMBRE - 16 PAGES - 2,10€

# FRANCE

## POLITIQUE

Jacques Chirac s'est rendu à Bordeaux, lundi 28 septembre, pour rencontrer des jeunes de 9 à 21 ans réunis pour le congrès de l'Association nationale des **CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES** (Anacej). Assu-

rant « avoir l'impression d'apprendre quelque chose » en écoutant les jeunes, le **PRÉSIDENT** de la République les a félicités de lutter « contre tous les extrémismes ». Evitant de stigmatiser le combat des « droits-

de-l'hommes » à l'instar de Nicolas Sarkozy (Le Monde du 24 octobre), M. Chirac a souligné combien « la notion des droits de l'homme était associée à notre pays ». Il a néanmoins tenu à **RÉAFFIRMER**

que « liberté et sécurité » ne s'opposaient pas. Le président de la République a publiquement apporté son **SOUTIEN** à Alain Juppé, chargé de finaliser la construction du grand parti de la droite chiraquienne.

## Face aux jeunes, Jacques Chirac défend les droits de l'homme

En visite à Bordeaux, lundi 28 septembre, le président de la République a félicité la jeunesse « toujours au premier rang, quand l'essentiel est en jeu ». Affichant sa proximité avec Alain Juppé, il s'est attaché à délivrer un message complémentaire de celui de Nicolas Sarkozy

### BORDEAUX

de notre envoyée spéciale

Les jeunes sont tellement « spontanés ». C'est ce que Jacques Chirac aime chez eux. Il le leur a répété cinq fois, en clôturant, lundi 28 octobre à Bordeaux, le congrès de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej). Le président de la République s'y est, lui aussi, montré « spontané ». Devant les quelque 550 congressistes, âgés de 9 à 21 ans, il a abandonné à plusieurs reprises son discours écrit pour se lancer dans de longues improvisations. Et puisque, selon la formule inscrite sur les discours officiels, « seul le prononcé fait foi », il était intéressant d'écouter ce qui « fait foi » pour M. Chirac.

D'abord, le chef de l'Etat s'est sagement assis entre deux adolescents, non loin du maire (UMP) de Bordeaux, Alain Juppé, et de Didier Boulaud (PS), président de l'Anacej, pour regarder un vidéomaton réalisé pendant le congrès. Puis il est monté à la tribune, au milieu du conseil des jeunes, pour écouter Anne, Mistral et Bruno lui dire que « les jeunes ne font pas que brûler les voitures » ou qu'ils se rappellent qu'en 1998, lors de la Coupe du monde de football, le pays s'était déclaré « black, blanc, beur ». Le président a écouté et applaudi plusieurs fois.

Chaque fois qu'il dialogue avec des jeunes, M. Chirac a « l'impression d'apprendre quelque chose », leur a-t-il dit en commençant son discours. La République, a-t-il ajouté, « a besoin de la parole de chacun ». Et de poursuivre, en levant le nez de sa feuille : « Quel qu'il soit, quelle que soit son origine, son âge, ou sa sensibilité. C'est la synthèse des sensibilités qui fait notre façon de vivre ».

Le pays « n'avancera pas sans votre capacité d'indignation, d'écoute, sans votre esprit d'engagement et de responsabilité – qui n'est pas encore marqué par l'égoïsme, qui se conforte avec l'âge », a-t-il dit, jouant les bons grands-pères. Sans citer expressément les manifestations du 1<sup>er</sup> Mai, entre les deux tours de l'élection présidentielle, il a félicité les jeunes de lutter « contre tous les extrémismes

qui empoisonnent la démocratie ». « Nous l'avons vu encore il y a quelques mois, a-t-il souligné. Quand l'essentiel est en jeu, la jeunesse est toujours au premier rang », a-t-il souligné.

M. Chirac a ensuite longuement abordé le chapitre de la culture, qui « n'est pas une somme de savoirs ennuyeux qu'il faudrait apprendre à toute force », a-t-il dit, mais des « repères, des idées et des goûts que l'on partage avec les autres ». En insistant sur l'apprentissage « des disciplines de la sensibilité » à l'école, au premier rang desquels figure l'art.

### RAPPELER LES GRANDS PRINCIPES

Le chef de l'Etat est revenu sur la cohésion nationale, thème du discours de Troyes, le 14 octobre, pour dire qu'elle repose sur une « forme d'harmonie entre les Français, quels que soient leur âge et leur origine », et qu'elle suppose « un regard amical et généreux ». Il a dit aussi que l'on associait souvent « la notion de droits de l'homme à notre pays ». Le peuple français s'est battu, « plus peut-être



BEP/SUD OUEST

qu'un autre peuple, pour que ces droits soient reconnus et respectés », a-t-il ajouté. Il s'est bien gardé de fustiger les « droits-de-l'hommes », comme l'avait fait Nicolas Sarkozy dans un entretien accordé au Monde (24 octobre).

C'est qu'entre eux la répartition des rôles semble claire : quand le ministre de l'intérieur envoie des signes à la droite et se charge de rallier une partie de l'électorat qui, déboussolée et abandonnée, s'est tournée vers l'extrême droite,

M. Chirac s'attache, lui, à parler à l'ensemble des Français, et notamment aux jeunes. M. Sarkozy s'emploie à rétablir la sécurité, tandis que le président invoque les grands principes.

Pour autant, M. Chirac a aussi

rappelé à ses jeunes interlocuteurs que la loi « n'est pas d'abord une contrainte, comme certains voudraient le faire croire », mais « le meilleur rempart contre la raison du plus fort ». Le président a rejeté la distinction apparue dans le débat suscité par la loi sur la sécurité intérieure de M. Sarkozy. « Parce que, face à la violence, il faut poser des règles qui peuvent paraître contraignantes, j'entends parfois opposer la liberté et la sécurité, a-t-il expliqué. C'est faux ! C'est même tout le contraire. » Quand « les lois ne sont plus appliquées, les gens ne sont pas plus libres, a-t-il insisté. Ils sont plus isolés, plus vulnérables, plus désarmés. »

M. Chirac s'est déclaré favorable à la journée de dialogue sur ces thèmes organisée par les maires, le 20 novembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Il a rendu hommage, au passage, à Claire Brisset, la défenseuse des enfants, qu'il « consulte souvent ».

### CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE

Le chef de l'Etat a également traité de l'équilibre entre droits et devoirs, à travers deux thèmes qui touchent la jeunesse : l'égalité des chances et l'environnement. Sur le premier point, alors que les enseignants ont manifesté contre la réduction du budget de l'éducation nationale, M. Chirac a affirmé que la « lutte contre l'échec scolaire [était] une priorité absolue », dans laquelle il y avait « d'énormes progrès à faire ». Jean-Pierre Raffarin doit d'ailleurs réunir, lundi 4 novembre, le ministre de l'éducation, Luc Ferry, et son ministre délégué, Xavier Darcos, avec le ministre délégué au budget, Alain Lambert, pour faire surgir quelques idées fortes en matière d'éducation.

Enfin, M. Chirac a longuement plaidé pour le développement durable. Préserver les ressources, a-t-il indiqué, « cela ne s'improvise pas, cela se ressent et cela s'apprend ». Avec cette précision à l'adresse de son jeune auditoire : « C'est à votre âge que l'on peut le faire spontanément. »

B. G.

Béatrice Gurrey

## « Monsieur le maire de Bordeaux, mon cher Alain »

### BORDEAUX

de notre envoyée spéciale

« Voooilà ! » La photo est prise. Alain Juppé sourit, rien crispé. Pas facile, peut-être, de sourire sur commande. Avec cette voix, si reconnaissable, Jacques Chirac signifie aux photographes qu'il n'a pas l'intention de s'attarder, ce 28 octobre. Il doit respecter un horaire minuté et ne veut pas se priver du dialogue avec la jeunesse. Son auditoire l'attend dans le Hangar 14, sur les bords de la Garonne, à Bordeaux. Il a prévu de rester une heure chrono.

Pas facile de sourire, non plus, quand on sait que la presse va inévitablement interpréter le voyage du président de la République à Bordeaux comme un « Juppéthron », selon le mot qui circule à Paris. Le service de presse de l'Élysée a eu beau mettre en garde les journalistes : « Il ne faut pas surinterpréter. Le congrès des conseils de jeunes a lieu à Bordeaux et le président avait décidé d'y aller. » Tous les médias s'accordent sur le sens de la visite présidentielle : un coup de main à Alain Juppé. Le maire de Bordeaux a trop de finesse pour se réjouir complètement de la visite présiden-

tielle, sans doute partagé entre le désir d'être soutenu publiquement et le dépit, pour ce que cela révèle de faiblesse.

Les voilà assis, à regarder le petit film que les enfants et les adolescents ont réalisé pendant les quelques jours de leur congrès. Sur l'écran, une toute jeune fille raconte : « La solidarité ? C'est quand les autres ont des problèmes. On reste pas là comme ça, on les aide. » C'est ce que fait Jacques Chirac. Il aide Alain Juppé. « Je veux saluer naturellement le maire de Bordeaux, mon cher ami, qui me reçoit aujourd'hui », lance M. Chirac en introduction de son discours. Sur son papier, il est écrit : « Monsieur le maire, mon cher Alain. »

### LA « TÂCHE INGRATE » DE L'UMP

Le « cher Alain » a décidé, « la veille au soir », assure son directeur de la communication, d'aller chercher le président à l'aéroport. Ils ont ainsi quelques minutes pour bavarder dans la voiture. Et quand ils sortent, ensemble, de la Safrane, cela peut aussi faire une image. M. Juppé rentre de New York, où il est allé défendre les bordeaux dans le cadre de Vinexpo, rendez-vous mondial des profession-

nels du vin. A Washington, il en a profité pour discuter de l'Irak avec Colin Powell, le chef de la diplomatie américaine.

C'est évidemment un sujet de conversation possible. Et puis tout le reste, dont on ne saura rien. La « tâche ingrate » de président de l'UMP, selon le mot d'un dignitaire du parti unique de la droite, alors que Nicolas Sarkozy caracole dans les hit-parades de popularité. « Juppé en a marre que l'on ne parle que de Sarko », reconnaît l'un de ses amis. Sarko, le traître de 1995, est au zénith, alors que lui-même, le fidèle, patine. « C'est vrai que c'est le sale boulot, l'UMP ; surtout si c'est pour préparer l'arrivée de Sarkozy en 2004 », après avoir régné deux ans, renchérit un membre de la majorité.

L'avenir judiciaire de l'ancien premier ministre le tracasse aussi, lui qui n'a pas envie de payer pour tout le monde. Enfin, le président est venu. Mais le petit quart d'heure grignoté sur l'horaire, c'est à son bain de foule habituel qu'il l'a consacré. Avec un vrai sourire.

B. G.

## Nicolas Hulot, les manchots et le président

La vedette de TF1 est venue parler d'écologie pour éveiller les consciences

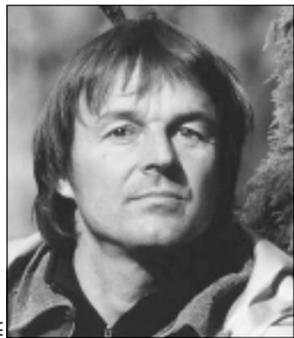
### BORDEAUX

de notre envoyée spéciale

Connaissez-vous la « prodigieuse histoire des manchots » ? Non, ils ne la connaissent pas. Ils vont l'apprendre de la bouche de Nicolas Hulot, le médiatique aventurier qui a mis sa notoriété au service de l'écologie. Et accessoirement de Jacques Chirac, puisque le chef de l'Etat semble s'être converti au développement durable.

Les jeunes réunis à Bordeaux, lundi 28 octobre, pour le congrès de l'Anacej, sont suspendus aux paroles de la vedette de TF1. Les pères manchots, raconte-t-il, lorsque les œufs vont éclore, partent à la recherche de nourriture. Ils stockent le poisson dans leur estomac pendant près d'un mois afin de le régurgiter à leur retour pour les petits. Et, miracle, il est frais comme au premier jour. « C'est une petite protéine, que l'on vient de découvrir, qui permet de le conserver, explique l'explorateur. Vous voyez toutes les implications qu'une telle découverte peut avoir pour tous ceux qui n'ont pas de nourriture ? »

S'exprimant une demi-heure avant le chef de l'Etat, il parle aux jeunes de solidarité. Solidarité avec le futur, pour que « le progrès, le confort d'aujourd'hui, ne compromettent pas ceux de demain ». C'est ce que l'on appelle le développement durable, ajoute-t-il, exhortant son auditoire à militer pour que l'on cesse de solliciter la planète « avec une ardeur qui n'est pas en rapport avec sa capacité de régéné-



ration ». Solidarité aussi avec l'ensemble des êtres vivants : si l'on continue à détruire les forêts, on réduira d'autant les chances de trouver à la cime des arbres – la canopée – des substances qui entrent dans la composition d'un médicament sur trois. Il fait un triomphe.

### « NOTION DE TRANSVERSALITÉ »

Il se défend de toute récupération. « J'ai découvert il y a trois jours que Chirac serait là », assure-t-il. D'ailleurs, la semaine dernière il était à Paris pour un entretien croisé avec Mikhaïl Gorbatchev, qui vient de sortir un livre intitulé « Mon manifeste pour la terre ». La semaine prochaine, il sera au Parti socialiste, qui l'a invité pour un débat sur l'écologie. Quelle économie pour demain ? Quelle société ? « Les enjeux sont trop importants pour qu'ils se débattent dans une offi-

B. G.

## Quand Jack Lang rencontre le chef de l'Etat

L'ancien ministre a été reçu à l'Élysée pour parler de la double peine

**LE NOUVEAU** député du Pas-de-Calais, Jack Lang, reste modeste. Il « n'aime pas beaucoup [se] vanter des cas dont [il s'] occupe ». Comme celui de Chérif Bouchelaleg, désormais célèbre menuisier algérien par qui le débat sur la double peine est arrivé. L'ancien ministre de la culture et de l'éducation a donc écrit, le 8 juillet, à Jacques Chirac. « C'est quelqu'un qui peut être très efficace sur un cas individuel. C'est un homme de cœur, sur le plan personnel, il a beaucoup d'humanité », témoigne le député socialiste. Bref, un vrai défenseur des droits de l'homme.

M. Lang s'est ainsi, par lettre, permis « de faire appel à sa générosité » en lui expliquant le cas de M. Bouchelaleg. « L'idée même d'arracher à sa famille et à ses jeunes enfants, et d'expulser vers un pays qu'il ne connaît pas un homme déjà condamné par ailleurs (...) serait vraiment inhumain », a écrit M. Lang au président de la République. Et comme ce dernier est vraiment humain – et vraiment politique – il a reçu le lendemain ou le surlendemain, l'ancien ministre socialiste.

M. Lang n'a pas accepté d'en parler avant, parce qu'il ne voulait « pas gêner M. Chirac », alors que le débat, à droite, n'était pas encore lancé sur la double peine. Pas plus que sur le contrat d'intégration, et sur le droit de vote des étrangers. M. Chirac, lui, ne s'est en revanche pas gêné pour se saisir de dossiers dans lesquels les atter-

moissements de la gauche lui apparaissaient de façon flagrante.

M. Lang ne le nie pas : « retourné » sur la double peine par Elisabeth Guigou, épuisé d'avoir tenté de convaincre Lionel Jospin « pendant deux ans », il s'est occupé des cas individuels. « Je vais voir s'il y a une injustice, je vais la régler », lui aurait répondu en substance le chef de l'Etat.

Le député socialiste n'en était d'ailleurs pas à sa première inter-

### Deux précautions

valant mieux qu'une, Jack Lang a aussi beaucoup échangé avec Nicolas Sarkozy. Par courrier, par téléphone et de visu

vention. Il avait déjà vu le président à propos d'Odell Barnes, un noir américain condamné à mort.

M. Chirac lui avait promis de téléphoner à Bush père, mais le prisonnier avait été exécuté le 1<sup>er</sup> mars 2000. De même, le président et le ministre avaient discuté ensemble, au moment de l'occupation de l'église Saint-Bernard, de la question des sans-papiers, qui méritait d'être débattue avait assuré

M. Chirac. Mais l'occupation s'était terminée par les coups de hache que l'on sait sur la porte de l'église. « Je ne vois pas pourquoi on ferait de questions humaines des débats politiques », commente M. Lang avec un soupçon de fausse naïveté. « Nous avons des rapports corrects depuis longtemps », affirme-t-il, sans omettre de préciser qu'il est « tout à fait en désaccord » avec le gouvernement sur les réductions budgétaires dans l'éducation et la culture ou sur « la politique de classe de la baisse d'impôts ».

Deux précautions valent mieux qu'une, M. Lang a aussi beaucoup échangé avec Nicolas Sarkozy. Par courrier, par téléphone et de visu. Le dossier est assez complexe : le ministre de l'intérieur a commencé par abroger l'arrêté d'expulsion pris à l'encontre de M. Bouchelaleg, puis il l'a remis en œuvre pour « réitération d'un comportement délinquant », avant, dans un troisième temps, d'assigner M. Bouchelaleg à résidence.

A chaque fois, le ministre de l'intérieur a pris soin de justifier longuement ses décisions auprès de M. Lang, comme auprès d'Etienne Pinte, député (UMP) des Yvelines, qui a cosigné avec le cinéaste Bertrand Tavernier un point de vue contre la double peine dans les colonnes du Monde. Mais son entourage assure qu'il n'en a pas parlé avec le président de la République.

B. G.

## Jean-Pierre Raffarin appelle les Corses à se prononcer « sur les perspectives institutionnelles » de l'île

Interrogé, lundi 28 octobre sur LCI, le premier ministre a défendu « le référendum d'intérêt local » qui pourrait bénéficier à la Corse. Le débat sur la décentralisation s'est ouvert mardi au Sénat

« UNE France unifiée, simplifiée » : telle est la « perspective » de la réforme de la décentralisation qu'entend conduire le gouvernement. Jean-Pierre Raffarin s'est encore attaché à l'affirmer sur LCI lundi 28 octobre, à la veille de l'ouverture du débat au Sénat sur la loi constitutionnelle.

« Nous voulons simplifier la vie des Français, et c'est pour cela que nous allons créer le référendum d'intérêt local », a déclaré le premier ministre, choisissant d'illustrer son propos par la question corse. Alors que son ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, avait évoqué, samedi 26 octobre, l'hypothèse d'un référendum sur l'évolution institutionnelle de l'île – création d'une collectivité unique ou maintien de deux départements –, M. Raffarin a confirmé une telle possibilité. Il a interpellé les Corses en leur disant : « Si vous avez des perspectives de développement, et des perspectives institutionnelles qui rassemblent, qui sont fortes, eh bien nous, Etat, nous sommes favorables à avancer avec vous. Et de ce point de vue-là, le référendum pourra faire avancer les choses. »

M. Raffarin a précisé qu'il appartenait au Parlement d'autoriser une telle consultation. S'il y a un vote positif, « on interrogera les Corses, puisqu'il s'agit du développement de la Corse pour les Corses avec les Corses », a-t-il insisté.

### Réforme de l'ISF : « Ce n'est pas la priorité »

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ne sera pas réformé cette année. Jean-Pierre Raffarin a confirmé, lundi 28 octobre sur LCI, qu'il demanderait le retrait des amendements que la droite sénatoriale s'approprie à déposer sur ce point à l'occasion du débat budgétaire : « Ce n'est pas la priorité du gouvernement », a déclaré le premier ministre. Le rapporteur général du budget au Sénat, Philippe Marini (UMP, Oise), avait indiqué, jeudi 24 octobre, qu'il déposerait des amendements visant à actualiser le barème de l'ISF et à replafonner l'impôt en fonction des revenus. Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2003, des députés UMP et UDF avaient déposé des amendements similaires avant de les retirer, à la demande du gouvernement, qui avait assuré que cette question serait abordée dans le cadre du projet de loi Dutreil sur la création d'entreprise, au printemps 2003.

Le premier ministre entend aussi simplifier la vie des Français, en « faisant en sorte que, sur le terrain, au plus près de l'usager, les décisions soient prises, avec le sens des responsabilités ». Lorsque l'Etat transfèrera des compétences aux collectivités locales, il con-

fiera « les moyens, financiers et humains, qui vont avec cette compétence », a-t-il assuré. Et d'affirmer : « Il nous faut un Etat fort et concentré sur ses missions principales, ses missions régaliennes, et non pas un Etat qui, à force de vouloir

« nous pourrions expérimenter à des rythmes différents selon les régions, mais dans une perspective sur le moyen terme d'une France simplifiée », a-t-il assuré.

« PAS ASSEZ LOIN » L'expérimentation est en effet l'un des points sur lequel le gouvernement sera amené, au cours du débat qui s'ouvre au Sénat, à clarifier ses intentions. Nombreux sont ceux qui, à gauche comme à droite, craignent que cette démarche entraîne davantage de confusion que de clarification des responsabilités respectives entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales.

Les sénateurs entendent bien aussi obtenir des précisions du gouvernement sur la garantie de l'autonomie financière des collectivités locales. Sur ce plan en particulier, « le gouvernement ne va pas assez loin », estime dans un entretien publié par *La Tribune*, mardi 29 octobre, Christian Poncelet, président du Sénat, qui veut inviter le gouvernement à plus d'audace.

L. V. E.

## M. Montebourg auditionné par la commission des « sages » sur le statut pénal du président

Le député dénonce l'« impunité » de M. Chirac

LA RENCONTRE s'annonçait moins feutrée qu'à l'accoutumée. Pourfendeur du président de la République sur le front des « affaires », le député (PS) Arnaud Montebourg a été auditionné, mardi matin 29 octobre, par la commission de juristes chargée de réfléchir sur le statut pénal du chef de l'Etat. Nommés par M. Chirac, les douze membres de cette instance, qui siègent dans des bureaux de la chancellerie, avaient interrogé plusieurs experts français et étrangers ; mais aucun d'entre eux, pas plus que les douze « sages », n'était un partisan déclaré de poursuites pénales contre l'actuel chef de l'Etat. M. Montebourg, lui, comptait profiter de l'occasion pour réaffirmer son opposition à l'« impunité présidentielle ».

« La commission (...) procède à des consultations », lui avait écrit son président, le constitutionnaliste Pierre Avril, le 24 septembre, souhaitant « recueillir [son] avis » afin de connaître « [sa] position après l'arrêt rendu par la Cour de cassation le 10 octobre 2001 ». Avant cette décision, qui interdit toute convocation judiciaire du chef de l'Etat tant qu'il est en fonctions, M. Mon-

tebourg avait vainement tenté de faire mettre en accusation M. Chirac par les parlementaires devant la Haute Cour de justice. Il avait retiré sa « proposition de résolution » aussitôt la nouvelle jurisprudence établie.

Il n'a pas abdicqué pour autant et a répété, mardi, sa préférence pour un système permettant de poursuivre le président pour des actes commis avant son élection – ainsi que l'autorise la proposition de loi constitutionnelle déposée par les socialistes en juin 2001. « Le président de la République finira un jour par payer sa dette pénale à la société », a déclaré au *Monde* le député, juste avant son audition, estimant que M. Chirac avait « réquisitionné de beaux esprits pour les mettre à cette mascarade ». « Clemenceau expliquait que pour enterrer un problème il faut créer une commission, a-t-il conclu. M. Chirac en a inventé une pour enterrer trois affaires dans lesquelles il est lourdement impliqué. »

Hervé Gattegno

Pierre Mauroy, sénateur (PS) et président de la communauté urbaine de Lille

## « Je me méfie d'une certaine forme de régionalisme »

LE TEXTE de cet entretien a été relu et amendé par M. Mauroy.

**Vous avez qualifié M. Raffarin de « vrai décentralisateur », pourquoi ne votez-vous pas son projet de loi constitutionnelle ?**

Pendant les travaux de la commission sur l'avenir de la décentralisation, M. Raffarin a manifesté un esprit décentralisateur. Cependant, à l'époque, avec ses amis il a fini par quitter cette commission pour des raisons strictement politiques. Il n'est pas question pour moi, aujourd'hui, d'avoir un esprit d'opposition systématique sur ce sujet, mais on ne me mettra pas en contradiction avec ce que j'ai toujours défendu. A ce jour, le contenu de la loi organique et des lois ordinaires qui vont suivre n'est pas connu, et nous n'en sommes qu'à des questions de principes constitutionnels. Or les orientations annoncées ne vont pas dans le sens d'une décentralisation républicaine garante de liberté, mais aussi d'égalité. C'est pourquoi, en l'état, je ne peux pas voter la loi.

**Le projet gouvernemental est-il en rupture avec l'esprit des lois de décentralisation Mauroy-Defferre de 1982-1983 ?**

Le mot rupture est un peu excessif. Je ne dis pas que le premier ministre n'est pas un républicain, mais la voie qu'il emprunte ne s'inscrit pas dans le respect des principes de la République. Je suis décentralisateur, mais je ne suis pas favorable à un Etat fédéral. Je suis pour les régions, mais je me méfie d'une certaine forme de régionalisme. Les

observations sévères du Conseil d'Etat montrent bien le flou du texte, et les risques qu'il pourrait entraîner.

**En quoi précisément ?**

Prenons l'expérimentation. Nous en acceptons tout à fait l'idée, à condition qu'elle ne s'applique que pendant un temps déterminé. Si elle réussit, elle doit être généralisée, sinon, il faut l'abandonner. Ce que nous refusons, c'est la généralisation des dérogations aux dispositions législatives ou réglementaires, ce qui finirait par nuire gravement à l'exer-



« La voie qu'emprunte [le premier ministre] ne s'inscrit pas dans le respect des principes de la République »

PIERRE MAUROY

cice des compétences de chaque collectivité et entraînerait la confusion. De plus, ce sont les collectivités les plus riches qui pourront « expérimenter », alors que les plus pauvres n'en auront pas les moyens. Il faut toujours harmoniser le principe de la liberté accordée aux collectivités avec celui de l'égalité. Faute de quoi, on généralise les inégalités.

**Le projet ne rejoint-il en rien les conclusions de votre commission ?**

Notons que ma commission n'avait pas prévu le recours à une loi constitutionnelle. Pour le reste, attendons les lois organiques et ordinaires. A cet égard, par souci de transparence, le gouvernement

devrait nous faire connaître leur contenu en même temps que celui de la loi constitutionnelle.

Cela étant, j'observe un véritable trou noir : celui de l'intercommunalité. A lui seul, cet oubli justifierait mon opposition. Bien entendu, il ne s'agit pas de supprimer les communes, simplement de les rassembler dans un mouvement volontaire. Cette révolution intercommunale est en marche depuis les lois de juillet 1999. Il serait inacceptable de lui donner un coup d'arrêt. Et il serait aberrant que les communes disposent d'un droit d'expérimentation, et pas les communautés urbaines ! Ne nous y trompons pas : cette ignorance de l'intercommunalité répond bien à une logique politique. Le gouvernement souhaite donner un gage à la France conservatrice, celle qui résiste au changement, et en particulier au Sénat.

**Mais le premier ministre s'est dit favorable à un amendement autorisant les collectivités urbaines à expérimenter...**

Il n'est pas du tout sûr que la majorité sénatoriale suive. Et même si elle suivait sur l'expérimentation, cela n'est pas suffisant. Dans la loi constitutionnelle, à côté des communes, des départements et des régions, il est indispensable de donner leur place aux communautés à fiscalité propre, sans oublier les collectivités d'outre-mer.

**Sur l'autonomie financière des collectivités locales, le projet gouvernemental ne vous paraît-il pas aller dans le bon sens ?**

Ma commission s'est prononcée contre une généralisation des dotations de l'Etat et pour le maintien de ressources propres, dont les collectivités peuvent disposer librement, dans les conditions fixées par la loi. Le budget est l'expression politique la plus forte de toute collectivité. L'Etat serait bien inspiré de simplifier son dispositif de dotations, et de mettre en œuvre des dispositifs de solidarité nationale en vue de corriger les inégalités de ressources entre collectivités territoriales. Ce faisant, il ne faudrait pas que la baisse des impôts nationaux voulue par le gouvernement entraîne une hausse des impôts locaux. Les transferts de compétences doivent s'accompagner d'une compensation des charges transférées.

Propos recueillis par L. V. E.

## Paris : hausse du chômage de 20 % en un an

CHRISTIAN SAUTTER, adjoint (PS) du maire de Paris chargé de l'économie et des finances, a annoncé, lundi 28 octobre, que le chômage dans la capitale a augmenté de 20 % entre juillet 2001 et juillet 2002, alors que la hausse n'a été que 7,5 % pendant la même période pour l'ensemble de la France. Les demandeurs d'emploi parisiens étaient 114 292 en juillet 2002, soit un taux de chômage de 10,5 %.

Cette détérioration n'a pas d'explication précise alors que Paris, qui compte 1,2 million d'emplois en 2002, en a perdu 160 000 entre 1990 et 1999. La municipalité parisienne a présenté un plan pour enrayer cette dégradation à l'occasion du conseil de Paris consacré aux orientations budgétaires, qui était présidé par Anne Hidalgo, première adjointe (PS), en l'absence du maire, Bertrand Delanoë, en convalescence pour une durée indéterminée après l'attentat dont il a été victime le 6 octobre.

### DÉPÊCHE

■ **CORSE : les nationalistes corses regroupés au sein de la coalition Indipendenza-Corsica Nazione ont salué**, lundi 28 octobre, lors d'une conférence de presse, la « nouveauté » des propositions du « gouvernement français », tout en les jugeant « loin d'être suffisantes ». La coalition rappelle que la « libération de tous les prisonniers politiques », la « citoyenneté corse » et la maîtrise du patrimoine foncier figurent également parmi leurs revendications.



LOUIS VUITTON

Tel. 0 810 810 010 www.vuitton.com

## La lutte contre le tabagisme à l'Assemblée

Les taxes prélevées sur les cigarettes pourraient augmenter de 20 % en 2003

« FUMER TUE. » « Le tabac tue. » Demain, l'une ou l'autre de ces expressions pourrait figurer sur les paquets de cigarettes en France. En effet, un amendement, déposé par le gouvernement et adopté lundi 28 octobre par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, ouvre cette possibilité. Visant également à supprimer toute référence au type « cigarettes légères », il sera soumis aux députés durant l'examen des articles du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2003, qui a débuté lundi.

« Il faut renforcer la prévention et la lutte contre le tabagisme », a justifié Yves Bur (UMP, Bas-Rhin), l'un des rapporteurs de la commission, rappelant, par exemple, que « le cancer du poumon est devenu la troisième cause de décès chez les femmes ». Transposition d'une directive européenne de juin 2001, cet amendement stipule que la mention « nuit gravement à la santé » devra être remplacée par « un message général de caractère sanitaire », qui pourrait lui-même être

accompagné de dessins ou de photographies dissuasives. L'amendement ajoute que « les teneurs maximales en goudron, nicotine et monoxyde de carbone » des cigarettes seront « fixées par arrêté du ministre chargé de la santé », ces taux devant figurer sur les paquets.

### « BARRIÈRE POUR LES JEUNES »

Il entend enfin interdire, à compter du 30 septembre 2003, l'utilisation « sur l'emballage des produits du tabac des textes, dénominations, marques et signes figuratifs ou autres indiquant qu'un produit du tabac particulier est moins nocif que les autres ». Avec ces dispositions, le gouvernement accroît son offensive contre le tabagisme. Dans le PLFSS 2003 figure déjà un article visant à augmenter de 17,7 % les taxes prélevées sur le tabac. Cette hausse devrait être portée, par les députés, à 20 % pour les cigarettes et à 25 % pour le tabac à rouler. Elle pourrait rapporter à l'Etat un milliard d'euros afin d'irriguer les comptes déficitaires de la « Sécu ».

« Le prix élevé des paquets doit pré-

senter une barrière pour les jeunes consommateurs, mais aussi constituer un motif d'arrêt », a salué Pierre Morange (UMP, Yvelines). Bruno Gilles (UMP, Bouches-du-Rhône) a réclamé l'application de la loi sur le tabac « dans les lycées où l'on fume ouvertement ».

A gauche, Claude Evin (PS, Loire-Atlantique), ancien ministre de la santé, avait indiqué, il y a quelques jours, qu'il ne pouvait pas critiquer un dispositif auquel il avait eu recours. « Il faudrait rembourser les patches, très coûteux pour les patients », a plaidé la communiste Jacqueline Fraysse (Hauts-de-Seine). Un amendement du PS, « envisageant le remboursement des produits favorisant le sevrage tabagique par l'assurance-maladie », a été adopté lundi soir.

British American Tobacco, le numéro deux mondial du tabac, a déjà précisé que la hausse des taxes porterait le prix du paquet le moins cher à 3,70 euros et celui du paquet le plus cher à 4 euros.

Philippe Le Cœur

# SOCIÉTÉ

## LOGEMENT

Gilles de Robien, ministre du logement, a annoncé, le 18 octobre, son intention d'**ABROGER LA LOI DE 1948**, qui encadre la progression des loyers d'une partie du parc privé. Voté à une époque où la pénurie de

logements faisait rage, ce texte a été depuis **MAINTES FOIS AMENDÉ**, réduisant peu à peu le nombre de logements concernés. Il en reste aujourd'hui 300 000, surtout loués par des personnes âgées ou

de condition modeste. Contraints de pratiquer des **LOYERS MODIQUES**, certains propriétaires n'ont pas entretenu leur bien, contribuant au développement de l'habitat insalubre. Le ministre a par ailleurs précisé

que les personnes âgées et celles qui ont de faibles revenus seraient **ÉPARGNÉES PAR LA RÉFORME**. Mais des associations, comme Droit au logement, s'inquiètent de cette « déréglementation des loyers ».

## L'abrogation de la loi de 1948 scelle la fin des loyers protégés

Le gouvernement souhaite supprimer ce texte mythique, qui encadre encore les loyers d'environ 300 000 logements. Même si les personnes âgées et de condition modeste devraient être épargnées, la réforme suscite l'inquiétude des locataires. Les propriétaires, eux, affichent leur satisfaction

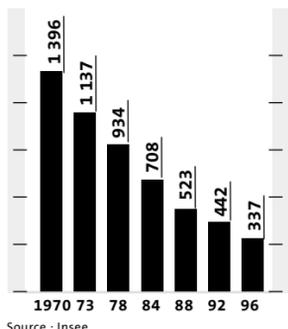
C'EST un texte presque mythique et il va probablement disparaître, cinquante-quatre ans après sa promulgation. Le gouvernement souhaite, en effet, abroger graduellement la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, qui encadre la progression des loyers dans une fraction, infime et déclinante, du parc privé (*Le Monde* daté 20-21 octobre). Même si elle concerne moins de 300 000 ménages, même si elle ne fait qu'accélérer un processus déjà à l'œuvre depuis des années, cette décision est importante. Elle vise à ramener dans le droit commun des milliers de logements dont le prix de location, plus que modique, profitait à des occupants en majorité âgés ou de condition modeste. Quel sera son impact, à l'heure où l'offre locative à bon marché fait cruellement défaut dans de nombreuses agglomérations ?

Adoptée dans une période de crise du logement, la loi de 1948

cherchait à protéger le locataire : droit au maintien dans les lieux, loyers administrés. Au fil des ans et des réformes, son champ d'application s'est rétréci. De nombreuses villes ont été soustraites, par décret, de ce régime juridique. Et des milliers d'habitations ont basculé dans le secteur libre. Même si sa portée s'est peu à peu réduite, le texte a suscité des récriminations croissantes de la part des bailleurs : contraints de pratiquer des hausses de loyer modérées, ils s'estimaient privés des revenus indispensables à l'entretien de leur bien. Cela a beaucoup « contribué à la dégradation d'une partie [de l'habitat] ancien dans les grandes villes », considère l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), une organisation qui représente les petits propriétaires privés. Dans le même temps, la loi a parfois été détournée de sa mission sociale originelle. Grâce à elle,

### L'EXTINCTION D'UN SECTEUR

Nombre de logements soumis à la loi de 1948, en milliers



des ménages aisés se sont logés à un prix dérisoire dans des appartements spacieux. D'après Pascal Robin, responsable de la Confédération générale du logement

(CGL), plusieurs ministres et un ancien empereur asiatique ont ainsi profité du système...

L'UNPI n'a cessé de guerroyer contre cette « réglementation obsolète ». Dans *L'Information immobilière*, sa revue mensuelle, parue en juin, elle demandait « au nouveau gouvernement » de l'abroger progressivement. Son vœu a été exaucé lors du congrès qu'elle a organisé à Nantes (Loire-Atlantique), le 18 octobre. Ce jour-là, Gilles de Robien, ministre du logement, a en effet annoncé qu'il mettrait fin à la loi de 1948. « L'insuffisance de rémunération conduit nécessairement à une absence d'entretien et, parfois, au développement de l'habitat insalubre », a-t-il expliqué. Pour « sauver ce parc, qui risque d'être irrémédiablement perdu », le ministre a invité les « associations de locataires » et les représentants des bailleurs à s'asseoir « autour d'une table pour élaborer le

meilleur mécanisme de retour au droit commun ». Les personnes âgées et celles qui ont de faibles revenus ne pâtiront pas de cette réforme, a-t-il promis. Interrogé quatre jours plus tard à l'Assemblée nationale par Bruno Gilles, député (UMP) des Bouches-du-Rhône, M. de Robien a précisé que le processus s'étalerait sur « six à huit ans ».

### « UN PETIT VENT DE PANIQUE »

En dépit de ces précautions, la nouvelle a suscité « un petit vent de panique », rapporte Pascal Robin. La CGL a reçu de nombreux appels de locataires affolés. Plusieurs associations ont, par ailleurs, condamné l'initiative du gouvernement. Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole de la fédération Droit au logement (DAL), se dit hostile à cette « mesure de déréglementation des loyers ». De son côté, Jean-Pierre Giacomo, président de la Confédération nationale du logement (CNL), dénonce un nouveau « coup dur » contre des locataires âgés ou modestes.

Réalisée en 1996, la dernière enquête nationale sur le logement de l'Insee montre, en effet, que le parc locatif soumis à la loi de 1948 est occupé par une clientèle « typée ». En région parisienne, il y a « en majorité des retraités (53,5 %) et, plus accessoirement, des ouvriers (16,4 %) », écrit André Massot dans *Les Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France* (février 2000). On relève aussi une part non négligeable de « professions intellectuelles supérieures » (8,9 %). Les bénéficiaires de la loi de 1948 ont des revenus modestes, poursuit-il : 11 500 francs (1 753 euros) par mois, contre 15 700 francs (2 393 euros) pour les locataires logés dans le secteur libre. Cependant, précise André Massot, « 60 % des ménages environ (...) pourraient supporter des loyers libres en demeurant dans leur logement, moyennant d'inévitables transitions dans le cadre actuel du système d'aides personnelles ». Pour les autres, la sortie de la loi de 1948 « se heurterait à des problèmes sociaux certains ». Les aides au logement suffiraient-elles à com-

penser la hausse des loyers qui en découlerait ? Faudrait-il que la collectivité apporte un complément ?

De toute façon, enchaîne Michel Carvou, délégué général de la Fondation Abbé Pierre, l'extinction de ce régime juridique devra prévoir « un accompagnement » des personnes qui y sont assujetties. La « vocation sociale » du patrimoine relevant de la loi de 1948 mériterait également d'être maintenue, estime-t-il. Pour cela, il existe des outils tels que le « conventionnement » : les bailleurs pourraient s'engager, en contrepartie d'aides diverses, à louer pendant une période minimale leur bien à des familles dont le revenu n'excède pas un certain montant.

L'existence d'une offre locative à bon marché est cruciale, souligne Michel Carvou, a fortiori quand la conjoncture économique se dégrade. Dans un chapitre de *La Rue et le Foyer* (INED-PUF, 2000), la chercheuse Denise Arbonville a étudié l'impact du dépérissement du parc social de fait, ce patrimoine privé ancien qui loge les populations modestes, et dont font partie les habitations régies par la loi de 1948. Entre 1984 et 1992, écrit-elle, « près de 800 000 logements, parmi les moins chers et les plus accessibles du secteur privé, mais aussi parmi les plus inconfortables, ont disparu ». Au cours de la même période, ajoute-t-elle, « la fraction des ménages cumulant des risques d'instabilité familiale et des handicaps socioprofessionnels a augmenté de 500 000 ».

Ces « évolutions croisées » expliquent-elles « l'augmentation du nombre de personnes sans domicile fixe » ? L'auteur se garde bien d'apporter une réponse catégorique. Cependant, poursuit-elle, « les personnes subissant des situations de précarité très aiguës, qui s'accoutumaient d'un logement éventuellement inconfortable mais encore assez bon marché en 1984, ne peuvent plus accéder à un logement indépendant », huit ans plus tard. Autrement dit, l'évaporation d'une partie du « parc locatif ancien » a compliqué « l'intégration des [familles] les plus fragilisées ».

Bertrand Bissuel

## Des loyers fixés par décret en fonction de la qualité du bien

LA LOI du 1<sup>er</sup> septembre 1948 a été votée à une époque où la pénurie de logements faisait rage. Pour relancer l'effort de construction et rendre l'investissement locatif plus attractif, le législateur a rétabli la liberté des loyers dans les logements neufs, après plusieurs décennies de blocage. Il a aussi instauré, dans un certain nombre de communes, des mesures protectrices au profit des occupants qui résidaient dans de l'habitat ancien.

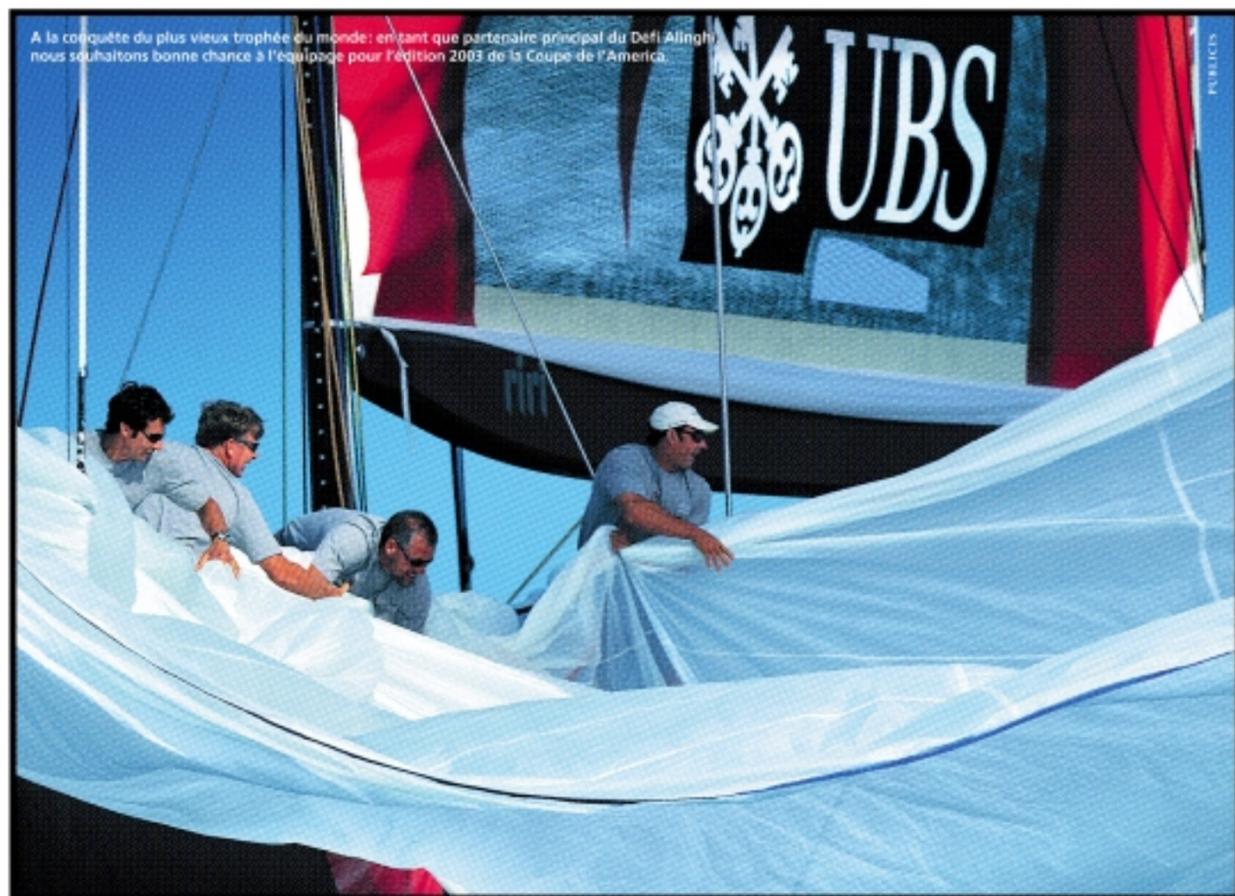
► **Encadrement des loyers.** Le prix d'une location est déterminé en vertu d'une réglementation très pointilleuse. Il est réévalué chaque année par décret, en distinguant la région parisienne et le reste du territoire. Tous les logements assujettis à la loi de 1948 sont classés en plusieurs catégories (I, II A, II B, II C, III A, etc.), selon leur degré d'équipement, la qualité de construction de l'immeuble, leur niveau de confort, la localisation. Pour chacune de ces catégories, un prix de base au mètre carré est fixé par décret. Le calcul du loyer fait intervenir une deuxième valeur : la « superficie corrigée » du logement, qui prend en compte sa surface réelle et divers paramètres (hauteur de plafond, ensoleillement, vues de chacune des pièces). Une loi de 1967 a extrait de ce corps de règles toutes les habitations répertoriées dans la catégorie I.

► **Droit au maintien dans les lieux.** Le locataire d'un logement soumis à la loi de 1948 peut y res-

ter sans aucune limitation de durée. A sa mort, ou s'il quitte son domicile, cette prérogative peut être transférée à son conjoint, aux enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, ainsi qu'aux ascendants ou aux personnes handicapées qui vivent chez lui depuis au moins un an. Le droit au maintien dans les lieux s'éteint dans plusieurs cas de figure : les occupants en titre sont rarement chez eux, le bailleur reprend son bien pour lui-même ou pour un membre de sa famille (en contrepartie, il doit, bien souvent, s'occuper du relogement de son locataire), l'occupant a réalisé des « travaux d'importance » (suppression d'une cloison par exemple) sans l'autorisation du bailleur, etc.

► **Baux de sortie.** Un logement peut ne plus relever de la loi de 1948 s'il respecte certaines normes de confort qui le situent dans la catégorie II B ou II C. Un « bail de sortie », d'une durée de huit ans, peut en effet être proposé à l'occupant (sauf si ses ressources sont inférieures à un certain seuil). Quand le contrat de location expire, le propriétaire et le locataire peuvent en signer un nouveau, soumis au régime de droit commun. Toutefois, les personnes âgées de plus de 65 ans conservent le droit au maintien dans les lieux, quel que soit le montant de leurs revenus. Le loyer est fixé par référence aux prix qui sont pratiqués dans le voisinage, à superficie comparable.

B. Bi.



L'Union fait la Force.

**Esprit d'équipe.** Nos experts financiers mettent tout leur savoir-faire au service de vos objectifs. Toujours à vos côtés, ils sont vos meilleurs partenaires pour faire fructifier votre patrimoine. En vous fournissant des conseils pertinents et des analyses détaillées, ils conçoivent des solutions sur mesure parfaitement adaptées à votre profil. Que vous ayez choisi de confier vos actifs à UBS Private Banking, un des premiers acteurs au monde de la gestion privée, à UBS Warburg, l'une des plus importantes banques d'investissement et de gestion de titres, à UBS PaineWebber, l'un des principaux experts américains de gestion de patrimoine, ou à UBS Global Asset Management, un leader de la gestion d'actifs, vous disposez de tous les atouts pour relever vos défis personnels et professionnels. Venez nous rendre visite sur [www.ubs.com](http://www.ubs.com)



UBS

Financial Services Group





## Dans un immeuble parisien, cinquante ans de vie à l'ancienne, mode d'emploi

René et Jeanne paient 1 067 euros par trimestre

LEUR APPARTEMENT est une machine à remonter le temps. Le mobilier, les appareils électroménagers, la décoration... Tout est « à l'ancienne, comme nous », plaisante

### ■ TÉMOIGNAGES

**Le couple a financé de gros travaux. Il est aujourd'hui en conflit avec son propriétaire**

Jeanne, une toute petite femme de 92 ans, adorable dans sa robe de chambre bleue. Le salon ressemble à une maison de poupées. Sur le rebord de la cheminée trône une pendulette. Des petits abat-jour égayent les murs, couleur bleue pâle. Une armée de figurines se presse sur le piano droit. C'est Jeanne qui les a construites, en assemblant des coquillages.

Voilà près d'un demi-siècle qu'elle et son époux René, 88 ans, vivent ici, dans un immeuble du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à quelques enjambées des « grands boulevards ». En 1956, quand ils ont emménagé, les lieux étaient très sommairement équipés. Pas de salle de bain, pas de chauffage central. Rien d'étonnant pour un logement soumis à la loi de 1948. Mais un tel dénuement effrayait Jeanne : « Je voulais presque divorcer », confie-t-elle aujourd'hui. Mois après mois, l'appartement a été entièrement retapé à leurs frais, pour devenir un nid douillet perché au cinquième étage.

Craignent-ils d'en être délogés si le gouvernement abroge la loi de 1948 ? Non, répondent-ils. Le ministre a assuré que les personnes âgées seraient « épargnées ». Et puis Jeanne et René ont bien d'autres chats à fouetter. Depuis quelques années, les ennuis s'amoncellent. Une voisine négligente, des infiltrations d'eau. Jeanne a écopé jusqu'à en perdre haleine. « Je vidais parfois vingt bassines », raconte-t-elle. Le plafond d'une pièce attenante au salon s'est voûté. Quelques étais ont été posés, en attendant que des hommes de l'art mettent fin au désordre. C'était à la fin de l'année 2000.

Depuis, rien n'a bougé ou presque. Pis, Jeanne et René sont en conflit avec le propriétaire, une société civile immobilière (SCI). Ils lui reprochent d'avoir exigé leur départ sans motif valable. Pas du tout, rétorque la SCI : il s'agissait seulement de rénover le logement ; le couple aurait, in fine, réintégré les lieux, après avoir été hébergé sous un autre toit, le temps des travaux. Jeanne et René n'y croient guère. Le bailleur n'avait, d'après eux, qu'une seule idée en tête : les voir s'en aller pour relouer leur appartement à prix d'or. Aujourd'hui, Jeanne et René paient environ « 7 000 francs [1 067 euros] de loyer par trimestre », pour 93 mètres carrés. Dans le secteur libre, la quittance pourrait aisément être multipliée par quatre ou cinq, à surface et localisation équivalentes.

La justice s'est penchée sur cette drôle de situation. Elle a annulé le « congé reprise » que la SCI avait

adressé à Jeanne et René. Pour le reste, rien ne presse, a estimé le tribunal d'instance. La remise en état de l'appartement ? Les « deux parties » n'ont qu'à « trouver un accord » sur ce point. Le juge a tout de même sommé la SCI de réparer l'interphone et l'ascenseur, en panne depuis deux ans. Il serait temps. Jeanne, qui souffre d'insuffisance cardiaque, vit avec un pacemaker. Mais le dépanneur n'est toujours pas intervenu, huit mois après le jugement. La vieille femme se désole d'être traitée de la sorte, au crépuscule de sa vie. « C'est lamentable », soupire-t-elle.

### « UN PEU EFFARÉE »

Deux étages plus bas, il y a Michèle, 61 ans. Elle et son mari ont trouvé ce logement il y a vingt ans, « trop heureux » de voir que le loyer obéissait à la loi de 1948. Là aussi, les lieux étaient dans un triste état. L'eau chaude, la salle de bains... Tout était à faire ou à refaire. « Dans la cuisine, il y avait... un bac et un pommeau de douche », se souvient Michèle. Spartiate. Alors, le ménage a emprunté de l'argent et retrouvé ses manches pour aménager « quelque chose de vivable ». Aujourd'hui, Michèle vit avec sa « dernière fille » dans un quatre-pièces de 105 mètres carrés. Loyer : « 12 000 francs [1 829 euros] par trimestre », charges comprises. Pour rien au monde elle ne quitterait son appartement. Aussi fut-elle « un peu effarée » d'apprendre que le gouvernement voulait accélérer la disparition de la loi de 1948. Michèle a peur de perdre le bénéfice de ce « bon droit ». Avec une retraite qui s'élève à « 8 000 francs [1 219 euros] par mois », où pourrait-elle se loger ? Gilles de Robien, ministre du logement, a pourtant précisé que les ménages à revenus modestes n'auraient pas à souffrir de cette réforme. « Qu'entend-on par ressources modiques ? Où se trouve la limite ? »

« Je me méfie beaucoup », renchérit Hélène, qui aura « 60 ans dans un mois ». Locataire dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, elle paye 2 000 francs (305 euros) par mois, charges comprises, pour un appartement de 39 mètres carrés. Avec 7 500 francs (1 143 euros) de revenus mensuels, un loyer loi de 1948 n'a rien de « luxueux », souligne-t-elle, d'autant que son immeuble est bruyant et de qualité moyenne. Parisienne depuis « plusieurs générations », Hélène ne se voit pas vivre en dehors de la capitale. Même à la campagne ? « Je n'ai pas de famille [dans le monde rural], répond-elle. Ce serait un mouvoir. » En banlieue ? Pas question, « quand on voit ce qui s'y passe ». Après tout, son bailleur, une société d'économie mixte de la Ville de Paris, a les reins assez solides pour supporter « le fardeau » : d'après Hélène, 15 % des ménages logés par ce bailleur relèvent de la loi de 1948 ; c'est peu, à ses yeux. Surtout, elle ne comprend pas que le gouvernement se soit précipité. Ce régime juridique allait disparaître, conclut-elle, « il fallait le laisser mourir de sa belle mort, car plus grand-monde n'est concerné ».

B. Bi.

## Boualem Bensaïd est « l'homme du passage à l'action violente » de 1995, affirme l'avocat des parties civiles

M<sup>e</sup> Georges Holleaux a tenté de dissiper les doutes qui planent encore, malgré l'enquête et le procès, sur la participation de l'accusé à l'attentat de Saint-Michel



COUR D'ASSISES  
SPÉCIALE DE PARIS  
15<sup>e</sup> jour  
d'audience

LE GLISSEMENT est encore implicite, mais il a sous-tendu, lundi 28 octobre, toute la plaidoirie de M<sup>e</sup> Georges Holleaux, avocat des 212 parties civiles dans le procès des deux responsables présumés des attentats de 1995. Boualem Bensaïd, a affirmé l'avocat, est « un des poseurs de bombe de Saint-Michel ». « Un des » et non plus « le » : la nuance est considérable, qui le ferait passer d'auteur principal – qualification retenue pour son renvoi devant la cour d'assises – à complice de cet attentat. En annonçant, vendredi 25 octobre, que la question de la complicité de Boualem Bensaïd dans l'attentat de Saint-Michel serait ajoutée à celles sur lesquelles la cour aurait à se prononcer, le président, Jean-Pierre Getti, avait ouvert la voie. Il a surtout grandement facilité la tâche de M<sup>e</sup> Holleaux, après quatre semaines d'audience durant lesquelles l'accusation a souvent été malmenée.

Car c'est bien sur l'attentat de

Saint-Michel que se cristallise tout l'enjeu de ce procès. Il est le plus meurtrier – 8 morts et 200 blessés –, mais il est aussi celui sur lequel l'enquête a révélé quelques ennuyeuses béances, scrupuleusement exploitées par la défense. Pour les deux autres attentats, en revanche, le doute n'est plus guère permis : les empreintes digitales de Boualem Bensaïd ont été retrouvées sur l'engin explosif déposé dans une poubelle près de la station de métro Maison-Blanche, et lui-même a maintes fois revendiqué cet acte, perpétré le jour des obsèques de Khaled Kelkal, tué lors de son interpellation par la police près d'un lieu-dit du même nom, dans la banlieue lyonnaise ; quant à la responsabilité de Smaïn Aït Ali Belkacem dans l'attentat perpétré contre le RER C à Musée-d'Orsay, elle est engagée par l'expertise de la bande magnétique du coupon de sa carte orange, qui prouve qu'il a voyagé sur cette ligne et quitté la rame deux minutes avant son explosion.

Toute l'habileté de la plaidoirie de M<sup>e</sup> Holleaux a été de s'appuyer sur ces deux blocs de certitude pour dissiper les ombres de Saint-Michel. De convoquer aussi les autres atten-

tats déjà jugés, comme la tentative manquée contre le TGV Paris-Lyon, fin août 1995, qui vaut déjà à Boualem Bensaïd une condamnation à trente ans d'emprisonnement.

### FAUX PASSEPORT

Tordant la chronologie pour les besoins de sa démonstration, l'avocat a peu à peu reconstruit toute la campagne des attentats de 1995, depuis l'arrivée de Boualem Bensaïd en France, fin juin début juillet, à son arrestation, le 1<sup>er</sup> novembre. « M. Bensaïd, c'est l'homme du passage à l'action violente », a affirmé M<sup>e</sup> Holleaux en rapprochant deux dates, celle du 21 juin, où, après un long périple et de minutieux préparatifs, l'accusé se voit enfin remettre à Istanbul le faux passeport qui va lui permettre d'entrer sur le territoire français, et celle du 22 juin, quand l'organe des Groupes islamiques armés (GIA), Al Ansar, annonce des actes meurtriers en France.

L'avocat des parties civiles s'efforce aussi de balayer la thèse entretenue par la défense selon laquelle le vrai responsable des GIA en France était le mystérieux Ali Touchent, alias « Tarek », et non pas Boualem Bensaïd : « Il y a bien un binôme. La

séparation des tâches est simple : pour la comptabilité, c'est Tarek. Mais les repérages, les chronométrages, les grilles de codage des numéros de téléphone sont tous de la main de Boualem Bensaïd. » C'est encore lui, plaide M<sup>e</sup> Holleaux, qui va initier Smaïn Aït Ali Belkacem à la fabrication des engins explosifs et l'inciter à commettre l'attentat de Musée-d'Orsay, dont il a réalisé les repérages.

« L'attentat de Saint-Michel, c'est le pacte fondateur, a poursuivi M<sup>e</sup> Holleaux. Ce jour-là, ils viennent tous : les Lyonnais [autour de Khaled Kelkal, dont l'enquête policière a montré que son téléphone portable avait été utilisé à Paris le 24 juillet], les Lillois [emmenés par Smaïn Aït Ali Belkacem]. Ils sont là pour voir l'homme d'action, Boualem Bensaïd. Il doit s'imposer aux autres, il ne peut qu'aller au feu lui-même. » Cette démonstration a le mérite de l'efficacité : Boualem Bensaïd « ne peut pas ne pas avoir participé » à l'attentat de Saint-Michel. Mais, à deux jours du verdict, elle signe aussi un aveu : sept ans d'enquête et quatre semaines de procès n'ont pas apporté la preuve qu'il y a participé.

Pascale Robert-Diard

**Ils nous ont choisis**

... pour notre offre complète de forfaits entreprises et de solutions data, un réseau opérationnel pour 98% de la population, et l'assistance de 600 collaborateurs 100% dédiés entreprises & professionnels.

**Les plus grandes entreprises font confiance à Bouygues Telecom. Pourquoi pas vous ?**

Pour en savoir plus, appelez le : **N° Vert 0 800 300 100**  
(APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE)

**Bouygues Telecom**  
QUAND ON CHOISIT BOUYGUES TELECOM, ON SAIT POURQUOI.

## La justice enquête sur les comptes de Vivendi

Le parquet de Paris a ouvert, mardi, une information judiciaire après une plainte pour faux bilans

LE PARQUET DE PARIS a ouvert, mardi 29 octobre, dans la matinée, une information judiciaire sur les comptes du groupe Vivendi Universal, actuellement présidé par Jean-René Fourtou. Ouverte contre X..., elle porte sur des soupçons de fausses informations livrées au marché et aux actionnaires ayant pu causer un grave préjudice financier. Cette enquête fait suite au dépôt, le 25 juillet, d'une plainte avec constitution de partie civile de l'Association des petits porteurs d'actifs (Appac) contre Vivendi Universal pour « diffusion de fausses informations » et « présentation de faux bilans ».

Présidée par Didier Cornardeau, l'Appac avait été auditionnée le 21 août par la doyenne des juges d'instruction du pôle financier du tribunal de grande instance de Paris, Edith Boizette, afin de préciser les griefs de l'association. Dans leur plainte, les petits porteurs estiment qu'ils ont été lésés par « une présentation erronée du bilan et de la situation financière de la trésorerie par les dirigeants de Vivendi Universal et plusieurs autres intervenants ».

La justice n'a, en revanche, pas retenu le chef d'abus de bien sociaux qui était reproché aux dirigeants de la société, notamment à son ancien président, Jean-Marie Messier, par une association de salariés du groupe Vivendi, qui s'était jointe à la plainte de l'Appac. Le parquet a estimé que cette qualification n'était pas recevable.

Plusieurs juges d'instruction devraient être désignés pour conduire ces investigations. Les bilans 2000, 2001 et 2002 seront donc examinés par les enquêteurs. La justice peut néanmoins, dès lors qu'elle considère que des éléments ont été sciemment dissimulés, éten-

dre ses recherches à une période antérieure. La justice pourra par ailleurs obtenir de la COB les éléments que celle-ci a d'ores et déjà réunis dans le cadre de ses propres investigations, ouvertes quelques jours après la démission de M. Messier, début juillet, sur la qualité de l'information financière de Vivendi Universal.

Les premières recherches pourraient s'orienter sur la polémique qui a opposé la COB, Vivendi Universal et ses commissaires aux comptes lors de la cession de sa participation dans le groupe de communication anglais BSkyB. En novembre 2001, la Commission européenne avait posé comme condition au rapprochement de Vivendi, Seagram et Canal+, la cession par Vivendi Universal de sa participation dans BSkyB. Le choix de la méthode comptable retenue pour inscrire cette opération dans les comptes de Vivendi Universal avait été l'occasion d'un vif débat. Selon le mode de prise en compte de l'opération, les résultats pouvaient être modifiés et accroître l'endettement. La COB l'avait emporté, non sans mal, mais il restait visiblement des zones d'ombre puisque, depuis la mi-septembre, elle enquête spécifiquement sur cette affaire.

Les juges pourraient également s'intéresser aux comptes 2001 de Vivendi Environnement. Dans le cadre d'un conflit qui oppose, devant les prud'hommes, l'un des commissaires aux comptes de Vivendi Universal, Salustro Reydel, et l'une de ses auditrices ; cette dernière a révélé avoir fait l'objet de « très fortes pressions » lors de la certification des comptes 2001 de Vivendi Environnement.

Jacques Follorou

## La police démantèle les réseaux de passeurs de Sangatte

Quarante personnes ont été mises en examen et écrouées depuis six mois

L'OPÉRATION « Babylone » a duré six mois. Jeudi 24 octobre, l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST) assure avoir mis un point final au démantèlement des réseaux qui se chargeaient de faire passer clandestinement en Grande-Bretagne des réfugiés du centre de Sangatte (Pas-de-Calais). Leur lieu de travail privilégié était les aires de stationnement pour poids lourds dans la région. Au total, près de 40 personnes – toutes kurdes originaires d'Irak – ont été mises en examen et écrouées pour « aide à l'entrée et au séjour irrégulier sur le territoire national en bande organisée ». Parmi elles, se trouvent les chefs de réseaux, leurs lieutenants et les passeurs.

La première des six opérations policières a été organisée fin mai. Elle avait permis de mettre un terme aux agissements du clan Badinai, du nom de la ville du Kurdistan irakien d'où était originaire la filière. Puis avaient suivi, en juin, le clan de la ville de Darbaudi ; le 4 septembre, le clan Chamchamali ; les 10 et 11 septembre, le clan Haulori, et les 7 et 8 octobre, le clan Halabge. Dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 octobre, enfin, l'OCRIEST a démantelé la dernière filière, celle de Suleymania, à l'issue de longues surveillances conduites en collaboration avec la brigade mobile de recherche de la Police aux frontières (PAF) du Pas-de-Calais.

Les policiers avaient repéré des allers et venues suspects sur un parking de poids lourds de l'autoroute A16 et sur la place de l'Europe, à Calais. La nuit, les réfugiés étaient exfiltrés du centre de Sangatte, puis conduits en ces deux lieux, où les passeurs les faisaient

monter à bord des poids lourds, à l'insu de leurs conducteurs. Les trois principaux passeurs ont été arrêtés sur l'aire de stationnement, tandis que leurs huit complices, qui travaillaient à l'intérieur du centre de Sangatte en se faisant passer pour des réfugiés, étaient interpellés au petit jour. Neuf d'entre eux ont été écroués. Par ailleurs, l'OCRIEST a fourni à son homologue britannique, l'Immigration crime team (ICT), des informations qui devraient permettre d'arrêter les commanditaires du réseau, de l'autre côté de la Manche.

### Un passage en Grande-Bretagne coûtait de 390 euros à 580 euros

A l'instar des autres filières mises au jour depuis mai, celle de Suleymania générait d'importants revenus. Les passeurs pouvaient gagner jusqu'à 7 000 dollars (6 700 euros) par nuit de travail. Chaque candidat au voyage vers la Grande-Bretagne devait s'acquitter de 400 à 600 dollars (390 à 580 euros). Les prix avaient récemment grimpé de manière spectaculaire, en raison de l'offensive policière. Et encore ne s'agissait-il que du billet de passage ; chaque réfugié avait payé auparavant une somme conséquente pour quitter son pays, essentiellement en provenance de la Turquie ou de l'Afghanistan.

Les réseaux de Kurdes irakiens se livraient à une concurrence terrible, parfois sanglante. Deux règle-

ments de comptes entre bandes rivales se sont achevés par la mort d'un participant et les policiers ont enregistré de nombreuses blessures par coups de couteau.

L'opération « Babylone », outre les surveillances des réseaux, a également entraîné un renforcement de la présence policière. L'embarquement des camions de fret à Calais, à bord des ferries, a été plus rigoureusement encadré. A l'entrée du tunnel transmanche, des clôtures ont été installées, la garde policière renforcée, et des agents de sécurité privée appelés en renfort. Ces mesures avaient pour but de parer à ce que les policiers appellent « la tactique de l'assaut en groupe », lorsqu'un grand nombre de réfugiés se précipite à l'entrée du tunnel pour pénétrer dans les navettes. Enfin, dernière initiative policière : la surveillance accrue des aires de poids lourds. Celle-ci a obligé les passeurs à s'éloigner de Calais et à organiser les infiltrations parfois à 80 kilomètres de Sangatte.

Le centre, qui accueille près de 1 800 réfugiés représentant cinquante nationalités, doit fermer en avril 2003. A partir du 15 novembre, les nouveaux arrivants ne seront plus acceptés. Dès à présent, le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) procède à des entretiens individuels avec chaque personne pour déterminer son origine et son parcours. Au cours de sa visite à Sangatte, le 26 septembre, le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, avait promis que les Afghans pourraient obtenir une aide volontaire au retour de 2 000 euros. Les cinq premiers à en bénéficier ont quitté la France le 16 octobre.

Piotr Smolar

## Le trafic des Eurostar perturbé par la tempête

LA SNCF a annoncé que le trafic des Eurostar en direction de Londres, interrompu depuis lundi 28 octobre à 18 h 30, devait reprendre dans la matinée de mardi. Ce sont des problèmes d'alimentation électrique à Calais-Frethun, près du tunnel sous la Manche, liés à la tempête de dimanche, qui ont provoqué cet arrêt de la circulation. Une quinzaine de trains ont été bloqués, « éparpillés » pour certains le long des voies depuis Paris et Bruxelles, à la suite de pannes provoquées par des courts-circuits.

Environ 1 200 passagers qui voyageaient dans ces rames devaient être acheminés vers leur destination par ferry ou par avion. « Le sel déposé sur les isolateurs à la suite de la tempête a été humidifié en fin de journée ce qui a provoqué des courts-circuits », a précisé la SNCF, contrainte de supprimer la liaison entre Paris-Bruxelles et Londres « le temps de nettoyer les isolateurs et de rétablir la tension sur les lignes ».

La tempête qui a soufflé dimanche 27 octobre sur tout le nord-ouest de l'Europe, a fait au moins 31 morts, dont 4 en France, et provoqué de très nombreux dégâts. – (AFP)

**Télécoms**

**Technopole  
Rennes  
Atalante**

On y rencontre  
**les plus  
grands  
noms**  
des télécoms et  
du multimédia

@ @ @ @

Oui, oui,  
vous êtes aussi  
invités !

**Ils sont déjà là :**  
France Télécom R&D,  
Thomson Multimédia R&D,  
Mitsubishi Electric Télécom  
R&D, Transpac, Equant,  
Cap Gemini Ernst & Young,  
Schlumbergersema, Alcatel,  
Canon Research Centre,  
Cégétel SI, Inria...

**Soyez là où les  
technologies de  
demain se créent.**

  
**Rennes Atalante**  
Technopole de Rennes Métropole  
Tél. +33 2 99 12 73 73  
technopole@rennes-atalante.fr  
www.rennes-atalante.fr

## Plus de visas sur le passeport de votre voisin

Qu'attendez-vous pour réagir ?

La Barbade ..... 646 €*	Caracas ..... 656 €*	Orlando ..... 425 €*
Les Bermudes ..... 616 €*	São Paulo ..... 629 €*	Phoenix ..... 508 €*
Grand Cayman ..... 782 €*	Dar Es Salaam ..... 695 €*	San Diego ..... 483 €*
Kingston ..... 637 €*	Harare ..... 635 €*	Tampa ..... 422 €*
Nassau ..... 693 €*	Ile Maurice ..... 815 €*	
Buenos Aires ..... 687 €*	Miami ..... 417 €*	et bien d'autres...

Pour en savoir plus sur l'éventail de nos offres, contactez votre agence de voyages ou British Airways au 0 825 825 400 (0,15€ TTC/min) ou britishairways.fr



**BRITISH AIRWAYS**

\*Tarifs toutes taxes comprises, soumis à des conditions particulières d'utilisation et de disponibilité. Offre valable au départ de Paris, Lyon, Marseille, Nice, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Montpellier du 21/10/02 au 15/12/02 et du 31/12/02 au 28/02/03.

## Le permis de conduire ne sera plus « définitif »

LE MINISTRE des transports, Gilles de Robien, s'est prononcé, mardi 29 octobre, sur RMC pour un rallongement de l'examen du permis de conduire, qui, au terme, d'une prochaine réforme « ne sera pas définitif », et deviendra un « permis probatoire ». « Il faut rallonger » la durée de l'examen, « qui doit passer au moins à 35 minutes, et il faut faire rentrer les candidats dans un cycle d'apprentissage », a déclaré le ministre, indiquant qu'un « plan » concernant les « modalités pratiques » du nouveau permis de conduire serait présenté le 12 décembre. « Lorsqu'on a le fameux papier rose, on entre dans un cycle d'apprentissage. On a le droit de conduire, mais c'est un permis probatoire, a précisé M. de Robien. Il faut faire ses preuves pendant au moins un an ou deux, durée pendant laquelle il ne faudra pas avoir d'infractions au code de la route ».

### DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : l'ancien secrétaire national des Verts, Jean-Luc Bennhamias, a été condamné, lundi 28 octobre, à 1 500 euros d'amende pour incitation à l'usage de stupéfiants par le tribunal correctionnel de Lorient (Morbihan). M. Bennhamias était poursuivi à la suite de la saisie, lors d'une université d'été des Verts à Lorient, en 1999, de produits tels que bières, colas et barres alimentaires concoctés à l'aide d'extraits de cannabis (*Le Monde* du 2 octobre).

■ **Michel Gillibert, ancien secrétaire d'Etat chargé des handicapés (1988-1993) a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris pour « recel d'abus de confiance », par une ordonnance du juge d'instruction Guy Ripoll datant de la mi-octobre. M. Gillibert, 57 ans, est soupçonné d'avoir fait prendre en charge, en 1991, par une société civile immobilière (SCI) des travaux dans son appartement pour un montant total de 100 000 francs (15 245 euros).**

■ **PRISONS** : 106 personnes se sont suicidées dans les prisons françaises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, selon l'Observatoire international des prisons (OIP), soit un nombre supérieur à celui atteint en 2001, quand 104 suicides avaient été dénombrés. Face à l'ampleur du phénomène, le secrétaire national de l'OIP, Patrick Marest, réclame la création d'une commission d'enquête parlementaire afin que « les députés aient accès à la liste des établissements où l'on se suicide ». Le record de suicides en prison avait été atteint en 1996, avec 138 passages à l'acte.

■ **ÉDUCATION** : le commissaire du gouvernement a prononcé, lundi 28 octobre, devant le Conseil d'Etat des conclusions visant à refuser l'intégration dans le service public des écoles Diwan, qui pratiquent l'enseignement du breton par immersion. Rémy Schwartz a estimé que ces établissements contenaient à la Constitution qui dispose que « la langue de la République est le français ». La décision du Conseil d'Etat sera rendue dans trois semaines au plus.

■ **IMMIGRATION** : le maire (UMP) de Bordeaux, Alain Juppé, a affirmé lundi 28 octobre qu'il suivra « très attentivement » la situation d'une centaine de Bulgares qui squattent depuis plusieurs mois deux hangars du centre-ville, dans des conditions d'hygiène déplorables, sans toilettes et avec un seul point d'eau. « Il faut faire en sorte que les conditions de vie soient les meilleures possibles », a affirmé M. Juppé, en marge d'une visite du président Jacques Chirac.

■ **ENVIRONNEMENT** : une soixantaine d'habitants des environs de Pusine Metaleurop de Noyelles-Godault (Pas-de-Calais) ont annoncé leur intention de déposer plainte au pénal contre la fonderie qui, depuis un siècle, a contaminé son environnement avec des rejets de plomb. L'enquête 2001-2002 menée par l'Office régional de la santé a montré que 32 enfants âgés de 2 à 4 ans sur 331 présentent des taux de plomb dans le sang supérieurs à la norme de 100 microgrammes par litre.

## LA PEUR

**U**N jour, Saddam Hussein tombera. Dans six mois, dans dix ans, nul ne sait ni quand ni comment, mais c'est le destin des dictateurs. La plupart de ses compatriotes s'ac-

crochent à cet espoir. Dans les moments d'optimisme, et ils se font rares dans ce pays meurtri, ils imaginent Bagdad en fête... Dans les bureaux, les boutiques, ses photos seront arrachées, puis jetées au feu par une foule en liesse. Ses statues seront détruites à coups de masse ou emportées vers d'obscurs entrepôts. Ils paraîtront soudain ridicules, ces géants de bronze ou de marbre qui veillaient sur tant de places, de parcs, de ministères ! Viendra ensuite le tour des tableaux, ces milliers de toiles représentant un homme gonflé d'orgueil, en costume, en uniforme, coiffé d'un keffieh, d'un casque militaire ou d'un chapeau tyrolien. Il sera alors temps de débaptiser l'aéroport Saddam-Husseïn, la tour Saddam-Husseïn, le centre commercial Saddam-Husseïn... Et, surtout, d'apprendre à vivre sans « lui ».

Pour l'instant, les 24 millions d'Irakiens en sont loin. Leur président vacille devant les Nations unies, mais règne sur ses terres, imposant au peuple ses outrances pharaoniques. Il se dit qu'à Tikrit, sa ville natale, ses proches vivent en vase clos, dans une oasis d'opulence interdite à toute personne extérieure au clan. A Bagdad, où deux immenses mosquées sont en construction, ses ministres le présentent volontiers comme un descendant du Prophète. Partout, on ne compte plus les monuments, les bustes, les mosaïques à la gloire de ce « leader » prétendument « adoré ». Et que dire de ses dizaines de palais aux allures de forteresses ? Par-delà les tourelles et les miradors, on les devine immenses, entourés de parcs luxuriants.

Husseïn le bâtisseur, l'homme qui a fait reconstruire le site de Babylone en y glissant des briques gravées à son nom, n'hésite plus à se placer dans la lignée d'Hamourabi et de Nabuchodonosor, les rois qui ont tant marqué les civilisations anciennes. Mais il se réfère également à des modèles plus récents, dont Joseph Staline. Par endroits, Bagdad l'orientale ressemble d'ailleurs au Moscou d'autrefois ; les avenues sont larges, les immeubles gris et froids. Certaines toiles exposées au Centre des arts rappellent les affiches soviétiques des années 1940. Le dictateur y apparaît entouré d'enfants aux bras chargés de fleurs. A l'heure de notre visite, les salles sont désertes, peuplées des seuls portraits du maître, comme dans ces cauchemars où le même visage se répète à l'infini. Une fois, deux fois, cent fois Saddam.

**V**OYAGER en Irak revient à aborder un univers étrange, entre passé et présent, fiction et réalité. Un pays sous bulle, soumis à un huis clos oppressant, où les pires archaïsmes peuvent côtoyer une modernité déroutante. Une société complexe, repliée sur elle-même. Une mosaïque de peuples (Arabes, Kurdes, Assyriens, Chaldéens...) où les équilibres sociaux et politiques sont affaire de clans, de tribus et de religions (islam, christianisme). « C'est comme dans le film Matrix, il faut le code pour pénétrer la machine », confie un étudiant de Bagdad. Seul le président possède les clés du système. Quoi que l'on fasse, où que l'on aille, tout ramène à lui. Après vingt-trois ans d'exercice du pouvoir, il reste omniprésent, sur les écrans de télévision comme dans les esprits. Ses fameux portraits, affichés par millions, n'évoquent-ils pas le Big Brother du roman 1984 de George Orwell, cet « œil » d'inquisiteur auquel nul ne saurait se soustraire ?

Certes, il compte encore des fidèles. Une puissante minorité d'adorateurs, que le régime tient sous contrôle psychologique et financier. Ils veulent se souvenir que Saddam a contribué à l'essor économique de la nation, dans les années 1970, et mené ensuite le combat contre l'Iran des ayatollahs. Mais depuis ? « Le culte de la personnalité a tout emporté, le mal a effacé le bien », regrette un enseignant à la retraite. Ce « mal », personne n'ose en parler. Les Irakiens ont appris à se taire. Ou à mentir.

Tant de choses relèvent de la propagande, dans ce pays, qu'il est difficile de distinguer le vrai du faux. La population passe donc son temps à faire semblant. Semblant de vivre en démocratie. Semblant d'admirer le chef de l'Etat. Semblant de le soutenir en préparant des banderoles que le régime tient sous contrôle psychologique et financier. Ils veulent se souvenir que Saddam a contribué à l'essor économique de la nation, dans les années 1970, et mené ensuite le combat contre l'Iran des ayatollahs. Mais depuis ? « Le culte de la personnalité a tout emporté, le mal a effacé le bien », regrette un enseignant à la retraite. Ce « mal », personne n'ose en parler. Les Irakiens ont appris à se taire. Ou à mentir.

Tant de choses relèvent de la propagande, dans ce pays, qu'il est difficile de distinguer le vrai du faux. La population passe donc son temps à faire semblant. Semblant de vivre en démocratie. Semblant d'admirer le chef de l'Etat. Semblant de le soutenir en préparant des banderoles que le régime tient sous contrôle psychologique et financier. Ils veulent se souvenir que Saddam a contribué à l'essor économique de la nation, dans les années 1970, et mené ensuite le combat contre l'Iran des ayatollahs. Mais depuis ? « Le culte de la personnalité a tout emporté, le mal a effacé le bien », regrette un enseignant à la retraite. Ce « mal », personne n'ose en parler. Les Irakiens ont appris à se taire. Ou à mentir.



**Derrière un unanimité de façade vantant son intelligence et sa grandeur, Saddam Hussein inspire la crainte à une population qui redoute les écoutes et la délation jusqu'au sein de la famille**

# CIMENT DE LA DICTATURE

imprévue, elle échappe au contrôle officiel. Aussitôt, un attroupement se forme dans le préau de l'école. Les étrangers sont les bienvenus. Surtout s'ils viennent de France, la patrie de Zidane et de Chirac, perçu ici comme un modèle de résistance à « Bush » et aux « juifs ».

Cet accueil, si chaleureux soit-il, a un côté mécanique. Chacun semble avant tout soucieux de montrer à la communauté combien il fait honneur au maître. C'est à celui qui aura à son égard le compliment le plus élogieux, l'analyse la plus flatteuse.

Le parti Baas quadrille si efficacement le territoire que quiconque ose sortir du rang est aussitôt repéré, et dénoncé. « La pression psychologique est telle que les gens affichent des portraits de Saddam ou des banderoles pour éviter les représailles », assure un commerçant de Bagdad. Et si le monde entier a douté des résultats du scrutin du 15 octobre (100 % de « oui »), les Irakiens, eux, savent qu'ils reflètent la vérité. « Il fallait être fou, ou suicidaire, pour voter contre », admet un électeur. « En démocratie, il y aurait eu 96 % de « non », assure un autre.

La peur est le ciment de la dictature ; elle paralyse jusqu'aux esprits les plus libres. Peur des écoutes téléphoniques, du filtrage des courriels. Peur d'éteindre la télévision quand « il » apparaît à l'écran. Peur de la délation, des vengeances. « Même les poules s'épient entre elles », confirme un Occidental installé depuis plus de quinze ans dans la capitale irakienne. « Aux yeux des baassistes, tout étranger est un espion potentiel, poursuit-il. La première obligation d'un jeune, quand il adhère au parti, est de répéter ce qu'il entend autour de lui. » Les familles ne sont pas épargnées. « Les parents doivent faire attention à ce qu'ils disent devant leurs enfants, confie une restauratrice de Bagdad, car certains enseignants essaient de faire parler les gosses. »

Dès lors, la quête de la vérité, des angoisses réelles, oblige à une longue mise en confiance. Il faudra patienter des jours

pour qu'un étudiant en droit finisse par nous glisser, comme soulagé de se livrer enfin : « Cet homme est le diable. » Pareilles confidences sont rares. Les Irakiens ont beau être avenants, souriants, toujours disposés à accueillir l'étranger en ami, ils se ferment, ou jouent la comédie, dès lors est question de « Lui ». Les questions taboues appellent des réponses stéréotypées. Y a-t-il beaucoup de chômeurs ? « Non, grâce à l'intelligence de Saddam Hussein. » Est-il exact que celui-ci possède de multiples palais ? « Toutes les maisons d'Irak sont les palais du président ; il est le bienvenu partout. » Au moment d'aborder un sujet délicat en présence d'un interprète officiel, mieux vaut donc se fier aux regards. Les yeux, eux, ne mentent pas ; ils trahissent souvent la terreur. Pour le comprendre, il faut filer cette fois vers le sud, en territoire chiite...

Deux heures de route depuis Bagdad, et voici Karbala, l'un des lieux saints de cette branche de l'islam. Au cœur de la cité, deux mosquées accueillent des pèlerins venus de tout le pays. Les Irakiens sont également nombreux, au moins cinq mille par semaine, pour la plupart des vieilles femmes voilées de noir. Bien que les chiites soient majoritaires en Irak (près de 60 % de la population), le pouvoir est aux mains d'une élite sunnite (37 %) qui les méprise. Karbala en témoigne : hors de ces mausolées aux dômes d'or, la ville est pauvre, elle survit grâce aux pèlerinages.

En mars 1991, à l'époque de la guerre du Golfe, la population avait tenté de se soulever, tout comme les habitants chiites d'une douzaine d'autres villes du Sud, mais l'insurrection avait tourné court, réprimée dans le sang par les troupes de Saddam. Karbala en garde un souvenir horrifié mais n'en parle pas. Tenter de s'informer sur ces massacres ne sert à rien, si ce n'est à observer les visages pétrifiés, les yeux soudain embués. Après un moment d'hésitation, la réponse tombe, toujours identique, comme si nos interlocuteurs, terrorisés par la présence d'un interprète du ministère de l'information, étaient soudain frappés d'amnésie : « Non, il n'y a jamais eu de violence, chiites et sunnites s'entendent à merveille. » C'est cela, l'Irak de Saddam : le silence, la peur.

**L**A menace d'une intervention américaine n'a fait que renforcer l'emprise du pouvoir. Au nord, voisin du Kurdistan, les militaires se font plus nombreux. Au sud, agents des services de renseignement et militants du parti occupent le terrain, à l'affût du moindre indice de rébellion chez les chiites. Les ministres eux-mêmes ne sont pas à l'abri d'une disgrâce : certains disparaissent de la circulation du jour au lendemain, remplacés par d'autres, jugés plus fiables. Ces derniers mois, plusieurs portefeuilles ministériels ont ainsi changé de mains (santé, électricité, pétrole). Il faut dire qu'à Bagdad, tous ceux que les Irakiens surnomment les « chiens de Saddam » (agents, policiers, indicateurs...) sont l'œil du dictateur. On les croise dans les bureaux, les lycées, les institutions religieuses, ou encore les hôtels où séjournent les journalistes étrangers.

Dans ces conditions, chacun s'invente sa propre dissidence, profite du moindre espace de liberté. Ainsi, des surnoms existent pour critiquer le président sans éveiller les soupçons. On l'appelle « l'autre », « le grand » ou encore « l'oncle ». Les journaux européens ou américains – quand ils franchissent la frontière – sont très appréciés. Idem pour les émissions de radio (Voice of America, BBC). Et puis, il y a cette question, si souvent posée aux Occidentaux et qui trahit mieux que tout les vrais angoisses de l'époque : « Pensez-vous que la guerre aura lieu ? Dites-le nous. Ici, on ne sait rien. » Autre source d'information : les parents et amis en exil. A condition que les appels téléphoniques soient brefs et truffés d'allusions, par crainte des écoutes. Les rares privilégiés autorisés à se rendre en Jordanie (200 euros en voiture, sans compter les frais de visa) préfèrent attendre d'être à Amman pour décrire le pays tel qu'il est : malade des guerres, malade de l'embargo, malade de la dictature.

Souhaitera-t-il pour autant une intervention des Etats-Unis ? C'est tout le paradoxe de la situation. Ce peuple brisé demeure fier de son histoire et profondément nationaliste. Malgré le rejet du régime, l'idée d'une ingérence extérieure est insupportable à une majorité d'Irakiens, surtout si elle devait promouvoir un gouvernement aux ordres des Américains. « On ne veut pas d'un Pétain irakien », prévient une vieille femme ayant vécu en France. L'opposition en exil ne jouit que d'un faible crédit. La population lui reproche d'avoir fui, de s'être coupée des réalités, de tout ignorer des maux qui la rongent : la peur de Saddam, l'urgence du quotidien.

Philippe Broussard

Prochain article :  
L'obsession de l'argent

# « L'APOCALYPSE »

SELON **SCOTT RITTER**

« Le Monde » publie en exclusivité des extraits du livre d'entretien de l'ancien inspecteur des Nations unies, à paraître le 30 octobre aux éditions Le Serpent à plumes. Il y affirme que la destruction de l'arsenal militaire irakien est quasi totale, et qu'il n'existe aucun lien entre Ben Laden et Saddam Hussein



Saddam est un dictateur laïque. Voilà trente ans qu'il combat et réprime le fondamentalisme islamique. Il a fait la guerre à l'Iran en grande partie pour cette raison. Les Irakiens ont aujourd'hui des lois sur les livres qui punissent de mort immédiate le prosélytisme pour le compte du wahhabisme, et de l'islam sous toutes ses formes, en réalité. Mais ces lois sont tout particulièrement sévères pour le wahhabisme, qui est la religion d'Oussama Ben Laden, comme chacun sait. Oussama Ben Laden hait Saddam Hussein depuis toujours. Saddam est pour lui un apostat, qui doit être tué.

**W. R. P. :** Même s'il utilise les sanctions contre l'Irak comme cri de ralliement...

**S. R. :** C'est que les sanctions américaines ne touchent pas Saddam. Elles touchent les civils irakiens. Il n'y a jamais eu de lien entre Oussama Ben Laden et Saddam Hussein. (...)

**W. R. P. :** Quelle sera la réaction dans la région [NDLR : en cas d'offensive américaine] ?

**S. R. :** D'abord, il y a de fortes chances que l'ensemble de la campagne militaire échoue, parce qu'elle repose sur un trop grand nombre d'hypothèses : a) que l'armée irakienne ne combatta pas ; b) que la population irakienne se soulèvera ; et c) qu'une fois que nous aurons montré notre détermination à renverser Saddam, la communauté internationale se ralliera. (...)

Cela peut mal tourner. Le risque est réel. Deux facteurs jouent contre nous : le temps et le nombre de victimes. Si l'on fait la guerre à l'Irak, il faut la gagner vite. Nous ne pouvons pas nous permettre une offensive qui dure. Dans le cas où les Irakiens réussiraient à retarder notre progression – un mois, deux mois, si Saddam Hussein tient bon –, le monde arabe explosera comme jamais. Et le 11 septembre aura été une partie de plaisir à côté de ce qui nous attend.

S'il y a des morts parmi les nôtres, nous aurons en outre un désastre politique, ici aux Etats-Unis. La condamnation internationale, plus une opinion américaine hostile : le président sera en mauvaise posture.

(...) Nous allons vraiment en arriver au choc des cultures qu'appelaient de ses vœux Oussama Ben Laden. C'est la raison pour laquelle il nous a attaqués : il voulait un affrontement entre l'Occident et l'Islam. A peu près tout le monde trouve cela ridicule. Mais les Etats-Unis s'apprentent à mener une guerre entre l'Occident et l'Islam. Et nous ne la gagnerons pas. Le pays ne sera pas soudainement occupé, mais nous perdrons cette guerre en ne la gagnant pas. Ce pourrait être une défaite humiliante pour les Etats-Unis, importante en ce qu'elle marquera peut-être le début d'un recul de leur influence dans le monde. Et la ruine de notre économie.

On joue avec le feu. Il suffit pour s'en convaincre de lire le document « Nuclear Policy Review » qu'a rédigé le Pentagone à ce sujet. (...) On a supposé des capacités chimiques et biologiques à l'Irak. Ce pays ne possède peut-être pas ces armes, mais on les leur a données dans tous les scénarios qui ont été imaginés. Si 70 000 à 100 000 soldats américains se trouvent piégés en Irak, et si le Moyen-Orient explose, que nos moyens de communication sont menacés, que l'approvisionnement de nos troupes est menacé, et si les Irakiens continuent de résister, l'arme nucléaire pourrait bien alors être utilisée.

Et ce serait l'apocalypse. Personne n'a jusqu'ici envisagé de livrer des armes nucléaires à des terroristes ; leur serait très difficile de s'en procurer aujourd'hui. Mais si soit les Etats-Unis, soit Israël utilisaient l'arme nucléaire, je peux vous garantir qu'avant dix ans l'Amérique serait frappée par une bombe nucléaire terroriste. Et ce qui se passera alors est imprévisible. Si les Etats-Unis ou Israël emploient contre l'Irak la bombe atomique, le Pakistan et l'Iran fourniront des armes nucléaires aux terroristes. Je m'en porte garant. Et ce sera effectivement l'apocalypse. Cette guerre à l'Irak est la plus monstrueuse des idées.

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize

★ Guerre à l'Irak. Ce que l'équipe Bush ne dit pas. Entretien avec Scott Ritter, par William Rivers Pitt.

Le Serpent à plumes, 133 p., 11 €. En librairie le 30 octobre.

© Le Serpent à plumes.

**William Rivers Pitt :** L'Irak est-il en possession d'armes de destruction massive ?

**Scott Ritter :** Les choses ne sont pas aussi nettes que certains le prétendent au sein de l'administration Bush. Il est évident que l'Irak ne s'est pas entièrement conformé à l'obligation de désarmement que le Conseil de sécurité lui a faite. Mais ce pays est par ailleurs, depuis 1998, complètement désarmé : de 90 % à 95 % de ses armes de destruction massive ont fait l'objet d'une élimination vérifiable. Cela comprend toutes les usines utilisées pour produire des armes chimiques, biologiques et nucléaires, ainsi que les missiles balistiques à longue portée ; les équipements de ces usines ; et la grande majorité des produits qui en sont sortis. L'Irak devait livrer le tout aux Nations unies, qui étaient chargées d'en surveiller la destruction et l'enlèvement. Il a préféré détruire – unilatéralement, et sans le contrôle des Nations unies – une grande partie de ce matériel. Nous avons eu par la suite la possibilité de procéder à des vérifications. Mais le problème est que ces destructions ont eu lieu en l'absence de documents, ce qui rend les vérifications très vite compliquées.

**W. R. P. :** Pourquoi l'Irak a-t-il détruit ces armes plutôt que de les livrer ?

**S. R. :** Les Irakiens ont, à de nombreuses reprises, cherché à en camoufler l'existence. L'élimination unilatérale a pu être une ruse destinée à conserver des armes de destruction massive tout en déclarant qu'elles avaient été détruites.

Il est important de ne pas accorder à l'Irak le bénéfice du doute. L'Irak a menti à la communauté internationale. Il a menti aux inspecteurs. Beaucoup estiment que le pays cherche encore à conserver sa capacité de produire ces armes.

Cela dit, nous n'avons pas la preuve que l'Irak garde cette capacité. De fait, une quantité considérable de signes laisse penser que l'Irak n'a pas conservé le matériel indispensable.

Je crois que le problème fondamental est, à ce stade, celui de la comptabilité. L'Irak a éliminé de 90 % à 95 % de ses armes de destruction massive. Il faut savoir que les 5 % à 10 % restants ne constituent pas nécessairement une menace. Ils ne constituent même pas un programme d'armement. Ce sont des éléments épars qui, au total, ne représentent pas grand-chose, mais qui restent illégaux. En même temps, ce n'est pas parce qu'on n'a pas pu comptabiliser leur destruction que l'Irak a conservé ces armes. On ne détient aucune preuve qu'il en possède. Là est le problème. Nous ne pouvons pas donner à l'Irak un certificat de bonne conduite et tourner ainsi la page sur la question des armes de destruction massive. Mais nous ne pouvons pas non plus déduire de son refus d'obéir qu'il y ait de ce fait détention illégale d'armes pouvant justifier une guerre.

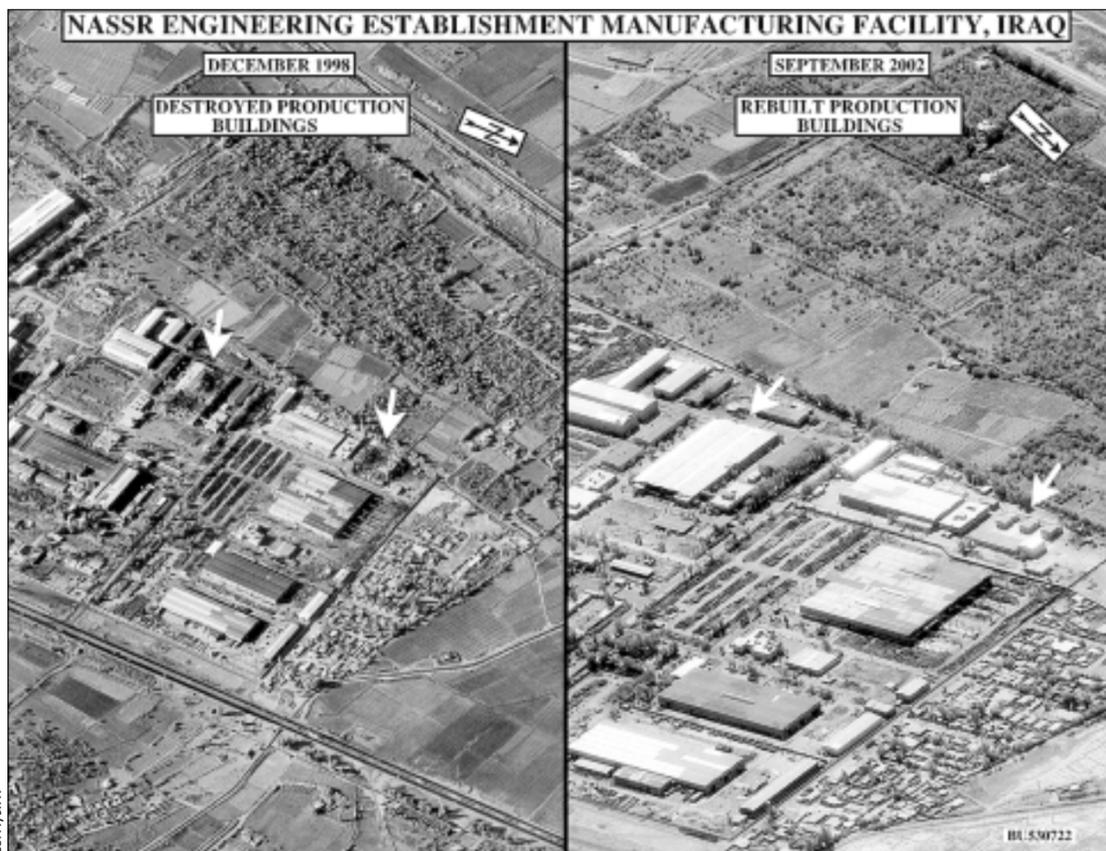
Comment gérer cette incertitude ? Il y a ceux pour lesquels le fait qu'il n'y ait pas d'inspecteurs en Irak aujourd'hui, que l'Irak ait montré le désir d'acquiescer ces armes et les ait utilisées contre ses voisins et contre son propre peuple, qu'il ait menti aux inspecteurs de l'armement par le passé, incite à envisager le pire. Pour eux, une attaque préventive est justifiée.

Dans une cour de justice, la balance pencherait dans l'autre sens. L'Irak a, en fait, montré à maintes reprises sa volonté de coopérer avec les inspecteurs de l'armement. Des circonstances atténuantes ont accompagné l'arrêt des inspections et la non-conclusion ou le non-achèvement de

« L'Irak a éliminé de 90 % à 95 % de ses armes de destruction massive. Les 5 % à 10 % restants ne constituent pas nécessairement une menace »

ces missions, par quoi j'entends l'échec à certifier que l'Irak est complètement désarmé. Ceux qui – comme les Etats-Unis – sont partisans d'une intervention ont en fait violé les termes des résolutions des Nations unies, en utilisant leur autorisation d'opérer en Irak pour, par exemple, espionner ce pays.

**W. R. P. :** Cinq points mobilisent l'attention du gouvernement américain et de ceux qui souhaitent une offensive contre l'Irak. Ce sont : 1) le potentiel d'armes nucléaires ; 2) le potentiel d'armes chimiques ; 3) le potentiel d'armes biologiques ; 4) le potentiel de systèmes de lancement de missiles capables d'atteindre les Etats-Unis ; 5) les liens possibles entre Saddam Hussein et Al-Qaïda ou d'autres réseaux



Une photographie aérienne, prise par des drones de l'armée américaine, et présentée par la Maison Blanche le 7 octobre, montre des installations nucléaires irakiennes détruites en décembre 1998 (à gauche), et reconstruites en septembre 2002 (à droite).

terroristes. J'aimerais que l'on parle un moment du programme d'armes nucléaires de l'Irak.

**S. R. :** Quand j'ai quitté l'Irak en 1998, à l'arrêt du programme d'inspection, l'infrastructure et les équipements avaient été éliminés à 100 %. Cela est indiscutable. Toutes les installations avaient été détruites. Les lieux où les armes étaient conçues avaient été détruits. Les moyens de production avaient été localisés et détruits. Nous avions également des systèmes de surveillance – à partir de véhicules et à partir du ciel – capables de détecter les rayons gamma qui accompagnent les procédés d'enrichissement de l'uranium ou du plutonium. Or nous n'avons rien trouvé. Et on peut dire sans équivoque que l'infrastructure industrielle nécessaire à l'Irak pour produire des armes nucléaires n'existe plus. (...)

**W. R. P. :** Qu'en est-il des armes chimiques ?

**S. R. :** L'Irak fabrique trois types d'agents neurotoxiques : le sarin, le tabun et le VX. Certains de ceux qui veulent la guerre avec l'Irak parlent de 20 000 munitions portant des charges de sarin et de tabun qui pourraient être utilisées contre les Américains. Les faits contredisent cependant ces affirmations. Ces deux agents chimiques ont une durée de conservation de cinq ans. Or, même si l'Irak avait réussi d'une manière ou d'une autre à cacher une telle quantité d'armes aux inspecteurs, ce qu'il en resterait serait aujourd'hui inutilisable.

Les armes chimiques étaient produites à Muthanna, une énorme usine spécialisée dans leur fabrication. Cette usine a été bombardée pendant la guerre du Golfe. Après quoi les inspecteurs de l'armement se sont rendus sur place pour achever son démantèlement. Cela veut dire que l'Irak a perdu son unité de fabrication du sarin et du tabun.

Nous avons détruit des milliers de tonnes d'agents chimiques. (...) Nous avions un incinérateur qui a fonctionné à plein pendant des années, et où ont été brûlées des tonnes d'agents chimiques chaque jour. Nous nous sommes déplacés sur le terrain, nous avons fait exploser des bombes, des missiles, des ogives équipés de charges chimiques. Nous avons vidé de ces charges les têtes de missiles Scud. Nous avons recherché en tous lieux les agents chimiques et les avons détruits.

**W. R. P. :** Les Irakiens n'auraient-ils pas pu en cacher ?

**S. R. :** Si, cela est fort possible. Mais

**SCOTT RITTER** a été inspecteur des Nations unies pour le désarmement en Irak de 1991 à 1998. Il a servi douze ans dans le corps des Marines. Républicain, il dit avoir voté Bush lors des dernières élections présidentielles américaines. Dans son ouvrage *Guerre à l'Irak*, il est interrogé par William Rivers Pitt, écrivain et commentateur politique.



tout ce qu'ils ont pu détourner a été produit à Muthanna, ce qui veut dire qu'une fois que ces installations ont été détruites, ils n'ont plus pu en fabriquer, et, en cinq ans, le sarin et le tabun déjà produits se seront complètement dégradés. Le monde n'a plus d'inquiétudes à avoir à ce sujet. (...) La vraie question est celle-ci : existe-t-il une usine de fabrication de l'agent VX en Irak aujourd'hui ? A cette question, je réponds non, de façon absolument certaine.

**W. R. P. :** Ces installations n'ont-elles pas pu être reconstruites ?

**S. R. :** Aucune équipe d'inspection n'a remis les pieds en Irak depuis 1998. Je pense que l'Irak était techniquement capable de redémarrer la fabrication d'armes chimiques dans les six mois qui ont suivi notre départ. Cela lui a laissé trois ans et demi pour fabriquer toutes les horreurs que l'administration Bush met en avant pour motiver une attaque contre ce pays. L'important, ici, ce sont les termes « techniquement capable ». En l'absence de surveillance, l'Irak aurait pu le faire. Mais exactement comme pour le programme d'armes nucléaires, il lui aurait fallu tout redémarrer à partir de rien, car le pays ne possédait plus aucun équipement, aucune installation, aucune unité de recherche. Il lui aurait fallu se procurer du matériel et une technologie complexes par l'intermédiaire de sociétés écran. Cela se serait su. La production d'armes chimiques s'accompagne d'émissions de gaz que l'on aurait à l'heure actuelle détectées si cela avait été le cas. Nous exerçons une surveillance par satellite, ainsi que par d'autres moyens, et nous n'avons rien relevé. Si l'Irak produisait des armes chimiques aujourd'hui, nous en aurions, de façon claire et nette, la preuve décisive. (...)

**W. R. P. :** Il nous reste à parler du lien avec Al-Qaïda.

**S. R. :** Ce lien est évidemment absurde.

# Corse : saisir la main tendue *par Gabriel-Xavier Culioli*

**O**n ne peut que saluer la performance de Nicolas Sarkozy en Corse. Avec un pragmatisme qui l'honore, il a réussi à briser le carcan idéologique d'un jacobinisme qui a trop souvent trouvé comme référent l'intransigeance prônée par une frange nationaliste, dont on finit par se demander quel but elle poursuivait.

La démarche du gouvernement Raffarin parachève celle de Lionel Jospin en en affinant certains aspects trop dirigistes. Ainsi, il est heureux que les Corses soient appelés à se prononcer sur l'idée d'Assemblée unique.

Les deux derniers statuts, celui de Gaston Defferre et celui de Pierre Joxe, avaient été adoptés à l'Assemblée nationale sans consultation des Corses, donnant une fois encore l'impression que tout était décidé à Paris, et pour Paris.

La triste complexité du ministère de l'intérieur et d'une branche de la clandestinité nouée lors de la conférence de presse de Tralunca avait achevé de convaincre les insulaires que Paris était prêt à tout pour acheter une paix au groupe dominant de la clandestinité. Le résultat avait été une surenchère des groupes ennemis pour démontrer à Paris que le dominant n'était pas celui que l'on croyait.

Les gouvernements Jospin et Raffarin semblent s'en être tenus à la seule ligne possible : la discussion ne peut s'engager qu'avec des représentants officiels des organisations politiques officielles sans exclusive.

Aujourd'hui, bien des obstacles sont en voie d'être surmontés.

L'incarcération des prisonniers en Corse aura lieu, car elle relève de l'application de la loi. Il est donc simplement scandaleux qu'elle ne soit pas intervenue plus tôt. Il faut maintenant que les nationalistes comprennent que la question des prisonniers sera réglée d'autant plus efficacement qu'elle cessera de se trouver au centre du problème corse.

Quant à la revendication de l'amnistie, récurrente quand tout semble s'arranger, elle relève au mieux de la faute politique, au pis de la surenchère provocatrice destinée à calmer une fraction de la base.

L'adaptation des pouvoirs réglementaire et législatif va être appliquée à la Corse, comme dans les autres régions, après modification constitutionnelle. C'était donc possible. Et c'est une bonne chose, car c'est en la plaçant devant des choix et en lui demandant de trancher elle-même que la Corse parviendra à se responsabiliser. Les transferts de compétence empêcheront enfin que les élus ne rejettent toujours la responsabi-

lité de nos propres carences sur un Etat chargé de tous les péchés en même temps que sans cesse sollicité pour jouer les arbitres de droit divin.

Un référendum local devrait départager les partisans du maintien des départements et ceux de la collectivité unique. Je suis de ceux qui espèrent que la collectivité unique voie enfin le jour, afin d'en finir avec la multiplication des centres de décision.

Beaucoup de ceux qui, hier,

nous allons enfin savoir ce qu'ils pensent.

Reste tout de même la spécificité corse, qui fait que notre île ne saurait être traitée seulement à l'instar des autres régions. Mais soyons convaincus que si le gouvernement est allé aussi loin, ça n'est certainement pas pour s'arrêter en chemin.

Il a néanmoins besoin de nous pour continuer. Si les Corses restent passifs sur le bord du chemin à regarder passer le train de l'his-

toire, c'est aussi sortir du rôle de la victime en devenant l'acteur de sa propre histoire.

Tous les Corses qui croient en leur futur doivent rejeter ces lamentations incantatoires qui nous présentent comme des pauvres hères sans volonté, esclaves pour l'éternité d'une fatalité millénaire. Par un fait étrange, ce désespérant lamento trouve des chœurs parmi les plus jacobins, mais aussi parmi les plus nationalistes.

Nul ne peut dire de quoi sera fait l'avenir de la Corse. Mais je suis de ceux qui pensent qu'avec l'intelligence, l'ardeur et la confiance en nous-mêmes, que je trouve au quotidien dans cette île, nous parviendrons enfin à étonner le monde positivement. Apprenons à bâtir des synergies heureuses plutôt que des alliances destructrices basées sur la rumeur, la négation de l'autre et le pessimisme.

La question de la violence, qui a rebondi ces derniers temps, appartient à cette part d'ombre qu'il nous faudra régler un jour ou l'autre pour ne pas sombrer corps et biens. Bien qu'étant de ceux qui pensent qu'une société a le droit de se défendre lorsque la loi générale faillit, je crois aussi que la litanie des meurtres, des plasticages, enferme des générations de Corses dans un linceul qui n'en finit pas de nous étouffer.

Si nous ne parvenons pas à choisir l'union plutôt que la division

incessante, le débat plutôt que l'investive, le dynamisme plutôt que la mendicité, la fierté plutôt que la plainte, nous allons nous exclure nous-mêmes du XXI<sup>e</sup> siècle sans espoir de remonter la pente.

L'Europe et le monde moins encore n'auront pas vis-à-vis de nous cette attitude affective

**GABRIEL XAVIER CULIOLI** est écrivain.

qu'avait la France. Nous allons être jugés sur nos capacités, sur nos compétences et sur nos talents plutôt que sur une lecture apitoyée de nos relations historiques avec l'Etat dominant. Les nationalistes, qui furent si souvent à la pointe des revendications, doivent le comprendre. Ils peuvent être le ferment d'une Corse ardente et active, comme ils peuvent être son principal facteur de décomposition.

Parce qu'ils se sont beaucoup sacrifiés ces trente dernières années, parce qu'ils ont montré un attachement à cette terre qui leur doit beaucoup, on ne peut que les conjurer de remettre les armes au râtelier et de participer avec tous leurs compatriotes à ce grand chantier qui s'ouvre devant nous. S'ils ne le font pas pour notre génération, qu'ils pensent à celles qui vont suivre. Acceptons la main qui nous est tendue.

## Si les Corses restent passifs sur le bord du chemin à regarder passer le train de l'histoire, ils n'auront pas demain le droit de se plaindre de leur sort

quand la solution paraissait lointaine, appelaient de leurs vœux la disparition de la sur-administration imposée par la présence des départements, ont viré de bord au sein des conseils généraux et exigent aujourd'hui le statu quo.

Les plus radicaux d'entre eux vont jusqu'à refuser l'organisation d'un référendum, prétextant, sans craindre l'outrage, que ce serait là un premier pas vers l'indépendance. Allons donc ! Pour une fois que les Corses sont consultés,

ils n'auront pas demain le droit de se plaindre de leur sort. Nicolas Sarkozy a raison de mettre l'accent sur le développement économique et le devoir que nous avons de rompre avec cet apitoisement sur nous-mêmes que nous savons si bien utiliser.

C'est vrai que l'histoire a été dure pour notre peuple. Mais encore faudrait-il que nous ne forçons pas les fers de notre propre incarcération avec ce passé que nous dénonçons. Briser ses chaî-

# Trois scénarios pour le Brésil

*par Elimar Pinheiro do Nascimento et Alfredo Pena-Vega*

**L**a cinquantaine passée, Luís Inácio da Silva, émigré du Nordeste vers Sao Paulo dans un camion de fortune, est élu président de la République du Brésil.

Certains, comme l'actrice Regina Duarte, connue comme la « fiancée du Brésil », ont dit avoir eu peur pendant les temps d'attente du candidat officiel, dauphin du président Fernando Henrique Cardoso, José Serra, tous deux anciens exilés politiques pendant la dictature. Les raisons de cette peur : Lula est nordestin, c'est un ex-ouvrier, il n'a que le certificat d'études, et il est pourtant le fondateur du plus grand parti politique de gauche en Amérique latine, le Parti des travailleurs (PT).

Tous n'ont pas cette vision apeurée. Cinq convictions sont partagées par les Brésiliens à propos de cette prise de fonctions :

1. La transition sera sereine.
2. Le pays cohabitera avec un contexte économique assez peu favorable, compte tenu des incertitudes de l'économie mondiale.
3. L'équipe économique de Lula sera définie rapidement, afin d'apaiser le marché spéculatif qui entraîne des hausses de la valeur du dollar et la chute de la Bourse des valeurs.

4. Les demandes sociales se sont accentuées dans tout le pays.

5. Lula exercera un style de gouvernement différent de celui de Cardoso, qui a gouverné huit ans.

Le bilan de ses deux mandats dans le domaine socio-économique est décevant : en termes d'inégalités sociales et de qualité de vie de la population, l'accent a été plutôt mis sur l'intégration mondiale, selon les principes d'une globalisation économique, plutôt que sur une politique volontariste sociale pour réduire les inégalités.

L'intégration mondiale a profité

à une petite minorité : les 5 % des plus riches, les 50 % de pauvres étant exclus de ces bénéfices. Alors que le Brésil a toutes les conditions pour pouvoir réussir, le bilan des années Cardoso laisse un nombre incalculable d'individus condamnés à un processus d'exclusion sociale.

Le bilan social du Brésil est sombre : champion de l'inégalité des revenus, champion des inégalités régionales (entre le Sud et le Nord), champion des carences en matière de politique d'éducation, champion en termes de maladies endémiques, champion de l'abandon de ses enfants, champion de la violence urbaine, etc.

Le défi du futur du gouvernement doit être l'éradication de la pauvreté, comme jadis une autre génération avait fait de l'abolition de l'esclavage une condition *sine qua non* de la nouvelle République. La volonté politique de s'attaquer à l'éradication de la pauvreté devra

toutefois tenir compte de plusieurs difficultés réelles.

Deux incertitudes majeures : comment le marché mondial accueillera-t-il le nouveau gouvernement ? Le gouvernement dirigé par le PT saura-t-il instaurer une autre gouvernance ? On peut visualiser trois scénarios plausibles pour le Brésil des quatre prochaines années :

**En direction du bon port.** Ce scénario parie sur la reprise de la croissance économique internationale et la poursuite de la politique d'ajustement au Brésil, plus flexible et permettant la renégociation de la dette et le retour des investisseurs étrangers. De cette manière, le pays renouera avec la croissance économique articulée à des politiques sociales consistantes.

**Perdus dans la tempête.** Dans le même contexte international, le gouvernement du PT ne peut contenir sa majorité au Parlement ni répondre aux demandes des seg-

ments sociaux les plus défavorisés, entraînant des scissions internes et favorisant la recomposition de l'opposition. Le Brésil ne peut prétendre à une croissance, la reprise du déficit de la balance commerciale et l'accroissement de la dette reprennent. S'installe une méfiance des marchés internationaux. Dans ce cadre, le gouvernement de Lula commence à « prendre l'eau » et prend fin tristement.

**Changement de gouvernail.** Selon un scénario international défavorable, avec rétraction économique et tension belliqueuse entre les Etats-Unis et le monde arabe, la fuite des investisseurs internationaux au Brésil s'accroît. Cependant, face aux pressions externes, le gouvernement de Lula arrive à obtenir un consensus national, allant des politiques de réajustement à des politiques sociales et des mesures économiques de stimulation de substitution des importations, assurant un rythme raison-

nable de croissance économique et diminution du chômage. L'Etat reprend son rôle d'incitation du développement national au milieu de revendications sociales. Le pays prend du retard dans l'insertion internationale, adoptant plutôt un rythme tourné vers l'intérieur et en direction des classes défavorisées.

**ELIMAR PINHEIRO DO NASCIMENTO** est sociologue, professeur à l'université de Brasília.  
**ALFREDO PENA-VEGA** est sociologue, enseignant chercheur au CETSAH/EHESS-CNRS.

Même si, de ces scénarios, le premier semble le plus plausible, le nouveau président du Brésil aura besoin d'une coalition éthique, car tout programme économique visant à l'éradication de la pauvreté ne saurait procéder seulement d'une révolution sociale, ni de l'œuvre du seul pouvoir exécutif.

www.skyteam.com

# prenez l'avoie rapide

SkyTeam vous offre 8 000 vols par jour vers plus de 500 destinations dans 114 pays.

 AEROMEXICO

 AIR FRANCE

 Alitalia

 CSA CZECH AIRLINES

 Delta

 KOREAN AIR



Caring more about you<sup>®</sup>

DANS LA PRESSE  
FRANÇAISE

## ■ LES ÉCHOS

## Favilla

L'élection du syndicaliste Lula à la présidence du Brésil était annoncée. La portée de l'événement ne doit pas en être atténuée. Voilà la cinquième puissance démographique du monde, la onzième sur le plan économique, qui confie son gouvernail à un ancien ouvrier, solidaire depuis trente ans de tous les mouvements populaires. Celui-ci s'est surtout attaché à rassurer l'opinion internationale et la bourgeoisie locale par des signes symboliques et des propos orthodoxes sur les engagements financiers et monétaires du pays. Au-delà de ce passage obligé par la case confiance, la nouvelle ère brésilienne ouvre davantage sur des questions que sur des certitudes. Les milieux populaires attendront de lui des mesures sociales. Mais il y a fort à parier que les efforts fiscaux qui seront demandés au pays devront d'abord financer les déficits existants. Quelle marge restera-t-il alors pour convaincre le peuple qu'un véritable changement a eu lieu ?

## ■ L'HUMANITÉ

## Bruno Odent

« L'espérance a vaincu la peur », a lancé le nouveau président brésilien. Le défi que doit relever l'ancien syndicaliste métallo est énorme. A l'instar des attentes de la majorité qui l'a porté au pouvoir. Celles des 51 millions de pauvres qui doivent se contenter de moins de 50 euros par mois pour survivre. Mais aussi celles d'une grande partie des salariés qui ont plongé dans la précarité avec les normes de la mondialisation libérale. Les engagements en matière budgétaire ou d'inflation pris durant la campagne par le candidat du PT, sous la pression des institutions financières et des milieux bancaires et patronaux locaux, pourraient faire émerger de terribles contradictions. La balle est sans doute autant dans le camp du président que dans celui du mouvement social brésilien, jaloux de ne pas se laisser voler sa victoire. Sa mobilisation sera décisive s'il entend conforter le tournant historique du 27 octobre.

## ■ LIBÉRATION

## Patrick Sabatier

L'arrivée au pouvoir de Lula au Brésil symbolise, comme l'avait fait l'élection de Walea [en Pologne], un triomphe démocratique dans de grands pays longtemps muselés par des dictatures, communistes ou militaires. L'espoir qui a porté à la présidence le leader du Parti des travailleurs sera peut-être déçu, comme l'a été celui qu'incarrait le chef de file de Solidarité. Lula risque d'être très vite contesté, non seulement par les forces les plus réactionnaires du pays, mais aussi par une « gauche de la gauche » qui déjà grimace de devoir ingurgiter le « Lula light » qui annonce austerité budgétaire, coopération avec le FMI et dialogue avec les Etats-Unis. Mais rien n'est jamais acquis d'avance en politique. Les atouts de Lula, outre sa popularité, ne sont pas négligeables.

AU COURRIER  
DES LECTEURSLa Turquie  
n'est pas européenne

Dans *Le Monde* du 24 octobre, Sophie Bessis et Driss El Yazami reprennent à leur compte ce qui semble être le passe-temps favori des élites turques : poser la Turquie en éternelle victime du racisme européen. Parmi toutes les raisons que nous pourrions avoir de refuser l'adhésion de ce pays à l'Union européenne, ils s'attendent complaisamment sur sa religion musulmane (alors que personne n'a jamais prétendu refuser l'adhésion de la Bosnie ou de l'Albanie !), et il y en a une qu'ils ne daignent pas examiner sérieusement : la Turquie n'est pas un pays européen !

Du point de vue géographique, si on considère que la Turquie est européenne en raison du petit morceau de territoire qu'elle possède entre Grèce et Bulgarie, alors la France est un Etat américain et l'Espagne un Etat africain.

Du point de vue ethnique (ou, si vous préférez, culturelle), la Turquie est... turque ! Elle fait partie d'un ensemble qui inclut l'Azerbaïdjan,

APRÈS les épisodes qui ont vu sa suppression par La Documentation française, la revue *Problèmes d'Amérique latine* a repris son cours et propose, dans sa dernière livraison, « Brésil, les nouvelles échéances », une série d'articles permettant de mieux comprendre le changement en cours dans la première puissance d'Amérique latine.

L'élection présidentielle et la victoire au second tour du candidat du Parti des travailleurs (PT), Luiz Inacio Lula da Silva, sont l'occasion pour Camille Goirand de procéder à un bilan des huit années de gouvernement du président sortant Fernando Henrique Cardoso (1994-2002), qu'elle qualifie « d'ambigu et de contradictoire ».

Si le système politique « sort fragilisé par les affaires de corruption et les scandales », l'auteur souligne que le « fonctionnement régulier de ses institutions n'a pas été remis en cause », ce dont témoigne « la quatrième élection présidentielle depuis la fin du régime militaire » et l'alternance effective au niveau des



municipalités, des Etats et du gouvernement fédéral.

Elle soutient que la stabilisation financière « réussie par le gouvernement Cardoso a été parallèle à de larges restructurations libérales de l'économie, dont les effets sur les inégalités sociales n'ont pas été compensés par les politiques sociales, surtout palliatives ».

L'auteur avance que le nouveau modèle économique, sur lequel a reposé la légitimité politique du président sortant, « est aujourd'hui menacé ».

Sur le fonctionnement des institutions politiques, Camille Goirand relève que les deux mandats de M. Cardoso « ont été marqués par l'affirmation évidente du pouvoir du président », qui a eu pour effet de limiter l'action du Congrès. Si cette évolution a évité la paralysie de l'exécutif, elle redonne, en revanche, que cette évolu-

tion n'affecte « le caractère démocratique et représentatif du système politique ». Cela est d'autant plus inquiétant que le pays a connu au cours des dernières années « une aggravation de la violence » et que « les politiques de sécurité publique (...) entrent, dans certains cas, en contradiction avec le respect de l'Etat de droit ». L'auteur nuance toutefois son propos, rappelant que « le respect du droit et de la justice » a connu « des avancées significatives » ces dernières années.

Deux économistes, Octavio de Barros et Javier Santisto, ont entrepris d'étudier comment le Brésil est devenu « un des principaux récepteurs, après la Chine, de la liquidité financière internationale ». Ils assurent que les transformations économiques et les réformes institutionnelles impulsées au cours des dernières années ont favorisé l'afflux de l'investissement direct étranger (IDE).

« La consolidation du Brésil comme destination privilégiée de l'IDE mondial, au cours des prochaines années, passera sans aucun dou-

te par le maintien de la stabilité macroéconomique et de l'impulsion des fameuses réformes de la seconde génération », écrivent les auteurs. Une manière d'expliquer que la marge de manœuvre du nouveau gouvernement passera par le respect des engagements souscrits par le Brésil envers les institutions financières internationales.

## LE CAS EMBRAER

Deux autres articles proposent des éclairages qui permettent de mieux saisir la complexité et le dynamisme du pays. Le premier est une analyse passionnante de l'organisation fédérative, qui comprend trois niveaux de gestion des finances publiques : l'Union, les Etats et les communes. Il en ressort, selon les auteurs, que, « dans un environnement favorable au renforcement des entités fédératives de base (Etats, communes) », le niveau fédéral « reste un acteur fondamental pour tenter de réduire les disparités économiques ».

Le second étudie le cas de la

société Embraer, « l'une des très rares entreprises industrielles latino-américaines à avoir conquis une position de leadership mondial dans son marché », après une période d'agonie et sa privatisation en 1994, et qui dispute au canadien Bombardier la troisième place du classement mondial des avionneurs.

Loin des analyses macroéconomiques, cet apport montre remarquablement comment « les entreprises des pays émergents peuvent s'adapter au changement ainsi qu'aux conditions défavorables ».

A signaler, enfin, l'article de Pierre Salama consacré à la pauvreté en Amérique latine. L'économiste démontre pourquoi, selon lui, « la responsabilité du régime de croissance adopté est grande » dans l'échec des politiques macroéconomiques choisies pour réduire ce fléau.

Alain Abellard

★ N° 45, 20 € (75, bd Haussmann, 75008 Paris ; tél. : 01-42-96-64-48).

## SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse [www.lemonde.fr/surlenet](http://www.lemonde.fr/surlenet)

## Prix littéraires

■ Grasset publie des extraits des *Ombres errantes* de Pascal Quignard.

▷ [www.edition-grasset.fr/chapitres/ch\\_quignard.htm](http://www.edition-grasset.fr/chapitres/ch_quignard.htm)

▷ [www.edition-grasset.fr/auteurs/2002-quignard.htm](http://www.edition-grasset.fr/auteurs/2002-quignard.htm)

■ Le magazine *Lire* a interrogé l'auteur du Goncourt 2002.

[www.lire.fr/entretien.asp?idC=43001&idTC=4&idR=201&idG=3](http://www.lire.fr/entretien.asp?idC=43001&idTC=4&idR=201&idG=3)

■ L'Académie Goncourt décrit son fonctionnement et son rituel.

[www.academie-goncourt.fr/fonctionnement.htm](http://www.academie-goncourt.fr/fonctionnement.htm)

■ En 1997, deux éditeurs décortiquaient pour *Le Monde des débats* le système des prix littéraires.

[www.celf.fr/mdprix.htm](http://www.celf.fr/mdprix.htm)

■ Dans un dossier sur les rumeurs littéraires, *Lire* décrit la circulation de l'information concernant les lauréats potentiels.

[www.lire.fr/enquete.asp/idC=43539/idR=200/idG=](http://www.lire.fr/enquete.asp/idC=43539/idR=200/idG=)

■ Le magazine littéraire *Livresse* a constitué un annuaire des distinctions littéraires francophones.

[www.livresse.com/Repertoire/prix-litteraires.htm](http://www.livresse.com/Repertoire/prix-litteraires.htm)

■ Un site italien s'intéresse aux grands prix internationaux (Booker Prize, Pulitzer, Nobel...)

[www.scaruffi.com/fiction/litprize.html](http://www.scaruffi.com/fiction/litprize.html)

■ Le Centre national du livre et le Syndicat national de l'édition donnent les chiffres-clés de l'édition française.

▷ [www.centrenationaldulivre.fr/doc/chiffres-cles.htm](http://www.centrenationaldulivre.fr/doc/chiffres-cles.htm)

▷ [www.snedition.fr/evnement/stats2001.htm](http://www.snedition.fr/evnement/stats2001.htm)

Sophie Gherardi

vincent.truffy@lemonde.fr

## Le Brésil de Lula face à ses nouvelles échéances

« Problèmes d'Amérique latine » s'intéresse au géant sud-américain.

Une lecture en forme de bilan après les deux mandats du président Fernando Henrique Cardoso

## LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

## Le dernier sommet vu par la presse européenne

L'accord Chirac-Schröder sur l'agriculture suscite la satisfaction des uns et la méfiance des autres

OH, ce n'était pas un ouragan, tout juste un zéphyr, mais enfin plusieurs éditorialistes ont senti passer le vent de l'histoire lors du Sommet de Bruxelles : l'Irlande ayant voté « oui » au traité de Nice, le paquet financier étant pour l'essentiel ficelé, l'élargissement de l'Union ne devrait plus rencontrer d'obstacle. Et l'entente inattendue entre Jacques Chirac et Gerhard Schröder est largement créditée pour la réussite du sommet. « Jean Monnet, le père fondateur de l'Europe, aurait été content des deux hommes, avance la *Süddeutsche Zeitung* (Allemagne). Ce que veulent maintenant les Européens c'est dépasser Yalta et réunifier le continent. Chirac et Schröder ont ouvert la dernière porte vers ce but, prouvant une fois de plus que ce qui est bon pour l'Allemagne et la France donne aussi une Europe meilleure. »

## TROIS HYPOCRISIES

La presse anglaise, en revanche, ne donne pas dans le lyrisme européen. *The Independent* titre : « Pas étonnant que l'Europe n'inspire personne avec de pareils mic-macs. » « L'irritation de Tony Blair était justifiée face au rafistolage franco-allemand qui a sauvé une PAC à bout de souffle. » Mais le premier ministre britannique « est tombé dans le piège » tendu par le président français sur la ristourne budgétaire de 3 milliards d'euros par an accordée à Londres.

*The Guardian*, moins acrimonieux, remarque que « rien n'arrête le président français », mais reste aussi dur sur le fond : « Il est immoral et antiéconomique que les pays riches subventionnent leurs agriculteurs pour produire une nourriture que les pays en développement pourraient cultiver pour moins cher. » Et de noter que « la suppression des subventions agricoles est l'une des seules réformes souhaitées à la fois par la droite favorable au marché et

## « BRECHA » (Uruguay)



Lula ! Dix-sept ans après la fin de la dictature, un ancien ouvrier tourneur, fondateur du Parti des travailleurs (PT), a été élu président du Brésil.

DESSIN D'OMBU

la gauche qui défend les intérêts des pays les plus pauvres. »

Beau joueur, le *Corriere della Sera* (Italie) écrit pour sa part : « Il peut sembler déplaisant que deux dirigeants européens se rencontrent dans un grand hôtel quelques heures avant un sommet communautaire, mais l'entorse au protocole commise par Chirac et Schröder mérite l'auréole absolue de moments historiques : en parvenant à un compromis bilatéral sur la limitation des

dépenses agricoles après 2006, ils ont aplani la voie pour l'élargissement et effacé les derniers souvenirs du mur de Berlin. »

Plus préoccupé par les affaires intérieures européennes que par le commerce mondial, *Le Soir*, de Bruxelles, a dénombré trois grandes hypocrisies derrière l'apparente réussite du sommet. Un, le moteur franco-allemand : « Son réenclenchement soudain est-il gage de durée ? Force est de constater que chacun protège ses intérêts. L'Allemagne pense à sa vaste zone d'influence à l'Est (...) et la France ne veut pas abandonner à son allié cet énorme marché ni laisser des menaces peser sur ses agriculteurs. » Deux : la phase finale de négociations avec les dix pays candidats peut démarrer. « Pour négocier quoi au juste ? Quelle sera la marge de manœuvre puisque les quinze ont fixé les pourcentages d'aides agricoles, les montants des aides aux régions défavorisées et la hauteur des contributions des Dix au budget de l'Union ? » Trois : « Si les quinze préparent l'Union à l'élargissement, ils ont, jusqu'ici, négligé de préparer leur opinion. Or le discours que l'on nous vend est toujours aussi léni-fiant. S'y ajoute désormais le petit calcul du coût, par Européen, de l'élargissement : 10, 15, 21, 23, 30 euros, selon les nationalités, puisque chacun y est allé de son estimation... »

le Turkménistan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Kazakhstan. Faudra-t-il donc admettre aussi ces pays ? En tout cas, quiconque a visité la Turquie a pu constater que seule une frange de la population est occidentalisée. (...) Remarquons aussi que la plupart des pays du monde ont une population aisée et instruite qui partage en grande partie la culture européenne. Sont-ils donc fondés, eux aussi, à adhérer à l'Union européenne ? (...)

Cela nous conduit à l'argument ultime : les nécessités de la survie de l'Union.

S'il s'agit de créer un grand marché, point n'est besoin d'adhésion : des accords entre l'Union et la Turquie, l'Ukraine, la Biélorussie et la Russie suffisent. Ils peuvent même inclure une aide au développement. Si, en revanche, il s'agit de créer une puissance politique, alors il faut catégoriquement refuser l'adhésion de ces pays, en raison du déséquilibre, de la divergence d'intérêts et donc de la paralysie qui en résulteraient. (...) Alors, arrêtons de fantasmer sur la Turquie, le Liban, Israël, le Maroc et autres candidatures aberrantes. Ce n'est pas être raciste que de garantir sa propre survie !

Cessons enfin d'agiter (suprême habileté des élites turques quand elles s'adressent aux Occidentaux !) le spectre d'une « réaction islamiste » en cas de rejet de la candidature turque à l'Union. C'est à la culture européenne que s'opposent les islamistes ! A ceux qui, se voyant imposer une fausse identité européenne, se réfugient dans l'Umma musulmane, il faut proposer un recentrage sur l'identité turque : une communauté des Etats turcophones (tous laïques, au demeurant), dont la Turquie serait le leader naturel, et qui serait assez sûre d'elle-même pour nouer des relations amicales avec l'Europe.

Dominique Barthès  
Montpellier (Hérault)

## Immigrés ou étrangers ?

J'ai été choqué de voir, en première page du *Monde* (daté 11 octobre), l'expression « vote des immigrés ». La page 8 rectifiait le tir en parlant du « vote des étrangers », mais l'éditorial de la page 18 avait pour seul titre « Le vote des immigrés ». (...)

Ce qui est en débat aujourd'hui, c'est le vote des étrangers, et non celui des immigrés, dont une partie, ayant acquis la nationalité fran-

çaise, jouit très normalement de ce droit. Parler du « vote des étrangers », c'est se demander pourquoi des personnes qui n'ont pas choisi ou pas obtenu la nationalité française, et qui n'envisagent pas automatiquement de s'établir définitivement en France, auraient ce droit, ce qui peut générer des réponses différentes selon les types d'élection et selon que ces étrangers sont en France légalement ou illégalement. (...)

Jean-Paul Gourevitch  
Paris

## Entre travail et assistance

Dans une récente tribune libre (*Le Monde* du 18 octobre), de hauts responsables du Parti socialiste écrivent que « pour les salariés les moins bien payés, la frontière entre le travail et l'assistance s'estompe et nourrit au mieux une incompréhension, au pire un rejet de nos conceptions sociales ». On entend là une antienne reprise dans les sections par nombre d'élus dits de terrain, clamant que la valeur du travail est dépréciée et que les salariés précaires n'ont plus d'intérêt à travailler quand ils voient que les chômeurs et les RMistes gagnent plus qu'eux avec tous leurs avantages sociaux...

Outre qu'une telle assertion serait à confirmer par des études sérieuses, on voit combien ce qui est un droit reconnu par la Constitution et les lois (notamment celle sur le RMI) devient, sous la plume de responsables du PS, et non des moindres, de l'assistance. (...) Ce ne sont que des mots, certes, mais ils ont leur importance. (...)

Jacques Maire  
Pessac (Gironde)

## Peter Pan

Walt Disney était peut-être un grand homme, il a sans doute laissé une œuvre importante, mais il n'a pas écrit *Peter Pan*, comme vous l'écrivez et faites répéter par René-Claude Lachal (*Le Monde* du 23 octobre).

On doit le personnage de Peter Pan à un auteur écossais, James Matthew Barrie (1860-1937). Son livre est sorti en 1904 – alors que Walt Disney n'avait que neuf ans...

Il est vrai que le cinéma a plus d'impact que les livres ; on pourrait cependant regretter que l'univers de Barrie doive céder devant l'imagerie de Disney, avec tout ce qu'elle suppose.

Keith Gore  
Oxford (Grande-Bretagne)

## Les tartufes

Il semblerait que les attributs virils du bel éphèbe apparus dans *Le Monde* en aient choqué plus d'un (*Le courrier du Monde* du 23 octobre). De qui se moque-t-on ? Il suffit de se rendre dans nos musées en famille pour en admirer pléthore. (...)

Les Français, contrairement aux Américains et aux Britanniques, ne sont pas impressionnés par des frasques adultérines ou solitaires, et les voilà devenus telles des pucelles effarouchées. Le grand Molière serait enchanté de savoir qu'il est encore à la mode en 2002.

Rosamund Oudart  
Paris

## Pour nous écrire :

Le courrier des lecteurs du *Monde*, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05.  
Pour nous envoyer une télécopie : 01-42-17-21-74.  
Pour nous envoyer un courrier électronique : [courrier-des-lecteurs@lemonde.fr](mailto:courrier-des-lecteurs@lemonde.fr)  
Pour saisir le médiateur : [mediateur@lemonde.fr](mailto:mediateur@lemonde.fr) ou par courrier.  
Merci d'indiquer votre adresse complète.

BERTRAND POIROT-DELPECH, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

## Pour un « indice TH »

**RÉCAPITULONS.** Otages de Moscou : 117 morts. Egorgements en Algérie : 24. Tempêtes en Europe : 20. Routes françaises : 17. Tueur de Washington : 10... La dernière semaine d'octobre 2002 a « fait fort en termes de tués » (pour parler moderne).

Si fort qu'on s'interroge. Est-ce l'étendue et l'excès de communication en direct qui donnent cette impression de poussée statistique ? Est-ce l'absence de conflit déclaré qui gonfle les records de trépas en temps de paix, comme si l'humanité ne pouvait se passer d'un minimum de violence non guerrière ? Est-ce l'approche de la Fête des morts qui émoustille les médias, friands de chiffres « en situation » ? Puisque tant de catastrophes paraissent se donner rendez-vous, et que les hypothèses fleurissent comme chrysanthèmes en Toulousain, les fêtes du deuil ne seraient-elles pas l'occasion d'opposer un peu de rationalité à nos paniques floues ? On pourrait concevoir que l'ONU, l'Unesco ou l'OMS publient un indice hebdomadaire – ou quotidien, si le phénomène continue de flamber – du nombre de morts violentes, pour la planète et par régions, hors conflit ou non, du nombre d'accidents domestiques et routiers, des règlements de comptes, des suicides, etc. En prime, on donnerait le prix de la vie et de la mort par continents, par saisons. Les Nations unies dressent bien des statistiques sur les migra-

tions d'oiseaux ou le flux des nitrates ! Cette comptabilité exigerait des prudences. Le climat n'est pas également clémente selon les régions du monde. Les ressources naturelles varient, ainsi que la sagesse des dirigeants, l'hygiène, la famine et les poussées de terrorisme.

Les passés des peuples sont inégalement pacifiques, si tant est que l'atavisme joue dans le bon sens. (Voir les grandes guerres du XX<sup>e</sup> siècle dans une Europe riche et cultivée.) Continents, villes et civilisations, des plus frustes aux plus mécanisés, seraient affectés de coefficients, de correctifs. Un indice thanatométrique, dit « indice TH » par exemple, classerait par zones les records et les origines de morts provoquées. Les agences de voyages signaleraient les secteurs où elles déconseillent d'aller bronzer. Ce classement des contrées par « risques de ne pas en revenir » ne nuirait pas forcément aux plus mal famées d'entre elles, le danger ayant pris place depuis longtemps parmi les attraits touristiques.

On imagine déjà les affiches et dépliants : « Vos vacances là où vos voisins n'osent plus aller ». Que d'anecdotes et de diapos mirabolantes au retour ! On objectera : et les dernières guerres ? De fait, les records de tueries massives du XX<sup>e</sup> siècle ne sont pas près d'être battus. Bombardements civils et débarquements faisaient flamber les comptabilités de tués. Du moins la notion de gloire militaire était-elle

censée atténuer les chagrins des survivants. On a vu des familles bien patriotes se chipoter, se brouiller, pour certaines inégalités devant le sacrifice.

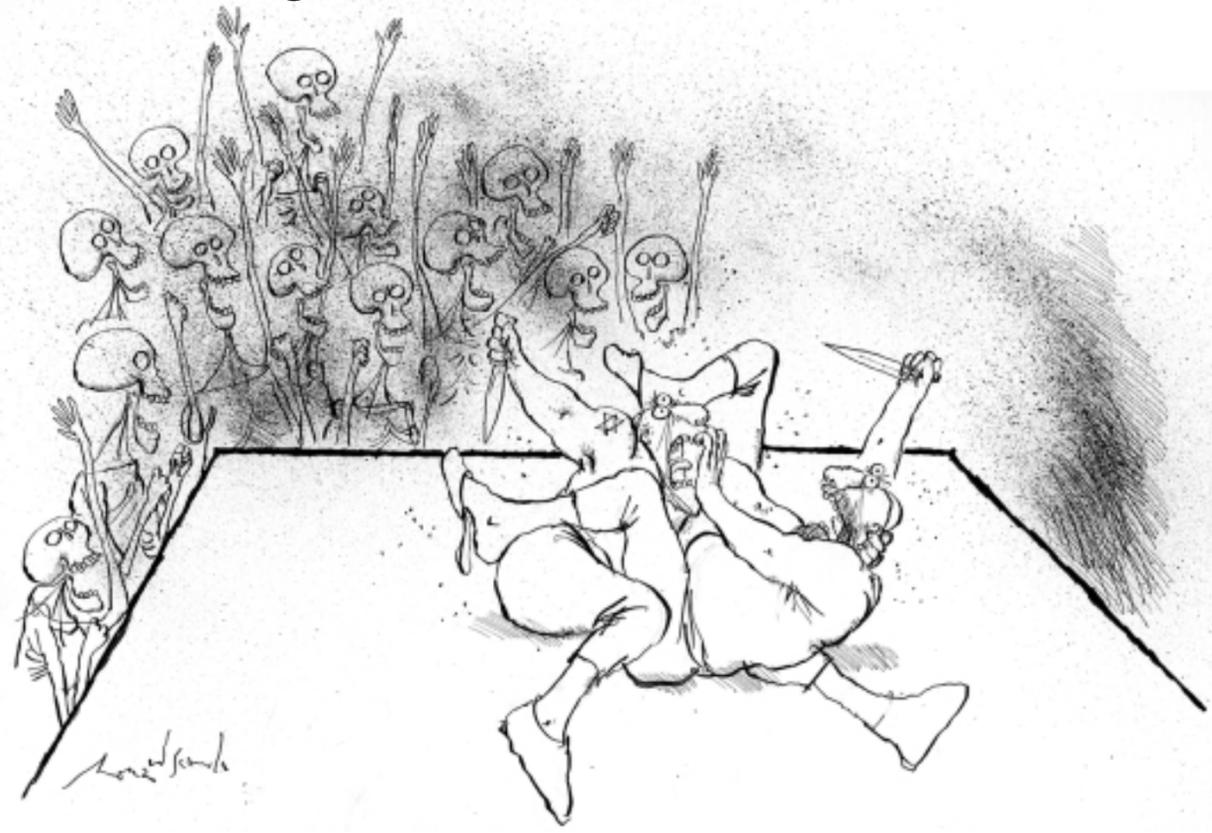
L'orgueil compensait les désolations. Rien de tel aujourd'hui ou la flatteuse qualité de « mort au combat » a été remplacée par des mentions pieuses comme : pris dans un courant portant au large, victime de la mousson, d'un hors-piste par redoux alpin, d'un élève irascible, d'un « viol qui a mal tourné ».

L'intrépidité ou la malchance ne remplacent pas le don de soi d'autrefois, si rare qu'il est jugé archaïque et assimilé à une coûteuse fantaisie.

Corollairement, le nombre de disparus serait reporté en fin de bulletin, au lieu d'ouvrir les éditions selon la proximité des sinistres – trois naufragés à Bénodet en valent trente sur le Gange – ou leur fonction de transition – trois blessés graves sur la N6, soyez prudents au volant demain, classé rouge... Qu'ils défilent en sacs-poubelle, comme dans le tiers-monde, ou dans de beaux étuis à fermeture à glissière, sous les latitudes aisées, il n'y a plus guère de dîner-télévision sans sa ration de cadavres rappelant que le trépas rôde.

La vie et la mort ont un prix mesurable, tous les assureurs vous le diront. On placarde bien le CAC 40 en permanence ; pourquoi pas l'« indice TH » du jour ?

## Grand-Guignol PAR RONALD SEARLE



## L'immigration à front renversé

Suite de la première page

Dépassée sur les sans-papiers, la gauche l'est aussi dans le dossier de la double peine. Alors que les ministres de l'intérieur de l'avant-21 avril avaient évité tout geste public de clémence à l'égard des délinquants étrangers menacés d'expulsion après avoir purgé une peine de prison, M. Sarkozy a renoncé à éloigner du territoire Cherif Bouchelaleg, un Algérien élevé en France, marié à une Française et père de six enfants français, condamné pénalement à plusieurs reprises. De plus, au moment où le député (UMP) des Yvelines Etienne Pinte signait un appel avec le cinéaste Bertrand Tavernier, figure de proue de la lutte contre ce « bannissement », M. Sarkozy a admis qu'il est « difficile » de mettre dehors des étrangers délinquants quand ils ont créé des liens en France (*Le Monde* daté 27-28 octobre). Le gouvernement Jospin avait refusé de faire voter une disposition visant à prohiber toute expulsion d'étranger scolarisé en France depuis l'âge de six ans.

A propos des flux d'immigration, les positionnements politiques apparaissent moins paradoxaux. Voilà plusieurs années que l'option « zéro migrant » n'est plus de mise. La faiblesse démographique et la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs mobilisent surtout la droite, appelée à plus de tolérance par les milieux patronaux.

A gauche, l'« entrouverture » des frontières procède plutôt du respect du principe de libre circulation des hommes. Mais avec la remontée du chômage aucun responsable politique n'insiste trop sur le sujet. Sauf Jacques Chirac, qui, en lançant l'idée d'un « contrat d'intégration » passé entre l'Etat et les nouveaux arrivants, pointe une réalité généralement cachée aux électeurs : bon an mal an, la France accueille légalement quelque 100 000 étrangers par le biais du regroupement familial, des mariages, de l'asile et des autorisations de travail. Plutôt bien accueilli par les associations, le principe de ce « contrat » pourrait permettre de systématiser l'apprentissage du français chez les nouveaux arrivants ainsi qu'un minimum d'information civique et de prise en charge sociale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, en dépit des « plates-formes d'accueil » mises en place par Martine Aubry.

## PROMESSES NON TENUES

Cette dernière avait aussi entrouvert le grand chantier de la lutte contre les discriminations, plaies béantes dans la promesse républicaine de l'égalité. Mais elle s'était contentée de créer un groupe d'études contrôlé par son administration au lieu de fonder, sur le modèle de la CNIL ou du CSA, une autorité indépendante dotée, comme dans plusieurs pays européens, de pouvoirs d'investigation et d'injonction. Jacques Chirac vient de reprendre sa promesse électorale, exposée au printemps sur Beur FM, de créer une telle instance.

Pour l'heure, ces avancées ont pour vertu de prendre à revers une opposition qui ne sait plus bien où elle est, et de contrebalancer les mesures sécuritaires aux yeux des électeurs de gauche. Ces promesses restent à concrétiser, et doivent être accueillies avec d'autant plus de vigilance que certaines peuvent se retourner contre les objectifs affichés et qu'elles s'inscrivent dans un étrange contexte de reprise en main institutionnelle.

Le projet de contrat d'intégration concentre le maximum de ces risques. Certes, la dialectique des droits et devoirs n'est pas étrangère à l'idée de citoyenneté. Mais une chose est d'organiser l'accueil des nouveaux arrivants et leur apprentissage du français ; une autre est de jeter la suspicion sur l'ensemble des immigrés, dont les deux tiers vivent en France depuis plus de quinze ans et au-delà, sur les Français d'origine étrangère, les jeunes en particulier, comme l'a fait Philippe Douste-Blazy en évoquant « les deuxième génération qui posent problème ».

A ce stade, le projet paraît aussi ambigu quant à l'éventuelle sanction d'un non-respect du contrat : non-renouvellement des titres de séjour ? suppression de certains droits sociaux ? De telles mesures risqueraient de déstabiliser un peu plus encore les migrants sous prétexte de les intégrer. L'attribution du droit de vote, défendue par au moins trois ministres du gouvernement – MM. Sarkozy, Robien et Borloo –, pourrait couronner ce processus. Mais le président de la République s'est gardé d'y faire

allusion, et le premier ministre l'a écartée, même si certains, dans la majorité, se demandent si une telle mesure pourrait leur profiter aux prochaines municipales. Vingt ans de promesses non tenues sur ce point ont creusé le désamour des migrants à l'égard de la gauche, et la nomination de deux ministres d'origine maghrébine dans le gouvernement et la prise en main plus ferme des questions de discrimination alimentent le trouble.

Mais comment ces paroles d'ouverture se traduiront-elles en actes ? De surprenantes nominations jettent un doute sur le degré d'indépendance des débats engagés. La présidence du Haut Conseil de l'intégration (HCI), instance jusqu'à présent dirigée par des sages indépendants – Marceau Long, Simone Veil, Roger Fauroux –, vient d'être attribuée à Blandine Kriegel, qui reste en même temps chargée de mission auprès du président de la République pour les questions de droits de l'homme et des pratiques éthiques. Quant à la Commission nationale consultative des droits de l'homme, qui émet des avis parfois impertinents sur les questions d'immigration, sa présidence a été confiée, fin septembre, non à un magistrat comme précédemment, mais à un préfet, Joël Thoraval. Et l'un de ses deux vice-présidents n'est autre que Francis Szpiner, avocat officieux de Jacques Chirac sur le front des « affaires » et défenseur d'Alain Juppé dans le dossier du financement du RPR.

Philippe Bernard

Le Monde  
ÉDITORIAL

## Démocratie au Brésil

**LES MESSAGES** de félicitations destinés à Luiz Inácio Lula da Silva, qui a été élu président du Brésil avec 61 % des voix, doivent être adressés aux Brésiliens dans leur ensemble. La victoire de Lula est d'abord celle de la démocratie brésilienne arrivée à maturité, dix-sept ans à peine après la fin de la dictature militaire.

L'homme qui prendra le pouvoir à Brasilia le 1<sup>er</sup> janvier prochain est l'incarnation exemplaire de cette maturation démocratique : le « phénomène Lula » a émergé en 1979-1980, au moment où le régime du général Figueiredo lançait une ouverture progressive à l'espagnole, inspirée par l'exemple post-franquiste. D'une certaine manière, Lula était une création involontaire des militaires : en menant au Brésil une politique « *desarrollista* », une politique de développement industriel plutôt qu'une politique libérale, ils ont contribué à la création d'une authentique classe ouvrière, qui est devenue le principal foyer de protestation à la fin des années 1970, avec l'appui de l'Eglise catholique. Accompagnant le réveil de la société brésilienne, Lula et son Parti des travailleurs (PT), créé en 1980, se sont engouffrés dans la brèche de cette transition, dont ils ont mis à profit chacune des étapes.

Lorsque, en 1985, les militaires ont totalement cédé le pouvoir, le PT était encore embryonnaire. Dans les années 1990, la domination de la pensée libérale en matière économique, puis les succès d'un brillant président, Fernando Henrique Cardoso, élu en 1994 puis réélu en 1998, ont

contraint le PT à affiner son discours, à se doter d'une équipe économique sérieuse, à se structurer, à évoluer. Jusqu'au recensement final qui vient de le conduire à la victoire.

M. Cardoso lui-même n'a pas à rougir de son bilan : il a mis fin à l'hyperinflation et a stabilisé l'économie. A l'issue du premier tour des élections, le 6 octobre, il a salué le départ de plusieurs caciques politiques locaux, chassés par les urnes, et l'arrivée d'une nouvelle génération d'élus comme une étape importante de l'évolution démocratique brésilienne – évolution à laquelle il n'est évidemment pas étranger. Il est difficile de ne pas penser alors à l'Argentine voisine, dont la désastreuse classe politique semble impuissante à empêcher le retour de Carlos Menem.

Le fait le plus remarquable n'est pas que le Brésil se soit doté d'un président « de gauche » pour la première fois depuis quarante ans : jusqu'à quel point le président Lula da Silva pourra mener une politique de gauche reste à voir, compte tenu des contraintes budgétaires et financières qu'il s'est engagé à respecter. Ce qui est remarquable, c'est que l'alternance se fasse de manière aussi naturelle et ordonnée. Et que lorsque, après avoir joué le jeu du FMI pendant huit ans, les Brésiliens jugent que le maintien dans la misère de 50 millions d'entre eux n'est pas tolérable et se donnent les moyens de désigner une autre équipe pour tenter « un autre modèle », aussi vague soit-il, les marchés financiers soient les seuls à s'énerver.

## Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel  
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora  
Directeur général adjoint : René Gabriel  
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhormeau  
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin  
Directeur artistique : François Lolichon  
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :  
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :  
François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ;  
Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ;  
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ;  
Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

## Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette  
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg  
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)  
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

## RECTIFICATIF

**RUSSIE.** Contrairement à ce que nous avons écrit dans *Le Monde* daté dimanche 27-lundi 28 octobre, le prénom du maire de Moscou, M. Loujkov, n'est pas Mikhaïl mais Iouri.

## PRÉCISION

**SANGATTE.** A la suite de notre article sur la « sarkomania » (*Le Monde* du 24 octobre), la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), qui regroupe dix-neuf des principales associations, nous demande de préciser que « les associations », contrairement à ce que nous avons indiqué, ne sont pas favorables à la fermeture du centre

de Sangatte. A plusieurs reprises, des associations de la CFDA ont « mis en garde le gouvernement quant aux risques de solutions à courte vue, la fermeture programmée risquant de s'accompagner d'un déni du droit des réfugiés à trouver protection. La fermeture de Sangatte ne sera pas une solution tant que la situation du centre sera traitée isolément des questions de fond qui l'ont générée. La CFDA estime que l'Union européenne se doit, dans le domaine de l'asile, d'adopter des règles de procédure simples, qui permettent à toutes les personnes désireuses de réclamer une protection de déposer leur demande d'asile dans n'importe quel pays de l'Union, et de circuler librement en attendant que leur demande soit examinée ».

*Le Monde* est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975  
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue Maurice-Gunschourg  
94852 Ivry cedex



*Le Monde*  
Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Corne  
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218  
75226 PARIS CEDEX 05  
TEL: 01-42-17-39-00 - Fax: 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

# ENTREPRISES

## COMMUNICATION

Un **GROUPE D'INVESTISSEURS**, dont Jérôme Seydoux (Pathé), Patrick Le Lay (TF1) et le financier belge Albert Frère, a mandaté BNP Paribas pour transmettre à Vivendi Universal une nouvelle offre d'achat de

sa filiale Canal+. Le groupe Lagardère, qui détient 34 % de CanalSatellite et qui dispose d'un **DROIT DE VETO** et de préemption sur les 66 % contrôlés par Vivendi, a fait savoir son opposition à ce projet.

**VIVENDI UNIVERSAL** est face à un dilemme. Si, lors de son conseil d'administration, mardi 29 octobre, la décision est prise de monter dans le capital de Cegetel, le groupe aura besoin de beaucoup d'argent

frais. De bons connaisseurs du dossier font valoir que l'offre pourrait être seulement une opération de **DÉSTABILISATION** de Canal+, juste avant la renégociation des droits télévisés sur le football.

## Petites et grandes manœuvres autour du groupe Canal+

Jérôme Seydoux (Pathé) et Patrick Le Lay (TF1), associés à d'autres investisseurs, proposent à Vivendi de lui racheter sa filiale. Le projet, qui rencontre l'opposition très vive du groupe Lagardère, a été élaboré sur fond de renégociation imminente des droits télévisés sur le football

**APRÈS AVOIR CÉDÉ** le pôle édition Vivendi Universal Publishing (VUP) au groupe Lagardère et avoir engagé des négociations secrètes pour céder tout ou partie de Vivendi Environnement, Jean-René Fourtou aurait-il le projet de vendre une autre filiale, elle aussi très renommée, de Vivendi Universal ? En tout cas, l'heure est de nouveau aux grandes manœuvres. Et cette fois, c'est Canal+ qui est l'objet de nombreuses convoitises.

Déjà au début de l'été, le groupe Lagardère n'avait pas fait mystère qu'il pourrait s'intéresser à la chaî-

### La transaction pourrait être réalisée en « cash », ce qui est actuellement pour Vivendi Universal un argument majeur

ne. Puis, Jérôme Seydoux, le patron du groupe Pathé, appuyé par le patron de TF1, Patrick Le Lay, s'était mis sur les rangs. Mais finalement, aucune transaction n'avait abouti. Très désireux de préserver ses chances de pouvoir, à terme, participer à une possible privatisation de France 2, le groupe Lagardère n'a pas donné suite, estimant de surcroît, après avoir étudié le dossier, que la situation de Canal+ n'était guère reluisante. De son côté, M. Fourtou a estimé que la priorité n'était plus à la vente de Canal. A la mi-juillet, le dossier a donc été refermé.

Or c'est ce même dossier qui vient d'être rouvert et qui met en scène les mêmes acteurs – avec quelques grandes figures du monde des affaires en plus. Selon nos informations, des contacts ont eu lieu au cours de ces derniers jours entre la direction de Vivendi Universal et une alliance d'investisseurs, dans laquelle figurent, de nouveau, Jérôme Seydoux, Martin Bouygues et Patrick Le Lay (pour TF1). On dit aussi que le financier belge Albert

Frère pourrait être de la partie. Plusieurs raisons expliquent ces nouvelles initiatives. D'abord, Jean-René Fourtou semble avoir fait le choix de riposter au raid de Vodafone sur les parts détenues par BT et SBC dans sa filiale de téléphonie Cegetel. Déjà terriblement endetté, Vivendi Universal est donc à la recherche d'argent frais, pour faire jouer ses droits de préemption.

Autre facteur accélérateur : la date limite pour participer à l'appel d'offres lancé par la Ligue de football professionnel, pour les retransmissions télévisées de la Ligue 1 (ex-première division) a été fixée au 12 novembre. Or cette échéance est de première importance aussi bien pour l'avenir de Canal+ (et le bouquet CanalSatellite, que contrôle Vivendi Universal à 66 %) que pour celui de TF1 (et le bouquet TPS, qu'il contrôle avec M6). Tout s'est donc combiné pour que de grandes manœuvres recommencent.

En vue de faire une offre sur le groupe Canal+, un tour de table s'est donc formé réunissant le groupe Pathé, TF1 et Albert Frère. On dit aussi que Robert Louis-Dreyfus, le propriétaire de l'Olympique de Marseille qui a racheté récemment les droits sportifs de KirchMédia et qui a acquis ceux de la retransmission du Mondial 2006, ainsi que Jean-Claude Darmon, le président de Sportfive, la société de gestion des droits sportifs, seraient associés à l'opération. Le scénario consisterait à ce que Jérôme Seydoux devienne le principal actionnaire et l'opérateur de la chaîne cryptée (filiale du groupe Canal). Quant à TF1 – qui, aux termes de la loi, ne serait pas autorisée à prendre plus de 15 % de Canal+ – elle pourrait espérer une redistribution totale des cartes pour la retransmission télévisée des matchs de foot de première division et éventuellement une fusion, à terme, des deux bouquets TPS et CanalSatellite.

Vivendi aurait donc été informé que les candidats au rachat seraient disposés à déboursier 650 à 700 euros par abonnés. La transaction pourrait être réalisée en « cash », ce qui est actuellement pour Vivendi Universal un argument majeur. Les candidats au

rachat ont même mandaté BNP Paribas pour transmettre officiellement cette offre à Vivendi.

C'est donc autour de ce schéma que discutent les protagonistes du dossier.

Lors d'une rencontre, au cours de laquelle de nombreux autres points ont été évoqués, Jean-René Fourtou, de son côté, aurait informé le ministre des finances, Francis Mer, du projet, tandis que Martin Bouygues, qui a des contacts réguliers avec Jean-Pierre Raffarin, l'aurait mis dans la confiance. A Matignon, on admet que le dossier n'est pas inconnu du premier ministre. Jean-Pierre Raffarin estime que les deux chaînes TF1 et Canal+ n'ont aucun intérêt à se faire la guerre sur le front des droits sportifs. Certains prétendent même que Nicolas Sarkozy, dont l'un des meilleurs amis est Martin Bouygues, appuierait en coulisse le projet.

Seulement voilà, en dernière minute, l'opération a buté sur une difficulté assez prévisible. Une difficulté dénommée... Jean-Luc Lagardère ! Le groupe possède en effet dans CanalSatellite une participation de 34 %, assortie d'un droit de préemption et d'un droit de veto en cas de cession par Vivendi Universal du reste du capital du bouquet.

Sans doute Jérôme Seydoux a-t-il cru, dans un premier temps, que le groupe Lagardère allait se borner à digérer l'acquisition de VUP et qu'il ne réagirait pas à un changement de l'actionnariat de TPS. C'était pourtant mal connaître le groupe Lagardère, et mal apprécier ses nouvelles ambitions dans le monde de la communication.

Dès qu'il a eu vent du projet, le groupe Lagardère a fait savoir que, le cas échéant, il userait de son droit de veto ou de préemption sur CanalSatellite. Lundi 28 septembre,

Patrick Le Lay est ainsi venu discrètement voir Jean-Luc Lagardère pour lui demander sa neutralité. Peine perdue : il est reparti sans avoir obtenu gain de cause. Sollicités, des juristes ont, par ailleurs, fait savoir qu'une prise de contrôle au niveau du groupe Canal+ ne permettrait pas aux éventuels acheteurs de contourner les droits de préemption et de veto dont bénéficie le groupe Lagardère.

Au total, ces grandes manœuvres ont-elles donc été inutiles ? En fait, elles s'imbriquent dans l'avenir incertain de Vivendi Universal. Si le conseil d'administration du groupe, qui devait se tenir ce mardi 29 octobre, décide de ne pas riposter au raid de Vodafone, comme semblent l'y inciter certains de ses banquiers – c'est ce qu'écrivent *Les Echos* du 29 octobre –, alors Jean-René Fourtou aura un peu de temps devant lui pour fixer l'avenir

du groupe Canal+ et lui donner son indépendance, par exemple sous la forme d'une introduction en Bourse.

En revanche, si une contre-attaque est décidée, Vivendi Universal aura besoin de beaucoup d'argent frais. Alors si l'offre de Jérôme Seydoux et de ses alliés n'aboutit pas, une vente de Canal+ est-elle concevable au profit d'un autre acquéreur : à Lagardère, même si le groupe fait mine de ne plus trop s'y intéresser ou à Vincent Bolloré, même si l'homme d'affaire n'a fait que « renifler » le dossier ?

On peut évoquer une autre hypothèse, suggérée par un expert : « *C'est Patrick Le Lay, le patron de TF1, qui est à la manœuvre. Le seul but de cette offre, c'est de déstabiliser Canal, juste avant la renégociation des droits sur le football* ».

Laurent Mauduit

## Un habile schéma qui respecte la législation contraignante sur l'audiovisuel

**LE TOUR** de table imaginé pour la reprise du groupe Canal+ est en conformité avec la loi relative à la liberté de communication de 1986 (loi Léotard) amendée par la loi Trautmann de 2000. Les protagonistes du montage dirigeant, en effet, des sociétés à capitaux français ou provenant de l'Union européenne, comme le financier belge Albert Frère.

La part directe ou indirecte de capitaux étrangers extra-communautaires au capital d'une chaîne française, est limitée à 20 % selon l'article 40 de la loi de 1986, chiffre qui ne devrait pas être dépassé malgré la présence éventuelle de capitaux étrangers au sein du « capital flottant » de TF1 ou de Pathé.

L'article 40 avait été au cœur du débat en avril quand le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait saisi le Gouvernement qui avait saisi le Conseil d'Etat afin de s'assurer que Vivendi Universal, propriétaire du groupe Canal+, était en conformité avec la loi après le rachat de USA Networks, en décembre 2001, et la nouvelle réorganisation capitaliste.

Le Conseil d'Etat avait estimé que les capitaux non communautaires ne pouvaient pas être appréciés par une simple mesure des participations en cascade des différents investisseurs non européens, ce qui rendrait l'article 40 quasiment inapplicable (*Le Monde* du 29 juin). Seul TF1 est tenu à une limite de

participation de 15 %. Le groupe possède déjà en effet une chaîne hertzienne (TF1) et ne peut donc cumuler plus de participation dans une nouvelle fréquence hertzienne. Le règlement autorise, en revanche, le groupe audiovisuel à posséder 100 % de CanalSatellite ce qui indique donc que la fusion avec TPS est légalement viable.

### POLÉMIQUE LIMITÉE

L'hypothèse du rachat de la chaîne Canal+ par le groupe Pathé est également habile et conforme à la loi de 1986 : la polémique autour de l'exception culturelle ou le financement du cinéma français – qui avait secoué le milieu lors du rachat d'Universal – ne devrait pas rebondir ou devrait en tout cas rester limitée.

En revanche, il est probable que le montage imaginé n'échappera pas à l'article 42-3 de la loi sur l'audiovisuel de 1986 selon lequel le CSA peut retirer à la chaîne son autorisation d'émettre « *en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation avait été délivrée, notamment des changements intervenus dans la composition du capital social ou des organes de direction et dans les modalités de financement* ». Dans tous les cas, le CSA devra être consulté avant de donner, ou non, son aval au nouveau montage.

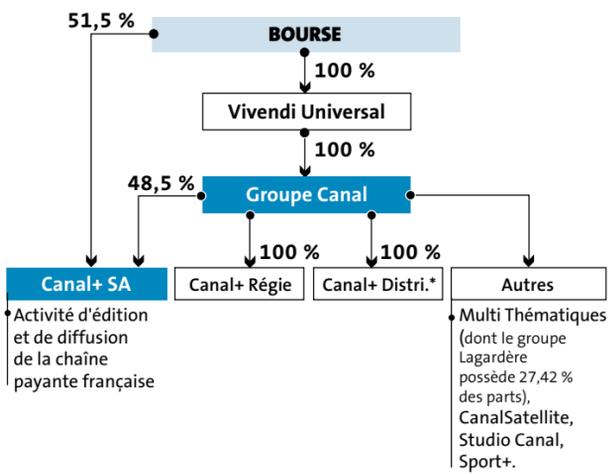
Bénédicte Mathieu

## Les droits du football français se trouvent au cœur des négociations

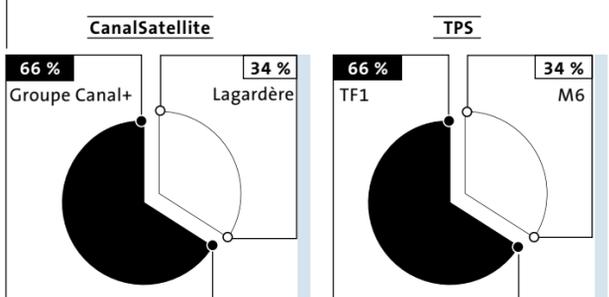
La Ligue de football professionnel a lancé, le 14 octobre, un appel d'offres pour les matchs du championnat de France, enjeu d'une bataille entre les deux bouquets satellite

### UN OBJET DE CONVOITISE

Géographie du groupe



### Deux bouquets concurrents



Source : CANAL+/LE MONDE

LE 14 OCTOBRE, la Ligue de football professionnel (LFP) a lancé son appel d'offres pour les droits télévisés des championnats de France de première et deuxième divisions de la période 2004-2007 et de la Coupe de la Ligue de la période 2003-2006. Or l'avenir des deux bouquets satellitaires français, CanalSatellite et TPS, est inévitablement lié à cet appel d'offres, qui peuvent être déposées par les opérateurs jusqu'au 12 novembre.

Le football, et en particulier le championnat de France de première division (Ligue 1), est un produit d'appel essentiel pour les deux bouquets. « Avec le cinéma et les programmes de découverte, le sport fait partie des premières raisons d'abonnement à un bouquet satellite », affirme Isabelle Parize, PDG de CanalSatellite.

Le groupe Canal+, qui possède les droits du championnat de France de première division depuis 1984, a construit le succès de sa chaîne premium (Canal+), puis de son bouquet satellite (CanalSatellite), apparu en avril 1996, sur le cinéma et sur le football. Son concurrent TPS, lancé en décembre 1996, a fini par adopter

le même modèle de développement, avec le même succès. En 1999, à l'issue d'un âpre conflit, le bouquet codétenu par TF1 et M6 avait contraint le groupe Canal+ à partager la retransmission des matchs de première division. « Cet accord de 1999 avait été un fabuleux ballon d'oxygène parce qu'on apportait du football français sur TPS », confie-t-on à TPS.

Cette saison, Canal+ et TPS vont payer plus de 380 millions d'euros pour retransmettre en direct des matchs de la première division (Ligue 1) – deux sur Canal+, un sur TPS Star. Dans un contexte général de tassement des audiences du football et de déflation des droits de retransmission, une partie de poker menteur s'est engagée, depuis quelques mois, entre la LFP et les opérateurs. Le premier entend faire jouer à fond la concurrence entre les diffuseurs et répète à l'envi, par la voix de son président Frédéric Thiriez, que « le championnat de France est un produit à part, dont les audiences ont progressé de 10 % la saison passée ». De leur côté, les opérateurs assurent qu'un plafond a été atteint en matière de droits de retransmission, tel Etienne Mou-

geotte, vice-président de TF1, qui déclarait début octobre, lors du salon Sportel, qu'à l'avenir « les chaînes de télévision [allaient] moins dépenser pour le sport ».

Devant la crainte de voir les deux diffuseurs actuels s'entendre pour se partager à moindre frais les droits de la période 2004-2007, la LFP, con-

### Cette saison, Canal+ et TPS vont payer plus de 380 millions d'euros pour retransmettre en direct des matchs de première division

seillé par quatre cabinets spécialisés, a minutieusement concocté son appel d'offres afin de faire monter les enchères. La nouvelle répartition des droits, en sept lots, pourrait ainsi permettre à un seul opérateur de mettre la main sur l'ensemble de la Ligue 1.

Un jeu risqué pour la LFP, puisque dans une telle hypothèse, Canal+ ou TPS serait privés du championnat de France pour trois années pleines, et pourraient se détourner définitivement du football pour s'en aller trouver un autre créneau. Déjà, cet été, ce sont les turbulences autour du groupe Vivendi Universal,

maison mère de Canal+ et CanalSatellite, qui avaient poussé la LFP à anticiper le lancement de son appel d'offres.

Bien conscient que le groupe Canal+ est plus dépendant que lui du produit football, TPS se montre particulièrement actif depuis le lancement de l'appel d'offres. Le bouquet présidé par Emmanuel Florent (1,12 million d'abonnés) voit là une opportunité unique de rattraper son retard sur son concurrent CanalSatellite (1,91 million d'abonnés), « le seul bouquet satellite en Europe à gagner de l'argent », comme le rappelle récemment Xavier Couture, le président du groupe Canal+. D'autant que ce dernier vient de lancer, samedi 26 octobre, la chaîne Sport+, qui exploite les catalogues de droits de Pathé Sport (qu'elle a remplacée) et de Canal+, et qui se pose en concurrente directe d'Eurosport, dont TF1 possède aujourd'hui 100 %.

Avec cette chaîne, disponible en exclusivité sur CanalSatellite tandis qu'Eurosport est distribuée sur les deux bouquets satellitaires, l'offre sportive du bouquet du groupe Canal+ semblait avoir pris une longueur d'avance sur celle de son concurrent TPS. Selon des informations révélées par *Le Figaro*, mardi 29 octobre, et confirmées par M6, TPS, TF1 et M6 seraient disposés à faire une offre commune pour les droits de la Ligue 1, pour une somme annuelle « proche de 380 millions d'euros ».

José Barroso

### Vivendi Universal obtient un délai pour contrer l'offre de Vodafone

VIVENDI UNIVERSAL a marqué un point, lundi 28 octobre, dans la bataille qui l'oppose au britannique Vodafone pour la prise de contrôle du deuxième opérateur de télécommunications français Cegetel. Le groupe dirigé par Jean-René Fourtou a obtenu du Tribunal de commerce de Paris un délai d'un mois pour contrecarrer l'offensive de Vodafone. Il a jusqu'au 10 décembre pour tenter de répondre à l'offre du Britannique, prêt à mettre 13,1 milliards d'euros sur la table pour s'emparer des 85 % du capital de Cegetel qu'il ne détient pas encore.

Mais la marge de manœuvre de Vivendi Universal est étroite. Confronté à une situation financière délicate, le groupe s'est engagé à réduire sa dette dont le montant s'élève à 17 milliards d'euros. Le britannique a souhaité profiter de cet état de faiblesse pour sortir son jeu tout en imposant un calendrier très contraignant : le groupe français avait jusqu'au 30 octobre pour accepter la proposition de rachat des 44 % du capital de Cegetel, qu'il possède, en échange de 6,77 milliards d'euros, ou au contraire prendre le contrôle de sa filiale la plus rentable. Vodafone ne lui laissait que jusqu'au 10 novembre pour exercer son droit de préemption sur les parts du britannique British Telecom (BT) et de l'américain SBC. Un délai très court pour mettre en place un plan de financement.

M. Fourtou négocie avec un pool bancaire pour trouver les 4 à 6,6 milliards d'euros nécessaires à l'opération. Mais la contre-attaque s'avère difficile. Selon le quotidien *Les Echos*, du 29 octobre, la Société générale, un des banquiers de Vivendi Universal, dont l'approbation est nécessaire, ne serait guère favorable à la montée du groupe français dans Cegetel.

Pour desserrer quelque peu l'état du calendrier, Vivendi Universal avait demandé en référé au tribunal de repousser d'un mois la date limite d'exercice de son droit de préemption. Tous les actionnaires de Cegetel étaient représentés lors de l'audience qui s'est tenue dans la salle du Conseil du Tribunal de commerce, lundi en fin d'après-midi. L'enjeu : l'interprétation d'un des nombreux articles du pacte d'actionnaires qui lie Vodafone, Vivendi Universal, BT et SBC depuis septembre 1997. Selon la lecture faite par Vivendi de l'arti-

cle 4, le droit de préemption s'exerce en deux temps.

L'acquéreur doit d'abord notifier une proposition conditionnelle sous forme de lettre d'intention, puis il a un délai de 30 jours pour effectuer un audit, avant que la proposition inconditionnelle ne soit formulée. Le droit de préemption peut alors s'exercer dans les vingt jours qui suivent. Une interprétation contestée par Vodafone, avec l'appui de SBC et BT, qui considère qu'il peut faire l'impasse sur ce délai de trente jours.

L'avocat de BT a demandé une suspension de séance pour tenter de négocier un accord entre les partis et accorder le mois de délai demandé par Vivendi Universal, mais Vodafone est resté ferme sur ses positions. Le juge a donc rendu son verdict. Il « a interdit à titre conservatoire à BT, SBC et Vodafone de

### Confronté à une situation financière délicate, le groupe s'est engagé à réduire sa dette qui s'élève à 17 milliards d'euros

transférer les actions Cegetel... pendant un délai de 50 jours à compter du 16 octobre. » Il a fixé au 16 octobre, date de l'offre de Vodafone, le début du compte à rebours.

Mais le juge a ajouté qu'il n'était pas compétent pour trancher définitivement la question du droit de préemption, et que les partis pouvaient saisir le juge du fond sur ce point. A priori, le pacte d'actionnaires prévoit une procédure d'arbitrage instruite par la chambre de commerce internationale. Si l'une des parties décidait de faire jouer ce droit, les titres pourraient être bloqués pendant une période de six mois.

Vodafone a fait savoir qu'il attendait d'avoir en main le texte du jugement pour exprimer sa position. Les administrateurs de Vivendi Universal, qui se réunissent mardi 29 octobre, devraient également se prononcer sur la suite à donner à l'affaire et sur la place de Cegetel dans le groupe.

Laurence Girard

## Blanchiment d'argent : dernières mises en examen à la banque Rivaud

Le « recel d'abus de biens sociaux » est retenu

L'ENQUÊTE ouverte en 1997 sur des soupçons visant un circuit de blanchiment au sein de la banque Rivaud, reprise depuis par le groupe Bolloré, touche à sa fin. Les deux juges d'instruction parisiens, Isabelle Prévost-Desprez et Philippe Courroye, chargés de cette affaire, ont procédé les 14 et 16 octobre aux dernières mises en examen et devraient notifier prochainement aux différentes parties le terme des investigations entamées en 1997. Cinq personnes, dont des commerçants du quartier du Sentier, à Paris, et des négociants internationaux, ont été mises en examen pour « recel d'abus de biens sociaux » par les magistrats. La justice leur reproche d'avoir bénéficié, entre 1993 et 1995, d'abandons de créances frauduleux de la part de la banque Rivaud. Les enquêteurs évaluent le montant des fonds illégalement perçus à plusieurs centaines de millions de francs.

Leur mise en cause intervient après celle, en 2000, des anciens dirigeants de la banque, souvent estampillée « établissement financier du RPR ». Le comte Edouard de Ribes, ancien président de la banque Rivaud, ainsi que son fils, conseiller stratégique de l'établissement, sont en effet poursuivis depuis cette date pour « abus de biens sociaux » et présentation de comptes inexacts. Les mêmes chefs ont été notifiés, toujours en 2000, à deux anciens directeurs généraux et au directeur juridique de la banque (*Le Monde* du 15 juin 2000).

Le fisc avait transmis en 1996 à la justice des éléments attestant l'existence de pratiques suspectes relevant, selon la direction générale des impôts, de « blanchiment d'argent ». Une série de prêts avait été consentie en France à des clients de la banque contre une garantie dépo-

sée, en argent liquide, auprès de l'une de ses filiales installée à Genève, la Banque d'investissement privée (BIP). Ces soupçons semblent avoir été étayés depuis par l'enquête, qui indique qu'une partie importante de ces crédits n'était pas remboursée et que la banque Rivaud organisait le rapatriement des fonds grâce à un moyen de cautions fictives contrôlées par l'un de ses dirigeants. L'opération était facilitée par l'utilisation, par la filiale genevoise de Rivaud, d'un compte spécial, « *Bianc* », du nom d'une société écran inscrite au registre du commerce panaméen.

### « ACTES DÉLICIEUX »

Ce sont ces abandons de créances, jugés « *infondés* » par un cadre de la banque interrogé par la justice, qui ont conduit aux récentes mises en examen des plus importants bénéficiaires. Bertrand Liffort de Buffévent, ancien directeur général de l'établissement bancaire, avait indiqué, début 2000, devant les juges : « *L'erreur que nous avons faite, M. de Ribes et moi-même, c'est de ne pas avoir su nous adapter et créer un système de contrôle des engagements rapidement.* » Mais il nuancait son propos en ajoutant qu'il n'avait nullement participé à la création et à la gestion des montages incriminés. Selon lui, ces derniers avaient été mis en place par d'anciens collaborateurs qui bénéficiaient de « *délégations de signatures* » leur permettant de « *réaliser des actes délictueux* ». M. de Ribes, pour sa part, avait démenti toute implication dans cette affaire et argué de sa bonne foi ainsi que du respect le plus scrupuleux des règles de l'honneur et de la probité.

Jacques Follorou

## Le gouvernement semble résigné à la chute inéluctable d'Air Lib

Jean-Charles Corbet, le PDG de la compagnie aérienne, est convoqué mardi 29 octobre par le ministre des transports pour se voir signifier le probable arrêt du soutien financier de l'Etat

LES JOURS d'Air Lib sont-ils comptés ? Le calendrier des deux prochaines semaines promet d'être à haut risque pour la deuxième compagnie aérienne française, toujours en grande difficulté et à la recherche de nouvelles liquidités pour assurer une survie que même les autorités de tutelle jugent de moins en moins envisageable.

Le premier rendez-vous important devait se tenir mardi 29 octobre à la mi-journée, avec la convocation de Jean-Charles Corbet, PDG et reprenneur d'Air Lib, au ministère des transports pour y rencontrer Gilles de Robien et son secrétaire d'Etat aux transports, Dominique Bussereau. Au cours de cette rencontre, à laquelle assisterait aussi assister un représentant du ministère des finances, M. Corbet devrait, selon toute vraisemblance, apporter des précisions sur le plan de restructuration de la compagnie, présenté par lettre au ministère des transports la semaine dernière.

Ce plan est celui qui doit en principe être présenté à Bruxelles le 9 novembre par les autorités françaises et qui doit permettre la transformation du prêt de 30,5 millions d'euros accordé par le Fonds européen de développement économique et social (FDES) en un plan de restructuration. Mais la copie envoyée par Air Lib a, en l'état, peu de chances de séduire les autorités communautaires. Une grande partie du plan repose en effet sur une relance de la compagnie par une politique tarifaire agressive, ce qui ne manque pas d'irriter Bruxelles, qui condamne les stratégies de conquête de parts de marché par des sociétés aidées par un Etat. D'ailleurs, dans une lettre du 17 octobre adressée au ministère des transports, la Commission fait



Jean-Charles Corbet, le PDG d'Air Lib, devrait, selon toute vraisemblance, apporter mardi des précisions sur le plan de restructuration de la compagnie, présenté par lettre au ministère des transports des transports la semaine dernière. S'il ne convainc pas le gouvernement, celui-ci pourrait renoncer à le défendre à Bruxelles et précipiter la chute d'Air Lib.

remarquer que la politique de prix cassés de la compagnie, si elle se poursuivait, « *ne manquerait pas de compliquer gravement le processus d'aide en cours.* »

En outre, ce plan présente un autre inconvénient : il est très éloigné de celui réalisé et présenté par les auditeurs du groupe de conseil KPMG. Ces derniers travaillaient pour le compte de la direction générale de l'aviation civile afin d'étudier le positionnement stratégique de la compagnie, ce qui affaiblit un peu plus sa crédibilité.

La réunion provoquée mardi devrait donc permettre à M. Corbet à la fois de s'expliquer et de trouver une alternative au plan pré-

senté. S'il ne convainc pas le gouvernement, celui-ci pourrait renoncer à le défendre à Bruxelles et précipiter la chute d'Air Lib.

### ACCROISSEMENT DE LA DETTE

La deuxième date incontournable pour la compagnie va être la présentation de l'état de la trésorerie de la compagnie, jeudi 31 octobre, devant le Conseil supérieur de l'aviation marchande (CSAM) en vue du renouvellement de la licence d'exploitation. Si cet avis favorable n'est pas obtenu, cela peut aussi signifier l'arrêt de la compagnie. Or la dette d'Air Lib continue de s'accroître : en sus du prêt de 30,5 millions d'euros consenti par

le FDES, la compagnie a d'autres dettes. Elle a dû suspendre ses versements de cotisations sociales et reste redevable de 22 millions d'euros au titre de l'Ursaff et des Assedic, de 17 millions de taxes aéroportuaires à l'établissement Aéroports de Paris ainsi que de 20 millions au titre du budget de l'aviation civile, soit au total 89,5 millions d'euros. Sans compter que depuis la fin septembre, la facture s'accroît de 10 millions d'euros par mois car l'entreprise a, de nouveau, suspendu le versement de ses taxes aéroportuaires.

Le principal souci des autorités de tutelle reste l'emploi. M. Corbet le sait et s'en est servi, bien qu'il le démente, au cours des dernières semaines pour faire pression sur le gouvernement sur le thème « *aidez-moi ou je serai contraint de licencier* ». Il semble aujourd'hui que le ministère des transports a déjà envisagé un après-Air Lib. Des pistes seraient à l'étude si la compagnie devait cesser toute activité.

Une partie des personnels pourrait, bien que la période ne soit pas favorable et la conjoncture peu porteuse, trouver une solution auprès d'Air France et pourquoi pas d'easyJet, la compagnie à bas coût britannique qui s'ancre de plus en plus en France. Cette dernière vient d'ailleurs de commander 120 Airbus A 319 et de prendre une option sur 120 autres machines. A l'heure où le transport aérien et l'industrie aéronautique traversent une grave crise, une commande de cette ampleur, qui représente la moitié des ventes d'Airbus depuis le début de l'année, tient de l'aubaine. Aussi, remporter un tel contrat n'est pas dû seulement à la pugnacité des équipes commerciales du constructeur de Toulouse mais aussi à la bonne volonté des pouvoirs publics français. Des promesses sur la possibilité de récupérer des « *slots* » (créneaux de décollages et d'atterrissages) à Orly pourraient avoir fait partie de la négociation commerciale.

La crainte de voir arriver une véritable compagnie à bas tarifs avec – ce qui manque à Air Lib – des coûts de fonctionnement qui vont de paire, est aujourd'hui une réalité. La SNCF, qui était jusqu'à présent la seule rivale d'Air France et d'Air Lib sur le marché domestique, va d'ailleurs proposer dans quelques semaines un produit de « *TGV à bas coût* » calqué sur le modèle du transport aérien.

François Bostnavaron

### Les créneaux horaires sont déjà convoités

Les autorités de tutelle et notamment la direction générale de l'aviation civile (DGAC) démentent formellement le fait qu'une commande d'avions entre Airbus et un client, comme le britannique easyJet, puisse faire l'objet d'un accord ou d'une quelconque promesse sur l'attribution des créneaux horaires. La DGAC et le ministère des transports rappellent que l'attribution de ces créneaux de décollage et d'atterrissage dépendent du comité de coordination des horaires (Cohor). Cet organisme, créé en 1995, regroupe les représentants des compagnies aériennes. Avant cette date, les slots étaient attribués par une personne salariée d'Air France et la plupart des petites compagnies se plaignaient du blocage de la compagnie nationale, peu soucieuse de voir arriver des concurrents.

Si les créneaux annuels d'Air Lib – environ 50 000, soit environ 70 vols aller-retour par jour – étaient remis dans le pot commun, une moitié serait réservée aux nouveaux entrants et l'autre moitié aux anciens, tout en sachant que 20 % des créneaux seront réservés pour les lignes dites « *d'aménagement du territoire* ». La compagnie easyJet serait encore probablement classée dans la catégorie des nouveaux entrants.

## L'AFL-CIO critique la vente de Finaref par PPR

Pinault-Printemps-Redoute réfute les « allégations » du syndicat

IL EST assez peu fréquent qu'une organisation syndicale donne des leçons de gouvernement d'entreprise à des dirigeants. La polémique qui entoure la vente de Finaref, filiale de services financiers du groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR), est même inédite. Le puissant syndicat américain AFL-CIO, actionnaire de PPR, conteste en effet les conditions de la vente de Finaref à BNP Paribas et au Crédit agricole.

PPR a décidé de céder Finaref, qui ne représente que 3 % de son chiffre d'affaires mais le tiers de son résultat opérationnel. Avec 8,5 millions de clients, Finaref est le numéro un français des cartes privatives, grâce aux enseignes du groupe PPR – Printemps, Fnac, Conforama, La Redoute. Alors que le Crédit agricole semblait intéressé, on apprenait vendredi 25 octobre que BNP-Paribas était en négociations exclusives pour reprendre Facet, la filiale de Finaref qui gère l'activité de crédit à la consommation des magasins Conforama. Facet gère 2 millions de cartes privatives et affiche un encours de 1,2 milliard d'euros, soit 20 % de Finaref. BNP-Paribas reprendrait 90 % du capital de Facet pour un montant de 869 millions d'euros. Les autres activités de Finaref seraient cédées au Crédit agricole.

Dans une lettre envoyée à Serge Weinberg, le président de PPR, et rendue publique lundi 28 octobre, Richard Trumka, trésorier du syndi-

cat américain, demande qu'un comité composé de trois administrateurs indépendants supervise cette vente. « *Etant donné le manque d'administrateurs indépendants et les conflits d'intérêts propres au conseil de surveillance de PPR, j'ai de sérieuses inquiétudes quant à la capacité du conseil de négocier puis*

**Le trésorier demande qu'un comité composé de trois administrateurs indépendants supervise cette vente**

*d'entériner une transaction avec le Crédit agricole, BNP-Paribas ou un autre soupirant, qui serve les meilleurs intérêts des actionnaires de PPR* », affirme M. Trumka.

Il pointe du doigt trois membres du conseil. Bruno Roger, président de la banque d'affaires Lazard à Paris, Allan Chapin qui était récemment directeur de Lazard à New York et Baudouin Prot, directeur général de BNP-Paribas. L'AFL-CIO note que le Crédit agricole, un des acheteurs potentiels de Finaref, est un « *propriétaire indirect* » de Lazard et que les deux entreprises ont une filiale commune, Cré-

dit agricole Indosuez Lazard, qui a garanti des opérations sur titres de PPR et de sa filiale Artemis. De son côté, Beaudouin Prot, en tant que directeur général de BNP-Paribas, est à la fois vendeur et acheteur.

Contacté par *Le Monde*, le groupe PPR réfute ces « *allégations* ». Thomas Kamm, directeur des relations institutionnelles, fait remarquer que le prix de vente de Facet – qui représente 32 fois son résultat net et 20 fois son bénéfice opérationnel – est jugé élevé par la plupart des analystes. Par ailleurs, il indique que M. Prot n'a pas participé au vote concernant cette vente. Comme les négociations avec le Crédit agricole sont encore en cours, le groupe ne fait aucun commentaire sur les autres critiques du syndicat.

PPR estime que cette attaque de l'AFL-CIO est le dernier épisode d'une campagne menée contre le groupe aux Etats-Unis. En avril, des syndicalistes français et américains avaient en effet dénoncé les méthodes employées par Brylane, filiale américaine de PPR, pour éviter l'implantation d'une section syndicale. Or « *le syndicat Unite, affilié à l'AFL-CIO a déposé treize plaintes auprès du National Labour Relations Bureau [l'équivalent de l'inspection du travail en France], toutes ont été déboutées ou retirées par le syndicat lui-même* », affirme M. Kamm.

Frédéric Lemaître

**Courrier**  
INTERNATIONAL

# 1 million de lecteurs !

**Courrier international**  
approche désormais  
**le million de lecteurs**

avec **961 000 lecteurs** (AEPM 2001-2002) vs  
**674 000 lecteurs** (AEPM 2000-2001)

soit **+43% en un an !**

Contact : **01 42 17 38 46**



## Thierry Breton présente sa méthode aux administrateurs de France Télécom

Le nouveau PDG de l'opérateur fixe des objectifs commerciaux ambitieux. Durant les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires a crû de 9 %

**THIERRY BRETON** a présidé, lundi 28 octobre, son premier conseil d'administration de France Télécom. L'occasion pour le nouveau PDG de faire un point d'étape sur l'état des lieux qu'il en train de mener.

Conformément à ses déclarations préliminaires, il maintient son calendrier et se donne deux mois avant de dévoiler son projet stratégique et le plan de sauvetage financier de l'opérateur, établi avec l'Etat. M. Breton s'est donc contenté de présenter un discours de la méthode. Il a expliqué que 45 chantiers d'état des lieux étaient en cours, et qu'environ six cabinets de conseil et d'audit étaient mis à contribution. L'analyse de la situation financière, un des chantiers clés, a été confiée à

Ernst & Young. Le cabinet Deloitte et Touche, qui s'est vu confier l'analyse de la situation comptable, est également chargé du dossier des ressources humaines. Le nouveau PDG a répété que les rumeurs sur les projets de cessions qui circulaient étaient sans fondement.

Les administrateurs se sont longuement penchés sur le dossier MobilCom. Les négociations se poursuivent pour tenter de clore cette affaire qui empoisonne France Télécom depuis le début de l'année. Le groupe français avait déclaré le 12 septembre qu'il arrêterait de financer l'opérateur allemand dont il possède 28,5 % du capital. Il avait provisionné dans ses comptes semestriels 7,3 milliards d'euros pour tenir compte des

engagements vis-à-vis des banques et des fournisseurs et faire face à d'éventuelles demandes de dommages et intérêts pour rupture de contrat. MobilCom, qui a

### La filiale de mobiles Orange continue à jouer son rôle de moteur de croissance

annoncé la suppression de 2000 emplois sur ses 5 500, est menacée de faillite ; elle a obtenu un délai de ses banques jusqu'au 31 octobre. France Télécom tente toujours de négocier une issue

avec le gouvernement allemand et clore définitivement le dossier en évitant les poursuites judiciaires.

M. Breton a également présenté les chiffres d'affaires de France Télécom et d'Orange sur les neuf premiers mois. France Télécom affiche une croissance de son chiffre d'affaires de 9 % en tenant compte de l'intégration de l'opérateur polonais TPSA. A périmètre comparable, la croissance s'établit à 2,9 %. La filiale de téléphonie mobile Orange continue à jouer son rôle de moteur de croissance, avec une progression de son chiffre d'affaires de 13,3 % en neuf mois. France Télécom, qui se félicite du succès de l'accès rapide à Internet ADSL, estime avoir réussi à contenir la décroissance de la téléphonie fixe en France et prévoit que sa part de marché sur la téléphonie locale pourrait atteindre 80 % en fin d'année. Toutefois, selon Jean-Louis Vinciguerra, directeur financier de France Télécom, « la croissance du chiffre d'affaires de France Télécom devrait atteindre 8 % à 9 % sur l'ensemble de l'année », ce qui correspond à une réduction des objectifs initiaux qui tablaient sur une croissance à deux chiffres. Mais le groupe s'attend à une croissance du résultat opérationnel de 15 % en 2002. M. Breton a fixé des objectifs ambitieux pour le quatrième trimestre.

Enfin, les administrateurs ont été conviés à s'exprimer sur le salaire de M. Breton, seul point soumis au vote. Celui-ci serait équivalent à celui qu'il avait chez Thomson Multimedia, augmenté de primes accordées en fonction des objectifs. Les administrateurs salariés ont voté contre sauf les représentants de FO qui se sont abstenus.

L. Gi.

Laurence Girard

## Les routiers menacent de bloquer les routes

**LA JOURNÉE** « de forte mobilisation » des routiers, appelée par la CFDT lundi 28 octobre (sur notre photo : distribution de tracts au péage de La Gravelle, près de Laval), est « un avertissement pour le patronat, pour le gouvernement et pour l'Europe », a déclaré Joël Le Coq, secrétaire général de la FGTE-CFDT (Fédération générale des transports et de l'équipement). Trois jours avant la réunion, jeudi, de la commission paritaire du transport, la CFDT attend « un geste fort du patronat » en réponse à ses revendications « sur les 35 heures, les salaires et la sécurité ». « S'il n'y a pas d'avancées dès jeudi lors de la commission paritaire nous ne finirons pas le mois de novembre sans une action collective avec blocage » des routes, a menacé M. Le Coq. Lundi, « 1 500 militants se sont mobilisés sur les routes » et ont distribué « plus de 100 000 tracts » aux « salariés » du transport.



MARCEL MOCHET/AP

### INDUSTRIE

■ **FUJITSU** : le groupe informatique et électronique japonais a annoncé le 29 octobre qu'il supprimera 9 000 postes sur l'exercice terminant en mars 2003 après d'importantes pertes subies au premier semestre.

■ **GEMPLUS** : le conseil d'administration du premier fabricant mondial de cartes à puce, réuni mardi, a convoqué une assemblée générale pour révoquer deux administrateurs, Ziad Takieddine et le fondateur Marc Lasus. Le groupe pourrait annoncer un nouveau plan social supprimant 470 emplois après les 1 200 déjà supprimés depuis un an.

■ **BAYER** : le chimiste allemand a annoncé le 28 octobre la cession de certains des insecticides et fongicides dont le Fipronil ou Régent à son compatriote BASF pour 1,18 milliard d'euros. Ce désengagement était demandé par les autorités européennes de la concurrence lors du rachat en mai d'Aventis CropScience par Bayer. BASF reprendra le site d'Elbeuf en Seine-Maritime.

■ **TOTALFINAELF** : le pétrolier français a annoncé le 29 octobre la conclusion d'un protocole d'accord avec le fonds d'investissement américain Bain Capital pour la cession de son activité peintures, regroupée chez SigmaKalon. TotalFinaElf n'a pas précisé le montant de la vente du numéro deux européen des peintures décoratives. Selon diverses informations, Bain Capital serait prêt à déboursier 1 milliard d'euros environ.

### COMMUNICATION

■ **KHALIFA TV** : la chaîne de l'homme d'affaires algérien Rafik Khalifa, qui avait commencé sa diffusion par satellite sur le pourtour méditerranéen le 3 septembre, depuis la Plaine-Saint-Denis, a informé le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qu'elle avait cessé d'émettre vendredi 25 octobre. Le CSA, qui examine la demande de conventionnement de Khalifa TV, a adressé plusieurs courriers à la chaîne pour lui rappeler qu'elle ne peut émettre sans autorisation.

## Une étude critique le sous-endettement des opérateurs

**LES OPÉRATEURS** de télécommunications historiques européens vont-ils bientôt souffrir de sous-endettement ? La question peut paraître provocante. France Télécom, avec une dette comptable évaluée à 69,7 milliards d'euros, n'est-elle pas l'entreprise la plus endettée au monde ? Il n'empêche. « France Télécom et son homologue allemand Deutsche Telekom sont deux exceptions. Les autres opérateurs sont déjà engagés dans un processus de désendettement, et globalement la réduction de la dette des opérateurs historiques devrait atteindre 100 milliards d'euros entre 2002 et 2007 », affirme Thierry Cota, analyste de la Société générale, auteur d'une étude quelque peu iconoclaste.

M. Cota analyse les risques de cette stratégie, qui s'est substituée brutalement à une stratégie de croissance au prix fort. Il s'interroge d'abord sur l'impact des politiques de réduction drastique des investissements, une économie globale qu'il chiffre à 50 milliards d'euros sur les cinq prochaines années. Il considère que cela n'aura pas d'impact sur l'activité des opérateurs historiques, qui ont précédemment largement investi dans leurs réseaux et disposent donc d'une marge de manœuvre confortable.

Mieux : la décision prise par des opérateurs comme Telefonica ou Sonera de geler leurs investissements de téléphonie mobile UMTS hors de leurs frontières a été bien perçue, car la rentabilité de leurs opérations n'était pas assurée.

### DES ACTIVITÉS TRÈS RENTABLES

Reste, selon M. Cota, à s'interroger sur ce que feront les opérateurs de l'argent généré par leurs activités, fondamentalement très rentables, lorsque la dette aura diminué. Entre une politique de dividende généreuse, ou une reprise des acquisitions, la question se pose déjà pour des opérateurs comme le suisse Swisscom.

Mais la Société générale souligne que les opérateurs historiques ne seront plus alors perçus comme des sociétés à forte croissance, avec une progression de leur chiffre d'affaires annuel estimé à 3,5 % par an en moyenne, et que par nature ce sont des entreprises endettées car elles amortissent leurs investissements sur des périodes de quinze ans, qui correspondent à la durée de vie de leurs réseaux.

## À part ça, c'est un diesel Common Rail\*



**CHRYSLER PT CRUISER Touring 2.2 CRD : 155 €/mois<sup>(1)</sup>**

Il n'y a pas seulement son design unique, l'extraordinaire fonctionnalité de son espace intérieur, la richesse de ses équipements. Il y a aussi sa nouvelle motorisation diesel à rampe commune de 121 chevaux qui fait du PT Cruiser 2.2 CRD un diesel d'exception. Alors profitez-en jusqu'au 30 novembre, car ce serait vraiment dommage de se priver d'un tel plaisir. **Venez l'essayer en concession.**

► N° Indigo 0 825 08 08 08

www.chrysler.fr

**CHRYSLER**

\* Diesel à rampe commune. Consommations (l/100km) (norme « 1999/100 EEC ») : urbain/extra-urbain/mixte : moteur 2.2 CRD BVM : 9.1/5.6/6.9. Emissions de CO<sub>2</sub> (g/km) : 185. Les consommations et émissions citées sont celles en vigueur au jour de la fabrication de ce document. (1) Exemple pour un PT Cruiser Touring 2.2 CRD boîte mécanique 5 vitesses et peinture métallisée, au prix tarif du 20/09/2002, proposé en Location Longue Durée sur 25 mois avec un premier loyer de 7.384,20 € TTC (hors assurances facultatives) suivi de 24 loyers mensuels de 155 € TTC (hors assurances facultatives) pour un kilométrage maximum de 50.000 kilomètres. Offre réservée aux PT Cruiser Touring 2.2 CRD boîte mécanique 5 vitesses et peinture métallisée commandés et livrés entre le 28/09/2002 et le 30/11/2002, sous réserve d'acceptation par DaimlerChrysler Services France S.A. - 9, rue de Chaponval - 78870 Bailly. R.C.S. Versailles 304 974 249. L'offre est déclinable sur toute la gamme des Chrysler PT Cruiser neufs chez votre concessionnaire. Chrysler est une marque déposée du groupe DaimlerChrysler.

## LA TENDANCE FINANCIÈRE

## Les indices européens suivent Wall Street au jour le jour

LES PLACES financières européennes ont rebondi, lundi 28 octobre, dans un mouvement de rattrapage après les bonnes performances enregistrées vendredi soir par Wall Street. L'indice Euro Stoxx des 50 premières valeurs de la zone euro a progressé de 2,10 %, lundi, à 2 508,51 points, porté par les valeurs d'assurance, de télécommunications, de technologie et de publicité, des titres caractérisés par une forte volatilité. A Paris, le CAC 40 a progressé de 2,09 %, à 3 120,85 points. Les plus fortes hausses ont touché les titres France Télécom (+ 9,67 %, à 11,68 euros), Cap Gemini (+ 8,23 %, à 23,02 euros), AGF (+ 6,76 %, à 34,13 euros), Vivendi Universal (+ 6,43 %, à 13,40 euros) ou Alcatel (+ 6,41 %, à 4,15 euros). A Francfort, l'indice DAX a gagné 3,13 %, à 3 198,96 points. A Lon-

dres, l'indice Footsie a pris 0,97 %, à 4 090,50 points.

Quelques heures après la fermeture des places européennes, Wall Street a pourtant fini la séance en baisse. Le Dow Jones, principal indicateur du marché, a cédé 0,90 %, à 8 368,04 points. Riche en valeurs de technologie, le Nasdaq a perdu 1,15 %, à 1 315,83 points. Les investisseurs ont en effet pris leurs bénéfices, dans l'attente de la publication mardi d'une série de statistiques sur la confiance des consommateurs, l'emploi et le produit intérieur brut au troisième trimestre.

Les valeurs bancaires ont cependant bénéficié d'un relèvement de l'opinion des analystes du courtier Lehman Brothers sur le secteur. Cela a entraîné la hausse des titres JP Morgan Chase (+ 4,32 %, à 21,25 dollars), American Express (+ 3,38 %, à 34,25 dollars) – soutenu par la publication de résultats trimestriels supérieurs aux prévisions – et Citigroup (+ 1,68 %, à 36,30 dollars).

A Sao Paulo, l'indice Bovespa a perdu 4,40 %, lundi, à 9 573,94 points, au lendemain de la victoire de Lula, le candidat de gauche, à l'élection présidentielle et après une semaine de forte hausse. Les investisseurs attendent la composition de l'équipe de transition vers un nouveau gouvernement.

A Tokyo, le Nikkei a cédé 0,56 %, mardi, à 8 708,76 points.

Adrien de Tricornot

## Qui détient aujourd'hui le mistigri du risque ?

## CHRONIQUE DES MARCHÉS

## UN DÉVELOPPEMENT RAPIDE



Source : British Bankers Association \* estimation

l'époque n'étaient même pas aussi complexes. Les plus retentissants avaient été le procès de Procter and Gamble contre Bankers Trust et la faillite du Comté d'Orange. En octobre 1994, le lessivier avait attaqué en justice Bankers Trust, lui reprochant de l'avoir trompé sur le risque lié à certains produits dérivés qui lui avait fait perdre 102 millions de dollars. Cette affaire s'était soldée en 1996 par un règlement à l'amiable entre Bankers Trust et Procter and Gamble, le premier abandonnant un gain estimé à 14 millions de dollars et le second lui versant 30 millions de dollars. Le 6 décembre 1994, le Comté d'Orange, en Californie, se mettait en faillite à la suite de pertes supérieures à 2 milliards de dollars sur des opérations financières à base de produits dérivés.

Les produits plus simples n'échappent pas à la tourmente judiciaire. La banque britannique Abbey National vient de porter plainte contre sept banques d'investissement en les accusant de l'avoir induite en erreur en la faisant souscrire pour 135 millions de dollars à l'émission d'obligations de Marlin Water Trust, une enti-

té du groupe Enron, en juillet 2001, soit cinq mois avant la faillite. Parmi elles les principales banques : le Crédit suisse, JP Morgan Chase, la Deutsche Bank, Bank of America, Canadian Imperial Bank of Commerce, Dresdner Bank et ABN Amro. Une information commentée par les analystes financiers de Global Equities : « *Nous maintenons nos craintes contre une probable vague de procès en tous genres contre les banques d'investissement les plus actives en Europe pour le financement de produits structurés (Deutsche Bank, ABN Amro, Crédit suisse...)* ».

## UN SUJET D'INQUIÉTUDE

Lors d'un colloque organisé le 18 octobre par le cabinet Gide Loyrette Nouel au sujet de la titrisation, le sous-gouverneur de la Banque de France, Hervé Hannoun a déclaré qu'il s'agissait d'un thème de réflexion et de préoccupation majeure pour les banques centrales et les superviseurs bancaires. « *Les opérations de transfert de risques au sens large, qu'elles résultent de titrisation classique ou de l'utilisation des dérivés de crédit, ont pu contribuer à la bonne résistance des systèmes bancaires aux turbulences qu'ils ont eu à traverser ces dix-huit derniers mois. Les autorités monétaires et financières examinent attentivement la multiplication des transferts de risques hors de la sphère financière et leurs implications pour la stabilité financière d'ensemble.* » Car « *ces transferts élargissent aussi la gamme des institutions s'exposant aux risques, celles-ci ne disposant pas toujours des outils de gestion suffisants, avec pour conséquence de diffuser les risques dans l'ensemble de l'économie et d'en rendre plus difficiles la mesure et le contrôle.* ».

Cécile Prudhomme

## LES BOURSES DANS LE MONDE 29/10, 9h56

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
<b>UNION EUROPÉENNE</b>									
<b>ALLEMAGNE</b>	DAX Index	3151,76	29/10	-1,48	5467,31	19/3	2519,30	9/10	17,00
	Euro Neu Markt Price IX	466,31	29/10	-0,79	1212,43	4/1	349,01	8/10	
<b>BELGIQUE</b>	Bel 20	1973,71	29/10	-0,60	2906,75	24/4	1752,31	9/10	11,10
<b>DANEMARK</b>	Horsens Bnex	203,69	29/10	-1,03	280,92	26/3	180,39	11/10	12,80
<b>ESPAGNE</b>	Ibex 35	6146,70	29/10	-0,29	8608,50	4/1	5266,89	10/10	16,60
<b>FINLANDE</b>	Hex General	6111,91	29/10	-0,59	9224,38	4/1	4711,08	24/7	16,60
<b>FRANCE</b>	CAC 40	3093,62	29/10	-0,87	4720,04	4/1	2612,03	10/10	16,90
	Mid CAC	1418,33	29/10	1,76	2176,89	2/4	1233,19	10/10	17,90
	SBF 120	2173,70	29/10	-0,78	3263,90	28/3	1847,00	10/10	17,00
	SBF 250	2089,42	29/10	2,00	3081,89	28/3	1767,51	10/10	17,10
	Indice second marché	1797,34	29/10	0,93	2567,01	15/5	1646,41	10/10	12,30
	Indice nouveau marché	512,76	29/10	-0,34	1175,41	7/1	439,89	10/10	
<b>GRÈCE</b>	ASE General	1761,29	25/10	0,21	2655,07	3/1	1704,70	9/10	13,30
<b>IRLANDE</b>	Irish Overall	4118,57	29/10	-0,58	6085,02	18/1	3616,98	10/10	10,30
<b>ITALIE</b>	Milan Mib 30	23569,00	29/10	-0,51	33548,00	17/4	20542,00	10/10	18,80
<b>LUXEMBOURG</b>	Lux Index	712,40	28/10	-0,51	1169,47	14/1	642,21	11/10	12,10
<b>PAYS BAS</b>	Amster. Exc. Index	334,67	29/10	-1,38	531,45	18/4	282,79	24/9	13,90
<b>PORTUGAL</b>	PSI 20	5382,32	29/10	-0,02	7998,50	4/1	4937,16	30/9	14,90

## EUROPE Mardi 29 octobre 9h56

## INDICES

## SECTEURS EURO STOXX

Indice	% var.
Euro STOXX 50	2482,53 -1,04
AUTOMOBILE	174,84 -0,99
BANQUES	194,91 -1,05
PRODUIT DE BASE	150,88 -0,98
CHIMIE	253,67 -0,03
TÉLÉCOMMUNICATIONS	314,95 -0,32
CONSTRUCTION	158,23 -0,78
CONSUMMATION CYCLIQUE	386,38 -1,09
PHARMACIE	348,70 -1,34
ÉNERGIE	266,64 -0,32
SERVICES FINANCIERS	166,58 -1,32
ALIMENTATION ET BOISSON	211,04 -0,36
BIENS D'ÉQUIPEMENT	240,62 -0,19
ASSURANCES	172,99 -1,97
MÉDIAS	155,79 -1,67
BIENS DE CONSOMMATION	269,05 -0,25
COMMERCE ET DISTRIBUTION	231,62 -0,19
HAUTE TECHNOLOGIE	270,24 -1,39
SERVICES COLLECTIFS	211,56 -0,37

## LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	14,29	-2,39
AEGION NV	12,86	-2,58
AIR LIQUIDE	130,90	-0,53
ALCATEL A	4,07	-1,93
ALLIANZ N	105,66	-2,35
AVENTIS	59,35	-2,38
AXA	14,56	-1,56
BASF AG	37,71	-0,16
BAYER	18,95	-1,28
BAYR.HYP.V.VERBK	14,16	-2,48
BVVA	9,63	-1,23
BNP PARIBAS	38,78	-1,47
BSCH	6,38	-0,47
CARREFOUR	46,00	-0,33
DAIMLERCHRYSLER N	36,60	-1,72

DANONE	128,50	-0,39
DEUTSCHE BANK AG	42,63	-2,87
DEUTSCHE TELEKOM	11,54	-0,86
E.ON	47,47	-1,10
ENDESA	10,36	-1,67
ENEL	4,93	-0,20
ENI SPA	13,47	-0,88
FORTIS	17,81	-2,30
FRANCE TELECOM	11,55	-1,11
GENERALI ASS	17,73	-1,01
ING GROEP CVA	17,11	-3,71
KONINKLIJKE AHOOLD	12,69	-1,52
L'OREAL	74,90	-1,12
LVMH	44,00	-0,11
MUENCHENER RUECKV	132,45	-1,45
NOKIA OYJ	17,25	-0,75
PIPSAULT PRINTemps	73,80	-0,41
RENOULT YPF	11,02	-0,90
ROY.PHILIPS ELECTR	17,63	-2,81
ROYAL DUTCH PETROL	42,90	-0,35
RWE	31,65	-0,97
SAINT GOBAIN	19,75	-1,00
SANOPI-SYNTHELABO	59,75	-1,65
SANPAOLO IMI	6,31	-0,32
SIEMENS	44,06	-2,13
SIEMENS GENERALE A	50,30	-1,37
SUEZ	17,20	-0,35
TELECOM ITALIA	8,10	-0,61
TELEFONICA	9,55	-0,53
TIM	4,95	-0,80
TOTAL FINA ELF	135,50	-0,00
UNIFREDDO ITALIAN	3,75	-0,00
UNILEVER CVA	61,20	-0,49
VIVENDI UNIVERSAL	12,80	-4,48
WOLSKWAGEN	37,50	-2,62
ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce)		
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark)		

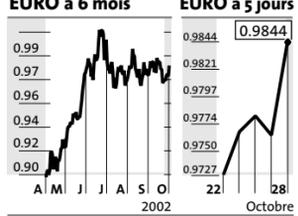
## MARCHÉ DES CHANGES 29/10, 9h56

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
<b>NEW YORK</b> (\$)		0,80906	<b>0,98365</b>	1,55890	0,67121
<b>TOKYO</b> (¥)	123,60000		<b>121,58500</b>	192,68000	82,93593
<b>PARIS</b> (€)	1,01655	0,82250		1,58475	0,68225
<b>LONDRES</b> (£)	0,64148	0,51900	<b>0,63105</b>		0,43055
<b>ZURICH</b> (FR. S.)	1,48985	1,20575	<b>1,46535</b>	2,32260	

## COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
<b>COURONNE DANOISE</b>	7,4288	7,4341
<b>COURONNE NORVÈGE</b>	7,3860	7,3910
<b>COURONNE SUÉDOISE</b>	9,0977	9,1074
<b>COURONNE TCHÉQUE</b>	30,6686	31,1700
<b>DOLLAR AUSTRALIEN</b>	1,7589	1,7609
<b>DOLLAR CANADIEN</b>	1,5333	1,5342
<b>DOLLAR HONGKONG</b>	7,6712	7,6732
<b>DOLLAR NÉO-ZÉLAND.</b>	2,0086	2,0117
<b>FORINT HONGROIS</b>	241,0902	241,9017
<b>FR LEU ROUMAIN</b>	32520,0000	32586,0000
<b>ROUBLE</b>	31,2303	31,2496

## EURO à 6 mois



Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
<b>ROYAUME UNI</b>	FTSE 100 index	4044,80	29/10	-1,12	5362,29	4/1	3609,89	24/9	14,60
	FTSE techMark 100 index	690,02	29/10	-0,69	1569,61	4/1	590,02	10/10	
<b>SUÈDE</b>	OMX	498,09	29/10	-1,31	878,88	4/1	413,98	10/10	21,40
<b>EUROPE</b>									
<b>HONGRIE</b>	Bux	7189,50	28/10	-0,92	9019,42	7/5	6546,35	26/7	9,80
<b>ISLANDE</b>	ICEX 15	1290,66	28/10	-1,17	1413,85	21/3	1141,82	28/12	
<b>POLOGNE</b>	WSE Wig 20	1179,88	28/10	-0,36	1486,22	28/1	1026,65	26/7	20,20
<b>TCHÉQUIE</b>	Exchange PX 50	429,80	29/10	0,51	479,39	10/5	384,60	2/1	12,00
<b>RUSSIE</b>	RTS	352,80	28/10	0,12	425,42	20/5	256,75	28/12	
<b>SUISSE</b>	Swiss market	4873,00	29/10	-0,58	6740,60	17/5	4333,10	10/10	21,10
<b>TURQUIE</b>	National 100	10437,84	28/10	0,25	15071,83	8/1	8514,03	3/7	19,50
<b>AMÉRIQUES</b>									
<b>ARGENTINE</b>	Merval	440,88	28/10	-0,73	471,33	6/2	267,73	14/6	23,50
<b>BRÉSIL</b>	Bovespa	9573,94	29/10	-4,40	14495,28	18/3	8224,61	16/10	8,50
<b>CANADA</b>	TSE 300	6419,37	28/10	0,21	7992,70	7/3	5678,27	10/10	18,40
<b>CHILI</b>	Ipsa	79,15	28/10	0,67	109,73	28/12	74,86	16/10	14,10
<b>ÉTATS-UNIS</b>	Dow Jones ind.	8368,04	28/10	-0,90	10673,09	19/3	7197,49	10/10	18,70
	Nasdaq composite	1315,83	28/10	-0,33	2098,87	9/1	1108,48	10/10	39,60
	Nasdaq 100	979,46	28/10	-1,15	1710,22	9/1	795,25	8/10	39,60
	Wilshire 5000	8381,10	28/10	-0,82	10983,40	19/3	7273,39	10/10	
	Standards & Poors 500	890,23	28/10	-0,83	1176,96	7/1	768,63	10/10	18,20
<b>MEXIQUE</b>	IPC	5887,29	28/10	-0,31	7611,12	11/4	5500,75	5/8	11,70

## FRANCFORT

Valeur	Cours de clôture (€)	% var.
<b>Meilleures performances</b>		
TEAM COMM GRP	0,03	50,00
VECTRON SYSTEMS AG	0,83	38,33
ARKS INF DESIGN	0,95	35,71
B.I.S.	3,50	31,58
CMGI INC	0,58	28,89
INTERSEROH	8,60	26,47
COMPUTERLINKS	3,44	24,64
<b>Plus mauvaises performances</b>		
ABACHO	0,02	-66,67
PRODUCTA AG	0,01	-50,00
ARTSTOR	0,01	-50,00
WORLDCOM	0,09	-47,06
HELKON MEDIA	0,05	-44,44
REFUGIUM HOLDING A	0,02	-33,33
BROKAT TECHNOLOGIE	0,02	-33,33

</

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Mardi 29 octobre 9h30

Table of French stock market values including ACCOR, AFFINE, AGF, AIR LIQUIDE, ALCATEL A, etc.

Table of French stock market values including FIMALAC, FINAXA, FONCLYON, FRANCE TELECOM, FROMAGERIES BEL, etc.

Table of international stock market values in the Euro zone including SIDEL, SILIC, SIMCO, SKIS ROSSIGNOL, etc.

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Table of international stock market values in the Euro zone including ALTADIS, AMADEUS PRIV A, ARCELOR, etc.

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Table of international stock market values outside the Euro zone including ERICSSON, GENERAL ELECT, HSBC HOLDINGS, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

28/10 : 15,66 millions d'euros échangés

Table of New Market performance metrics including Meilleures performances, Plus forts volumes d'échange, and Plus mauvaises performances.

Table of New Market performance metrics including QUAILIFLOW, PERFECT TECHNOL, HIMALAYA, etc.

Advertisement for Volkswagen featuring a clown and the text 'Ne faites pas changer vos pneus par n'importe qui...'.

SECOND MARCHÉ

28/10 : 13,57 millions d'euros échangés

Table of Second Market performance metrics including Meilleures performances, Plus forts volumes d'échange, and Plus mauvaises performances.

Table of Second Market performance metrics including MARIE BRIZARD, HOTELS DE PARIS, MEDASYS DIGIT-SYSH, etc.

SICAV ET FCP

SÉLECTION publiée sous la responsabilité de l'émetteur

Dernier cours connu le 29/10 à 9h

Table of SICAV and FCP funds including AGIPI, AGIPI ACTIONS, AGIPI AMBITION, etc.

Table of SICAV and FCP funds including ECUR.INVEST.D/PEA, ECUR.MONETAIRE C, ECUR.MONETAIRE D, etc.

Table of SICAV and FCP funds including CA AM MASTER ACT, CA AM MASTER DUO, CA AM MASTER OBL, etc.

Table of SICAV and FCP funds including CIC OBLI C T D, CIC OBLI LONG T.C, CIC OBLI LONG T.D, etc.

Table of SICAV and FCP funds including LA POSTE, ADDILYS C, ADDILYS D, etc.

Table of SICAV and FCP funds including DEDIALYS TELECOM, OBLITYS INSTIT.C, POSTE EURO CREDIT, etc.

# AUJOURD'HUI

## SCIENCES

En 1961, le stomatologue suédois Sten Forshvud lançait l'hypothèse de l'**EMPOISONNEMENT DE NAPOLEON** par l'arsenic. Par la suite, plusieurs analyses de cheveux de l'empereur ont été effectuées,

mettant en évidence la présence d'arsenic, et nourrissant la polémique entre les tenants et les opposants à la thèse de la contamination par empoisonnement. Une **NOUVELLE ÉTUDE** vient d'être réali-

sée par des scientifiques français. Publiée dans la revue *Science & Vie* de novembre, elle démontre la présence d'arsenic, mais conclut à une **CONTAMINATION EXTERNE**. L'empereur serait mort des sui-

tes d'un cancer gastrique. **JEAN TULARD**, historien spécialiste de Napoléon, estime que l'hypothèse de l'empoisonnement n'est pas fondée sur des arguments convaincants.

## La thèse de l'empoisonnement de Napoléon scientifiquement réfutée

Une nouvelle étude scientifique élimine cette hypothèse et conclut à une mort naturelle des suites d'une maladie.

Les travaux commandités par la revue *Science & vie* attribuent la présence d'arsenic dans les cheveux de l'Empereur à une méthode de conservation

**NAPOLEON I<sup>er</sup>** serait finalement décédé, le 5 mai 1821 sur l'îlot de Sainte-Hélène, de mort naturelle, des suites de complications aiguës d'un cancer gastrique, et non pas empoisonné à l'arsenic. C'est la conclusion d'une enquête menée sur ce thème par la revue *Science & vie* avec l'aide de chercheurs et de médecins dont les conclusions sont publiées dans son numéro de novembre.

Mais il n'est pas sûr que ces résultats arrêtent la polémique sur un sujet qui court depuis 1961, date à laquelle le stomatologue suédois Sten Forshvud émit pour la première fois l'hypothèse de l'empoisonnement de l'Empereur par l'arsenic après la découverte de cette substance dans quelques cheveux. Aujourd'hui, cette thèse est défendue avec passion par le milliardaire canadien Ben Weider, président de la Société napoléonienne internationale et auteur de l'ouvrage *Napoléon est-il mort empoisonné ?* (Editions Pygmalion, 1999).

Depuis quarante ans, différentes mèches de cheveux de l'Empereur ont été analysées par une cohorte de laboratoires. Le centre nucléaire de Harwell (Grande-Bretagne) fut le premier en lice, suivi par le FBI, l'École polytechnique de Lausanne,



Gravure représentant l'agonie de Napoléon, entouré du dernier carré de ses fidèles, dans sa résidence de Longwood, sur l'île de Sainte-Hélène, au large des côtes africaines. Il semblerait que sa mort soit due aux suites d'un cancer gastrique, et non à un empoisonnement à l'arsenic, comme le soutiennent plusieurs analyses effectuées depuis 1961.

le synchrotron de Grenoble et un laboratoire de Saclay. La dernière étude a été réalisée en 2001 par l'Institut de médecine légale de Strasbourg (*Le Monde* du 4 juin 2001). Toutes concluent à une présence importante d'arsenic, mais les interprétations varient, les tenants de l'empoisonnement pensant que l'arsenic a été distillé à l'Empereur pendant sa captivité.

L'étude réalisée à partir de cheveux prélevés en 1805, 1814 et 1821 par Ivan Ricordel, responsable du laboratoire toxicologique de la préfecture de police de Paris, Pierre Chevallier, chercheur au synchrotron LURE à Orsay, et Georges Meyer, du département de recherche sur l'état condensé, les atomes et les molécules au CEA, à Paris, fournit également des niveaux d'impregnation en arsenic très élevés. Après avoir parfois réalisé jusqu'à 88 mesures sur un seul cheveu, Pierre Chevallier a trouvé en moyenne des taux d'arsenic variant entre 15 et 100 ppm (parties par million). Rappelés que la teneur habituelle d'un cheveu en arsenic est inférieure

à 0,8 ppm. Des valeurs supérieures à 3 ppm sont considérées comme anormales et, au-delà de 10 ppm, la contamination du porteur des cheveux est assurée.

Selon les chercheurs, l'arsenic était donc présent dans la chevelure de Napoléon dès 1805 et 1814 (l'Empereur n'est arrivé à Sainte-Hélène qu'en 1815), et sa répartition est assez homogène, avec des concentrations colossales très localisées. Au vu de ces premiers résultats, « nous nous sommes dit que, si l'arsenic était la cause de la mort, alors Napoléon aurait dû dépasser au moins trois fois ! », raconte Ivan Ricordel. Ces faits suggèrent aux chercheurs une contamination d'origine exogène plutôt qu'endogène.

### POLLUTION EXTERIEURE

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'arsenic entrait dans la composition de nombreux médicaments prescrits pour les indications les plus diverses, comme la liqueur de Fowler, utilisée en France jusque dans les années 1950 pour combattre l'anémie et l'asth-

nie... Mais l'homogénéité des teneurs dosées indique une absorption tellement chronique qu'elle en serait littéralement quotidienne.

« Comment Napoléon aurait-il pu avaler pendant seize années des quantités substantielles d'arsenic à son insu ou tout du moins de son entourage ? », note Isabelle Bourdial, auteur de l'article. En revanche, le tableau d'intoxication « s'explique très bien si les cheveux ont été

pollués à l'arsenic. C'est ce que nous avons voulu vérifier en travaillant avec des cheveux que nous avons nous-mêmes contaminés », ajoute encore Ivan Ricordel. Les chercheurs ont ainsi immergé leurs propres cheveux dans une solution d'arsenic (de l'anhydride arsénieux, dont la formule chimique est As<sub>2</sub>O<sub>3</sub>). Après les avoir lavés, ils ont constaté qu'ils étaient toujours saturés d'arsenic. Pour eux, la pollu-

### Une analyse effectuée sur des reliques

Pierre Chevallier, physicien au synchrotron LURE (Laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique) à Orsay et professeur à Paris-V, a analysé les cheveux de Napoléon sur la longueur et non sur la coupe : la taille du faisceau de photons émis par le synchrotron est en effet supérieure au diamètre du cheveu. L'analyse fait appel à des photons excitant les atomes de l'échantillon, qui, en retrouvant un état normal, émettent des rayons X spécifiques des éléments qu'ils contiennent : la « raie » de l'arsenic correspond à 10,5 kiloelectronvolts. Mille points de mesure ont été effectués sur l'ensemble des échantillons et jusqu'à 88 sur l'un d'entre eux. Le physicien précise que les cheveux étudiés sont des « reliques » et non des pièces à conviction destinées à une analyse juridique : ils ont beaucoup voyagé dans différents récipients et ont été altérés. Ultérieurement, Ivan Ricordel, du laboratoire toxicologique de la préfecture de police, Pierre Chevallier et un autre chercheur, Georges Meyer, envisagent d'étudier les cheveux de l'empereur sur la coupe et d'étendre leurs travaux au comportement plus général de l'arsenic dans les cheveux.

### De l'authenticité des cheveux

Les fins cheveux analysés appartiennent aux héritiers de l'historien Jean Tranié et à un collectionneur, Pierre-Jean Chalçon. L'un des deux cheveux confiés par Jean Tranié vient d'une mèche offerte par l'empereur au peintre Isabey en 1805 et l'autre de la succession de Louis Marchand, valet de Napoléon. Pierre-Jean Chalçon a prêté une mèche de la collection du grand maréchal du palais Henri-Gatien Bertrand, compagnon d'exil de Napoléon. A cette mèche rasée post-mortem, il a joint un cheveu datant de 1814, issu d'une mèche prélevée lors du séjour sur l'île d'Elbe par Pauline, la soeur de Napoléon, et offerte à la princesse Murat en 1862. La traçabilité historique des cheveux ne suffit pas à garantir leur authenticité, qui nécessite une analyse ADN.

## Pour Jean Tulard, « c'est l'irrationnel qui parle »

L'historien souligne les faiblesses de la théorie criminelle

« **J'ESPÈRE** que les analyses réalisées pour *Science & Vie* clôtureront la polémique sur la thèse de l'empoisonnement de Napoléon I<sup>er</sup>. Mais je suis sans illusion. Dès qu'on touche à l'Empereur, c'est l'irrationnel qui parle. Certes, je ne peux pas certifier formellement que Napoléon n'a pas été empoisonné, car je ne suis pas toxicologue. Mais je reproche à ceux qui soutiennent cette thèse de l'affirmer à partir de preuves très sujettes à caution », explique Jean Tulard, historien spécialiste de Napoléon, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut. « Ils fondent en effet la thèse de l'empoisonnement sur des mèches de cheveux dont l'authenticité est très souvent douteuse. »

« Dans la démarche historique, il faut être rigoureux. C'est une question de méthode. Si l'on trouve, par exemple, dans les "Hudson Lowe Papers" - le rapport rédigé par le gouverneur britannique de Sainte-Hélène - des preuves attestant l'empoisonnement de Napoléon, je suis tout à fait prêt à m'incliner. Mais ces documents sont actuellement à Londres et ils n'ont pas encore été dépouillés », précise encore l'historien.

Au regard de l'histoire, la thèse de l'empoisonnement est très récente, puisqu'elle est apparue en 1961. Une contre-expertise réalisée dans les années 1960 par les docteurs Ganière et Godlewsky, deux médecins français historiens à leurs heures qui allèrent à Sainte-Hélène, avait réfuté l'hypothèse. Mais le milliardaire canadien Ben Weider fit ressurgir la controverse,

en faisant procéder à une analyse par le FBI. Or, poursuit Jean Tulard, « j'ai eu le rapport du FBI entre les mains : il constate effectivement la présence d'une grande quantité d'arsenic dans les cheveux de l'Empereur mais ne parle pas d'empoisonnement ». Et la provenance des cheveux n'est pas certifiée. D'autres analyses ont été effectuées par la suite sans que l'on décèle d'arsenic. Ce qui complique encore les choses.

Dans les documents historiques relatifs au séjour de Napoléon à Sainte-Hélène, on ne trouve aucune allusion à un empoisonnement de l'Empereur dans les écrits laissés par ses proches. « Et à qui aurait profité le crime ? Napoléon ne représentait à l'époque plus guère de menace, ni pour les Anglais ni pour la monarchie française. Quant à imaginer qu'il ait avalé de son plein gré de l'arsenic pendant des années pour s'immuniser contre ce poison, c'est à-dire pour se mithridatiser, c'est bien mal le connaître ! L'Empereur était fataliste et ne prenait aucune mesure pour sa sécurité », explique l'historien français.

### SUBSTITUTION DU CORPS

Alors, imaginer comme certains l'ont fait, sans preuves et uniquement sur la foi de présomptions, que le comte de Montholon, exilé à Sainte-Hélène avec l'Empereur, l'ait empoisonné car ce dernier avait été l'amant de sa femme, « ce n'est pas sérieux ». Les tenants de l'empoisonnement sont même remontés jusqu'au comte d'Artois,

le futur Charles X, qui aurait donné l'ordre à Montholon d'empoisonner l'Empereur...

L'autopsie réalisée sur le corps de Napoléon après sa mort ne fait par ailleurs aucune allusion à un empoisonnement... « Il est vrai qu'elle a été effectuée par des chirurgiens de marine, dont le docteur Antommarchi, dernier médecin de l'Empereur, qui n'étaient pas compétents dans ce domaine, ce qui explique tous les commentaires médicaux sur sa maladie faits par la suite et la confusion totale qui règne à ce sujet », ajoute Jean Tulard. Le docteur Godlewsky a parlé d'une hépatite et d'une lésion gastrique, le docteur Ganière d'un cancer développé sur un ulcère ancien. Le docteur Greenblatt, un autre spécialiste, a diagnostiqué le syndrome de Zollinger-Ellison, une maladie hormonale transformant en femme...

Pour ajouter encore à cette confusion ambiante, certains avancent que le corps qui repose dans un cercueil aux Invalides n'est pas celui de Napoléon. Les Anglais ont rendu la dépouille à la France en 1840. Mais, selon cette théorie, il y aurait eu substitution du corps à Sainte-Hélène, et les responsables britanniques auraient placé dans le cercueil le corps du maître d'hôtel de l'Empereur, Cipriani. Dans l'attente d'une analyse ADN de la dépouille inhumée aux Invalides, cette théorie ressurgit périodiquement « au grand désespoir des historiens sérieux », conclut Jean Tulard.

C. Ga.

## La redevance sur l'archéologie préventive engendre une situation ubuesque dans l'Aisne

Un projet de zone industrielle se heurte à un surcoût très élevé

**POUR DES RAISONS** à la fois légales et scientifiques, la communauté de communes du canton de Saint-Simon (Aisne) vit actuellement un drame ubuesque. En 2001, ce rassemblement de dix-huit bourgs, qui représente une population totale de 8 500 habitants, a racheté à l'Etat une ancienne base aérienne militaire. Rebaptisée « La Clef des champs », cette base se trouve au cœur d'un projet de zone industrielle axé, notamment, sur la réhabilitation de la piste de décollage comme piste d'essais pour des entreprises du secteur auto-moto. Vingt hectares, sur les 200 du site, seront transformés en ateliers destinés aux utilisateurs.

Comme le stipule la loi, des sondages ont été effectués pour estimer si le sous-sol renfermait des vestiges archéologiques et en quelle quantité. Malheureusement pour les aménageurs, deux sites, qui couvrent près de la moitié des 20 hectares, ont été découverts à cette occasion - l'un de l'âge du fer, l'autre de l'époque gallo-romaine. L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), qui a pour mission de sauvegarder les archives du sol, a donc établi la redevance à payer pour réaliser les fouilles en urgence avant l'arrivée des bulldozers. « En recevant ce projet de redevance, nous sommes restés assis, raconte Roland Renard, président de la communauté de communes et vice-président du conseil général de l'Aisne. On nous demandait 4 mil-

lions d'euros, une somme pharaonique ! » Ce surcoût augmente le budget initial de l'aménagement de La Clef des champs (6 millions d'euros) de 66 %. Une charge que la modeste communauté de communes ne peut assumer.

Dans une lettre adressée le 25 septembre au préfet de l'Aisne, Roland Renard explique que la redevance calculée par l'Inrap, en application de la loi sur l'archéologie préventive, « porte un coup d'arrêt brutal aux projets que nous portons depuis des années. Les investissements humains et financiers que nous avons engagés sont annihilés. (...) Au vu de la période économique difficile que traverse le bassin d'emploi de Saint-Quentin, il n'apparaît pas concevable que "le mort saisisse le vif" et que la vie de nos lointains ancêtres fasse obstacle à l'avenir de notre région ».

### PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR

L'historien Jean-Paul Demoule, président de l'Inrap, reconnaît que, dans le cas de ce canton de l'Aisne, il s'agit d'« une redevance très élevée ». Son calcul, basé sur le principe du pollueur-payeur, est fonction de la densité des vestiges déterminée lors du diagnostic préalable par sondage de 5 % à 10 % de la surface totale. Les experts estiment ainsi l'étendue du site archéologique. Le montant de la redevance est aussi proportionnel à la complexité des fouilles. « On distingue les structures simples (trous de poteaux ou fosses vides) et complexes (tombeaux ou fosses riches en maté-

riel) », explique Jean-Paul Demoule. Mais la redevance varie également selon l'aménagement prévu. Par exemple, la construction de logements sociaux en sera exonérée. En outre, rappelle le président de l'Inrap, « la redevance est mutualisée sur l'ensemble des aménageurs : les ruraux paient davantage que les urbains. C'est conforme à la philosophie du législateur voulant éviter le mitage infini du territoire et favoriser la réhabilitation des structures existantes. L'esprit de la loi est dissuasif : il incite à aménager là où n'existe pas de site archéologique. Le but est de limiter le nombre de fouilles préventives afin de préserver les vestiges dans le sol pour les archéologues du futur qui sauront fouiller mieux que nous ».

On comprend mieux le devis exorbitant concernant le projet de La Clef des champs qui cumule tous les handicaps : un aménagement industriel, à la campagne, implanté sur deux sites archéologiques. La préservation du patrimoine enfoui doit-elle anéantir le projet ? Assurant que ce genre de cas extrême reste marginal sur les centaines de fouilles prescrites depuis sa naissance le 1<sup>er</sup> février, l'Inrap a soumis plusieurs propositions à l'aménageur. Notamment de geler les zones les plus denses sur le plan archéologique et de construire les hangars sur remblais afin de préserver le sous-sol. La facture pourrait ainsi largement tomber sous le million d'euros.

Christiane Galus

Ainsi semble éliminée l'hypothèse de l'empoisonnement par l'arsenic. D'autant que l'impérial habitant de Sainte-Hélène n'en portait pas les stigmates. Il n'avait ni kératinisation des pieds, ni mélanodermie, ni bandes de Mees (raies sombres sur les ongles). Alors quelle est donc la cause de sa mort ? L'autopsie, réalisée sur le malade par le docteur Antommarchi, le médecin personnel de l'Empereur, et par sept médecins anglais, avait révélé des lésions cancéreuses de l'estomac. Le docteur Paul Fornès, de l'hôpital Georges-Pompidou, à Paris, estime cependant que ces notes médico-légales ne permettent pas de savoir si l'ulcère était cancérisé. Pour lui, l'existence du cancer, possible, reste à prouver. Mais il confirme le diagnostic d'ulcère gastrique chronique, dit de Cruveilhier. En revanche, la nature cancéreuse de la maladie de Napoléon ne fait aucun doute pour Jacques Di Costanzo, médecin-chef au service d'hépatogastro-entérologie de l'hôpital Sainte-Marguerite de Marseille. « En associant tous les écrits décrivant l'état de santé de l'Empereur au cours de ses dernières années, le doute n'est plus possible : Napoléon est mort des suites d'une complication aiguë d'un cancer gastrique. »

Christiane Galus

Pierre Barthélémy

# A la recherche de l'intelligence collective issue d'Internet

L'université d'Ottawa a accordé une chaire et un programme de recherche de sept ans au philosophe Pierre Lévy. L'occasion pour cet utopiste, considéré en France comme un « fondamentaliste » d'Internet, d'approfondir ce champ de recherche

## OTTAWA

de notre envoyé spécial

L'essentiel : une connexion à Internet. Pour se raccrocher au monde grâce à ses deux ordinateurs portables qui trônent sur un bureau vierge de tout document. Sur les étagères encore largement clairsemées se côtoient des traductions en russe, coréen, brésilien ou anglais de ses livres *Cyberculture* et *Qu'est-ce que le virtuel ?*

Dans la matinée, son nom a été ajouté sur la porte. En ce jour d'octobre où la température inciterait à ressortir la veste polaire, Pierre Lévy n'a qu'un grand châle en laine blanc sur les épaules pour prendre possession de son nouveau bureau, au premier étage d'un petit immeuble de style victorien. Pour cette rentrée 2002, l'université d'Ottawa vient de lui accorder une chaire et un programme de recherche de sept ans sur l'intelligence collective. L'occasion pour le philosophe français expatrié au Canada d'approfondir un champ qu'il déchiffre depuis plus de dix ans. Avec le ferme espoir d'en faire une discipline à part entière.

« Mon ambition est de créer un nouveau champ scientifique dans



*l'étude de la coopération intellectuelle. L'intelligence collective est une approche de la société qui considère les groupes humains (une entreprise, une ville ou l'humanité elle-même) comme des systèmes cognitifs qui créent, innovent et inventent. L'objectif de ce programme de recherche est de modéliser les processus d'intelligence collective pour les tester et les améliorer. Nous sommes en train de mettre en place une communauté virtuelle qui réunira 150 correspondants de par le monde, qui mesureront ici l'efficacité du e-learning et des processus d'apprentissage collectif, là les expériences de cyberdémocratie locale. Il s'agit d'un passage à la pratique, à l'expérimentation.* »

Ainsi, l'utopiste Pierre Lévy, qui soutient dans ses derniers écrits que « l'évolution cosmique et culturelle culmine aujourd'hui dans le monde virtuel du cyberspace », a-t-il décidé de mettre ses analyses prospectivistes à l'épreuve de la réalité.

## ÉLABORER UN LOGICIEL LIBRE

« Je suis persuadé que le monde tournera plus rond si, progressivement, on s'engage dans une culture de l'intelligence collective. La finalité ultime et éthique de ce travail est de la mettre en œuvre, de la propager. Nous allons ainsi essayer de créer un logiciel libre – sans doute avec l'aide d'une grande entreprise française – que pourront s'approprier les communautés pour améliorer leurs processus de coopération intellectuelle. »

Le philosophe se fait historien pour rappeler les inventions de l'esprit humain. L'écriture et la mise en place de nouvelles formes d'organisation sociale autour des villes. L'alphabet qui jette les bases de la

démocratie et de la citoyenneté en rendant lisible la loi. L'imprimerie qui, grâce à une plus grande diffusion des idées à travers les revues ou les journaux, débouche sur les Lumières, la révolution industrielle et les droits de l'homme. « Je crois que, avec le développement du Réseau, nous allons vivre des mutations politiques, économiques et culturelles comparables. Le fait que toutes les productions de l'esprit soient reliées dans un même hypertexte qu'est le Web n'est pas un petit événement dans l'écologie des idées. Et ce n'est pas un hasard si la communauté scientifique, qui pratique de la manière la plus intense la coopération intellectuelle, a été celle qui a développé Internet pour son propre usage. Aujourd'hui, une accélération des processus d'intelligence collective permet à chacun de s'exprimer et de dialoguer de façon autonome, décentralisée et à faible coût. »

En France, les thèses de Pierre Lévy lui ont valu d'être catalogué dans la catégorie des « fondamentalistes » d'Internet par beaucoup, à commencer par son ancien ami, le sociologue et spécialiste de la communication Philippe Breton, qui lui reproche ses élans « profondément

mystiques et prophétiques ». Le choix du Canada ? « Ce n'est pas un hasard. C'est ici que j'ai compris, il y a quinze ans, l'importance de l'hypertexte. Et la société nord-américaine est beaucoup plus tournée vers l'avenir. »

On a pourtant parfois du mal à suivre le prospectiviste quand il explique que la « cyberdémocratie "ouvre" une nouvelle ère du dialogue politique emmenant la démocratie vers un stade supérieur » ou qu'il envisage l'« élection d'un président de la Fédération mondiale au suffrage universel par Internet ».

Pour Pierre Lévy, la cyberdémocratie n'en est qu'à ses débuts. Et le philosophe de souligner la participation accrue de la population à l'espace public, notamment à travers les forums de discussion. Le cyberspace favorise l'apparition d'un espace public mondial où existe une liberté d'expression et d'association à l'échelle mondiale qu'on n'a jamais connue jusqu'ici. Et le mouvement antimondialisation est à l'avant-garde de cette opinion publique mondiale active à travers le Réseau. Du côté des Etats, la volonté politique est forte de développer le e-gouvernement en réorganisant l'administration autour du citoyen.

« Alors pourquoi, dans le futur, ne pas élire un président d'une Fédération mondiale par Internet ? », s'exclame Pierre Lévy. Rappelons-nous que le suffrage universel était une chose impensable il y a trois siècles ! Or le Web n'a que 10 ans, ce qui n'est rien à l'échelle de l'évolution de la culture. En 1990, soit trois ans avant l'émergence du Web, j'expliquais dans *Les Technologies de l'intelligence* (La Découverte, 1990) que tous les ordinateurs seraient interconnectés et que tous les textes seraient réunis dans un seul et même hypertexte. On m'a ri au nez ! En 1992, avant la mode du knowledge management [gestion des savoirs], je développais les « arbres de connaissances ». On m'a accusé d'être totalitaire car je préconisais la mise en transparence des savoirs des groupes. Aujourd'hui, tous les managers parlent de partage des connaissances. Ce qui est impensable aujourd'hui sera peut-être évident demain. »

Pierre Lévy dispose de sept ans pour confronter ses thèses au terrain et convaincre qu'il a eu raison avant tout le monde.

Stéphane Mandard  
(Le Monde interactif)

## L'informatique dans la société

Né en 1956 à Tunis, Pierre Lévy soutient vingt-trois ans plus tard, à la Sorbonne, son mémoire de maîtrise d'histoire « Enseignement, communication et savoir en société informatisée », sous la direction de Michel Serres. Elève de Cornelius Castoriadis à l'EHESS, il consacre son mémoire de DEA aux relations entre l'informatique et l'Occident avant d'obtenir son doctorat de philosophie pour un travail sur l'idée de liberté dans l'Antiquité. Professeur au département hypermédia de l'université Pari-VIII, puis à l'université du Québec de Trois-Rivières depuis 1989, il rejoint Ottawa en octobre 2002, où il obtient une chaire d'intelligence collective rattachée aux départements de communication et de psychologie cognitive. Auteur d'une douzaine d'ouvrages dont *L'intelligence collective* (1994) et *Cyberdémocratie* (2002), il a remis plusieurs rapports sur l'impact culturel et politique d'Internet à l'Union européenne.

## Des robots anthropomorphes pour entrer en contact avec les autistes

« SI VOUS lui montrez la Lune, le robot regardera probablement le doigt. » Brian Scassellati le reconnaît volontiers, les robots sont encore comme l'idiote du proverbe chinois, incapables d'interpréter les indices visuels et moteurs qui sont à la base des interactions sociales chez les humains. Mais ce jeune chercheur du département d'informatique de l'université Yale n'en fonde pas moins de grands espoirs sur la capacité des androïdes à interagir à l'avenir avec leurs créateurs. Et même, comme il l'a présenté lors d'un récent colloque consacré aux robots parlants organisé au musée des Arts et métiers lors des 19<sup>es</sup> rencontres Image et Science, d'aider les autistes à apprendre à communiquer.

### INSTRUMENTS THÉRAPEUTIQUES

L'autisme, longtemps attribué à un défaut dans la relation mère-enfant, paraît de plus en plus être d'origine organique. Il se traduit notamment par une incapacité à répondre à des indices de « réciprocité sociale », comme des gestes de pointage d'objets, des regards conjoints ou des jeux d'imitation, rappelle Brian Scassellati. « Lorsqu'ils visionnent un film, les autistes ne regardent pas les yeux des protagonistes, alors que c'est l'essentiel de ce qui capte l'attention des gens normaux », rappelle-t-il. Des expériences de massage, lors de la projection, d'une grande partie de la scène pour ne laisser visibles que les visages des acteurs ont montré que les autistes avaient mieux compris l'intrigue. Comme si un plus faible

nombre d'indices visuels facilitait l'interprétation.

L'idée de Brian Scassellati et des cliniciens du centre d'étude infantile de Yale consiste donc à mettre au point un robot anthropomorphe capable d'interagir de façon très sélective avec des enfants souffrant d'autisme, afin de développer, pas à pas, leur capacité d'attention. Le but est d'abord de favoriser le diagnostic, d'évaluer le succès des traitements entrepris, mais aussi d'en faire des instruments thérapeutiques.

« Les enfants trouvent ces machines très fascinantes, assure Brian Scassellati. Nous allons donc essayer de les familiariser avec un robot, puis d'introduire des capacités sociales les unes après les autres. » L'intérêt du robot, par rapport au thérapeute, étant sa capacité à travailler sans faiblesse ni lassitude sur de longues périodes en ne faisant varier que quelques indices.

« Le plus difficile est de rendre les robots capables d'interpréter le langage du corps », admet Brian Scassellati, instruit par son passage dans le laboratoire d'intelligence artificielle du MIT où il a côtoyé le robot-tronc Cog et travaillé sur Kismet, un automate doté d'étonnantes capacités d'expression faciale. Il travaille désormais à la mise au point d'une tête de robot ayant la taille et la mobilité de celle d'un enfant d'un an, afin d'étudier le développement social chez l'enfant. « Nous n'en sommes qu'au tout début », prévient-il.

Hervé Morin

www.landrover.fr

3 ANS GARANTIE

**Freelander Arusha. A partir de 22 900€.**  
**Visiblement, vous n'êtes pas seul sur l'affaire.**

**SÉRIE LIMITÉE ARUSHA**  
Grilles de phare avant  
Cache-roue de secours Arusha  
Inserts de tableau de bord exclusifs  
Autoradio CD avec commandes au volant  
Essence ou Td4 Common Rail\*\*\*, 3 ou 5 portes

Air conditionné  
Anti-patinage ETC aux 4 roues  
Airbags conducteur et passager  
Contrôle d'adhérence et descente HDC  
ABS avec répartiteur électronique de freinage EBD

**Votre Freelander Td4 Arusha pour 396€/mois\*\*** | offre valable jusqu'au 31.12.02

**LAND-ROVER**  
**BIENVENUE AILLEURS**

\*\*Offre de location avec option d'achat, hors assurances facultatives, réservée aux particuliers, sur les modèles Freelander Arusha, valable du 20/10/02 au 31/12/02. Exemple pour un Freelander 3 portes Td4 Arusha, au prix recommandé au 01/09/02 de 26 200 euros TTC, après un apport de 40 % (soit 25 % de premier loyer soit 6 550 euros et 15 % de dépôt de garantie soit 3 900 euros) suivis de 47 loyers de 395,88 euros, et une option d'achat de 15 % soit 3 900 euros, soit un coût total d'acquisition de 29 680,45 euros. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Land Rover Financial Services / FCE Bank PLC - succursale France - 34, rue de la Croix de Fer 78174 Saint-Germain en Laye Cedex - N° SIREN 392 315 776 RCS Versailles.  
\* Série limitée à 1500 exemplaires. Prix recommandé du Freelander 3 portes 1.8i Arusha au 01/09/02. Prix de revente présenté : 23 400 euros avec option peinture métallisée. Land Rover France, S.A. au capital de 38 112 euros - SIREN 430 473 652 RCS Versailles, 18R France 2002. Circulation sur voies autorisées uniquement. (L) Au 1er éché \*\*\*Range commune.

# La NBA fait de plus en plus appel aux joueurs non américains

**Basket-ball** • La ligue nord-américaine, dont le championnat débute mardi, est en voie d'internationalisation. Alors que le basket américain digère difficilement son échec du championnat du monde, les joueurs européens et chinois sont de plus en plus nombreux à réussir dans les clubs de NBA

## NEW YORK

correspondance

L'Amérique a-t-elle la mémoire qui flanche ? Près de deux mois se sont écoulés depuis la déroute américaine au championnat du monde de basket-ball d'Indianapolis et, alors que le championnat de la NBA, la ligue professionnelle nord-américaine, doit débiter mardi 29 octobre, rien ne laisse deviner une situation de crise. Les matches de préparation du mois d'octobre, destinés à peaufiner les derniers réglages, se sont déroulés dans une ambiance bon enfant, et les spots publicitaires glorifiant le jeu estampillé NBA continuent de déferler sur les écrans.

Le malaise est pourtant bien réel. Le souci n'est pas d'ordre financier, la « Grande Ligue » affichant toujours une prospérité inégalée en ce domaine. Le vrai motif d'inquiétude, c'est la santé du basket américain. Longtemps valeur de référence sur l'échiquier mondial, le modèle NBA doit aujourd'hui se remettre en question. A Indianapolis, les joueurs de la ligue nord-américaine, vaincus en cinquante-huit rencontres internationales, ont essuyé trois revers cuisants, devant l'Argentine, la Yougoslavie et l'Espagne.

Trois claques qui ont mis en évidence les carences du basket améri-

cain. Là où l'Argentine développait une merveille de jeu collectif, la sélection des Etats-Unis s'est entêtée à pratiquer un jeu prévisible, en un contre un, mettant à nu sa faible capacité d'adaptation. Frustrée en attaque, cette « Dream Team » qui ne méritait plus vraiment son nom a également affiché un laxisme et une naïveté défensive indignes d'une équipe labellisée NBA.

« Les principes de base sont en perte de vitesse chez nous, s'inquiète Eddie Johnson, ancien joueur NBA de 1981 à 1999. La promotion du basket, ici, est aujourd'hui faite autour des dunks et des actions spectaculaires. Il nous faut changer nos méthodes. Nous avons oublié l'art de tirer au panier, de bouger sans le ballon. Il nous faut développer un jeu d'équipe et arrêter le jeu en un contre un. Si nous ne faisons rien, nous allons perdre encore et encore. Je suis concerné par le chemin pris par le basket dans notre pays, tout le monde doit l'être. »

## S'OUVRIRE AU MONDE

Le catastrophisme n'est pourtant pas de mise : le creuset américain regorge toujours de talents. Les Kobe Bryant, Shaquille O'Neal et autres Kevin Garnett sont des joueurs d'exception. La densité athlétique, l'engagement physique, le



ERIC GAY/STAFF/AP

jeu spectaculaire et cette formidable assurance, présente chez tous les joueurs américains, sont des qualités indispensables pour réussir dans le basket d'aujourd'hui. Mais cela ne suffit plus... Referred sur elle-même et sur ses valeurs,

Le Chinois Yao Ming, des Houston Rockets, est l'attraction du début de saison de la NBA. Ce géant de 2,26 m, tout juste âgé de 22 ans, symbolise l'évolution de la ligue nord-américaine, qui s'ouvre de plus en plus aux talents venus des cinq continents.

L'Amérique du basket doit s'ouvrir au monde. Certains acteurs de la NBA refusent pourtant encore toute idée de remise en question.

« Non, il ne faut rien changer, il ne faut pas prendre les méthodes d'autres pays, affirme Vin Baker,

membre de la Dream Team lors des Jeux de Sydney, en 2000. Nous avons de grands entraîneurs et, même si le monde nous rattrape, nous allons nous reprendre la prochaine fois. Nous produisons encore des joueurs comme Allen Iverson, Tracy McGrady et Vince Carter, c'est donc que notre système n'est pas si mauvais. »

## INSUFFISANCES AMÉRICAINES

A l'instar du football, sport dans lequel la concurrence entre nations garantit une évolution perpétuelle, le niveau international du basket a progressé depuis une vingtaine d'années grâce aux confrontations et aux échanges internationaux. Les Etats-Unis ont certes favorisé ce phénomène, à travers la promotion de la NBA, mais ils n'ont paradoxalement pas cherché à s'améliorer eux-mêmes en s'intéressant à ce qui se faisait à l'étranger. La NBA ne s'est ainsi ouverte véritablement aux joueurs étrangers que ces dernières années.

Séduits par le potentiel de joueurs au bagage technique souvent plus fourni que celui de leurs homologues américains, les dirigeants des franchises de la NBA ont puisé hors de leurs frontières, notamment en Europe. Mais il n'est venu à aucun d'entre eux l'idée d'importer aux Etats-Unis

les méthodes d'entraînement qui ont permis de façonner cette nouvelle génération de joueurs plus mûrs, plus performants.

« Nos jeunes doivent se sentir concernés, parce que, s'ils ne se réveillent pas, ils vont se faire piquer leur travail par des joueurs européens. Ces derniers sont en avance sur les nôtres, explique Bob MacAdoo, vedette des années 1970 (il fut désigné meilleur joueur de la NBA en 1975), qui rejoignit le championnat italien dans les années 1980. Ils travaillent tout le temps, et cela paye. En dehors de quatre ou cinq joueurs américains d'exception que l'on verra toujours dans les premières places, le premier tour de la draft [marché organisé une fois par an lors duquel les franchises NBA recrutent leurs jeunes joueurs] va appartenir dans les années à venir aux joueurs étrangers. »

Riches à la fois de la formation acquise dans leur pays d'origine et du savoir-faire américain, après une logique phase d'adaptation au style de la NBA, ces joueurs étrangers ne sont plus des oiseaux rares, comme le fut le Croate Toni Kukoc au début des années 1990, mais sont de plus en plus nombreux à réussir. Au championnat du monde d'Indianapolis, en septembre, les performances de l'Allemand Dirk Nowitzki (Dallas Mavericks), meilleur joueur de la compétition, de l'Espagnol Pau Gasol (Memphis Grizzlies) et des Yougoslaves Predrag Stojakovic et Vlade Divac (Sacramento Kings) ont souligné cruellement les insuffisances de la sélection des Etats-Unis.

La réussite de ces joueurs servira peut-être d'inspiration et d'exemple aux décideurs et aux acteurs du basket américain. « De toutes les manières, le changement est en marche, prévient Bob McAdoo. La NBA est amenée à ressembler de plus en plus à la NHL [la Ligue nationale de hockey, désormais dominée par les joueurs européens]. C'est dommage pour nos joueurs, mais c'est ainsi. D'ici quelques années, la NBA va devenir une ligue mondiale, et c'est une bonne chose. Sur les parquets, je ne vois pas de différence entre un Chinois, un Européen, un Sud-Américain ou un Australien : "basket-ball is basket-ball". »

P. GI.

Pascal Giberné

## Yao Ming, géant chinois de 2,26 m, est la nouvelle coqueluche du public nord-américain

### NEW YORK

correspondance

L'humour chinois ne s'est pas encore taillé de réputation internationale. Grâce à Yao Ming, géant de 2,26 m pour 134 kilos, cela va peut-être changer. Au printemps 2000, se prêtant à une séance de photos pour un magazine américain en compagnie de deux autres joueurs de l'équipe nationale chinoise, Wang Zhizhi (2,15 m) et Mengke Bateer (2,12 m), Yao Ming a froncé les sourcils en entendant le photographe exprimer le désir de réaliser le portrait des trois hommes au pied de la muraille de Chine. « Pourquoi veux-tu nous amener là-bas ? », s'est écrié Yao Ming. Tu es aveugle ? Nous sommes la muraille de Chine ! »

Premier sportif à avoir été reçu par un président chinois, Jiang Zemin en l'occurrence, Yao Ming, arrivé premier de la dernière draft et recruté par les Houston Rockets, est la sensation du début de saison de la NBA. Après les pionniers Wang Zhizhi et Mengke Bateer, arrivés en NBA en 2000, Yao Ming

est considéré par les spécialistes comme un joueur susceptible d'apporter une nouvelle dimension au jeu de basket.

En progrès, mais toujours quantité négligeable sur l'échiquier mondial du basket, comment la Chine a-t-elle bien pu produire un tel phénomène ? Le facteur génétique a tout d'abord constitué un élément fondamental. Fils unique d'un père mesurant 2,08 m et d'une mère de 1,90 m, tous deux anciens joueurs de l'équipe nationale, Yao Ming est né avec un ballon dans les mains. Tout n'a pourtant pas été facile. Son premier entraîneur se souvient qu'à l'âge de 9 ans, Yao n'aurait pas beaucoup de basket : trop maigre, peu doué, il se faisait constamment bousculer par les autres enfants.

Malgré cela, à 12 ans, la fédération chinoise l'envoyait en formation à l'Académie des sports de Shanghai. Pendant huit années, les entraîneurs chinois y ont affiné son jeu, renforcé son physique, à raison de cinq heures d'entraînement quotidien. La formation ne s'arrêterait pas là : Yao a ingurgité des heures et des heures de cassettes vidéo, afin de se familiariser avec le jeu des plus grands pivots de la NBA. Interrogé sur ses influences, le jeune homme explique avoir particulièrement étudié la vitesse de déplacement de Hakeem Olajuwon, pivot des Houston Rockets, et analysé les qualités de passeur de son joueur préféré, le Lituanien Arvidas Sabonis. « J'adore la manière dont il réfléchit sur un terrain, explique-t-il. C'est un joueur complet, très intelligent, avec une qualité de passe rare pour un pivot. Il sait toujours exploiter une erreur de la défense. Rien n'est fait au hasard. J'aime ce genre de basket réfléchi. »

« POTENTIEL EXTRAORDINAIRE »

L'Amérique a découvert toute l'étendue du talent de Yao Ming lors du championnat du monde, début septembre, où il a sidéré les observateurs par son sens du jeu, sa densité athlétique et ses qualités de shooteur. « Ce garçon a un potentiel extraordinaire, il va devenir un très bon joueur, assure le pivot américain David Robinson. Il va lui falloir un

temps d'adaptation, mais, un fois passé ce cap, il va avoir un impact énorme. » A tout juste vingt-deux ans, Yao Ming est encore un joueur en devenir. Encore « frêle », il a été balayé de la raquette sans ménagement par ses adversaires lors des matches d'avant-saison et s'est retrouvé plus d'une fois à terre. L'acclimatation aux joutes de la NBA promet d'être rude.

Pourtant, du côté de Houston, les dirigeants et les supporters sont ravis. Moribonde depuis ses titres de 1994 et 1995, la franchise texane désespérait de retrouver le haut du pavé. Depuis l'arrivée de Yao Ming, l'entraîneur Rudy Tomjanovich et la star de l'équipe, l'arrière Steve Francis, se reprennent à rêver. « Je suis ravi par l'arrivée de Yao. Avec lui, notre équipe n'a jamais été aussi talentueuse, s'emballe Steve Francis. En conséquence, les play-offs deviennent un objectif logique. Après, le ciel sera notre seule limite... »

## La formule 1 tente de se refaire une beauté

**Automobilisme** • Les changements devraient toucher les qualifications et le barème de points

LA MONTAGNE aurait-elle accouché d'une souris ? La commission de la formule 1 de la FIA (Fédération internationale de l'automobile) était réunie à l'hôtel Hilton de Londres Heathrow, lundi 28 octobre, pour y plancher sur des solutions à apporter en vue de rendre plus attractive la discipline reine des sports mécaniques, soumise à une baisse sensible de son intérêt sportif et de son audience. Au final,

la commission a fait une série de propositions visant surtout à réduire les coûts pesant sur les écuries. Ces modifications ne devraient pas permettre d'augmenter sensiblement le nombre de dépassements sur la piste, le nerf de la course automobile. Ces changements seront soumis pour validation au conseil mondial de la FIA qui doit se tenir jeudi 12 décembre à Monaco.

► **Qualifications.** Au lieu d'une seule séance le samedi, il se tiendrait dorénavant deux séances, le vendredi et le samedi, de 13 heures à 14 heures Chaque voiture, qui sera seule en piste, n'effectuera qu'un seul tour chronométré. L'ordre de passage du vendredi tiendra compte du classement du championnat du monde (pour le premier grand prix de 2003, l'ordre retenu sera celui du classement de la saison 2002). L'ordre de départ du samedi sera l'inverse du résultat de la veille, le plus rapide s'élançant le dernier.

► **Essais libres.** Les séances sont maintenues le vendredi de 11 heures à 12 heures et le samedi de 9 heures à 9 h 45 et de 10 h 15 à 11 heures. En outre, si au moins trois écuries s'engagent avant le 15 décembre à ne pas effectuer plus de dix jours d'essais privés entre le 15 mars et le 1<sup>er</sup> novembre 2003, elles pourront, chaque vendredi de grand prix, en effectuer entre 9 heures et 11 heures. Les pilotes essayeurs et les voitures de réserve pourront prendre part à ces séances.

► **Attribution des points au classement.** Un nouveau barème de points serait utilisé. Les points seraient attribués aux huit premiers arrivés – contre six auparavant – selon la série suivante : 10 points au vainqueur, 8 au deuxième, puis 6, 5, 4, 3, 2 et 1. Cette décision est destinée à valoriser les petites écuries.

► **Consignes des écuries.** Suite à l'épisode du Grand Prix d'Autriche, au cours duquel Rubens Barrichello avait dû céder sa place de leader à Michael Schumacher sur ordre de l'écurie Ferrari, les consignes des

écuries qui pourraient interférer sur les résultats de la course sont dorénavant interdites. Cette mesure ne pourra cependant pas empêcher que des décisions similaires soient prises dans la plus grande discrétion, éventuellement à l'insu des intéressés eux-mêmes.

► **Pneus.** Pour chaque grand prix, les écuries seront autorisées à utiliser deux différents types de pneus pour piste sèche. Jusqu'à présent, les manufacturiers livraient les deux mêmes types de pneus secs à toutes leurs écuries. Cette mesure permettra à chaque manufacturier de travailler de façon plus personnalisée avec les écuries qu'il « chausse », comme le faisait déjà de facto Bridgestone avec Ferrari, aux dépens des autres écuries fournies par le manufacturier japonais. Michelin, son concurrent, pourra aussi travailler à la carte avec chacune des écuries qu'il équipe.

► **Grand Prix de Belgique.** Parmi les décisions prises à Londres, la plus spectaculaire – et la plus paradoxale vu l'intérêt particulier accordé par les pilotes à cette épreuve – concerne la suppression du Grand Prix de Belgique, couru sur le circuit de Spa-Francorchamps, en 2003. L'entrée en vigueur d'une nouvelle loi interdisant la publicité sur le tabac à partir du 1<sup>er</sup> août 2003 (avant 2006, date officielle retenue par l'Union européenne pour généraliser cette interdiction) est à la base de la décision, justifiée par la FIA par le fait que l'unanimité des écuries n'a pas été obtenue sur le sujet.

Jean-Jacques Larrochelle

## Michel Mézy n'est plus l'entraîneur de Montpellier

**ENTRAÎNEUR** du club de football de Montpellier, actuellement en position de relégable en Ligue 1 (18<sup>e</sup>), Michel Mézy a été démis de ses fonctions lundi 28 octobre, a annoncé le président du club, Louis Nicollin. L'intérim sera assuré par son adjoint, Gérard Bernardet. Louis Nicollin ne lui a pas encore choisi de successeur, indiquant qu'il se « laissait le temps ». « Le nouvel entraîneur ne sera pas issu du club, car cela créerait des jalousies », a déclaré le président montpellierain. Michel Mézy, qui avait remplacé Jean-Louis Gasset lui-même remercié en novembre 1999, a passé la quasi-intégralité de sa carrière à Montpellier, à l'exception d'un intermède à Nîmes entre 1990 et 1994.

### DÉPÊCHES

► **FOOTBALL : l'AS Monaco pourrait se séparer de certains de ses joueurs pour renflouer ses caisses,** affirme Jean-Louis Campora, le président du club monégasque, mardi 29 octobre, dans un entretien paru dans *France Football*. Ces ventes pourraient compenser les difficultés financières du club. Lors de la saison 2001-2002, explique Jean-Louis Campora, « nous avons enregistré un déficit d'exploitation d'environ 100 millions de francs [15 millions d'euros]. C'est la deuxième année d'affilée que notre exercice présente une balance négative ».

► **SKI ALPIN : Jean Béranger a démissionné de la présidence de la Fédération française de ski (FFS),** lundi 28 octobre, et souhaite une démission collective du comité directeur, convoqué à cet effet mardi 5 novembre. Jean Béranger, 65 ans, avait été élu le 6 juillet à la tête de la FFS, succédant à Bernard Chevallier, qui a ensuite contesté le déroulement de l'assemblée générale et l'élection du comité directeur. Bernard Chevallier a engagé un recours en annulation devant le tribunal de grande instance d'Anney, qui sera examiné le 14 novembre.

► **TENNIS : le Français Arnaud Clément a réussi son entrée au tournoi de Paris-Bercy** en battant au premier tour l'Allemand Rainer Schüttler (7-5, 6-3), lundi 28 octobre, alors que le Brésilien Gustavo Kuerten a été battu d'entrée par le qualifié tchèque Radek Stepanek (4-6, 6-3, 7-6), classé à la 68<sup>e</sup> place mondiale.

► **VOILE : le Défi Areva s'est incliné face à Prada Challenge,** mardi 29 octobre en baie d'Auckland, pour la reprise du deuxième Round Robin de la Coupe Louis-Vuitton, après quatre jours d'interruption en raison de vents trop forts. Le défi français a mené pendant près de la moitié de la course, mais le voilier italien mené par Francesco de Angelis s'est finalement imposé d'une minute et quatre secondes. Le Défi Areva, qui a enregistré onze défaites en autant de régates, a obtenu le report de la régata qu'il devait disputer mardi après-midi face aux Britanniques de GBR Challenge en raison d'un problème technique.

Parce que le cuir est comme une seconde peau, nous exposons le 1<sup>er</sup> choix.

Steiner, Burov, Duvivier, Robustaflex, Dorsaconfort, Hag... seules les plus grandes marques siègent à l'espace confort Topper : sur 4 niveaux d'exposition, la pleine fleur du mobilier contemporain, des fauteuils de relaxation et de bureau.

Du 3 novembre au 28 novembre 2002, des conseils, des idées et des prix qui donnent matière à vos envies. Ouverture exceptionnelle les 1<sup>er</sup> et 11 novembre ainsi que les dimanches 16, 17 et 24 novembre.

**TOPPER** LE PLUS GRAND ESPACE CONFORT À PARIS DEPUIS 1926

63 rue de la Convention - Paris 15<sup>e</sup>. Tél. : 01 45 77 80 40. N<sup>o</sup> Boucicaut, parking gratuit.

# Le chocolat tient Salon à Paris

Cinq centième anniversaire de l'arrivée en Europe de cette fève amère et mystérieuse. Panorama des usages

**94 % DES FRANÇAIS** croquent ou boivent du chocolat ; 58 % préfèrent le chocolat noir, 39 % le chocolat au lait. Le chocolat blanc n'intéresse guère que 3 % d'entre eux. Qu'auraient-ils répondu si on leur avait demandé laquelle ils préféreraient des matières grasses végétales, de l'illipé, de l'huile de palme, du karité, du kogum gurgi ou du noyau de mangue, désormais autorisées dans la fabrication du chocolat depuis l'adoption par le Parlement européen d'une directive fort controversée qui autorise l'emploi d'ingrédients autres que le beurre de cacao ?

La guéguerre qui durait depuis trente ans entre, d'une part, la puissante industrie chocolatière et ses alliés des pays de l'Europe du Nord d'un côté et, de l'autre, les artisans s'est achevée au détriment de ces derniers, malgré le renfort du Club des croqueurs de chocolat, la ferme opposition des associations en faveur du commerce équitable et des pays producteurs (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Pour autant, cette disposition européenne, qui ne sera appliquée qu'en 2003, ne devrait pas changer grand-chose si l'on en croit Robert Linxé (La Maison du chocolat) : « Pour ce qui est du chocolat industriel, il ne faut pas se tromper : ils utilisaient ces matières grasses depuis longtemps, mais le cachaient. Il ne reste plus qu'à espérer que les consommateurs, qui autrefois étaient de simples amateurs passifs, feront l'effort de rechercher la qualité. » C'est apparemment l'objectif du Salon du chocolat, où industriels et artisans, bras dessus, bras dessous, présentent les uns des animations, les autres des produits qui peuvent encore satisfaire cette passion du chocolat, héritée de l'enfance.

Plante amère, mystérieuse, le cacao est devenu une production de masse. Toute l'Europe s'est mise à consommer du chocolat depuis la découverte, en 1502 – le Salon célèbre ce cinq centième anniversaire – de *Theobroma Cacao* – un arbre de 4 à 5 mètres de haut de la famille des stérulacées. C'est lors de son quatrième voyage que Christophe Colomb repère cette plante dont les habitants de Guanaja lui offrent les fèves, qui leur servent de monnaie et avec lesquelles ils préparent une boisson.

C'est une plante d'ombre à feuilles persistantes. Elle aime les sols profonds que la forêt tropicale lui offre. Le cacaoyer produit des baies ovoïdes, les cabosses, dont les graines violacées sont séchées au soleil, puis grillées.



Devenues brunes, on ôte les téguments. On pile la pâte, on la râpe ; on ajoute vanille, muscade, citron et cannelle. Aujourd'hui, les graines du cacaoyer sont décortiquées, nettoyées, torréfiées, concassées et mélangées. Un travail précis et complexe qu'exécutent la grande industrie et l'artisan parfois. Ils font la même besogne, seuls le goût et la succulence diffé-

## C'est une plante d'ombre qui aime les sols profonds des forêts tropicales

rent. Qu'est-ce qu'un grand chocolat ? Un parfum profond et suprême jouant de la puissance d'arômes soutenus par des notes à la fois amères et sucrées, dont la finesse dépend de la provenance. Il existe trois variétés de cacaoyers, les criollos du Mexique, d'Amérique centrale et de Colombie, qui produisent un cacao très fin et délicat ; les forasteros, du Brésil et d'Afrique occidentale – le gros de la troupe de la production mondiale – et les trinitarios, du Venezuela, de Ceylan et d'Indonésie, dont les fèves, les plus fines, sont parmi les plus prisées.

Hormis le ragoût de dinde pimenté au chocolat de la cuisine mexicaine (*mole poblano*), et, dans la cuisine française, un emploi discret dans les grandes sauces de gibier liées au sang ou bien avec la lamproie à la bordelaise en matelote au vin rouge, l'emploi du choco-

lat était jusque-là réservé au dessert. On connaissait aussi les calmars de la cuisine catalane et le lapin au chocolat (*conejo con chocolate*) qui ont inspiré peu ou prou les cappelletti de lapin à la sauce au chocolat de Ferran Adria (Restaurant El Bulli à Roses en Espagne) ; on savait aussi que le chocolatier Galler proposait un menu tout chocolat à Uccle et Namur en Belgique. Depuis quelque temps, le chocolat gagne du terrain chez les chefs : la triple côte d'agneau au jus café chocolat et ail écrasé aux aromates de Guy Martin (Grand Vefour) s'impose comme une classique. Et Alain Senderens, chez Lucas-Carton, précise même le millésime de la récolte des fèves de cacao : « coulant de Samana 2001 pur cacao de Saint-Domingue ». Les grands amateurs, aujourd'hui, s'intéressent à la provenance, au cru, autant qu'à l'élaboration du chocolat. Pierre Marcolini, en Belgique, fait figure de pionnier avec une production d'une extrême délicatesse, quand ses compatriotes (consommation annuelle : 8,4 kg par habitant ; en France : 6,6 kg) ont longtemps aimé les chocolats de texture épaisse, enrichis de beurre et de crème.

Le Salon du chocolat présente cette année un tour d'Europe des usages alimentaires du chocolat, intéressant panorama où chacun revendique un apport, un ajout, une coutume nouvelle dont la somme constitue une civilisation du chocolat. Les Hollandais le préfèrent en poudre, reconnaissant à Van Houten d'en avoir démocratisé l'usage au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Espagnols n'ont pas oublié la conquête du Mexique, lorsque

Hernan Cortez donnait déjà à Charles Quint, en 1520, la recette du vrai chocolat de Moctezuma, l'autre empereur déchu : « une livre de cacao, une livre de sucre blanc, deux onces de vanille, quatorze de piments, une demi-once de clous de girofle, trois vanilles de Campêche et rocou », préparée encore aujourd'hui, peu ou prou, en Espagne, selon l'adage : « Les choses sont claires, mais le chocolat doit être épais. »

Le chocolat ne pénètre en France qu'en 1615, pour le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. L'Europe est envahie par le parfum du chocolat, mais il est devenu léger, parfumé seulement de cannelle et de vanille. L'Europe des goûts et des coutumes partagés n'a pas attendu l'euro pour se faire. « La nouveauté, c'est vieux comme le monde, disait Jacques Prévert ! »

Jean-Claude Ribaut

- Salon du chocolat : du 31 octobre au 3 novembre 2002. Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, 75001 Paris.
- Lire : Guide du Club des croqueurs de chocolat. Julie Andrieu. 1998, Stock, 12,96 €.
- 100 % chocolat : la saga du chocolat (40 recettes). Hervé Robert et K. Khodorowski. Solar 2001. 192 p., 30 €.

## BOUTEILLE

### Rioja

**VIN ROUGE RESERVA 1998**  
**MARQUÉS DE RISCAL**

Les vignobles de Rioja comptent parmi les moins denses du monde tant l'alimentation en eau des sous-sols est faible ; la protection des monts Cantabriques leur évite les extrêmes climatiques. Les « réserve » de Marqués de Riscal sont élaborés à partir de raisins issus de vignes trentenaires de cépage tempranillo. Cet encépagement homogène assure une bonne structure tannique et une acidité qui inscrivent ces vins de caractère parmi les meilleurs de la Rioja. La couleur est intense, presque rouge grenat. En bouche s'expriment des arômes de fruits secs et de noyau de cerise ; l'acidité s'atténue et laisse place à un modelé tannique, des notes légèrement grillées, traduisant une certaine retenue. Le bois, américain, dans lequel a été conduit l'élevage de vingt-deux mois n'a pas laissé de traces inutiles. Voici une bouteille agréable à boire dès maintenant, en accompagnement de viandes grillées, d'un canard ou de volailles telles que la pintade. Vin rouge Reserva 1998. Marqués de Riscal : 18,40 € la bouteille TTC (prix indicatif).

Laurent Perrier Diffusion ; tél. : 03-26-58-91-22  
Marqués de Riscal S.A. www.marquesderiscal.com



## TOQUES EN POINTE

### Table d'Italie

**IL VIAGGIO**

Giovanni Perrone, dont nous avons signalé l'arrivée rue de Bourgogne, présente une carte d'automne qui renouvelle l'image de la cuisine italienne de cette adresse. Contraste des saveurs et des textures, voici le crostillant de poivrons grillés farcis aux saveurs du Sud, ou bien les gambas caramélisées au fruit de la passion et poivre noir. Les rougets sont parfumés au limoncello et accompagnés de toast de risotto milanais, le filet de turbot s'enrichit de saveurs d'orange et d'huile d'olive mêlées à une purée de haricots à la tomate. La série des pâtes et du risotto est enrichie de tagliolini aux quatre fromages (flambé à la grappa), et d'un risotto au tallegio et pétales de rose à la feuille d'or. Le chef, s'il entend donner une image professionnelle de la cuisine italienne, ne limite pas ses efforts à quelques produits prestigieux : filets de caille, pizza de pommes de terre, papardelle aux tomates séchées et aux pignons, osso-buco au vin au barolo. Parmi les desserts, soulignons l'exceptionnelle saveur du carpaccio de mangue au caramel de vinaigre balsamique. Quelques heureuses bouteilles des vins de la péninsule. Formule au déjeuner : 22 €-26 €. Menu : 30 €. A la carte, compter 40 €.

34, rue de Bourgogne, 75007 Paris ; tél. : 01-45-55-80-75. Fermé samedi midi et dimanche.

### Gastronomie

**LA TABLE D'ANVERS**

L'enfant terrible des fourneaux s'est assagi. Le voici dans un registre plus traditionnel où subsistent la passion pour le métier, ses techniques de pointe et quelques trouvailles aromatiques « dont le seul objet est de rendre savoureux les aliments ». L'accent est mis sur un menu au choix très ouvert, d'un crumble de tomate et pied de veau en ravigote à une savoureuse terrine de lièvre tranchée épaisse accompagnée d'un chutney de racines aux figues, d'un coq au vin de Gevrey-Chambertin, excellent, à une tête de veau onctueuse et ses légumes au bouillon parfumé. L'exigence est là, toujours, d'une cuisson précise et de saveurs maîtrisées et complexes. Les prix sont à la baisse ; alors, pourquoi boudier notre plaisir ? Les desserts qui firent autrefois courir le Tout-Paris gourmand sont aujourd'hui dans une veine d'un classicisme au goût du jour. La carte, courte et efficace, fait la part belle aux crustacés, à quelques poissons nobles, au pigeon et au gibier. Avec 700 références de vins du monde entier, à partir de 18 €, et quelques vins au verre, Christian Conticini, dans un élégant décor de bois blond, explore les voies d'une cuisine de la maturité sans rien abandonner de sa personnalité. Menus : 39 €-60 € (avec apéritif, vin et café compris). Menu dégustation : 85 €. A la carte, compter 90 €.

2, place d'Anvers, 75009, Paris ; tél. : 01-48-78-35-21. Fermé samedi midi, dimanche et lundi.

J.-C. R.

## Maroilles : fort au nez, doux en bouche

C'EST dans les années 1950 que les Nordistes ont connu leur heure de gloire fromagère. Le 13 juillet 1955 pour être précis, puisque c'est le jour où le maroilles a obtenu son appellation d'origine contrôlée (AOC). Une distinction que la région ne s'est plus vu attribuer, depuis, pour aucun autre fromage.

Pierre Androuet, fameux crémier âgé de 88 ans et qui publie ces jours-ci son *Dictionnaire des fromages du monde* (Le Cherche-Midi, 400 p., 23 €), définit ainsi l'objet : « Un fromage à pâte molle de forme carrée, fabriqué exclusivement avec du lait de vache. Fromage à saveur douce et puissante à la fois, relevée mais sans amertume. » Production monastique à ses débuts, il se targue d'avoir plus de mille ans d'existence, même si, en réalité, c'est l'abbaye de Maroilles qui a été fondée en 671, pas le fromage.

### UNE TROMPEUSE CARACTÉRISTIQUE

Les bénédictins tenaient toutefois commerce depuis fort longtemps de produits laitiers, et particulièrement d'un certain « craquegnon », fromage qui passe pour l'ancêtre du maroilles. Jean Gosselet, abbé supérieur, avait coutume de se faire précéder d'un envoi des fromages de son abbaye de Maroilles, quand il allait rendre visite à Charles Quint. Était-ce pour mettre celui-ci dans de bonnes dispositions ou pour éviter de voyager en compagnie malodorante ?

Car le maroilles dégage une odeur puissante. C'est d'ailleurs là une trompeuse caractéristique. En effet, même s'il est agressif au nez, il est en réalité assez doux au palais. « Désormais presque fade », regrettent certains amateurs, habitués aux maroilles d'antan. Le syndicat des fabricants et affineurs de maroilles ayant organisé, il y a quelques mois, une

série de tables rondes avec des consommateurs pour savoir quels pouvaient bien être les freins à l'achat de ce fromage nordiste à croûte lavée, les résultats furent quasi unanimes : « Ça sent fort ! » Les testeurs n'avaient pourtant pas été soumis à ce cousin du maroilles, une version salée et plus longuement affinée, que l'on appelle parfois le « gris de Lille », mais que l'on accoutre le plus souvent de l'exquis surnom de « puant macéré ».

### LE TRADITIONNEL FAIT TOUJOURS UN TABAC

Les narines délicates ne lui disant pas merci, il ne s'est donc vendu que 2 400 tonnes de maroilles l'an dernier. 90 % de la production est faite à partir de lait pasteurisé. Fauquet, la marque de maroilles la plus vendue, propose ce fromage en quatre tailles, Mais ce qui se vend majoritairement est le plus petit des formats, le quart (180 g), même si, régionalement le traditionnel, de 720 g, fait toujours un tabac. Guère plus de 200 tonnes de maroilles sont faites au lait cru. Hélas ! car c'est bien sûr celui-là qui est le plus intéressant. Son goût, plus complexe, plus riche, est forcément moins régulier qu'un maroilles pasteurisé. Ce dernier est en revanche bien suffisant quand il s'agit de le cuisiner. Au dernier Salon international de l'alimentation la maison Defroimont présentait d'ailleurs une tartine de maroilles surgelée... comme une réponse nordiste à l'envahissant panini.

Guillaume Cruzet

Maroilles fermier de la ferme du Verger pilote. En vente sur place, à Maroilles, 2,75 € les 180 g. Maroilles Fauquet. En vente en grandes surfaces, 2 € environ les 180 g.

**GASTRONOMIE**  
Publicités

### PARIS 5<sup>e</sup>

« Un des restos indiens les plus connus » (TELERAMA)  
**MAHARAJAH**  
72, bd Saint-Germain 5e  
21 € - 29 € - Climat.  
01.43.54.26.07 / T.L.J.

### PARIS 6<sup>e</sup>

**Le Saint-Gilles**  
Spécialités des Iles de la Réunion - Maurice - Seychelles  
Dîner aux chandelles  
Piste de danse  
Ambiance soleil de l'Océan indien.  
15, rue Jules Chaplain - 01 43 25 12 84  
M<sup>o</sup> Vavin/Notre Dame des Champs  
Cartes DC et AE acceptées

Retrouvez chaque semaine la rubrique  
"GASTRONOMIE",  
renseignements :  
01.42.17.39.63

**Restaurant de Haute Mer**  
*le bar à huîtres*  
Le menu "St. Jacques" 34€  
Toujours les Huîtres élevées à l'Île d'Oléron  
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse Vavin • 01 43 20 71 01  
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques St Michel • 01 44 07 27 37  
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais Bastille • 01 48 87 98 92  
http://www.lebarahuîtres.com

### L'IDÉE GOURMANDE DE LA SEMAINE

#### CUISINE BOURGEOISE ET ADDITIONS LÉGÈRES AU CONGRÈS MAILLOT

Où trouver un restaurant, un vrai, qui sert de 10h00 à 02h00 du matin, sans interruption ? Du côté de la porte Maillot, au Congrès éponyme bien sûr. Dîner tardif d'après spectacle, petit creux au cours de la journée ou tout simplement petit déjeuner copieux, ici, c'est à toute heure que le client est roi. D'autant qu'au service efficace et chaleureux s'ajoutent un cadre magnifique et une cuisine de qualité qui marie portions généreuses et additions légères. Ainsi l'incomparable menu "Club Affaires", avec sa salade gourmande de légumes frais et foie gras, son dos de cabillaud poché et vinaigrette à la framboise, son assiette de fromages et son baba

au rhum géant, vous régale de l'apéritif au dessert - vin compris - pour 32 €.

Quant aux amateurs de fruits de mer, ils trouveront ici, un choix exhaustif des meilleurs coquillages, crustacés et poissons, en arrivage quotidien des côtes françaises. Pour combler ce délicieux tableau - culinaire - sachez que le Congrès Maillot possède un service voiturier, très utile dans ce quartier.

#### Congrès Maillot

80, avenue de la Grande Armée - 75017 Paris.  
Tél. : 01 45 74 17 24

Ouvert 7 jours sur 7 jusqu'à 2 heures du matin.  
Service voiturier midi et soir.



# CULTURE

## CINÉMA

**Adolphe**, de Benoît Jacquot • Loin de la lourdeur du cinéma français en costumes et grands textes, le réalisateur réussit une magnifique adaptation du roman de Benjamin Constant, dynamitée de l'intérieur par le visage d'Isabelle Adjani, que personne n'avait aussi bien filmé depuis Truffaut

# La VOIX d'un homme face à la présence d'une femme

**CE SOIR**, il y a dîner de cérémonie au manoir. Harnachés de leurs plus beaux atours 1<sup>er</sup> Empire, les invités s'y pressent. Comme s'y presse la voix off, toute en tournures littéraires raffinées, mélancolie romantique et introspection sentimentale, puisqu'il s'agit de l'adaptation cinématographique d'un monument du roman français – le film, à en croire son générique, ne s'intitule d'ailleurs pas *Adolphe*, mais *Adolphe*, de Benjamin Constant.

Le voici, ce jeune et pâle Adolphe dont on entendait déjà la voix, tandis qu'avec les premières images on découvrait vieilles pierres et meubles d'époque. Il erre dans les salons en quête d'une aventure dont tout spectateur ayant au moins quelques souvenirs scolaires sait, ou se doute, qu'elle aura lieu avec la maîtresse de maison, dont tout spectateur, même oublieux de l'école, sait qu'elle aura lieu avec Isabelle Adjani – ni l'affiche ni la promo ne risquent de le laisser oublier.

Dans les salons du Comte, bonjour Jean Yanne, Adolphe croise un jeune aristocrate, tiens, c'est Romain Duris ; plus loin un notable de province, et c'est effectivement un gentilhomme de la profession cinématographique, le producteur Maurice Bernart. Voilà bien l'univers compliqué dans lequel va se jouer le drame du film. Il s'agit d'un monde double, et traité comme tel : à la fois le monde de fiction inspiré de la réalité de son temps à Benjamin Constant dans la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, et un état du cinéma français dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Face à l'expertise lourde et lasse engendrée par la tâche sans fin de porter à l'écran les grands titres de notre patrimoine historico-littéraire, *Adolphe* incarne la volonté de cinéastes qui refusent d'abandonner aux illustrateurs patentés ce pan de l'art du film. André Téchiné, Patricia Mazuy, Patrice Chéreau, Olivier Assayas s'y sont risqués – c'est un véritable risque ! Benoît Jacquot croise depuis longtemps dans ces eaux profondes, faussement rassurantes.

On sait que Jacquot n'est pas à l'origine du projet, qui lui a été proposé par Isabelle Adjani. Il lui faut, au double sens de l'expression, « faire avec ». Et il fait, d'abord, avec Adjani. Avec Adjani-l'icône, figure majeure du cinéma français depuis un quart de siècle, davan-

*Benoît Jacquot compose ses plans avec un sens très sûr de leur beauté. Le film suit ainsi une courbe esthétique qui irait des Ingres admirablement dessinés et galbés du début aux Manet en aplats et frontalité sur arrière-plans neutres de la fin.*



te grâce à son rayonnement personnel que grâce aux films auxquels elle a participé. La voici, voici la courbe de l'épaule et du cou immortalisée par *Camille Claudel*, le chapeau d'*Adèle H.*, plus tôt *La Giffle* – mais c'est à présent elle qui la donne. Mais voici aussi, surtout, une femme qui se nomme Isabelle Adjani, comédienne, interprète du rôle d'Ellénore dans une adaptation de Benjamin Constant.

Avec une extrême attention et une grande douceur, qui sont le contraire de la complaisance, la caméra la filme comme elle est aujourd'hui, ce que le temps et elle-même ont fait de son visage. Le film se fait « de là ». Comme si le visage, aujourd'hui, de l'actrice était le point d'appui à partir duquel la mise en scène pouvait inventer ses propres solutions, avec et contre le texte de Constant.

Avec, puisque le déroulement des péripéties ne s'écarte jamais de ce que le récit, qui ne décrit rien, laisse supposer. Contre, puisque cette histoire écrite du point de

vue du narrateur masculin dont le prénom donne son titre au livre devient une histoire filmée dont l'épave est son héroïne. Le film devrait, en toute justice, s'intituler *Ellénore*, d'après Benjamin Constant.

*La tension naît de cette source d'énergie incroyable, pile à fission, et à frissons : Isabelle Adjani*

Tout cela n'aurait guère d'intérêt s'il s'agissait de recentrer sur la vedette féminine un récit naguère conçu comme exutoire de ses passions par un homme écrivain. La puissance et l'émotion du film tien-

nent à ce que Jacquot ne lâche pas la parole masculine au profit du visage féminin. Il prend en charge les deux, ne filme que ce qui circule de l'un à l'autre, dans une tension extrême, une béance qui ressemble à une blessure, et par laquelle effectivement toute vie s'échappera. Cette tension naît, donc, de cette source d'énergie incroyable, pile à fission, et à frissons : Isabelle Adjani. Le travail de mise en scène consistait d'abord à identifier cette source-là.

C'est énorme, bien que ça ait l'air évident : la preuve, personne ne le fait, personne ne l'a fait depuis François Truffaut, le seul qui, avant Jacquot, ait su filmer aussi bien cette actrice-là, ce visage-là, cette présence et cette absence. La mise en scène consiste ensuite à organiser les champs de force pour que circule ce courant si particulier. Tout le reste est accessoire – y compris Stanislas Merhar, qui est très bien, y compris Jean Yanne, qui est formidable.

Une seule règle commande à cet-

te construction : le goût. Il est rare, dans le cinéma actuel, de trouver des plans composés avec un sens aussi sûr de leur beauté. Classique ? Il le semble d'abord, mais il apparaîtra qu'à mesure que les sentiments opaques et la faiblesse morale d'Adolphe se confirment, le film glisse vers une sécheresse plus abstraite, jusqu'à l'exil dans cette Pologne qui est plus une idée qu'un pays, espace sur fond blanc où la froideur de l'âme l'emporte sur celle du climat. Ainsi se construit la courbe esthétique accomplie par le film. Elle évoque une glissade des Ingres admirablement dessinés et galbés du début aux Manet en aplats et frontalité sur arrière-plans neutres de la fin.

Mais ces références ne seraient que signes cultivés, si ce qui s'installe entre le cinéaste et la comédienne, entre le roman et le film, entre la voix de l'homme et la présence physique de la femme, tous ces écarts, délicatement mais radicalement entretenus, ne cessaient de creuser l'espace de ces plans-

tableaux, pour y inventer des gouffres. *Adolphe* est un film magnifique, parce que c'est un film contre. Contre sa source littéraire, contre la fatalité du star-system qui enferme Isabelle Adjani dans son image de beauté évanescence et lointaine, contre la lourdeur du cinéma français en costumes et grands textes. Et contre aussi le nouveau conformisme qui ne croit la modernité possible que dans les oripeaux de la nouvelle vague réduite à une poignée de recettes. *Adolphe* est un film violent, et assez dérangeant. En cela il est d'ailleurs fidèle au livre de Constant, mais avec les moyens du cinéma, un cinéma moderne qui ne s'effraie pas de s'aventurer dans toutes les directions, réelles et imaginaires.

Jean-Michel Frodon

Film français avec Isabelle Adjani, Stanislas Merhar, Jean Yanne. (1 h 42.) *Adolphe*, de Benjamin Constant, fait l'objet d'une réédition en Livre de poche. (3,05 €).

Benoît Jacquot, cinéaste

## « Le cinéma peut prendre son envol à partir de tout »

Peut-on dire qu'*Adolphe* est une commande que vous a passée Isabelle Adjani ?

Pas une commande, une demande. Lorsqu'elle m'en a parlé, comme à plusieurs autres cinéastes, j'ai d'abord répondu évasivement. Le livre de Benjamin Constant a beaucoup compté pour moi, je l'ai lu adolescent, j'y ai souvent repensé depuis avec beaucoup d'admiration, mais comme l'exemple même du texte impossible à adapter.

Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis ?

Un tel projet était aux antipodes de ce que je souhaitais faire au sortir de deux films en costumes, à sujet culturel imposant, tournés avec des budgets lourds, *Sade* et *Tosca*. J'avais en projet un « petit » film, une histoire contemporaine avec de jeunes acteurs peu connus, plutôt du genre de *La Fille seule*. Une rencontre face à face avec

Isabelle Adjani a tout changé. Je regardais son visage, j'écoutais sa voix, et je me suis dit : « Le film est là. » Après, il reste à le trouver. Comme disait Cocteau, « il est enfoui comme un masque de roi antique, il faut creuser sans l'abîmer ».

C'est le désir de filmer Adjani qui vous a décidé ?

C'est un double défi : celui de répondre à sa proposition – ne pas le faire m'est soudain apparu comme une démission – et le défi de la filmer.

Comment avez-vous travaillé ? J'ai eu le sentiment qu'il fallait aller très vite, sans trop réfléchir. *Adolphe* est mon quinzisième long métrage, jamais je n'avais travaillé aussi vite : du début de l'écriture aux finitions, moins de six mois se sont écoulés. D'emblée, j'ai essayé de donner à tout le projet un élan général, un emballement. Nous

n'avons vraiment su ce que nous avions fait qu'après avoir terminé.

Vous considérez *Adolphe* comme impossible à adapter, et pourtant vous l'avez fait.

Ce n'est pas une adaptation, mot que je trouve atroce et absurde. C'est un film inspiré du livre de Constant. Je crois que le cinéma peut prendre son envol à partir de tout, il n'y a aucune différence entre partir d'un monument littéraire, d'un opéra, d'un visage ou d'un fait divers. Il n'y a pas de sujet de film, il y a des objets des films, n'importe quoi peut le devenir.

Comment faites-vous avec le texte de Benjamin Constant ?

C'est un livre où rien, absolument rien, ne se prête à l'illustration, ce qui explique d'ailleurs que ce soit un des rares ouvrages de cette importance qui n'ait jamais été porté à l'écran, ni par le cinéma ni par la télévision. Cette « écriture

sans images », où les mots gommement même à mesure les possibilités de se figurer ce qui est évoqué, ressemble presque à du Blanchot – lequel a d'ailleurs écrit un très beau texte à son sujet, *Adolphe et le malheur des sentiments vrais*. A partir du livre, je suis donc libre d'inventer tout ce qui peut surgir, de laisser venir mes propres images. Le vide créé par l'écriture ouvre une immense liberté cinématographique.

On peut toutefois repérer des références visuelles, notamment picturales, dans le film.

Certainement, mais elles ne sont pas voulues. Dans un tel film, je ressens les références culturelles comme une menace, j'essaie d'avancer en sauvage. Même si on n'échappe jamais à tout ce qu'on porte en soi, ce n'est pas utilisé consciemment. En revanche, il est exact qu'il y a un gros travail sur la

composition des plans, en cherchant pour chaque séquence la place idéale de la caméra, et en essayant de s'y tenir.

Vous n'allez pourtant pas jusqu'à tourner le film en plans-séquences.

Non, cela ne m'intéresse pas d'afficher un parti pris formel trop évident. Et je ne voulais pas enfermer Isabelle Adjani dans une contrainte esthétique inhibante. Elle se définit elle-même comme une actrice expressionniste, je cherche à ce que le film profite d'une tension entre ce qu'elle veut exprimer par le jeu et une manière de filmer qui vise à la contenir sans l'éteindre. Il est nécessaire que ce travail soit visible à l'écran, il recoupe ce qui est raconté : un jeu perpétuel d'élan et d'empêchements. Cette concordance entre le récit et la mise en scène est ce que j'aime au cinéma.

La composition très soignée de vos images ne risque-t-elle pas l'académisme ?

C'est un risque qu'il faut affronter. Je crois que le maniérisme, et même la maniaquerie, peut donner lieu à un geste cinématographique fort.

Comment a réagi Isabelle Adjani à votre proposition de tourner très vite ?

Elle a été d'accord, en me demandant le droit de passer beaucoup de temps sur deux scènes seulement, ce que nous avons fait. Et elle avait raison, pour elle et pour ses partenaires. Le reste a effectivement été tourné en très peu de prises, avec un seul principe : on enregistre ce qu'Isabelle fait, ce qu'elle est. Rien n'est maquillé, ni son visage, ni son corps, ni sa voix.

Propos recueillis par J.-M. F.

Comme Melville ou Boorman, le réalisateur japonais s'est emparé du cinéma de genre au profit d'un univers totalement personnel. Sortie de ses neuf meilleurs films, réalisés entre 1963 et 1967

## Seijun Suzuki, auteur de films noirs à double détente, enfin montré en France

**LE PUBLIC** est invité à découvrir un cinéaste, Seijun Suzuki, né en 1923 à Tokyo, réalisateur d'une cinquantaine de titres, à travers un hommage qui regroupe ses neuf meilleurs films : *Détective Bureau 2-3*; *La Jeunesse de la bête*; *Les Fleurs et les vagues*; *La Barrière de chair*; *Histoire d'une prostituée*; *La Vie d'un tatoué*; *Le Vagabond de Tokyo*; *Élégie de la bagarre*; *La Marque du tueur*. Réalisés dans une période très brève, entre 1963 et 1967, ils sont enfin distribués en France sous le titre désuet de « Série noire et films roses ».

Mis à part *La Barrière de chair*, exploité en Europe, et *Le Vagabond de Tokyo*, *La Jeunesse de la bête* et *La Vie d'un tatoué*, sortis en France en 1994, l'œuvre de Seijun Suzuki reste confinée à un cercle de connaisseurs. Parmi eux Wong Kar-wai, qui a repris la musique de *Yumeji* (1991) dans *In the Mood for Love*, et Jim Jarmusch, dont *Ghost Dog* utilise des séquences entières de *La Marque du tueur*, le film le plus célèbre de Suzuki.

Il est difficile de déceler si Suzuki est un génial réalisateur de série B qui, à l'instar d'Edgar Ulmer ou de Jacques Tourneur aux Etats-Unis, a trouvé dans les réalisations de genre un cadre idéal pour son épanouissement, ou s'il s'est contenté d'accepter à contre-cœur les commandes de la Nikkatsu, le studio dont il était l'employé. Pourtant, lorsque le réalisateur japonais pourra enfin, dans les années 1980 et 1990, exprimer son ambition d'auteur et adapter des œuvres littéraires ou filmer des biographies de peintre, ses films n'auront plus la même force.

Le talent de Suzuki ne pouvait s'exercer qu'en contrebande. Prenons le début de *La Jeunesse de la bête*, qui ressemble à la scène d'ouverture d'un film noir ordinaire. Un couple encore enlacé gît mort dans son lit, devant des inspecteurs qui concluent logiquement à un meurtre. L'image est en noir et blanc, mais au coin de l'écran apparaît un objet singulier : une rose rouge vif. Dans la scène suivante, le détective Tajima cherche à s'introduire au sein de l'organisation criminelle responsable de la mort d'un collègue. Il entre dans un bar avec des femmes en robes



« Histoire d'une prostituée » (1965).

pastel, des strip-teaseuses et une musique jazzy, puis brutalement l'image se dissocie du son et devient muette. Il ne s'agit évidemment pas d'erreurs techniques – cette fois la caméra observe le héros d'une chambre insonorisée –, mais, surtout, le cinéma de Suzuki repose sur un principe d'incertitude, de déstabilisation.

On ne sait jamais où on est, sans doute parce que le cinéaste se plaît toujours à miner son récit au profit d'une mise en scène très formaliste, où les protagonistes principaux ne sont pas des flics ou des gangsters, mais des couleurs – mauve, jaune, bleu ciel, pourpre.

### « L'EFFET ROSE ROUGE »

D'un côté, *La Jeunesse de la bête* est une série B ordinaire, avec une banale histoire de flic infiltré et un récit souvent incompréhensible. De l'autre se produit « l'effet rose rouge », une contamination d'éléments irrationnels dans un univers codé : une tempête de sable devant la maison d'un chef de gang, ou l'étendue vide et désolée dans laquelle le héros déambule après avoir réglé sa vendetta. Le point le plus extrême de cette poétisation du film noir est la séquence inoubliable de *La Marque du tueur*, où le tueur rate sa cible car un papillon s'est posé sur le canon de son fusil au moment où il allait tirer.

*La Marque du tueur* apparaît comme le pendant du *Samourai*, de Jean-Pierre Melville, et du *Point de*

*non-retour*, de John Boorman – les trois films sont significativement sortis la même année, en 1967. Ils marquent un moment-clé du film criminel, à la fois en Europe, aux Etats-Unis et en Asie, où le tueur devient un marginal intégral, que rien ne relie au monde extérieur et qui lutte en vain contre une société anonyme qui feint de le laisser agir pour mieux le manipuler. *La Marque du tueur* est le film noir qui va le plus loin dans cette abstraction. Il vaudra d'ailleurs à Suzuki son renvoi de la Nikkatsu, qui refusera de sortir un film jugé incompréhensible.

Classé numéro trois dans la hiérarchie des assassins professionnels, un tueur devient la cible de ses commanditaires et se met en tête de démasquer le mystérieux numéro un. Les trouvailles visuelles et narratives de *La Marque du tueur* restent encore aujourd'hui extraordinaires : le tueur accro à l'odeur du riz bouillant ; une jeune femme collectionneuse d'insectes qui incarne un ange de la mort ; un film en super-8 qui semble avoir été réalisé par Man Ray où l'on voit la même jeune fille torturée et mutilée par les hommes du numéro un. *La Marque du tueur* fait éclater les frontières du genre, par une esthétique déroutante, fondée sur le collage, qui fait cohabiter l'expressionnisme allemand, la nouvelle vague française, la série B américaine et le porno.

Ces neuf films de Suzuki ont éga-

lement l'immense mérite de ne pas cantonner le réalisateur au seul carcan du polar et du formalisme des années 1960. Son œuvre est d'une extrême cohérence. Ce qui relie *La Barrière de chair*, ahurissante vision du Japon occupé par les GI américains après la guerre, à *La Marque du tueur*, *La Jeunesse de la bête* ou *Élégie de la bagarre* n'est pas dans les scènes chocs : dans *La Barrière de chair*, une fille aux cheveux massacrés à coups de ciseaux par des prostituées pour ne pas avoir respecté les règles du groupe ; un préservatif recraché par un Japonais mangeant du potage distribué par les forces américaines ; une séquence où une prostituée en furie viole un pasteur noir malgré ses suppliques.

Le principal point commun tient à une phrase, en apparence anodine, lancée en voix off par l'héroïne du film : « A Tokyo c'était la jungle, bouffer ou être bouffé, une lutte pour la survie. » L'amante du tueur numéro trois dans *La Marque du tueur* fait la même constatation : « Nous sommes des animaux. » Comme le personnage principal de l'extraordinaire *Élégie de la bagarre*, qui s'engage dans les forces impériales en 1935 pour y libérer son appétit de destruction. Les personnages de Suzuki font tout pour échapper à leur devenir de bête et exprimer leur nature rebelle. Cette affirmation humaniste dans un univers standardisé et désincarné, typique des années 1960, doit se comprendre comme un tract d'aujourd'hui.

Samuel Blumenfeld

**This is My Moon**, d'Ashoka Handagama • Le premier film d'un réalisateur du Sri Lanka

## Comédie étrange et féroce sur les ravages intimes de la guerre civile

**SANS CE FILM**, la guerre civile qui ravage le Sri Lanka depuis des décennies serait restée vierge de fiction cinématographique. La plupart du temps, dans ces circonstances, un cinéaste qui s'avance le premier sur le terrain tente de réaliser un film définitif, qui aspire à faire le tour du problème, au risque, souvent avéré, de ne rien dire de plus que ce qu'on a pu lire dans les journaux. Mais *This is My Moon* n'est pas un film sur la guerre qui oppose le gouvernement de Colombo aux séparatistes tamouls ; c'est un film né de la guerre, une œuvre façonnée par l'histoire, une tentative de s'emparer de la vie telle qu'elle est, bouleversée par la violence armée.

Il commence par une scène de combat burlesque et répugnante. Dans un bunker, un soldat esseulé échappe à la mort, parce qu'il a été plus raisonnable ou plus lâche que les autres, puis profite de ce sursis pour violer une femme tamoule. Il déserte et rentre dans son village, mais la femme lui emboîte le pas et s'installe chez lui. Mélangeant le burlesque distancié et des figures de styles que l'on n'associe a priori pas au cinéma militant des pays en développement, Handagama entreprend de suivre les flux de désirs que l'irruption de la jeune prise de guerre provoque dans l'entourage. Désir sexuel bien sûr, qui ronge le déserteur qui était pourtant promis à une femme de sa communauté, désirs de revanche, de rejet des étrangers.

Ces ondes de choc sont décrites en alignant des vignettes qui ressemblent au départ à une galerie de portraits villageois (l'escroc rural, le bonze bigot et corrompu, la belle



Dilhani Ekanayake.

des champs...), mais l'insistance et la fixité du regard d'Handagama transforment vite *This is My Moon* en une comédie étrange et féroce.

Ce premier long métrage n'est pas tout à fait maîtrisé. Certaines idées (les dialogues filmés à rebours des lois du champ-contrechamp, les personnages minuscules dans le cadre) sont utilisées trop systématiquement pour ne pas distraire l'attention. Mais il y a aussi une sensualité étrange, un souci d'aller fouiller dans les chairs sous le carcan des apparences, qui font de ce film une expérience inédite.

Là où souvent le cinéma « émergent » s'arrête au conflit entre modernité et tradition, Handagama s'avance jusqu'aux secrets intimes qui se cachent derrière ces codes, pour arriver jusqu'au malaise, développant un contrepoint troublant au message pacifiste parfaitement clair qui constitue le thème le plus évident de *This is My Moon*.

Thomas Sotinel

Film sri-lankais, avec Saumya Liyanage, Dilhani Ekanayake, W. Jayasiri. 1 h 44.

# Le Monde vous invite...

... à l'avant-première  
du nouveau film d'Aki KAURISMÄKI

L'homme  
sans passé

mardi 5 novembre  
à 20 heures

au cinéma

L'Arlequin  
76, rue de Rennes  
75006 Paris



Pour recevoir votre invitation pour deux personnes (200 places au total),  
téléphonez au 01-42-17-38-95,

ce mardi 29 octobre de 15 heures à 16 heures (100 places)  
et mercredi 30 octobre de 15 heures à 16 heures (100 places).

Les informations recueillies à cette occasion sont exclusivement destinées au Monde et à ses partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art. 27 de la loi informatique et libertés).

La Fnac présente le nouvel album de  
**JANE BIRKIN**

Arabesque  
Sortie le 29/10

Les plus belles chansons du répertoire de Jane Birkin, revisitées aux côtés du groupe Djam & Fam

inclus : "Elisa",  
"Couleur Café",  
"Baby Alone in Babylone",  
"La Javanaise"...

France Inter, L'EXPRESS, 2, fnac.com

**Décalage horaire**, de Danièle Thompson • L'excellente prestation de Juliette Binoche et Jean Reno, en contre-emploi, contribue à la réussite de cette comédie sentimentale astucieuse

## Deux âmes en partance dans le no man's land d'un aéroport international

APRÈS avoir beaucoup travaillé, comme scénariste, notamment avec son père qui n'est autre que Gérard Oury, Danièle Thompson s'est installée à son compte depuis 1999, en réalisant *La Bûche*. Sans rompre avec l'inclination familiale pour la comédie, elle a déporté insensiblement son inspiration et son style vers l'ouest, du côté de Hollywood, avec une réussite suffisamment rare dans le cinéma français pour être soulignée et qui tient pour l'essentiel à l'élégante efficacité de son écriture. *Décalage horaire*, son deuxième long métrage, confirme ce constat, dans le registre de la comédie sentimentale.

Soit l'histoire d'un homme et d'une femme dont le destin se joue en vingt-quatre heures, dans le cadre de l'aéroport de Roissy, où le hasard les a fait se rencontrer. Lui, c'est Félix (Jean Reno), un cuisinier français qui a réussi aux Etats-Unis, où il s'est installé à l'âge de 17 ans. Un homme qui vit apparemment en décalage horaire depuis quarante ans, qui cache sous sa froideur de businessman pressé une dépression sans doute assez profonde, et qui est actuellement en transit pour Munich où il doit rejoindre à un enterrement une femme qui ne veut plus de lui. Elle, c'est Rose (Juliette Binoche), une esthéticienne, apparemment pas très futée, au bord de la crise de nerfs, mais qui cache sous son maquillage une sensibilité insoupçonnée, et qui s'apprête à oublier son petit ami, un fou furieux qui la poursuit jusque dans l'aéroport (Sergi Lopez, croustillant), en s'envolant pour Acapulco.

A priori, ces deux-là n'ont rien à faire ensemble : ils viennent d'univers différents, n'évoluent pas dans



Rose (Juliette Binoche), une esthéticienne au bord de la crise de nerfs.

le même monde, et sont là pour repartir aussitôt dans des directions différentes. Le film, bien sûr, va s'attacher à prouver le contraire – grâce à l'opportuniste scénaristique d'une grève générale des personnels navigants et d'une ingénieuse chorégraphie autour d'un téléphone portable.

Le film va ainsi tenter de séduire un spectateur qui a cessé de croire à ce genre de bluettes depuis que le cinéma n'est plus ce qu'il était, et qu'Hollywood accommode la même recette avec une désinvolture et un cynisme consommés. Danièle Thompson n'en relève pas moins le défi avec grâce et habileté.

A quoi cela tient-il ? Essentiellement à la subtilité du dosage entre l'ancien et le nouveau, l'habitude et la surprise. C'est la définition même de la formule gagnante, qui conforte, d'une part, le spectateur dans sa connaissance des ficelles du genre (à moi, on ne la fera

*Rose ne peut regarder un documentaire sur la IV<sup>e</sup> République sans pleurer en pensant à son père, qui fut militant communiste*

pas...), et le déstabilise, d'autre part, en introduisant à petites doses les variations nécessaires (eh bien si, on me l'a fait quand même). La première phase est ici exécutée à travers la thématique (la rencontre des contraires) et son agencement (une écriture incisive, des dialogues qui font mouche, un tempo juste...). La seconde tient tout entière dans l'astucieux contre-emploi des acteurs (Reno en neu-

rasthénique vitrifié, Binoche en midinette au cœur d'artichaut), et dans l'excellente prestation de ces derniers.

En prime, et pour ne rien gâcher, les plus cinéphiles des spectateurs discerneront dans ce récit une réflexion en filigrane sur l'évolution du parcours de l'auteur de ce film depuis ses débuts de scénariste dans *La Grande Vadrouille*, et partant sur les mutations d'une comédie qui n'a souvent plus de français que le nom. Situé dans le no man's land d'un grand aéroport international, converti à une mondialisation esthétique qui ne reconnaît de spécificité aux arts nationaux que celle, justement, de leur décalage horaire avec Hollywood, *Décalage horaire* ne cesse d'entretenir une nostalgie autochtone qui contredit sa facture.

Ses deux personnages principaux prennent ainsi leur distance avec la France, mais en souffrant secrètement. Félix, fâché avec son père, un grand cuisinier installé en province, vient de lancer une gamme de produits alimentaires industriels dont il n'est pas particulièrement fier.

Rose ne peut quant à elle regarder un documentaire sur la quatrième République sans pleurer à chaudes larmes, en pensant à son père, qui fut militant communiste. Tout cela s'arrangera évidemment, en vertu d'un *happy end* qui ressemble, assez logiquement, à un mal nécessaire. Vaincus, semble donc proclamer ce film, mais avec les honneurs.

Jacques Mandelbaum

Film français de Danièle Thompson. Avec Juliette Binoche, Jean Reno, Sergi Lopez. (1 h 30.)

### NOUVEAUX FILMS

## Enquête sur le monde invisible

Auteur de plusieurs films de science-fiction et passionné par le surnaturel, Jean-Michel Roux revient sur le sujet par la voie du documentaire. Le cinéaste s'est installé en Islande pour l'occasion. Un officier de police, un fermier, un directeur de l'administration des routes, un pêcheur de crevettes décrivent longuement leurs visions d'un monde invisible pour les non-initiés. Le film, qui aurait pu être un magnifique sujet de réflexion sur les pouvoirs du cinéma, se contente d'envelopper ces témoignages d'une musique et de plans qui se veulent inquiétants, sans y parvenir. Faute d'être réinventée, la réalité sait se montrer terriblement têtue.



J. M.

Film français de Jean-Michel Roux. (1 h 30.) Photo : © D.R.

## O Invasor l'intrus



Un timing judicieux fait coïncider la sortie d'*O Invasor l'intrus* avec l'élection présidentielle au Brésil. Il reste à espérer que le scénario imaginé par Beto Brant – pour liquider leur associé, deux patrons font appel à un tueur à gages qui, après avoir accompli sa tâche, ne cesse de les harceler – reste du

domaine de la fiction. Ce film dépasse avec talent les codes du film noir pour devenir une parabole surprenante sur la confrontation des classes sociales. La rencontre improbable entre des bourgeois entrepreneurs et un tueur dégénéré aboutit à une équivalence entre l'absence de moralité des classes dirigeantes et la violence de ceux qu'elles font travailler et qui rêvent de ressembler à leurs patrons. Une mise en scène influencée par le clip marque avec trop d'afféterie les séquences en boîte de nuit ou dans les favelas. Paulo Miklos, star du rock brésilien, incarne avec réalisme le tueur à gages qui envahit peu à peu la vie du patron inconscient qui l'a recruté. Son interprétation est un moment d'anthologie. Son allure nonchalante, sa peau grêlée, son regard de fouine, son comportement à la fois délirant et machiavélique en font l'une des apparitions les plus traumatisantes jamais vues au cinéma.

S. Bd

Film brésilien de Beto Brant. Avec Paulo Miklos, Marco Ricca, Alexandre Borges. (1 h 37.) Photo : © ID Distribution.

## Le Gâteau magique

Adapté d'un classique australien de la littérature pour enfants, *Le Gâteau magique* raconte, sur le mode du récit d'initiation, les mésaventures d'un petit koala à la recherche de ses parents. Celui-ci rencontre un pingouin et un gâteau au chocolat dont la particularité est de se régénérer au fur et à mesure qu'on le dévore. Une telle idée pouvait offrir un délire visuel et narratif intéressant dont *Le Gâteau magique* se trouve dépourvu. La faute à une animation trop proche des modèles en vigueur à la télévision.

S. Bd

Film d'animation australien de Karl Zwicky et Robert Smit. (1 h 16.)

**Dragon rouge**, de Brett Ratner • Troisième épisode sans intérêt de la saga d'Hannibal le cannibale

## Anthony Hopkins remet le couvert

LA PREMIÈRE séquence est tout entière occupée par une *private joke* qui n'a en fait rien de privé. Les dizaines de millions de spectateurs du *Silence des agneaux* se souviennent que Hannibal Lecter (Anthony Hopkins) s'est vanté devant l'agent Clarice Starling (Jodie Foster) d'avoir mangé le foie d'une de ses victimes, un musicien, en l'accompagnant de fèves et d'une bonne bouteille de chianti. Imaginez donc le plaisir comique que l'on peut ressentir en découvrant Hannibal encore en liberté, servant à ses amis mécènes de l'orchestre de Boston une recette qui provoque leur enthousiasme et leur curiosité.

Mais, dès cette bonne blague, on s'aperçoit qu'Anthony Hopkins ne se soucie plus d'extraire la substantifique moelle de son personnage. Dans *Le Silence des agneaux*, il avait

créé un vrai monstre, inexplicable et humain. Dans *Hannibal*, il s'était adonné aux joies de l'autoparodie et du grand-guignol. Ici, il a une tête à demander l'addition avant même d'être passé à table, tellement il semble pressé de mettre cet épisode derrière lui. On se rend compte ensuite que Brett Ratner, s'il est doué pour le gros comique (il a réalisé les deux *Rush Hour*), est totalement incapable de susciter l'inquiétude, pour ne rien dire de la peur.

### ROMANCE IMPRÉVUE

Dans la chronologie de la saga de Hannibal Lecter, *Dragon rouge* est situé avant les deux films cités ci-dessus. Le roman de Thomas Harris avait été adapté par Michael Mann en 1985, sous le titre de *Manhunter* (en France *Le*

*Sixième Sens*), excellent film dont les recettes à l'époque (8 millions de dollars) sont inférieures au cachet d'Anthony Hopkins (15 millions de dollars selon certains journaux professionnels américains).

Pourtant, Hannibal n'a pas grand-chose à faire, juste à conseiller un enquêteur du FBI (Edward Norton, d'une mollesse insigne), de sa cellule de l'hôpital psychiatrique, exactement comme dans *Le Silence des agneaux*. Il s'agit d'attraper un tueur en série (Ralph Fiennes) qui habite dans une vieille maison où sa méchante grand-mère l'a élevé en le punissant sévèrement pour son énurésie, ce qui le porte, maintenant qu'il est grand, à massacrer des familles entières, animaux domestiques compris.

Le seul imprévu, dans le triom-

phe programmé du Bureau fédéral d'enquête, réside dans la romance qui se noue entre le tueur et une aveugle jouée par Emily Watson. Avec Ralph Fiennes, l'actrice britannique entreprend de jouer un autre film dans le film, où les acteurs font leur métier, suscitent l'apparition de personnages, font croire à des sentiments. Sans doute Brett Ratner était-il en conférence avec le responsable des effets spéciaux pendant ces moments-là. Ce sont les seuls dignes d'intérêt d'un film qui réussit à rendre le cannibalisme insipide.

Thomas Sotinel

Film américain, avec Anthony Hopkins, Edward Norton, Ralph Fiennes, Emily Watson. (2 h 04.)

**Bloody Sunday**, de Paul Greengrass • Retour sur le « dimanche sanglant » de 1972 en Irlande du Nord

## Le vif souvenir d'un massacre politique

PLUS QU'UN FILM, *Bloody Sunday* est un symbole : une coproduction britannique et irlandaise consacrée à la journée du 30 janvier 1972 avec, parmi les figurants, des parents de victimes. Il s'agit bien là d'une œuvre chargée du poids de l'histoire, imprégnée aussi de l'espoir apparu avec les avancées diplomatiques des dernières années.

Il y a trente ans, lors du funeste « dimanche sanglant » de Derry, l'armée anglaise avait tiré sur la foule, faisant treize morts et quinze blessés parmi les manifestants pacifistes du Mouvement des droits civiques. Le film est une scrupuleuse reconstitution du drame, depuis les préparatifs jusqu'à l'effondrement, le soir venu, après le carnage.

La juxtaposition de trois points de vue – manifestants catholiques (menés notamment par un dépu-

té protestant Ivan Cooper), soldats, état-major – pose problème. Il s'agit bien sûr de remplir une fonction d'information : *Bloody Sunday* rassemble toutes les connaissances dont on dispose sur cette journée, et l'on comprend aisément la nécessité de faire coexister à l'écran les différents acteurs de la tragédie. Mais cette scénarisation très rigoureuse s'accorde mal du parti pris hyperréaliste de la mise en scène.

### TOUS LES POINTS DE VUE

Au cœur du film, lors de l'attaque en règle à laquelle se livrent les soldats sur les civils, on se croirait dans un reportage tourné sur le vif : caméra à l'épaule, zooms, cadre vacillant... toute la panoplie du documentaire est là. Ces effets appuyés fonctionnent comme un rappel constant de l'artificialité du dispositif : le spectateur, à l'op-

posé des protagonistes plongés dans le feu de l'action, observe les événements simultanément de tous les points de vue possibles. Il est, par exemple, ballotté de la foule terrorisée par les tirs au bureau du général Ford, qui suit les événements abstraitement, sur une carte.

La partie centrale est donc la moins convaincante, échouant à transmettre l'effroi de l'expérience collective. Pourtant, le film de Paul Greengrass est d'une grande force. Le début, qui montre les préparatifs de la manifestation, fait exister quelques-unes des futures victimes avec une grande justesse du regard.

La dernière est consacrée à la fin de la journée – la tourmente de l'hôpital, les interrogatoires des soldats, la conférence de presse des leaders du Mouvement des droits civiques. Ivan Cooper

(James Nesbitt), sonné par le drame, trouve alors la force d'accuser le gouvernement anglais d'avoir offert la jeunesse catholique à l'IRA et prédit le début d'une vraie guerre.

A ce moment-là, la mise en scène a trouvé une sobriété, une sécheresse même, qui renforce le propos et lui donne une résonance universelle. Œuvre de mémoire, *Bloody Sunday* est aussi un plaidoyer pacifiste. La chanson de U2 sur le générique de fin résonne avec une intensité particulière : « *Combien de temps devrons-nous chanter cette chanson ? Combien de temps ?* »

Florence Colombani

Film anglo-irlandais de Paul Greengrass. Avec James Nesbitt, Tim Pigott-Smith, Nicholas Farrell, Gerard Mc Sorley. (1 h 47.)

### LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (1)	Nombre d'écrans	Évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Stuart Little 2	445 376	620	⬆️ + 51 %	759 302
2	Signes	423 581	695	⬇️ - 32 %	1 141 769
3	Minority Report	344 678	705	⬇️ - 10 %	2 654 958
4	Austin Powers dans Goldmember	287 826	567	⬆️	287 826
5	Embrassez qui vous voudrez	204 975	439	⬇️ - 18 %	988 682
6	Le Transporteur	201 189	508	⬆️	201 189
7	Spirit, l'étalon des plaines	185 359	499	⬆️ + 29 %	618 056
8	Quelqu'un de bien	170 472	421	⬇️ - 24 %	443 370
9	xXx	162 009	501	⬇️ - 30 %	965 738
10	La Mentale	144 966	399	⬆️	144 966

AP : Avant-première

\* Estimation

Le début des vacances de la Toussaint entraîne une nouvelle donne au bénéfice des films pour enfants. *Stuart Little 2*, en deuxième semaine d'exploitation, opère une remontée spectaculaire (51% de progression) et dame le pion à tous les nouveaux venus, y compris le très attendu Austin Powers dans *Goldmember*, dont le nombre d'entrées est très inférieur au précédent opus de Mike Myers. *Spirit l'étalon des plaines* reprend, lui aussi, du poil de la bête, avec une progression de 29% en troisième semaine. L'apparition dans le tableau de *La Mentale* et de *Transporteur* permettent par ailleurs à cette semaine un peu particulière d'échapper à une écrasante domination hollywoodienne. Tout bien pesé, *Le Fil*, des frères Dardenne, qui ne se classe qu'en quinzième position avec une centaine d'écrans (ses devanciers en ont trois à sept fois plus), n'en fait pas moins l'entrée en lice la plus honorable, avec une moyenne de 567 entrées par copie.

Source : Ecran Total

(1) Période du 23 au 27 octobre inclus

## Cinéma Un feu d'artifice de documentaires



**FRANCE** Créé en 2000 à l'initiative du ministère de la culture, voici donc trois ans que le Mois du film documentaire fait de novembre le « 14 juillet » du genre. On ne saurait, cette année, échapper à ce feu d'artifice lancé tous azimuts sur le territoire national (mais aussi dans les centres culturels français à l'étranger) afin de promouvoir ce présumé parent pauvre du cinéma, d'autant moins qu'il est au diapason du formidable engouement suscité depuis la rentrée par l'exploitation en salle d'*Etre et avoir* de Nicolas Philibert, qui a d'ores et déjà attiré plus d'un million de spectateurs en France.

Quelque mille projections sont ainsi organisées dans des lieux très divers – depuis la salle de cinéma jusqu'à la médiathèque municipale en passant par les écoles d'art et les établissements scolaires – autours desquel-

les auront lieu des conférences, des ateliers d'éducation à l'image et des rencontres avec les auteurs, selon des thématiques librement choisies par les responsables de ces lieux.

Face à un programme aussi pléthorique, on peut au mieux indiquer quelques temps forts, à commencer par les rétrospectives qui rendent hommage à une personnalité marquante du genre. Ainsi de Denis Gheerbrant, dont l'œuvre âpre et sensible sera présentée dans plusieurs villes de France (Marseille, Le Mans, Villeneuve-d'Ascq...) tandis que deux de ses films – *Et la vie* (1991) et *Le Voyage à la mer* (2001) – feront l'objet d'une sortie nationale le 6 novembre. Ainsi de Jean-Louis Comolli, dont la pénétrante radiographie du corps politique marseillais, inaugurée en 1989 avec *Marseille de père en fils*, sera montrée dans son intégralité au Centre Pompidou (du 13 au 24 novembre), avec en sus la tenue d'un colloque intitulé « Comment on écrit l'histoire » (samedi 16 novembre, de 14 h 30 à 20 heures). Ainsi de Ruth Beckerman, dont on a pu découvrir dans les salles en France le remarquable *A l'est de la guerre* (à propos des crimes commis par les soldats de la Wehrmacht sur le front de l'Est) et dont le cinéma jette une lumière crue sur la société autrichien-

ne, démontant avec méticulosité ses tabous et ses mythes (également au Centre Pompidou, les 15, 16 et 17 novembre). Et pour qui voudrait découvrir la suite des *Glaneurs et la Glaneuse* d'Agnès Varda – autre grand succès de salles en 2000 –, il faudra courir découvrir en avant-première *Deux ans après* (à la SCAM, 5, avenue Vélasquez, Paris-8<sup>e</sup>, le mardi 5 novembre à 20 heures), dans lequel la cinéaste a retrouvé ses protagonistes.

Par-delà l'hommage rendu aux personnalités, on trouve des programmations thématiques particulièrement intéressantes, qu'il s'agisse de relever, sous le signe de l'hybridation, les nouvelles tendances du genre (à l'Institut Goethe de Strasbourg), d'en rappeler la vocation voyageuse (à la Médiathèque départementale du Territoire de Belfort) ou d'évoquer sa capacité à traverser les frontières de la folie (au cinéma Apollo de Pontault-Combault).

Par ailleurs, les festivals continuent d'œuvrer à la promotion du genre, qu'ils questionnent sa dimension politique (Mémoires vives, à la Galerie nationale du Jeu de paume, du 29 octobre au 17 novembre), qu'ils offrent un panorama attentif à sa diversité (Les Ecrans documentaires à l'Espace Jean-Vilar d'Arcueil, du 15 au 24 novembre) ou qu'ils privilégient l'originalité de son écriture (Les Rencontres du cinéma documentaire sur les écrans de Seine-Saint-Denis, de novembre à décembre).

Jacques Mandelbaum

La manifestation est coordonnée par l'association Images en bibliothèques, 14, bd Richard-Lenoir, Paris-11<sup>e</sup>. Tél. : 01-43-38-19-92. Internet : www.imagenbib.com. Photo : La Campagne de provence, de Jean-Louis Comolli, 1992. © 13Production.

### POITOU-CHARENTES

#### Animation japonaise

C'est toute la région qui participe à cette célébration de l'animation contemporaine japonaise, dans le cadre de la manifestation « Portrait d'un cinéaste sous l'arbre ». L'invité d'honneur en est Isao Takahata, l'auteur notamment du *Tombeau des lucioles* et de *Mes voisins Yamada*. Trente et un films dans huit sites concourent à cette présentation où figurent aussi des œuvres de Miyasaki ou... de Paul Grimault.

Du 4 au 11 novembre.  
Tél. : 05-49-27-32-50.

### SAINT-DENIS

#### Indépendant et international

Créé à la fin des années 1920 pour réunir ceux qu'on appelait alors les cinéastes d'avant-garde, le Congrès indépendant du cinéma international est désormais installé à Saint-Denis. Sa 32<sup>e</sup> édition est marquée par une carte blanche à

Freddy Buache, fondateur de la Cinémathèque de Lausanne, cinéphile érudit, éclectique et aventureux. De *La Lune avec les dents* de Michel Soutter (1968), fondateur de la nouvelle vague suisse, à un hommage bienvenu à Jacques Baratier avec d'inattendus détours par le *Hamlet* de Kozintsev, *La Reconstitution* d'Angelopoulos ou *La Plaisanterie* de Jaromil Jirès, voire d'authentiques curiosités telles que *Borderline* de Kenneth McPherson avec Paul Robson (1930), le programme a de quoi mettre en appétit les cinéphiles les plus exigeants et les plus curieux. Jusqu'au 31 octobre à L'Ecran, place du Caquet, 1, passage de l'Aqueduc, Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Tél. : 01-49-33-66-88.

### PARIS

#### Michael Snow

Le Centre Pompidou rend hommage à l'œuvre du Canadien Michael Snow. Le volet cinématographique de son travail multidisciplinaire est présenté dans

le cadre d'une intégrale qui, à côté du titre majeur que reste *La Région centrale*, présente les recherches de cette figure majeure du cinéma expérimental, jusqu'au tout récent *Corpus Callosum* (2001).

Du 30 octobre au 2 décembre.  
Centre Pompidou, Cinéma 1 (niveau 1) et Cinéma 2 (niveau -1), 19, rue Beaubourg, place Georges-Pompidou Paris-4<sup>e</sup>. Tél. : 01-44-78-12-33.  
www.centrepompidou.fr/evenements

#### Salon du livre de cinéma

Le 11<sup>e</sup> Salon du livre de cinéma accueille les 2 et 3 novembre à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts auteurs et cinéastes, de Michel Galabru à Michael Snow et de Nelly Kaplan à Luce Vigo. Cent cinquante éditeurs et revues de cinéma européens sont invités. Des rencontres et des débats se tiendront pendant ces deux jours, sur « les jeux vidéo », avec les *Cahiers du cinéma* qui ont publié un hors-série sur le sujet, ou « le story-board, une mise en scène

dessinée », organisé par la Fédération nationale des « story-boarders » français à l'occasion de la publication du premier numéro de la revue *StoryBoard*.

Les 2 et 3 novembre à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte, Paris-6<sup>e</sup>.  
Tél. : 01-53-65-74-58.

#### David Bowie

Bowie est une vraie star, au cinéma comme sur scène, sur disque ou dans les clips. Il suffira pour s'en convaincre de le retrouver dans les films qu'il a interprétés. Il ne les sauve pas pour autant, mais dimanche 3 novembre, à 15 heures puis à 17 h 30, avec ces deux œuvres magnifiques que sont *Furyo* de Nagisa Oshima et *Basquiat* de Julian Schnabel, il sera possible de vérifier l'impact d'une telle personnalité. Le 2 novembre à 20 heures, Tony Visconti, producteur et musicien de Bowie, viendra en débattre avec le public.

Du 1<sup>er</sup> au 3 novembre. Cité de la musique, parc de La Villette.  
Tél. : 01-44-84-44-84.

Pascal Quignard reçoit le prix Goncourt et Gérard de Cortanze le Renaudot

## Le Goncourt récompense un projet ambitieux

IL Y A de moins en moins de monde, lors de l'annonce du Goncourt chez Drouant. Lundi 28 octobre, à 13 heures, le prix est allé sans surprise à Pascal Quignard pour *Les Ombres errantes*, premier volume d'un vaste ensemble, *Dernier royaume*, publié chez Grasset. Pascal Quignard l'a emporté au troisième tour de scrutin par six voix contre deux à Assam, de Gérard de Cortanze, chez Albin Michel, et deux voix à *Tigre en papier*, d'Olivier Rolin, au Seuil, qui est le grand perdant de ce premier tour des prix littéraires.

Gérard de Cortanze a en effet obtenu le prix Renaudot au cinquième tour par cinq voix contre deux à Vassilis Alexakis, pour *Les Mots étrangers* (Stock), et deux voix à Yann Moix, pour *Podium* (Grasset). Le prix Renaudot de l'essai est revenu à Claude-Michel Clunay pour *Le Silence de Delphes* (La Différence). Assam est le dernier volet d'une trilogie dont les deux premiers volumes ont paru chez Actes Sud, souvent exclu des prix.

Le jury Goncourt récompense un écrivain salué par la critique, plusieurs fois finaliste du prix pour ses romans chez Gallimard. Il l'obtient pour un projet ambitieux. « La grande question du livre est celle du temps. Il ne peut pas en être de plus vaste, de plus éternellement urgente », écrivait Patrick Kéchichian dans « Le Monde des livres » du 27 septembre.

« On tient un très grand écrivain. Il a écrit un livre qui n'est pas un roman, mais qui est mille romans. Chaque paragraphe est un roman en puissance, c'est cela que nous avons couronné », a dit Edmonde Charles-Roux, présidente du jury. Didier Decoin et Jorge Semprun, partisans de Rolin, ou Robert Sabatier et Michel Tournier, qui défen-

daient Cortanze, ne cachaient pas, eux, leur mécontentement.

Robert Sabatier, le tout premier, se prononçait : « Je tiens à dire que le livre de Pascal Quignard n'est pas fait pour le prix Goncourt, mais pour le Médicis. Le lectorat va être très déçu par notre choix. » Plus en colère, Jorge Semprun s'est exprimé avec fermeté, à la télévision et à la radio : « Ce livre n'est pas novateur. Il n'ouvre aucune voie littéraire. C'est très classique, très convenu et très proluxe. Tout cela est finalement très parisien, même très parisien, chic et chiqué. »

### « CE N'EST PAS LE NOBEL »

Pour Michel Tournier, « le prix Goncourt récompense un livre, et non une œuvre. Ce n'est pas le prix Nobel. Il privilégie le roman. Je n'aurais pas donné le Goncourt à Pascal pour ses Pensées ». Dans son testament, Edmond de Goncourt indique : « Ce prix sera donné au meilleur roman, au meilleur recueil de nouvelles, au meilleur volume d'impressions, au meilleur volume d'imagination en prose. »

L'annonce des prix a eu lieu devant un public réduit à quelques journalistes et aux habituelles « hirondelles », ces gens souvent âgés qui fréquentent chaque année les buffets des prix littéraires. L'indifférence a été à peine perturbée par une voix lançant : « Grasset, Grasset ! », lors de l'annonce du prix, et par l'intervention d'un faux François Nourissier qui a annoncé que le prix était attribué à Morgan Sportès. Il s'agit de Dan Bolender, un trublion de l'émission de Laurent Ruquier sur France 2. Les caméras n'en avaient que pour lui. La télévision volait la vedette au plus prestigieux des prix littéraires.

Alain Salles

### COMMENTAIRE

#### 2002, ANNÉE GRASSET...

*Les Ombres errantes*, de Pascal Quignard, n'est que le premier volume de *Dernier royaume*, une singulière entreprise littéraire dont les trois premiers tomes viennent de paraître ensemble – mais le Goncourt n'en retient qu'un, ce qui est absurde. Entreprise si inclassable que les jurés Médicis l'ont mise, eux, dans leur sélection essais... Cela dit, un prix décerné à un très bon écrivain est toujours un motif de satisfaction. Il peut donc sembler superflu de boudier son plaisir en mettant en avant cette « première » : un Goncourt à une œuvre élognée de tout projet romanesque. On pourrait au contraire se réjouir que cette académie ait enfin renoncé à sa vision si conventionnelle, étroite, « naturaliste », précisait-elle souvent, de la littérature.

Malheureusement, on se sent tenu de rappeler qu'il n'est aucune question de littérature dans cette affaire. Et, à trop l'exhiber, les Goncourt, qui faisaient naguère l'ouverture des journaux télévisés

de 13 heures pour la proclamation de leur prix, se voient désormais relégués en fermeture.

2002 se devait d'être une année Grasset, éditeur écarté de cette distinction depuis... cinq ans et furieux d'avoir vu Gallimard obtenir en 2001, avec Rufin, sa troisième récompense en quatre ans – ce qui a valu cette année à cette maison de n'avoir aucun auteur sélectionné. Voilà qui est fait, bien que le lauréat ne soit pas le candidat que Grasset soutenait à l'origine, Yann Moix.

Enfin, puisque ce prix est essentiellement le résultat de manœuvres éditoriales, il aurait sans doute été symboliquement plus efficace pour le groupe Hachette lui-même, dont Grasset est une filiale, d'éviter, quelques jours après être devenu le numéro un de l'édition française, ce que les éditeurs indépendants, déjà inquiets, tiennent pour « une démonstration de force ».

Josyane Savigneau

**LES FILMS - LES SALLES - LES BILLETS**

**0 892 892 892**

**LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS**

**0 892 892 892,**  
le numéro de téléphone  
pour trouver  
le film que vous voulez,  
à l'heure que vous voulez,  
dans la ville que vous voulez.



**ALLOCIINE**  
LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINEMA ET VOUS

## Sélection musiques de films

### Intervention divine

Elia Suleiman a écrit un petit texte pour le livret de ce CD. Il y présente le cinéma comme « une forme de strip-tease ». Il poursuit : « Sur la scène d'un champ vide, la musique commence et me permet de me présenter moi-même. Chaque morceau m'annonce, m'aide à apparaître, à me révéler moi-même... » La musique d'*Intervention divine* est un collage à la fois fragmentaire et parfaitement cohérent qui va du grand chic arabe (Mohamed Abdel Wahab) à l'électro la plus parfaitement synthétique, sans autre territoire qu'un programme d'ordinateur (entre *Chronique d'une disparition* et *Intervention divine*, Suleiman a tourné *Cyberpalestine*). C'est un beau disque, qu'on peut même passer à l'occasion d'une superpartie, mais l'agencement des morceaux et leur contenu, la mise en perspective de ces musiques par la grâce de l'intervention cinématographique donnent autant à penser qu'à danser. – T. S.

1 CD Milan musique distribution Universal.

### Charlie Chaplin and The Fureys

Edité dans le cadre des célébrations qui marquent les premières étapes de l'entreprise de mise en valeur du patrimoine Chaplin, ce CD propose à la fois toutes les chansons interprétées par Chaplin lui-même et les titres qu'il avait composés pour ses films, dont l'enregistrement a été confié au groupe irlandais The Fureys. La valeur documentaire des morceaux originaux saute aux

oreilles, on retrouve bien sûr la chanson des *Temps modernes*, connue en France sous le titre de *Titine*, mais aussi *Animal Trainer des Feux de la rampe* ou *A Million Dollars d'Un roi à New York*. Issu de la tradition du « vaudeville » (en français music hall) anglais, Chaplin cinéaste s'est saisi de ce matériau pour façonner la modernité du XX<sup>e</sup> siècle. Mais Chaplin musicien a été beaucoup plus respectueux de la tradition, ne reculant devant aucun effet, comique ou sentimental, une impression encore renforcée sur les titres qu'il ne chante pas lui-même par l'interprétation au premier degré des Fureys. Le disque se conclut par les monologues-épilogues du *Dictateur* et de *Mon-sieur Verdoux*. – T. S.

1 CD MK2 Music.

### L'Homme sans passé

Du rock finlandais des années 1960, un adagio triste à pleurer déniché dans le catalogue d'un compositeur post-romantique peu connu hors de son pays (Arvo Volmer), *That Crawling Baby Blues* de Blind Lemon Jefferson, chanson parfaitement désuète qui répond au titre mystérieux de *Muistatko Monrepos'n*, tout cela ne donne sans doute que peu d'informations à qui n'a pas vu *L'Homme sans passé*. Le point commun à tous ces titres, c'est l'amour, et l'on peut, pour patienter avant la sortie de cette épopée magnifique, jouer à s'imaginer son propre film, avant de découvrir le pourquoi et le comment de ce collage exquis. – T. S.

1 CD Milan musique distribution Universal.

**RENCONTRES DE LA VILLETTE 2002**

DANSES URBAINES, THÉÂTRE, MUSIQUE, MULTIMÉDIA, VIDÉOS, DÉBATS, ATELIERS

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS À PARIS 9/10/11 NOV « RWANDA 94 »

**PIPPO DELBONO - BLACK BLANC BEUR**

**TAMÉRANTONG! - HOCUS POCUS**

**MELTING SPOT - SCRED CONNEXION...**

**23 OCT / 11 NOV 2002**

INFO-RÉSA 01 40 03 75 75

**WWW.VILLETTE.COM**

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE  
THÉÂTRE PARIS-VILLETTE  
M<sup>o</sup> PORTE DE PANTIN

**PARC LA VILLETTE**

# Jeanine Roze, la fée-musique du dimanche

Cette artiste à la vocation contrariée, qui fut secrétaire de Barbara, a créé il y a plus de 25 ans une série de concerts au succès jamais démenti

**LA PREMIÈRE** rencontre avec Jeanine Roze a eu lieu à genoux dans une des loges aveugles du Théâtre des Champs-Élysées. C'était un dimanche matin à 10 heures il y a quelques années. Elle finissait d'encarter des programmes pour le concert de 11 heures. C'est ainsi qu'accroupies, une heure durant, nous bavardâmes et encartâmes. Dans le milieu de la musique classique, Jeanine Roze étouffe et détonnera toujours. Il y a pourtant vingt-sept ans que la dame des Concerts du dimanche matin a créé ce concept, devenu depuis une institution. « En 1975, nous avons démarré sous chapiteau à la gare d'Orsay au Théâtre Renaud-Barrault, avec des artistes qui jouaient gratuitement pour pouvoir se produire à Paris. En 1981, nous avons suivi Jean-Louis Barrault au Théâtre du Rond-Point. »

Yeux clairs et front têtue, silhouette de Gavroche, Jeanine Roze a le regard de ceux qui aiment sans dévier. Au point de renoncer, parfois. C'est ainsi que seul un certain port gracieux et ascétique révèle la danseuse qu'elle aurait aimé être. Empêchée par une mère qui juge cela « pas convenable », elle aura tenté l'impossible entre 18 et 21 ans, s'imposant sans faiblir huit heures d'exercice journalier – trop tard. « Je sais que je suis quelque part une artiste ratée, et jamais, en tant que producteur, jamais, je ne toucherai à la danse... Si mon père avait vécu (il est mort quand j'avais sept ans et demi) les choses auraient sans doute été différentes, car c'était un fou de danse et de musique, mais je ne le savais pas. Sans doute y a-t-il eu quand même une filiation. »

Et même plusieurs. Tout a commencé par le music-hall et le théâtre, une grand-mère fanatique de Luis Mariano qui fréquentait assidûment l'Alhambra, la salle Pacra et, bien sûr, le Châtelet ; un professeur de français de 6<sup>e</sup>, passionné de théâtre, qui emmène ses élèves chaque semaine au TNP de Jean Vilar. Un contact marquant avec la scène. Plus tard, même choc, même magie : la rencontre avec la chanson et Barbara. « Je la connaissais depuis l'âge de quinze ans. Le directeur de l'Ecluse était un ami d'enfance de ma mère. J'ai travaillé deux ans avec elle. Elle m'a appris une chose essentielle, qui fait que je peux devenir totalement insupportable. Barbara m'a appris à dire non. Je l'ai vue choisir entre le taxi, le sandwich et le rouge à lèvres. Et choisir le rouge à lèvres. »

Ce rude apprentissage de la scène, où il faut tout faire, « les éclairages, l'enterrement de la mère, la signature du chéquier, l'ordre du tour de chant », Jeanine Roze en a gardé le pli dans sa manière de travailler, dérogeant aux habitudes – dérangeante. « Avec Michel Franck qui était là dès 1978, mais qui s'occupe depuis 1998 plus particulièrement de la partie lyrique des

## BIOGRAPHIE

► **1943**  
Naissance à Aurillac (Cantal).

► **1965**  
Secrétaire artistique de Barbara, Serge Reggiani...

► **1975**  
Premier concert du dimanche matin au Théâtre d'Orsay.

► **1988**  
Première série de concerts du soir.

► **1997**  
Naissance des ateliers pour le Jeune Public.

concerts, et un assistant, nous faisons tout. » C'est ainsi qu'une équipe de trois personnes gère chaque année quelque 60 000 à 80 000 entrées pour une centaine de manifestations, qui comprennent non seulement les Concerts du dimanche matin mais aussi des séries du soir au Théâtre des Champs-Élysées (cycles de piano, d'orchestres, d'opéras et d'oratorios). « On a gardé l'œil marginal et l'esprit pionnier, dit fièrement Jeanine, même si je suis perçue aujourd'hui comme une vieille institution par des gens qui ne se rendent pas compte de la précarité de ce que l'on fait. »

## CHANGEMENT DE CAP

Indépendante farouche, Jeanine Roze revendique ce droit à la précarité, elle qui vit sans subventions dans un milieu largement soutenu financièrement. Si elle fustige l'intranquillité chronique du milieu de la musique classique, elle dit aussi avoir appris à ne pas se battre inutilement, à laisser Don Quichotte au vestiaire. Et à suppléer aux défaillances : « Tant pis si le fait d'épousseter un piano souillé par les doigts d'un accordeur indiscipliné me donne la réputation d'une maniaque névrosée. »

C'est ainsi, et les habitués des Concerts du dimanche matin ne s'en plaindront pas, qui sont reçus avec des égards réservés aux familiers. « On a un fichier de 25 000 personnes. On sait ce qu'elles aiment, ce qu'elles achètent, on

me », du long travail qu'il faut pour les faire connaître (le Quatuor Alban Berg, les pianistes François-René Duchable et Nikolaï Lugansky...) puis aimer, par un public fidèle et confiant certes, mais dont il faut assurer le renouvellement. Depuis 1997, elle a mis au point des Ateliers jeune public gratuits destinés aux enfants pendant que les parents sont au concert. « Eveil et initiation musicale », musique et informatique avec « DJ Mozart » et « Atelier de chant » avec le génial Scott Alan Prouty : de 4 à 14 ans, il y en a pour tous, et on refuse du monde. « L'enfance pour moi, c'est lié au spectacle. Donner aux enfants, c'est tellement important. C'est gratifiant. Ils n'ont aucun a priori, et sont un garde-fou contre le parasitage et le parisianisme. Et puis, peut-être parce que je n'ai pas eu d'enfants, mais que j'ai eu des artistes. »

En 1970, le coup décisif est venu de son propre frère Yves Roze : il venait d'enregistrer, sous le nom de Jean-François Michael, un tube intitulé *Adieu jolie Candie*. « J'avais prédit un four, il en a vendu 6 millions ! Je me suis dit "stop". C'est alors que j'ai monté une agence. Cette fois, avec des gens comme Emmanuel Krivine, Jean-Claude Penneret, Patrice Fontanarosa, Michel Portal – que je connaissais depuis Barbara puisque c'est lui qui joue dans la chanson Pierre. »

Jeanine Roze parle sans tarir de « ses » artistes, qui sont comme sa famille – « avec les musiciens je n'ai jamais connu d'ostracis-

me », du long travail qu'il faut pour les faire connaître (le Quatuor Alban Berg, les pianistes François-René Duchable et Nikolaï Lugansky...) puis aimer, par un public fidèle et confiant certes, mais dont il faut assurer le renouvellement. Depuis 1997, elle a mis au point des Ateliers jeune public gratuits destinés aux enfants pendant que les parents sont au concert. « Eveil et initiation musicale », musique et informatique avec « DJ Mozart » et « Atelier de chant » avec le génial Scott Alan Prouty : de 4 à 14 ans, il y en a pour tous, et on refuse du monde. « L'enfance pour moi, c'est lié au spectacle. Donner aux enfants, c'est tellement important. C'est gratifiant. Ils n'ont aucun a priori, et sont un garde-fou contre le parasitage et le parisianisme. Et puis, peut-être parce que je n'ai pas eu d'enfants, mais que j'ai eu des artistes. »

## Marie-Aude Roux

Concerts du dimanche matin à 11 heures précises. Théâtre du Châtelet, place du Châtelet, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Placement libre dès 10 heures. 2 € (réduit 10 €), gratuit de 3 à 9 ans. Abonnement 10 concerts : 160 € (réduit 80 €). Tél. : 01-42-56-90-10. ou 01-40-28-28-40 (Châtelet). Ateliers gratuits pour les enfants. Renseignements et réservations : info@jeanine-roze-production.com



FRANCK FERVILLE

## LES GENS DU MONDE

■ Le prix de l'Équerre d'argent pour 2002, dont le jury était réuni à Paris les 27 et 28 octobre et présidé par Jacques Guy, a été attribué à la bibliothèque municipale à vocation régionale de Troyes, construite par les architectes Pierre du Besset et Dominique Lyon. Décerné par les éditions du Moniteur, ce prix distingue un bâtiment terminé dans l'année et récompense à égalité les concepteurs et le maître d'ouvrage, en l'occurrence la communauté d'agglomération troyenne. Le prix de la Première Œuvre a été attribué à l'aménagement de la presqu'île du Pré-Leroy et réhabilitation de trois pavillons, réalisés par Dorothée Gueneaux et Raffaele Melis pour la ville de Niort (Deux-Sèvres). Une mention a été attribuée à l'ensemble de logements Montreuil Demi-Lune, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), construit par Thibaud Babled, Armand Nouvet et Marc Reynaud pour l'Office d'HLM de la ville et la Société MODEV, qui partage donc cette distinction.

■ L'Association des amis de Le Corbusier et Saint-Etienne Métropole, représenté par son président, Michel Thiollière, ont signé, vendredi 25 octobre, l'acte de donation de l'église Saint-Pierre, conçue par Le Corbusier mais restée inachevée, dans le quartier de Firminy-Vert. Il est prévu que le chantier puisse ainsi redémarrer, dans le cadre du projet de Centre international de design.

■ Jean-Philippe Billarant, 60 ans, industriel, qui avait remplacé André Larquié à la présidence du conseil d'administration de la Cité de la musique à Paris, en septembre 2001, a été reconduit dans ses fonctions pour trois ans par un décret du président de la République.

■ Le conseil d'administration du Schauspielhaus de Zurich, qui avait annoncé, il y a deux mois, son intention de limoger en 2003 le metteur en scène Christoph Marthaler, est revenu officiellement sur sa décision. L'artiste avait reçu le soutien de nombreux professionnels. L'administration lui demande toutefois d'économiser 2 millions de francs suisses (1,3 million d'euros), ce qui représente la moitié du déficit prévu, qui était l'une des raisons du licenciement envisagé par l'institution.

■ Une performance d'artistes se déroule depuis vendredi 25 octobre dans un appartement de Hambourg (Allemagne) où a vécu Mohammed Atta, chef des terroristes du 11 septembre 2001. Des silhouettes ont été peintes sur les murs et une actrice récite un texte. « Nous avons essayé de nous confronter à cet espace et d'opposer quelque chose de positif à ce qui est associé à l'appartement », explique Stephan Hoffstadt, l'un des artistes à l'origine de ce projet intitulé *Space clearing* (« Nettoyage »).

## TÉLÉVISION

### La pétulance incarnée

Tout fait mentir les quatre-vingt-cinq ans affichés par son état civil : la fraîcheur malicieuse d'une éternelle gamine, un sourire dévastateur, une fantaisie roborative cultivée avec tenue. Danielle Darrieux ou la pétulance incarnée, avec son franc-parler et ses pudeurs de vraie timide jugulées dans un rire délicieux. Ainsi se prête-t-elle à l'équipée rétrospective des « Feux de la rampe », en dialogue vif et savoureux avec un Bernard Rapp manifestement subjugué par tant de séduction. Deux volets réussissent à peine à circonscrire son parcours (en France et aux États-Unis), au grand écran, sur la scène, à la télévision. Entre *Le Bal*, de Wilhelm Thiele (1931, elle avait quatorze ans) et *Huit femmes* (2002), de François Ozon. Entre autres aventures majeures propices à l'anecdote et à la reconnaissance, *Mayerling*, d'Anatole Litvak, *Premier rendez-vous*, d'Henri Decoin, *Le Plaisir et Madame de...*, de Max Ophüls, *L'Affaire Cicéron*, de Mankiewicz, *Marie Octobre*, de Julien Duvivier, *Les Dames de Rochefort* et *Une chambre en ville*, de Jacques Demy... Quelque soixante-dix ans de carrière d'une actrice adulée ; indépendante dans ses choix comme dans son « jeu de pur instinct », stimulée par le trac, les rôles périlleux, « le besoin de rêver ». – Val. C.

« Les Feux de la rampe : Danielle Darrieux », mercredi 30 octobre, 16 h 55 et 17 h 50, CineCinéma Premier. Rediffusion de la 2<sup>e</sup> partie, dimanche 3 novembre à 15 h 55.

## MERCREDI 30 OCTOBRE

► **Harry Potter et moi (3/4)**  
10 h 45, France 2  
Qui se cache derrière le phénomène d'édition que constitue le cycle romanesque *Harry Potter*, meilleure vente jamais enregistrée après la Bible ? Les fans resteront sur leur faim au vu de ce documentaire de la BBC, mais peut-être pas ceux qui ne connaissent rien de son auteur, jeune Ecossaise,

ex-smicarde opiniâtre et créatrice du petit sorcier aux lunettes rondes. Dernier volet demain à la même heure.

► « **Vie privée, vie publique** » Patrick Henry, l'impossible liberté ?  
20 h 55, France 3  
Mireille Dumas a rencontré Patrick Henry une semaine avant qu'il ne soit arrêté en Espagne, début octobre, pour détention de drogue. Sorti de prison en mai 2001 après vingt-cinq ans

de détention pour le meurtre d'un enfant en 1976, Patrick Henry avait reçu l'animatrice chez lui à Caen pour évoquer la dette à payer à la société et les difficultés de la réinsertion... D'autres anciens détenus condamnés à de longues peines interviendront en plateau, à la suite du reportage. ► « **Mémoires d'immigrés** » : **Les Enfants (3/3)**  
21 heures, Histoire  
Au travers de son documentaire (1997) sur la première génération issue de l'immigration maghrébine, Yamina Benguigui a retracé une page de l'histoire française du temps présent.

► **Musica**  
21 h 40, Arte  
Pour réaliser *Enfants prodiges entre misère et gloire. Le secret de l'école de piano russe* (1999), Irene Langemann a suivi pendant deux ans le parcours de trois jeunes Russes au sein de la célèbre Ecole centrale de musique de Moscou, qui a accompagné des générations de pianistes depuis les années 1930. Aujourd'hui hébergée dans un bâtiment délabré des faubourgs moscovites, l'école y dispense un enseignement gratuit mais réservé aux jeunes en passe de devenir les solistes des plus grands concours et des scènes internationales. Un documentaire qui s'attache autant à la sensibilité des jeunes virtuoses qu'à l'esprit

de concurrence et à l'angoisse auxquels ils sont soumis à l'aube de leur carrière professionnelle.

► **Paris design**  
22 heures, Paris Première  
Paris Première propose un nouveau magazine mensuel de 40 minutes sur les tendances actuelles en matière de design et de décoration. Chaque mois seront présentés une sélection d'objets contemporains ou de mobilier pour équiper une pièce de la maison, un dossier sur une tendance ou un pays, des idées pour se loger différemment.

► **VGE, le théâtre du pouvoir (2/2)**  
23 h 30, France 3  
L'ancien président de la République se confie sur ses années à la tête de l'Etat. Les propos d'autres témoins complètent ce panorama d'une période de la politique française.

► **Kanal (Ils aimaient la vie)**  
23 h 55, La Chaîne Histoire  
Cette deuxième œuvre du Polonais Andrzej Wajda reçut en 1957 le prix spécial au Festival de Cannes. Fin septembre 1944, à Varsovie, après l'insurrection manquée, de jeunes patriotes polonais cherchent à échapper aux nazis en s'enfuyant par les égouts de la ville. S'appuyant sur une situation historique réelle, cette odyssée souterraine mêle deux thèmes obsessionnels : la mort et l'amour.

## RADIO

### MERCREDI 30 OCTOBRE

► « **Charles Chaplin : Eloge d'un petit homme** »  
8 h 55, Europe 1

L'invité de Jacques Pradel, Francis Bordat, est un historien du cinéma américain, auteur de *Chaplin cinéaste* (Cerf).

► **Tam Tam, etc.**

9 h 00, France-Inter  
Pascale Clark reçoit le metteur en scène Eric Vignier et la comédienne Catherine Samie pour *Savannah Bay*, de Marguerite Duras, à l'affiche de la Comédie-Française.

► **La Vie des revues**  
14 heures, France-Culture  
Pascale Werner et ses invités traitent aujourd'hui d'« Histoire de femmes, histoire de genres ».

► **Concert**

20 heures, France-Musiques  
Retransmission du concert donné le 5 octobre au Théâtre du Châtelet à Paris : *Erwartung* op. 17 d'Arnold Schönberg, monodrame en un acte, et *La Voix humaine*, tragédie lyrique en un acte de Francis Poulenc sur un livret de Jean Cocteau, avec la soprano Jessye Norman.

► **Histoire d'enfance, de lecture, de musique, d'amour et de mort**  
22 h 30, France-Culture  
France-Culture diffuse la lecture de textes tirés du *Dernier Royaume* de Pascal Quignard, prix Goncourt 2002 pour *Les Ombres errantes* (qui est un des trois tomes du *Dernier Royaume*). Cette création de Quignard pour France-Culture avait été donnée en juillet au Cloître des Ursulines à Montpellier.

**Le Monde**  
DOSSIERS & DOCUMENTS  
LITTÉRAIRES

**1 Alexandre Dumas**  
**2 Le surréalisme**

Octobre 2002 - 8 pages - 2,20 €

DISPARITION

# Siegfried Unseld

Un éditeur qui aimait les auteurs

**SIEGFRIED UNSELD**, le PDG de la prestigieuse maison d'édition allemande Suhrkamp, est mort samedi 26 octobre à son domicile de Francfort, à l'âge de 78 ans.

Il était comme son contemporain américain Roger Straus, un « éditeur de Nobel » : près de dix à son catalogue, dont Samuel Beckett, Octavio Paz, Kenzaburo Oé, et aussi le lauréat du Nobel 2002, Imre Kertész, qui lui rend hommage dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* au sonnet : « Des fondateurs de ce type, il n'en existe plus. Peut-être était-ce le dernier. »

On se souvient des paroles de Patrice Chéreau à la mort de Giorgio Strehler : « Des hommes comme cela, on n'en fera plus. Le moule est cassé. »

### « LA CULTURE SUHRKAMP »

Il est en effet à craindre que le moule soit cassé, qui fabriquait des éditeurs affirmant, comme Siegfried Unseld dans un entretien au *Monde* en 1997 : « *Moi, je ne publie pas des livres, je publie des auteurs.* » (*Le Monde* du 21 octobre 1997). Il se plaisait à rappeler la leçon de Peter Suhrkamp, fondateur de la maison, auprès duquel il avait appris son métier à partir de 1952, avant de lui succéder, à sa mort, en 1959 : « *Si jeune et inexpérimenté soit-il, un écrivain vaut plus que nous, car le créateur, c'est lui.* »

Né le 28 septembre 1924 à Ulm, Siegfried Unseld, toujours actif à l'âge où d'autres se sont installés dans la retraite, commençait sa journée par une séance de natation, avant de rejoindre ses bureaux au volant de sa Jaguar bleue. Il n'avait rien perdu de ses enthousiasmes, rien renié de ses choix. Il lui déplaisait d'apparaître comme un éditeur du passé, ancré

dans les années 1960, dont il a relayé l'effervescence intellectuelle, notamment en créant en 1963 une petite collection dans laquelle les étudiants ont découvert les textes qui ont nourri leur contestation. Il affirmait publier avec la même jubilation les jeunes auteurs de langue allemande et les « grands anciens, au premier rang desquels Herman Hesse et Bertolt Brecht, qui sont le socle de la maison ». « *Une maison purement littéraire, précisait-il, au sens large de littérature, fiction et non-fiction. Nous publions 350 nouveautés par an, et Insel, que nous avons rachetée en 1963, en sort 200.* » A tous les écrivains majeurs qui sont des auteurs Suhrkamp, il faut ajouter les penseurs de l'école de Francfort, dont évidemment Adorno et Habermas, ainsi que ceux qui ont fait bouger l'histoire, la philosophie et les sciences humaines en France : Braudel, Foucault, Deleuze, Lévi-Strauss... Au point que George Steiner, dans les années 1980, avait évoqué, dans le *Times Literary Supplement*, « *la culture Suhrkamp* ».

Suhrkamp demeure une maison indépendante (Siegfried Unseld en possédait 30 %, son fils Joachim 20 %, le reste étant détenu par la famille Reinhardt), dont Siegfried Unseld pensait avoir assuré l'avenir. Il n'est pas certain, toutefois, que cette maison, dans son esprit au moins, pourra continuer d'exister sans lui, sans un homme qui aimerait sans doute comme épitaphe cette phrase de Kafka qu'il citait dans son livre *L'Auteur et son éditeur* (Gallimard, 1983) : « *Un livre doit être la hache qui s'attaque à la banquise que nous portons en nous.* »

Josyane Savigneau

## AU CARNET DU « MONDE »

### Naissances

*Quand on la prend dans ses bras, Qu'on lui parle tout bas, On voit la vie en rose...*

Le 23 octobre 2002,

**Sarah**

est née.

**Caroline BROUÉ**  
et  
**Matthieu CORD**,

ses parents,  
en sont tout retournés.

### Décès

– Ses collègues  
Et collaborateurs du laboratoire d'analyses médicales 52-54, rue de Turbigo, Paris-3e.  
s'associent à la douleur de sa famille pour la disparition du

**docteur Marianne AZOULAY.**

– Jean-Pierre Billard,  
Dominique Billard,  
Martine Billard,  
ses enfants,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Gisèle BALAVY**,  
ancienne résistante,  
déportée à Ravensbruck,  
croix de guerre 1939-1945,  
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 27 octobre 2002, à Paris.

– M. Jacques Bonneric,  
son époux,  
François, Elisabeth et Sylvie,  
ses enfants,  
Nicolas, Marine, Juliette, Thomas et Alice,  
ses petits-enfants,  
Roger Cori et Alain Gibert,  
ses gendres,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Eliane BONNERIC**,  
née **CHARPENTIER**,

survenu le 27 octobre 2002, dans sa soixante-dix-huitième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, à l'issue d'une réunion intime de prières, en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 55, boulevard de Ménilmontant, Paris-11e, le jeudi 31 octobre, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes, mais vos dons à Médecins sans frontières ou Handicap international, selon son souhait.

– Le président,  
La directrice de l'UFR de lettres et sciences humaines,  
Les personnels de l'université Paris-XII - Val-de-Marne,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Mme Sylvia de CHIRINOS**,  
maître de conférences des universités,

survenu le 24 octobre 2002.

Ils s'associent à la peine de sa famille.

Université Paris-XII - Val-de-Marne,  
61, avenue du Général-de-Gaulle,  
94010 Créteil Cedex.

Chaque jeudi avec  
**Le Monde**  
DATÉ VENDREDI  
retrouvez  
**LE MONDE**  
DES LIVRES

– Mme R. Court,  
Ses enfants,  
Ses petits-enfants,  
Sa famille,  
Et ses amis,  
ont le chagrin de faire part du décès de

**M. Roland COURT**,  
retraité SNCF,  
ancien combattant  
des Forces françaises libres 1939-1945,  
militant syndicaliste,  
socialiste et libre penseur,

survenu le 25 octobre 2002.

La cérémonie civile aura lieu le mercredi 30 octobre, au funérarium, 380, rue Saint-Pierre, à Marseille.

– Pierre Dominjon,  
son époux,  
Louis-Noël Dominjon et Danielle,  
Jacqueline et Jacques Freyssinet,  
Jean-Lou Dominjon et Marie-Dominique,  
Marielle et Henri-Charles Puyou,  
Pierre-Yves et Anne Dominjon,  
ses enfants,  
Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,  
Maguy Tissot,  
Mithé Geisler,  
ses sœurs,  
Ses neveux et nièces,  
Parents et amis,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Blanche DOMINJON**,  
née **BOMBARD**,

survenu le 28 octobre 2002, à Belley, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 31 octobre, à 10 h 30, en la cathédrale de Belley (Ain).

Condoléances sur registre.

3, rue des Barons,  
01300 Belley.

– Louise Guéret,  
son épouse,  
Ses enfants et petits-enfants,  
ont la douleur de faire part du décès de

**LOUIS GUÉRET**,

survenu dans sa quatre-vingt-dixième année, le 25 octobre 2002.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 31 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, place Saint-Vincent-de-Paul, boulevard Jean-Jaurès, à Clichy (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, place des Martyrs,  
92110 Clichy.

– Marguerite,  
Pierre-André (†) et Christiane,  
Jean et Marie-Thérèse,  
ses enfants,  
Ainsi que ses petits-enfants,  
Ses arrière-petits-enfants,  
Et son arrière-arrière-petit-fils,  
La famille et les amis,  
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

**René HURET**,

X 29,  
colonel d'artillerie,  
chevalier de la Légion d'honneur,

le 27 octobre 2002, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La célébration religieuse aura lieu le 30 octobre, à 10 heures, en l'église Sainte-Geneviève des Grandes Carrières, 174, rue Championnet, Paris-18e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

41, rue Henri-Bèque,  
78160 Marly-le-Roi.

**Alexandre LAFORGUE**,

normalien,  
docteur ès sciences,  
professeur émérite  
de l'université de Reims,

est décédé le 28 octobre 2002, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Il sera inhumé le jeudi 31 octobre.

Le cortège partira à 14 h 15, du domicile, 3, rue des Carmes, à Chézy-sur-Marne (Aisne).

– Thomas,  
son époux,  
Jean-François et Monique,  
Bénédictine,  
Christine et Alain,  
Anne,  
ses enfants et leurs conjoints,  
Pauline, Marine, Justine, Emile,  
ses petits-enfants,  
Fabrice Ségui et Fabrice Giabicani,  
Nicole Littaye,  
sa sœur,  
Michael Lea,  
son beau-frère,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Françoise LEA**,  
née **LITTAYE**,

le 26 octobre 2002, des suites d'une longue maladie.

Une cérémonie aura lieu le jeudi 31 octobre, à 16 heures, en l'aumônerie de l'hôpital Yves-Le Foll, à Saint-Brieuc.

Le Rocher,  
22240 Fréhel.

– Yves et Maria Le Cunff,  
Anne et Paul Malibert,  
ses enfants,  
Tanguy, Béata et Louise,  
ses petits-enfants,  
Pierre et Jeanine Roussel,  
Ses neveux et nièces,  
Ses chères amies d'enfance,  
Les familles Le Cunff, Roussel et Banaskiewicz,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Mme Louis LE CUNFF**,  
née **Eliane ROUSSEL**.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 30 octobre 2002, à 15 h 15, en l'église Saint-Martin, rue de la République, à Meudon (Hauts-de-Seine), suivie de l'inhumation au cimetière des Longs Réages, à Meudon.

16 C, rue Charles-Infroit,  
92190 Meudon.

– Mme Jean Martin-Demézil,  
M. et Mme Jacques Martin-Demézil et leurs enfants,  
M. et Mme Christian Lepel Cointet,  
leurs enfants et petits-enfants,  
Mme Monique Chatenet,  
ont la tristesse d'annoncer le décès de

**Jean MARTIN-DEMÉZIL**,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
directeur honoraire des archives  
du Loir-et-Cher,

survenu le 26 octobre 2002, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques auront lieu à Vallières-les-Grandes (Loir-et-Cher), le jeudi 31 octobre, à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

– Hélène Méchin,  
son épouse,  
Nathalie et Jean-Marie,  
ses enfants,  
Catherine,  
sa belle-fille,

Clémentine et Germinal,  
ses petits-enfants,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**PAUL MÉCHIN**,

survenu le 26 octobre 2002, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, à Paris.

Une cérémonie d'adieu aura lieu le 30 octobre, à 15 heures précises, au crématorium du Val-de-Bièvre, 8, rue Ricardo, Arcueil (Val-de-Marne).

En souvenir du regard attentif de Paul sur les arbres, nous vous invitons à en planter au moins un dans votre vie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jacqueline Pégard,  
son épouse,  
Catherine Pégard,  
sa fille,  
La famille et ses nombreux amis,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Michel PÉGARD**,  
capitaine au long cours,  
ancien pilote de la Seine,  
chevalier du Mérite maritime,

survenu le 27 octobre 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 31 octobre, à 15 heures, en l'église Saint-Michel du Havre, suivie de l'inhumation au cimetière de Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Maritime).

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, rue Albert-André-Huet,  
76600 Le Havre,  
137, boulevard de Grenelle,  
75015 Paris.

– Mme Marcel Pétauud, née Georgette Lefèvre,  
a la douleur de faire part du décès de

**M. Marcel PÉTUAUD**,

survenu le 27 octobre 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 31 octobre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-la-Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13e, suivie de l'inhumation au cimetière nouveau d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), rue Gaston-Montmousseau.

28, place Jeanne-d'Arc,  
75013 Paris.

– M. et Mme R. Peyron,  
leurs enfants et petits-enfants,  
M. et Mme Cornud, née Peyron,  
leurs enfants et petits-enfants,  
Le professeur et Mme M. Peyron,  
leurs enfants et petits-enfants,  
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

**Mme Marie-Louise PEYRON**,  
née **MAURER**,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

le 22 octobre 2002, dans sa centième année.

Le service religieux a eu lieu dans la plus stricte intimité à son domicile, le 30 octobre.

« *J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.* »

Il Tim. 4-7.  
« *Et ses enfants se lèvent et la disent bienheureuse.* » Prov. 31-28.

– Laurence Salmon,  
son épouse,  
Hadrien, Clémence et Basile,  
ses enfants,  
Ainsi que toute la famille,  
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur Denis SALMON**,

survenu le 27 octobre 2002.

La cérémonie aura lieu le mercredi 30 octobre 2002, à 15 heures, en l'église de Guenrange-Thionville.

61, rue Château-Jeannot,  
57100 Thionville.

– Jacques Violle,  
son époux,  
Anne, Pierre, Mathieu et Fernand Violle,  
Ovidio et Olga Violle,  
Claire et Frédéric Sos,  
ses enfants et leurs conjoints,  
Eléna, Mélanie et Juliette Sos,  
ses petites-filles,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Claudie VIOLLE**,  
née **RULMONT**,

survenu le 27 octobre 2002.

L'inhumation aura lieu au cimetière de La Bourboule, le mercredi 30 octobre.

– Mme Chantal Zighera,  
son épouse,  
Marie-Elodie et Rodolphe,  
ses enfants,  
Marie Zighera,  
sa sœur,  
Et toute la famille,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. André ZIGHERA**.

La cérémonie a eu lieu ce mardi 29 octobre 2002, en l'église de Saint-Paul-de-Varax (Ain).

### Anniversaires de décès

– A ceux qui l'ont connu et aimé, nous rappelons que

**Edouard THEVENET**  
(EDDY),

nous a quittés le 30 octobre 1992, à l'âge de soixante ans.

Il repose dans la Paix...

De la part de  
Son épouse,  
Ses enfants et petits-enfants.

### Souvenir

– Milan. Marseille. Paris. Singapour.

Il y a dix ans, le 29 octobre 1992,

**Michel GUIEU**

nous quittait.

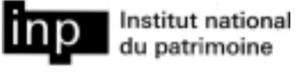
Sa famille,  
Et ses amis  
se souviennent et se souviendront  
toujours de lui et de sa vie exemplaire.

### Colloques

**Les 5 et 6 décembre 2002**,  
« **Victor Hugo et le débat patrimonial** »,  
Une analyse de l'engagement du citoyen et de l'homme politique pour la sauvegarde du patrimoine.

Colloque international organisé par l'Institut national du patrimoine sous la direction de Roland Recht, professeur au Collège de France.

**Maison de l'Unesco**,  
7, place de Fontenay, Paris-7e.  
Renseignements et inscriptions :  
01-44-41-16-41.



### Stages

**ATELIERS D'ÉCRITURE**  
**Elisabeth BING**  
week-end du 23 et 24 novembre 2002.  
**Ecrire avec Proust.**  
**Atelier Poésie.**  
T. l.-fax : 01-40-51-79-10.

### Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 31 octobre 2002, à 20 h 30 : A. Memmi : « *Dictionnaire critique à l'usage des incrédules* » (éditions Félin).  
Réservations : 01-42-71-68-19.

**CARNET DU MONDE**  
**TARIFS année 2001-2002 - TARIF à la ligne**  
**DÉCÈS, REMÈCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS**  
**22 € - 144,31 F TTC**  
**TARIF ABONNÉS**  
**18,50 € - 121,35 F TTC**  
**NAISSANCES, ANNIV de NAIS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS**  
**FORFAIT 10 LIGNES**  
**120 € - 787,15 F TTC**  
**Ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC**  
**TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC**  
**La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC**  
**THÈSES - ÉTUDIANTS :**  
**13,35 € - 87,55 F TTC**  
**COLLOQUES - CONFÉRENCES :**  
**Nous consulter**  
**01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42**  
**Fax : 01.42.17.21.36**  
**e-mail: carnet@mondedepub.fr**  
**Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.**

## A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde ([www.lemonde.fr/carnet](http://www.lemonde.fr/carnet)) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

### NOMINATION

**Jean-Claude Hertzog** a été nommé évêque auxiliaire de Bordeaux par le pape Jean Paul II, jeudi 24 octobre. Le Père Hertzog était jusqu'à présent vicaire général du diocèse de Bordeaux.

### JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 25 octobre sont publiés :

● **Cinéma** : un décret d'application relatif aux formules d'accès au cinéma donnant droit à des entrées multiples.

● **BIT** : un décret portant désignation de Philippe Séguin, conseiller référendaire à la Cour des comptes, comme délégué du gouvernement français au conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT).

Au *Journal officiel* du dimanche

27 octobre est publié :

● **Logements sociaux** : un décret d'application relatif aux locations de logements sociaux et aux normes d'habitabilité des logements intermédiaires et sociaux donnés en location.

### DOCUMENTS OFFICIELS

La Documentation française publie un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale sur l'école et les réseaux numériques. [www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000537.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000537.shtml)  
Elle a également mis en ligne un rapport sur le suivi de la qualité de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire. [www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000535.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000535.shtml)  
Ainsi qu'un rapport relatif à la classe de sixième (état des lieux et réformes en cours). [www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000536.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000536.shtml)  
Et un rapport sur l'évolution des effectifs du lycée professionnel. [www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000539.shtml](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000539.shtml)

**Abonnez-vous au Monde pour 27,70 € (181,70 F) par mois**

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :  
**LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

**Oui**, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **27,70 € (181,70 F)** par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ] Localité : .....

Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAN

Autorisation de prélèvements		N° NATIONAL D'ÉMETTEUR	Organisme créancier : <b>Société Editrice du Monde</b>
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .		N° 134031	21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
Je restera libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.		TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	
Date : .....		Nom ..... Prénom ..... N° .....rue ..... Code postal [ ][ ][ ][ ] Ville .....	
Signature :		NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.		N° .....rue ..... Code postal [ ][ ][ ][ ] Ville .....	
Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.		DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER	
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)		Code Etablissement    Code Guichet    N° de compte    Clé RIB	
*Le Monde* (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex			



## Bouches-du-Rhône, le vignoble des Alpilles



Si un vin doit être l'expression d'un terroir, celui-ci révèle la garrigue, le soleil, la minéralité, les oliviers...

Pas de doute, la typicité de ce petit vignoble des Baux – appellation d'origine contrôlée reconnue en 1995 – est bien affirmée. Parmi les treize domaines qui le jalonnent, quatre propriétés en culture biologique offrent l'occasion de sillonner les Alpilles et d'en découvrir la magie.

Le Mas de la Dame, au sortir de la percée entre Saint-Rémy et Maussane, est un raccourci saisissant de la poésie du massif se dressant au nord et à l'est, alors que le rocher des Baux ancre son vaisseau à l'ouest. Dans les années 1930, c'est d'ici qu'est partie la reconquête viticole, sous l'impulsion de Robert Faye, grand-père des actuelles propriétaires. Il fut le premier à implanter le cabernet-sauvignon.

Les poètes seront séduits par la petite route du Destet, depuis Maussane. Insensiblement, elle s'élève entre les cyprès, les pins et les oliviers, avant de basculer dans une vallée intérieure, l'une des plus belles des Alpilles. Dans ce paradis prospère, le mas de Gourgonnier

possède tous les atouts pour séduire les amateurs de simplicité. Depuis plus d'un siècle, la famille Cartier gère ce vignoble, qu'elle a hissé au rang des valeurs sûres de l'appellation. Plus mystérieux, le Château Romanin. Au pied des vestiges du château où jadis les troubadours tenaient cour d'amour, seule une monumentale porte signale la présence de la cave. Le reste des bâtiments, œuvre de l'architecte Serge Henne- man, a été enfoui sous le rocher. La réputation du site, qui posséderait des spécificités géologiques et telluriques, a présidé tant à la construction de la cave qu'au mode de culture du vignoble, en biodynamie, dans le respect des courants terrestres et cosmiques.

Enfin, voici le château d'Estoublon. Dans son parc arboré, cette élégante bâtisse du XVIII<sup>e</sup> siècle laisse imaginer ce que fut l'art de vivre provençal. Le vignoble est en complète restructuration sous la houlette d'Eloi Dürrbach. Un nouveau défi pour le vigneron hors pair (et hors appellation) du domaine de Trévallon, à Saint-Etienne-du-Grès.

Renaud Bertoli  
(Pays de Provence)

### PRATIQUE

- Accès : Saint-Rémy-de-Provence est à 25 km de la gare d'Avignon-TGV.
- Se renseigner : office de tourisme de Saint-Rémy, tél. : 04-90-92-05-22. Syndicat des vignerons des Baux-de-Provence, tél. : 04-90-54-34-39.
- Caves : Mas de la Dame, Les Baux-de-Provence, tél. : 04-90-54-32-24. Mas de Gourgonnier, Mouriès, tél. : 04-90-47-50-45. Château Romanin, Saint-Rémy, tél. : 04-90-92-45-87. Château d'Estoublon, Fontvieille, tél. : 04-90-54-64-00.



## En Slovaquie, Warhol prend sa revanche sur le réalisme socialiste

CARNET DE ROUTE

MEDZILABORCE (Slovaquie)  
de notre envoyé spécial

A priori, rien ne prédestinait Medzilaborce, petite ville assoupie défigurée par quarante ans d'industrialisation et d'architecture communistes aux confins de la Slovaquie, de la Pologne et de l'Ukraine, à devenir un centre d'art contemporain recherché en Europe centrale. Véritable melting pot où cohabitent plus ou moins harmonieusement Slovaques catholiques, Ruthènes gréco-catholiques, Ukrainiens orthodoxes et Tsiganes mal-aimés, la région, longtemps pauvre, a fourni des légions d'émigrants vers l'Amérique du Nord. Aujourd'hui encore, les jeunes continuent de quitter ce petit coin sauvage des Carpates.

Avant eux, c'était en 1913, de jeunes mariés, Julie et Andrej Varchola, de Mikova, petit village à 3 kilomètres de Medzilaborce, avaient pris le chemin de l'exil qui les conduisit jusqu'à Pittsburgh, sur la Côte est des Etats-Unis. Andrej devint mineur, Julie blanchisseuse ; les Varchola transformèrent leur nom et les « Warhola » ont donné à l'Amérique son artiste probablement le plus connu à travers le monde, Andy Warhol (1928-1987).

Jamais revenu sur les terres de ses parents de son vivant, le maître du pop art a, depuis onze ans, son musée à Medzilaborce, le seul en dehors de celui de Pittsburgh, où il est né. La Fondation Andy-Warhol, créée au lendemain de sa mort, veille jalousement sur le nom de l'artiste, et c'est grâce à l'insistance du frère aîné, John Warhola, que la Slovaquie peut s'enorgueillir d'un musée dédié au célèbre fils d'émigrés du pays.

La petite ville de l'Est slovaque le doit aussi à un historien d'art originaire de la région, Michal Bycko. Il s'est pris de passion pour l'artiste américain lors de ses études, au plus profond de la normalisation qui a suivi l'écrasement du « printemps de Prague » de 1968. « Dans les années 1970, Andy Warhol était inconnu ici et son art "décadent", selon les critè-



Le maître du pop art à son musée éponyme dans la ville d'origine de ses parents.

res du réalisme socialiste en vigueur, indésirable en Tchécoslovaquie, se souvient M. Bycko. Un professeur courageux, ouvert sur les nouveaux courants, nous l'a fait découvrir. Depuis 1977, je me consacre à Warhol et mon rêve de lui consacrer un musée en Slovaquie a pu commencer à prendre corps lors de ma première rencontre avec son frère John, dix ans plus tard. »

Lorsque, quelques semaines après la mort de l'artiste, le 22 février 1987, son frère John se rend pour la première fois dans le village natal de leurs parents, l'idée de créer un musée en l'honneur d'un peintre considéré comme le chantre de la société de consommation américaine relève plutôt de la gageure. Les premières démarches officielles le confirment. « Malgré l'offre généreuse de la Fondation de prêter des œuvres de Warhol à un musée tchécoslovaque, aucun directeur de galerie n'a accepté, par ignorance ou par peur de déplaire au pou-



voir », raconte Michal Bycko. Toutefois, des artistes tchèques et slovaques, et le dissident Vaclav Havel, se mobilisent en faveur de sa création. Les autorités communistes font un premier pas. La chute du régime, en novembre 1989, lève les obstacles idéologiques, et le Musée Andy-Warhol ouvre ses portes à l'été 1991. Faute de mieux, il a trouvé refuge dans la maison de la culture construite dans le style en vogue sous le communisme : « un bunker de béton ».

Au pied de la majestueuse église gréco-catholique couronnée de coupes dorées, le musée présente des œuvres et des objets personnels d'Andy Warhol, de son frère fermier, Paul, qui a expérimenté la peinture avec ses ani-

maux, et de son neveu, James, peintre, mais aussi de sa mère, Julie, dont quelques dessins révèlent des dons artistiques indéniables. « Nous avons choisi d'exposer des matériaux qui correspondent par leur thématique à notre région et à l'histoire du pays », explique M. Bycko. Ainsi peut-on voir des sérigraphies représentant des champs de fleurs, la tête d'une vache, une bouteille de vodka, ou encore Lénine en rouge, et deux graphiques avec le marteau et la faucille.

Le musée doit néanmoins se battre en permanence pour sa survie financière. La culture n'est pas la priorité dans cette région en crise. « Les choses évoluent un peu, confie Valika Madarova, la directrice du musée. Les élus du nouveau conseil régional ont compris le rôle que nous pouvons jouer, en particulier pour le développement du tourisme. » Plus de 15 000 visiteurs viennent chaque année au musée, essentiellement de Pologne, de la Hongrie, de République tchèque et du reste de Slovaquie. « La moitié des 6 000 habitants de Medzilaborce ne sont jamais venus au musée », soupire M. Bycko, déçu de l'apathie de l'intelligentsia locale.

Martin Plichta

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## Une heure de bon-infantilisme

LA DERNIÈRE émission radiophonique de Jean Nohain s'appelait « Les surprises de la France ». Je doute que l'apparition de Jaboune sur les écrans de télévision soit une surprise pour un seul de ses fidèles auditeurs. La caméra nous le rend sans une retouche, tout rond dans son smoking, sillonnant la scène de l'Olympia, son petit micro à la main, et recevant avec conviction et volubilité ces « cinq Français et Françaises tout simples,

mais aux merveilleux destins », qui ont eu trente-six ans le même jour, celui de l'émission, et pour cette raison souffleront tous ensemble les trente-six chandelles du gâteau. Interviews, présentations mutuelles, mise à l'aise. Jean Nohain pourrait faire tout cela les yeux fermés, et, nous, l'imaginer de même si la télévision n'avait pas été inventée. Francis Lopez, Charles Trenet, Pauline Carton y vont de leurs souhaits d'anniversaire.

Michel Droit  
(30 octobre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Chat.** La transcription du dialogue des internautes avec Daniel Vaillant sur lemonde.fr.

■ **Musexpo.** Simulacres,

portfolio des photographies de Gilbert Garcin.

■ **Cinéma.** Les critiques du Monde sur les films à l'affiche le mercredi sont en ligne dès le mardi.

■ **Checklist.** Tour d'horizon de l'actualité nationale et internationale ainsi que les principaux rendez-vous politiques et culturels de la journée. En édition abonnés.

CONTACTS

► **RÉDACTION**

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

► **ABONNEMENTS**

Par téléphone : 01-44-97-54-54  
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr

Par courrier : bulletin p. 34  
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► **INTERNET**

Site d'information : www.lemonde.fr  
Site finances : http://finances.lemonde.fr

Site nouvelles technologies : http://interactif.lemonde.fr

Guide culturel : http://aden.lemonde.fr

Marché de l'emploi : http://emploi.lemonde.fr

Site éducation : http://educ.lemonde.fr

Marché de l'immobilier : http://immobilier.lemonde.fr

► **TÉLÉMATIQUE**

3615 lemonde

► **DOCUMENTATION**

Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

► **COLLECTION**

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

► **LE MONDE 2**

Abonnements : 01-44-97-54-54  
En vente : « A Bagdad, chez Saddam ».

■ Tirage du Monde daté mardi 29 octobre 2002 : 534 590 exemplaires. 1-3

# OURS D'OR BERLIN 2002

## BLOODY SUNDAY

un film de PAUL GREENGRASS

Captivant et passionnant.  
THE NEW YORK TIMES

À voir absolument!  
VARIETY

Impressionnant!  
THE NEW YORKER

Un triomphe!  
ROLLING STONE

BLOODY SUNDAY vous secoue durablement et vous marque la rétine au fer rouge... Exaltant.  
ELLE

Un film qui atteint des sommets d'intensité.  
★★★ PREMIÈRE

Un film fort et engagé. Indispensable.  
★★★ STUDIO

Une réalisation forte portée par un acteur inouï.  
BLOODY SUNDAY procure une charge émotionnelle énorme.  
★★★★ CINÉLIVE

# LE 30 OCTOBRE